This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. III. B 2403

CORRESPONDANCE
DIPLOMATIQUE
DE
JOSEPH DE MAISTRE
1811-1817

RECUEILLIE ET PUBLIÉE
PAR
ALBERT BLANC

TOME SECOND

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1860
Tous droits réservés

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
25 JUL 1968
OF OXFORD
LIBRARY

CORRESPONDANCE

DIPLOMATIQUE

DE

JOSEPH DE MAISTRE

1811 — 1817

15/27 août 1814.

Monsieur le comte,

Je profite d'une occasion sûre pour faire parvenir cette lettre à Vienne dans les mains du marquis de Saint-Marsan, comptant sur lui ensuite pour qu'elle arrive sûrement à sa destination. Je répète ici par duplicata à Votre Excellence ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire par la poste et en chiffres dans une autre dépêche, ne sachant si elle arrivera. Il ne faut pas trop compter sur le Congrès. Probablement tout se brouillera de nouveau. Le Roi pourrait se trouver fort embarrassé, en ce qu'on pourrait vouloir lui forcer la main et le brouiller avec l'empereur de Russie. La lecture de mes notes dira assez à Votre Excellence ce que j'ai fait ici

pour l'avantage de Sa Majesté, autant du moins qu'il est en moi. Je répète qu'en cas de brouillerie entre la Russie et l'Autriche (supposition plausible et même probable), notre chère neutralité ne sera pas possible.

Vous verrez plus loin, monsieur le comte, mes réflexions sur le traité du 30 mai; elles sont contenues dans une note verbale, c'est-à-dire non signée; cette forme, usitée ici, est censée plus modeste et plus réservée dans les occasions délicates, en ce qu'elle ne représente qu'une conversation écrite. Peut-être qu'avant de fermer ma lettre je pourrai vous apprendre quelque chose de la manière dont elles auront été reçues; au surplus, elles sont tournées de telle sorte que Sa Majesté ne saurait être compromise d'aucune manière.

Le chancelier s'est retiré enfin d'une façon décidée; l'Empereur est allé le voir, et l'on croit savoir que le chancelier a mis pour condition, s'il restait à sa place, qu'il accompagnerait Sa Majesté Impériale au Congrès, ce qui n'a pu s'arranger; il me paraît que tout le monde a bien fait, mais peu nous importe. Maintenant le portefeuille a passé au chevalier de Nesselrode, que le marquis de Saint-Marsan connaît particulièrement; j'imagine qu'il vous aura parlé de lui, ainsi je me borne à vous dire qu'il est Allemand en général, de plus très-autrichien, attaché au système de Vienne et très-ennemi de l'*esprit italique*. Là-dessus réglons-nous suivant les intentions de Sa Majesté. Si un ministre mince était un mince ministre, Sa Majesté Impériale serait mal servie, car M. le comte de Nesselrode ressemble physiquement à un ci-devant *acadé-*

miste du second appartement; heureusement la tournure n'a rien de commun avec le talent. Je ne crois pas néanmoins qu'on puisse accorder à ce ministre une certaine influence sur son maître, ni par conséquent sur les affaires. C'est avec l'Empereur qu'il faut traiter, et c'est sur ce point que le marquis de Saint-Marsan doit tourner toute son habileté.

Voici les réflexions que j'ai promises sur le secrétaire. Je ne puis absolument m'en passer; pendant que Sa Majesté n'était pas à sa place, certaines indécences s'appelaient *des malheurs ;* à présent elles reprendront leur nom. Dites-moi, monsieur le comte, s'il y a une idée plus choquante que celle d'une légation de cette importance sans registres, et qui ne peut d'ailleurs communiquer ses actes à sa cour? Le métier de copiste est certainement très-honorable, mais je suis modeste, je n'en veux point. Un sujet du Roi de toute confiance et mon parent, M. Rayberti, veut bien m'aider aujourd'hui, mais cet avantage est accidentel et peut-être un peu hors des règles. Imaginez d'ailleurs une foule d'attestations, de certificats, de passe-ports, écrits tous de la main d'un ministre plénipotentiaire, la formule *contresignée par notre secrétaire* effacée, etc. Il n'y a rien de plus ridicule.

Restant donc comme un point décidé que Sa Majesté m'enverra un secrétaire, il y a trois partis à prendre :

1° Un secrétaire de légation. Si Sa Majesté le veut ainsi, je n'ai rien à dire. Il faudra dans ce cas un homme de distinction et présentable. Cependant il serait bon qu'il ne fût pas *comte*, car nous avons déjà

ici trop de seigneurs sans terres, et nos *comtes*, lorsqu'on les *compte*, ressemblent à des *contes*. Un secrétaire de légation ne peut coûter à Sa Majesté moins de 10,000 livres. Qui le logera d'ailleurs et qui le nourrira? Certainement Votre Excellence ne m'en fera pas la proposition. Un tel officier suppose un hôtel et une légation montée : je crois qu'il faut abandonner cette idée.

2° Un gentilhomme de légation faisant les fonctions de secrétaire aurait peut-être moins d'inconvénients, mais il en aurait encore beaucoup, et je ne m'en soucie pas plus que de l'autre.

3° Un simple copiste sans prétention est sans doute ce qui serait préférable ; qu'il soit honnête homme et laborieux, qu'il sache écrire correctement le français, c'est tout ce qu'il faut ; s'il a l'art de se faufiler dans le deuxième ordre, il ne lui manquera rien.

Monsieur le comte, vous n'aimez guère à Turin les partis décidés et éclatants. Dans ce moment encore, vous voulez faire ici la moitié d'un ministre : croyez que c'est comme si vous vouliez faire marcher la moitié d'un cheval. J'entends d'ici l'argument : *dans l'état où il est, cette place est une fortune : il doit être content ;* mais voici un argument un peu plus solide : *s'il mérite cette fortune, il faut le soutenir; s'il ne la mérite pas, il faut le rappeler.* Si la Providence a donné une certaine force intrinsèque à une famille qui marche en avant, il importe à la grandeur et même à l'intérêt du souverain de favoriser ce mouvement; du reste, j'abhorre toute indiscrétion. Si je suis forcé d'achever de consumer

le peu que je possède, ma famille est égorgée. J'ai eu l'honneur d'expliquer la chose directement à Sa Majesté. Ce point sauvé, elle consultera sa justice, sa bonté, sa dignité et ses amis, ensuite elle décidera; et moi, en apprenant ce que je suis, j'apprendrai en même temps comment je dois me conduire. Il n'y aura, je l'espère, aucune plainte sur moi.

Je suis avec respect, etc.

P. S. Votre Excellence trouvera ci-joint, sous la lettre B, une copie de la note que j'ai remise au sujet de Gênes et des bruits qui ont couru généralement contre Sa Majesté. N'ayant point d'instructions, je puis avoir oublié ou pour mieux dire omis quelque chose ; cependant le style est ferme et va au but : c'est de quoi il s'agit en général. Il me paraît que j'ai aperçu une difficulté grave du côté de l'Italie, et Dieu veuille qu'on la lève de la manière que j'ai proposée ; quoi qu'il en soit, le Roi n'est compromis dans aucun cas.

J'oubliais de dire à Votre Excellence que malgré la profonde estime dont je fais profession pour M. le marquis de Saint-Marsan et la manière honorable dont j'ai parlé de lui dans la note cotée B, cependant je n'ai pas jugé à propos de la lui communiquer, vu qu'elle roule sur des idées qui peuvent lui être désagréables. Si Sa Majesté trouve ma délicatesse excessive, elle peut lui faire connaître ce qu'elle voudra en lui faisant connaître aussi mes motifs.

Quant à la note verbale cotée A, je n'ai vu aucune difficulté à la communiquer au marquis.

A. — *Copie de note verbale à Son Excellence M. le conseiller privé comte de Nesselrode.*

Saint-Pétersbourg, 10/22 août 1814.

Au moment où s'annonce de toutes parts l'ouverture d'un Congrès qui doit décider les plus grands intérêts de l'Europe, le ministre de Sa Majesté le roi de Sardaigne croirait manquer à son devoir s'il n'arrêtait pas un instant la vue pénétrante de Sa Majesté Impériale sur quelques observations qui intéressent sensiblement le souverain qu'il a l'honneur de représenter auprès d'elle.

Aucun homme sensé et ami de l'équité ne put s'interdire un grand mouvement de surprise lorsque, par la lecture du traité de Paris du 30 mai dernier, il apprit :

Que les puissances alliées assuraient à Sa Majesté Très-Chrétienne la possession d'une partie des États de son beau-frère le roi de Sardaigne, et de ceux du Souverain Pontife.

Si quelque souverain avait combattu pour la révolution, on concevrait jusqu'à un certain point la sévérité ou le ressentiment qui lui demanderait compte de cette erreur; mais qu'un souverain tel que le roi de Sardaigne, ennemi et victime illustre de la révolution, ami des alliés, et non-seulement connu, mais fameux par ses principes, qu'un tel souverain, dit-on, se voie dépouillé par un trait de plume, et sans avoir été jamais ni menacé ni entendu, d'une propriété sacrée, d'un héritage de

neuf cents ans et du titre de sa famille, c'est une idée excessivement pénible.

Plus on examine le traité du 30 mai et plus il semble permis d'y voir l'envie de terminer, et l'on ne sait quoi de provisoire qui semble attendre et demander même un plus ample informé de la raison politique.

Le ministre piémontais remplirait bien mal les intentions du Roi son maître, il se reconnaîtrait coupable même s'il se permettait de donner à ces réflexions la plus légère couleur satirique; personne n'est plus pénétré que lui de la tyrannie des circonstances sur les puissances les mieux intentionnées, personne n'a une plus haute idée de la justice éclairée de Sa Majesté Impériale et personne n'en espère davantage.

Sa Majesté le roi de Sardaigne a d'ailleurs une telle confiance dans son grand et puissant ami, qu'elle a dérogé, d'après ce sentiment, aux lois les plus pressantes du droit des gens. Elle n'a pas protesté contre la perte de la Savoie, ne pouvant, malgré toutes les convenances apparentes, tolérer l'idée de protester contre un acte de l'empereur de Russie.

Mais cette confiance sans bornes n'empêche point, elle permet au contraire expressément qu'avec tout le respect possible le ministre de ce prince fasse sentir les inconvénients immenses du traité par rapport au duché de Savoie.

En premier lieu les nations sont quelque chose dans le monde, il n'est pas permis de les compter pour rien, de les affliger dans leurs convenances, dans leurs affections, dans leurs intérêts les plus chers. C'est un plaisir

particulier pour celui qui trace ces lignes de rappeler ces maximes en présence d'un souverain tel que Sa Majesté l'empereur de Russie, le plus grand protecteur des peuples, le plus religieux observateur de leurs priviléges, le plus ami de l'homme en un mot, dans tous les sens du terme.

Or, le traité du 30 mai anéantit complétement la Savoie; il divise l'indivisible; il partage en trois portions une malheureuse nation de 400,000 hommes, une par la langue, une par la religion, une par le caractère, une par l'habitude invétérée, une enfin par les limites naturelles.

La Savoie est divisée par la plume d'un secrétaire qui se promène sur une carte géographique en oubliant seulement de consulter la nature, et les hommes sont partagés et adjugés par tête comme les troupeaux.

Le vignoble fameux de la Savoie est à Montmélian, et presque tous les propriétaires sont dans la capitale; ceux-ci sont devenus Français par le traité du 30 mai, et, pour faire leurs vendanges, ils devront aller en Piémont; ils pourront s'y rendre en poste en une heure, par une grande route royale, sans trouver devant eux un fossé, un ruisseau, une colline, un roc seulement qui annonce la moindre division naturelle. On changera de souveraineté en changeant de village; une triple ligne de douanes, d'employés, de gardes, etc., découpera cet infortuné pays : un tiers sera républicain; les habitants s'imbiberont d'idées analogues à ce gouvernement; un autre tiers, adossé aux Alpes, demeurera étranger à la France, à la Suisse et à Genève, et ses

habitants, n'ayant plus d'existence ni de nom, seront obligés d'aller demander justice au delà des Alpes, dans une langue inconnue, etc.

Il serait superflu, en présentant cette esquisse rapide, de l'accompagner d'aucune réflexion.

Passant maintenant de l'intérêt des peuples à celui des souverains, il observe qu'il y a presque toujours dans ce qui est une raison secrète dont on ne s'aperçoit que lorsqu'on a tenté mal à propos de changer l'état des choses. Ce n'est pas sans une puissante raison que le duché de Savoie et le comté de Nice appartenaient à un prince italien. Ces deux avant-postes formaient toute la sûreté de l'Italie. Nuls par eux-mêmes, ils acquéraient par leur position et leur dépendance politique une importance du premier ordre. Le ministre qui trace ces lignes se souvient d'avoir comparé plus d'une fois les deux pays à *deux zéros qui centuplent la valeur du chiffre auquel ils sont attachés.* Ce vide entre la France et l'Italie proprement dite était nécessaire à la sûreté de ce dernier pays. Ce serait bien mal connaître l'action des grandes puissances, mais surtout celle de la France, la plus active de toutes, que d'imaginer qu'elle se tienne tranquille en Savoie au milieu de la division si malheureusement tracée le 30 mai dernier; elle se rappellera l'axiome de Mazarin, que les autres puissances paraissent avoir tout à fait oublié : *Sans la Lorraine et la Savoie, vous ne serez jamais roi ;* elle *aspirera,* s'il est permis de s'exprimer ainsi, les deux portions qui ne lui appartiennent pas ; elle n'aura pas de tranquillité qu'elle ne les ait englouties, et en un clin d'œil elle arrivera aux

Alpes, avec ses citadelles, son artillerie, ses ingénieurs; du haut de ces monts elle pourra voir la citadelle de Turin et le petit nombre de marches qui l'en séparent; en un mot, il n'y aura plus d'Italie.

Les rois de Sardaigne, comme ducs de Savoie, ont des droits incontestables sur la république de Genève; ces droits ont toujours été comprimés par la force, mais la force ne saurait éteindre ni même altérer les droits en les empêchant de se déployer; dans ce moment de renversement général, il n'eût pas été surprenant que la politique élevée s'en fût occupée, au moins pour évaluer ces droits, et certainement ils auraient été mis en avant comme les autres, si le roi de Sardaigne eût été ouï avant d'être blessé aussi sensiblement. Au lieu de cela, c'est Genève qui acquiert une portion de la Savoie, sans autre motif imaginable que celui des convenances. Mais l'imprudente république payera cher un seul pouce de terrain acquis sur la Savoie; un atome suffira pour commencer la querelle, et l'on peut d'ailleurs s'en fier à la France du soin de faire valoir les droits des anciens ducs de Savoie. Genève aurait dû se prosterner devant les alliés pour se faire toucher de tous les côtés possibles par la Savoie, sujette de son maître légitime. La France le lui apprendra incessamment.

Quand même l'amitié des puissances, éclairée par la plus sage politique, donnerait Gênes et la Ligurie à Sa Majesté le roi de Sardaigne (supposition que son ministre se croit en droit de mettre au rang des choses possibles), on n'aurait rien fait encore pour le Roi ni pour l'Italie, si l'on entame ce prince de l'autre côté

des Alpes. Supposé, par exemple, que le comté de Nice lui fût ôté (ce que l'on a pu entendre dire entre mille autres discours), les Français, à la première guerre, laisseraient Gênes sur la droite et entreraient par la gauche ; or, il importe fort peu à la sûreté du Roi et à celle de l'Italie que ce beau pays soit accessible par un côté ou par l'autre ; toujours les puissances n'auront rien fait pour cette sûreté : on invoque particulièrement sur ce point le témoignage des militaires qui ont fait la guerre des Alpes. Si elles ont réellement et sagement résolu d'établir une forte puissance entre la France et ce qu'on appelle plus particulièrement *l'Italie,* il ne faut point changer l'ancien système ; il faut au contraire le compléter : autrement, l'occasion est perdue. C'est ce qu'il est permis d'avancer avec la plus grande confiance, tout en protestant de la reconnaissance sans bornes de Sa Majesté le roi de Sardaigne pour les indemnités qui sans doute étaient déjà présentes à l'esprit de Sa Majesté Impériale, lorsqu'on signait à Paris le traité du 30 mai.

L'opinion politique et militaire de la France se portant avec une force extraordinaire du côté des Pays-Bas, peut-être que si cette opinion avait paru alarmante pour la tranquillité future de l'Europe on eût pu lui accorder quelque chose de ce côté ; mais l'on ne se permettra aucun développement à cet égard.

Il est encore un point fort important sur lequel il serait bien à désirer qu'on pût et qu'on daignât revenir, au moins d'une manière indirecte et secrète, ce qui paraîtrait également aisé et convenable : ce point est

celui des biens nationaux acquis chez le roi de Sardaigne par des spéculateurs français.

Que ces acquisitions soient confirmées en France, cela se conçoit ; mais que les augustes alliés aient cru devoir accorder leur protection générale (même dans les pays étrangers à la France) au plus odieux brigandage qui ait jamais souillé l'histoire, c'est ce qui paraît nécessairement supposer ou quelque défaut d'instruction, ou quelque force invincible contre laquelle il serait toujours permis de revenir.

L'émigré français était sorti de son pays en désobéissant au nouveau gouvernement, qu'il regardait justement comme illégitime; ce gouvernement étant néanmoins demeuré victorieux, se vengeait sur ce qu'il appelait *les rebelles ;* rien de plus simple : c'est la légalité de l'illégalité. Mais qu'est-ce que cette supposition a de commun avec les habitants de la Savoie et de Nice, parfaitement étrangers à la France, appelés par leur devoir auprès de leur souverain, et passant, au moment d'une invasion hostile, d'une province conquise dans une autre qui ne l'était pas?

On veut étendre les lois portées contre les émigrés français à des hommes qui ne sont pas Français. *On proscrit ceux-ci pour être sortis d'un pays où ils n'étaient pas.* L'absurdité le dispute ici à l'iniquité. Les brigands français, couverts de tous les crimes, arrivent en Savoie et à Nice : ils achètent les biens d'une noblesse fidèle avec des assignats perdant 80 pour 100, de manière qu'au moment où l'on écrit ceci, ils ont déjà retiré vingt ou trente fois le capital qu'ils déboursèrent pour acquérir ces biens.

Il fut prouvé de plus, en 1796, et prouvé jusqu'à la démonstration complète, qu'à l'égard des prétendus émigrés de Savoie et de Nice il n'y eut jamais de loi française proprement dite, ou du moins que la loi de la Convention nationale, qui les assimila aux émigrés français, en supposait une précédente qui n'existait pas, en sorte que la confiscation serait nulle, même au tribunal des brigands. Néanmoins, telle est la faveur accordée à la plus odieuse spoliation, qu'elle est consacrée, même hors de la France, par l'accord des puissances coalisées; des noms augustes sanctionnent les décrets du Comité de salut public. Dans une affaire de cette importance, ni le Roi ni ses sujets dépouillés ne sont entendus, et la proscription de ceux-ci est achevée sans que la politique ait daigné provoquer la voix des intéressés, ou seulement lui prêter l'oreille, quoiqu'il fût néanmoins bien évident que, parmi les hautes parties contractantes, l'une avait le plus grand intérêt à cacher la vérité, et les autres n'avaient nul moyen de la connaître, si elles ne daignaient l'appeler à elles et lui ôter sa timidité naturelle.

Il serait long d'en expliquer la cause; mais il est cependant sûr que, de nos jours, la compassion semble particulièrement réservée pour les coupables. L'assassin qui marche au supplice excite la pitié universelle; bon nombre de gens prouveraient même que la justice n'a pas droit de le frapper; quant aux victimes innocentes qu'il a frappées lui-même, personne n'y pense. Il se passe quelque chose d'approchant dans l'affaire qui fait le sujet de cette note: des familles no-

bles, ruinées de fond en comble pour la plus noble des causes, des familles auxquelles on ne saurait même opposer les fantômes de lois et de justice dont on s'est servi contre les émigrés français, de telles familles, réduites à l'excès du malheur et pour ainsi dire retranchées du monde, excitent peu d'intérêt, on ne songe seulement pas à elles, et leurs voix ne trouvent aucun moyen pour arriver jusqu'au pouvoir.

Mais le spoliateur français s'assied à côté du souverain; on lui permet de disserter, et lorsqu'il invoque les lois sacrées de la propriété, on l'écoute sans rire. Les puissances les plus respectables ne plient pas seulement de bonne grâce devant les convenances françaises, elles consentent de plus à protéger les spoliateurs hors des limites de la France, et défendent à la souveraineté étrangère de les inquiéter et de rendre justice chez elle.

Le ministre de Sa Majesté le roi de Sardaigne se hâte de répéter qu'un simple tableau n'est pas une critique, et que ce tableau ne contient pas même une demande. Il proteste solennellement de la parfaite confiance du Roi son maître en Sa Majesté l'Empereur de Russie. Le Roi ne condamne rien; il ne se plaint de rien; il croit que Sa Majesté Impériale fera à toutes les puissances de l'Europe, et à la maison de Savoie en particulier, tout le bien qui dépend d'elle, et d'avance Sa Majesté Impériale en est remerciée. Mais dans aucune supposition quelconque il ne peut être inutile que le véritable état des choses soit parfaitement connu de l'empereur de Russie et de ses ministres. Au

moyen de ces connaissances, concernant des faits qu'on n'eût point devinés, Sa Majesté et ses sujets du duché de Savoie, traités d'une manière si dure, se reposent en paix dans les mains en qui ils ont mis toute leur confiance, et, sans exprimer aucune demande en particulier, ils sont sûrs d'obtenir tout ce qui ne sera pas impossible à la puissante amitié de Sa Majesté Impériale.

B. *Copie de note à Son Excellence M. le comte de Nesselrode.*

Saint-Pétersbourg, 10/22 août 1814.

Le soussigné, après avoir pris la liberté de présenter à Son Excellence M. le comte de Nesselrode quelques réflexions sur le traité du 30 mai dernier dans son rapport avec Sa Majesté le roi de Sardaigne, achève de satisfaire au devoir attaché à ses fonctions en lui représentant d'abord que le Roi son maître, dans la position où il se trouve actuellement, est absolument privé de sa liberté et dans l'impossibilité absolue de concourir à aucune des vues qu'un intérêt commun pourrait faire envisager, suivant les circonstances, comme infiniment sages et utiles.

L'empereur de Russie, si éloigné de l'Italie, la touche néanmoins par le roi de Sardaigne ; mais si ce bras est paralysé, il devient inutile à l'Empereur.

Toutes les forteresses du Roi ont disparu : il ne lui reste qu'Alexandrie, et cette forteresse, dessinée suivant les idées gigantesques de Bonaparte, demande une armée pour garnison et n'est pas d'ailleurs achevée. En supposant donc de nouveaux mouvements en Europe, tels que la prudence ordonne de les prévoir même sans apparence, quelle force intrinsèque resterait dans les premiers moments à Sa Majesté le roi de Sardaigne? Il est clair qu'il se trouverait purement passif et qu'il serait entraîné, sans résistance même possible, par le premier qui se présenterait en force pour lui donner la loi. La possession provisionnelle de Gênes serait l'unique moyen de parer à cet immense inconvénient. Attendre la décision du Congrès, ce n'est point du tout prévenir le mal, car personne ne sait ni si, ni comment, ni où finira ce Congrès; et quand même quelque homme d'État se ferait sur tous ces points un système détaillé de prévision et de prévoyance, il ne se croirait probablement pas permis de l'exposer en détail. Rien ne serait donc plus important qu'un point d'appui accordé au roi de Sardaigne. Pourquoi Gênes ne serait-il pas possédé provisionnellement comme le sont par exemple Bologne et Ferrare, dont le souverain est très-connu, très-respectable, et de plus, présent? Il y aurait bien moins d'inconvénients à Gênes, dont la possession ferait la sûreté du roi de Sardaigne et de ses amis sans nuire à personne. Quant aux moyens, il ne peut y en avoir que de deux espèces : faire ou laisser faire ; les amis puissants peuvent choisir. Au reste, le soussigné déclare ne parler en tout ceci qu'en vertu

de ses lettres de créance et sans aucune instruction particulière.

Le soussigné saisit encore cette occasion de relever certains bruits qui sont parvenus jusqu'à lui au sujet des principes de gouvernement adoptés par Sa Majesté le roi de Sardaigne depuis son rétablissement. On s'est permis de dire qu'il n'avait pas assez d'égard aux circonstances du moment, et qu'il se souvenait trop de l'ancien état de choses; mais le soussigné peut avoir l'honneur d'assurer Sa Majesté Impériale que ces bruits partent uniquement de l'esprit exagérateur et des prétentions outrées qui sont le caractère distinctif des temps de révolution. Parce que la prudence exige que la justice ferme les yeux sur tout ce qui s'est passé, on va nous prouver que les révolutionnaires, les voleurs en chef, les ennemis personnels de Sa Majesté et de son auguste famille doivent tous être faits généraux, gentilshommes de la chambre, évêques ou présidents, à l'exclusion de tous ses amis les plus dévoués et les mieux éprouvés; il lui sera défendu de se rappeler la date des brevets accordés jadis à ses fidèles qui ont langui dans l'obscurité, qui se sont refusés à tout emploi, à tout espoir de fortune, dans l'attente d'un meilleur moment; ceux qui (aussi innocemment qu'on le voudra, car le soussigné ne dispute point sur cet article) ont porté le fer, le feu, le pillage, l'incendie et le sacrilége depuis le Caire jusqu'à Moscou, ne devront pas même avoir les autres pour concurrents, et leur ancienneté ne sera pas seulement sacrée, mais exclusive. Telles sont les prétentions de ces temps de délire.

Nous savons bien cependant que l'enfant prodigue doit être reçu à bras ouverts (du moins lorsqu'il arrive librement), mais nulle part il n'est écrit que pour lui le frère qui est demeuré à la maison doive être déshérité.

Le soussigné espère donc que Sa Majesté Impériale, si des bruits absurdes sont parvenus jusqu'à elle, saura bien les mépriser, et n'en croire que les faits, qui sont incontestables. On ne prouvera pas que Sa Majesté le roi de Sardaigne ait, l'on ne dit pas *confisqué* (elle ignore ce mot), mais seulement séquestré une toise de terrain au préjudice des plus scandaleux ennemis de sa personne, de sa famille et de son gouvernement ; elle n'a puni personne, emprisonné personne, ni même, à ce qu'on croit, déplacé personne, ce qu'elle aurait pu faire néanmoins avec prudence et modération, car il y a des bornes à tout, et la sagesse qu'on vante justement chez les princes français ne les a pas empêchés d'écarter des hommes dont l'aspect était tout à fait intolérable. Sa Majesté n'a donné d'effet rétroactif à aucune loi, elle n'a pas fait un seul pas qui n'ait été dirigé par la circonspection la plus scrupuleuse, et quant à la distribution des emplois, les principes de Sa Majesté sont si publics et si lumineux qu'il n'y a pas moyen de les obscurcir. Il suffit de nommer son plénipotentiaire au Congrès de Vienne et le fils de ce ministre, aujourd'hui capitaine de cavalerie et aide de camp de Sa Majesté, pour être bien convaincu qu'elle est absolument étrangère à tous les préjugés qu'on lui prête ; il est vrai qu'un tel ministre méritera et possédera toujours la confiance de tous les gouvernements

et de tous les régimes, mais son existence actuelle ne sert pas moins à réfuter tous les vains reproches faits au gouvernement de Sa Majesté. La troupe des gardes-du-corps du Roi n'étant point encore organisée, il s'est entouré d'une jeunesse qui servait presque tout entière en France dans l'état militaire ou à la cour, et le service de ces jeunes gens étant terminé, ils ont reçu l'assurance d'être tous avantageusement placés dans l'armée. Tels sont les faits, qu'il faut bien croire. Les bruits contraires partent de trois sources : de quelques discours imprudents tenus par les serviteurs de Sa Majesté, et qui sont heureusement aussi nuls qu'inévitables; d'une foule de discours beaucoup moins innocents, tenus ou par des amis fanatiques du gouvernement qui vient de finir, ou par certains voisins qui ont leurs raisons pour discréditer le gouvernement de Sa Majesté dans un moment où la politique, d'accord avec la justice, appelle quelques arrangements nouveaux.

Les relations, dans les temps tels que ceux-ci, méritent peu de foi, parce qu'elles ne présentent le plus souvent que la passion observant la passion. Tous les hommes d'ailleurs ne veulent pas observer, et parmi ceux qui observent tous ne savent pas voir, et parmi ceux qui voient tous ne sont pas faits pour raconter. Le soussigné, appelant donc toujours des discours qui ne signifient rien aux faits qui ne trompent jamais, recommande de nouveau le Roi son maître à la puissante amitié de Sa Majesté Impériale, dans un moment où il a un si grand besoin de son influence pour corriger le

mal qui est fait et pour prévenir celui qui s'avance.

Il profite avec empressement, etc.

Saint-Pétersbourg, 26 septembre / 8 octobre.

Monsieur le comte,

J'avais les meilleures raisons de m'attendre, non sans inquiétude cependant, à une audience de Sa Majesté Impériale, dans laquelle il m'eût été bien agréable de commenter de vive voix les deux notes que j'ai eu l'honneur de transmettre dernièrement à Votre Excellence; mais je me suis vu trompé dans mon attente, ainsi que bien d'autres : Sa Majesté est partie sans recevoir personne.

Des gazettes du Nord nous avaient dit que Sa Majesté le Roi se rendait au Congrès avec tant d'autres souverains; mais comme Votre Excellence ne m'en avait rien dit, je n'ai pas cru à ces rapports. Je pense, au reste, que les grandes puissances se rendent à Vienne avec des plans tout faits; mais qui sait si tous ces plans pourront être exécutés? Les puissances du premier ordre peuvent s'entendre assez pour donner la loi *dans le moment*, mais ce moment sera court, et la guerre recommencera. J'ignore l'état précis de la France, mais je ne la crois pas si épuisée qu'on pourrait l'imaginer; le doute ne tombe même que sur l'argent, car pour les hommes elle n'en manque certainement pas. Peut-être qu'on aurait plus sagement pourvu au bonheur de l'humanité, si l'on

n'avait pas tiré parti rigoureusement contre la France des circonstances qui l'accablaient. La rive gauche du Rhin ramènera la guerre. Le roi de France règne supérieurement; il fera ce qu'il voudra de sa nation, et l'armée en particulier ne respire que la guerre. Il faudrait d'ailleurs que Louis XVIII fût bien malheureux pour n'avoir aucun allié. Il est inévitable que quelqu'un recule ou qu'on se batte encore. Que vous dirai-je de l'Italie, monsieur le comte? Vous voyez mieux que moi ce qui s'y passe. Pauvre Italie! ceux qui l'aiment ont fait ce qu'ils ont pu; mais il faut d'autres machines pour la tirer de l'abîme déplorable où elle est tombée. Ne sachant pas bien précisément dans quelle position Sa Majesté se trouve à l'égard de certaines puissances, je ne m'embarque dans aucune dissertation inutile; mais le Roi sait assez que j'envisage les choses principalement dans le sens de ses intérêts. L'acquisition même de Gênes aura des dangers pour nous. L'union des nations ne souffre pas de difficultés sur la carte géographique, mais dans la réalité, c'est autre chose; il y a des nations *immiscibles;* de ce nombre peut-être sont les Piémontais et les Génois, séparés par une haine antique et enracinée. Où sera la capitale et l'unité nationale? L'imagination essaie de voir dans Gênes une ville de province dépendant de Turin, elle n'y réussit pas; elle essaie aussi de se représenter le Piémont comme une province de la Ligurie, elle n'y réussit pas mieux. Nous aurons beaucoup à faire. D'ailleurs, les Anglais, si je ne me trompe *infiniment,* protégeront infiniment les Génois; ne stipule-

ront-ils point quelque chose pour eux, et ces priviléges ne seront-ils point dangereux, et en eux-mêmes et par l'exemple? Voilà les pensées qui m'occupent, mais peut-être que la distance grossit pour moi les objets. Ce que je crains par-dessus tout, c'est ce que j'ai montré du bout du doigt dans la note sur Gênes, que j'ai transmise; c'est de voir le Roi privé de sa liberté et mis, par sa situation territoriale, à la merci du *premier venu:* rien ne serait plus contraire à sa dignité, plus désastreux pour l'Italie. Il faut, par tous les moyens imaginables, éviter le rôle de satellite, ou tout au moins choisir sa planète, ce qui est possible peut-être.

Il est question plus que jamais du plus grand mariage de l'Europe, celui du duc de Berry avec la grande-duchesse Anne, aimable et excellente princesse sous tous les rapports; pour moi, je suis porté à croire la chose faite. On dit ici qu'il y a de grandes difficultés relativement à la religion; j'ai même ouï assurer dans une très-bonne conversation que le métropolite Ambroise (c'est l'archevêque de cette capitale) exigeait non-seulement que madame la grande-duchesse eût sa chapelle à Paris, mais encore qu'elle ne parût pas avec la famille royale au service catholique; je ne crois pas un mot de cette absurdité. Le roi de France ne serait pas gentilhomme s'il se soumettait à de pareilles conditions, et l'empereur de Russie a trop de tact pour les proposer. Je crois que les deux souverains sont d'accord entre eux, et quant à l'archevêque et à tout son synode, Votre Excellence, qui a résidé ici, sait ce que c'est: ils n'ont pas la moindre force contre l'autorité

civile. Le contraire de ce qu'on m'a dit est la vérité, suivant les apparences : la princesse aura sa chapelle dont personne ne se mêlera, ensuite elle aura la bonté de suivre son époux dans l'Église souveraine, et quant à MM. ses aumôniers, ils deviendront catholiques dès qu'ils sauront le français. Le système grec ne peut être conservé dans son intégrité que par l'ignorance; dès que la science paraît, le grec devient nécessairement ou catholique ou protestant; c'est vers ce dernier système que penche tout le clergé instruit, qui bientôt dira la messe sans y croire. Les formes extérieures sont conservées par deux moyens : l'orgueil national et la haine contre le pape. Le souverain de ce pays a de grandes idées religieuses, d'autant plus estimables qu'il ne les doit qu'à lui-même, car son éducation le poussait dans un sens tout contraire ; mais je n'ai aucun motif de penser qu'il se soit procuré quelques connaissances particulières sur la question qui divise nos deux Églises : seulement il est tolérant, et c'est beaucoup. J'ai toutes les raisons possibles de croire que la rancune grecque a essayé auprès de lui plus d'une machine pour nous nuire, mais sans y réussir. — L'existence des jésuites en Russie me paraît une des preuves les plus lumineuses de l'étonnante puissance que ce prince a sur lui-même ; car on lui avait inspiré contre eux les préjugés les plus violents, et il était abordé journellement par des gens qui les haïssaient à la mort; cependant ils subsistent. En général, les affaires de la religion dans ce pays sont très-dignes de la profonde attention d'un bon observateur.

INST. OXFORD

Après une bouderie et des longueurs infinies, le chancelier s'est retiré. Sa Majesté Impériale l'a traité à merveille; elle est allée même le voir; je n'ai pas entendu bien distinctement ce qu'ils se sont dit pendant une conversation d'une heure trois quarts (à ce qu'on m'a affirmé); ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils n'ont pu s'entendre. Le chancelier, à ce qu'on raconte avec beaucoup de vraisemblance, a mis pour condition des rapprochements qu'il irait au Congrès; l'Empereur a été inflexible. Je n'ai jamais adopté, comme vous avez pu le voir dans mes lettres, les exagérations des Russes contre le comte de Romanzoff; ils lui reprochaient de vaines révérences faites à Caulincourt et des systèmes de politique assez plausibles, tandis qu'ils passaient sous silence des guerres qui prêtent un peu plus au poinçon de la critique; il est du reste bon Russe, bon sujet de Sa Majesté Impériale, poli à l'excès, bienfaisant et même magnifique dans ses bienfaits; cependant son cœur est froid et jamais il n'aura d'amis. A tout prendre, il me semble que l'Empereur a fort bien fait de ne vouloir pas le présenter aux cabinets étrangers, qui ne peuvent le souffrir, et il aurait bien fait aussi de le garder, si le chancelier avait voulu, car ce n'est pas un homme qu'il soit fort aisé de remplacer: personne ne donnait mieux à dîner, et il ne pouvait faire aucun mal entre les mains de l'Empereur; — enfin, il est loin. Il a excessivement déplu à toute sa chancellerie en refusant de satisfaire à la forme ordinaire qui veut qu'un chancelier, en se retirant, vienne faire une visite à sa chancellerie et demande des grâces pour tous ses subordonnés; le comte de Romanzoff s'y est refusé en

disant que *l'Empereur connaissait ceux de ses serviteurs qui avaient mérité des grâces.*

La retraite du chancelier a produit une grande fortune, celle de M. le comte de Nesselrode, auquel Sa Majesté Impériale paraît tout à fait habituée ; M. le marquis de Saint-Marsan vous parlera de lui. Il est Autrichien d'opinion. Dans la seule conversation officielle que j'aie eue avec lui, je lui parlai par occasion de *l'esprit italien* qui s'agite dans ce moment ; il me répondit : *Oui, monsieur; mais cet esprit est un grand mal, car il peut gêner les arrangements de l'Italie.* Je n'ajoutai rien. C'est un beau raisonnement, comme vous voyez, monsieur le comte. L'empereur de Russie sent parfaitement nos raisons, et il ne tiendrait qu'à lui de les rendre décisives ; mais toujours il a évité de parler net sur l'Italie et de lui accorder une protection déclarée. Il n'est pas nécessaire d'être bien fin pour deviner que l'Italie est une monnaie qui doit payer d'autres choses. Tant pis pour elle. Je l'ai d'ailleurs observé mille fois : les princes italiens n'inspirent point ici l'intérêt qu'on accorde aux autres ; il y aurait beaucoup à disserter sur ce point.

Il serait téméraire de donner certains conseils à Sa Majesté, surtout sans savoir certaines choses; cependant il paraît certain qu'il pourrait y avoir tel moment où nous devrions nous décider brusquement et sans aucune approbation préliminaire, car l'approbation suit toujours le succès, et lorsqu'on vit au milieu de puissances mutuellement ennemies, on est bien sûr de faire déplaisir à l'une ou à l'autre, de quelque manière qu'on

agisse. Il ne s'agit donc que de faire ce qui nous convient.

La mort de la dernière fille de Marie-Thérèse paraît influer sur les destinées de l'Italie ; elle ajoute à l'un des grands phénomènes de cette révolution, celui des morts remarquables arrivées précisément au moment où elles devaient produire tel ou tel effet ; on en a vu beaucoup. Il n'y a jamais eu rien d'aussi indépendant de la sagesse humaine que cette grande révolution. Cette mort est un malheur personnel pour mon cher duc de Serra-Capriola.

Après un assez long silence, qui n'était que le fruit des circonstances, j'ai reçu de Paris une lettre fort aimable et que je n'ai pas même le droit de copier (je n'excepte que cette phrase : *Je suis fâché de ne vous avoir pas trouvé ici, vous nous auriez donné de bons conseils*). J'ai répliqué comme je le devais, mais sans aucun détail politique ; seulement j'ai fait sentir en passant ce que je pensais du traité du 30 mai ; après quoi, tout était dit. Sa Majesté ayant là un représentant, personne, excepté lui, n'y doit prendre la parole. Je suis cependant très-flatté d'un tel souvenir et des paroles qu'il m'a values.

Je ne suis point étonné des tripotages de Napoléon en Italie ; c'est son métier, et ceux qui le laissent faire mériteraient fort d'en être punis.

Je ne crois pas que Bonaparte, une fois détrôné, soit dangereux. Qui le rappellerait ? Les Français ? Le Roi est trop habile, il n'a pas fait une seule faute. Tout est dit. Les maréchaux de France, qui s'entendent appeler *mon*

cousin par un Bourbon, se garderont bien de se compromettre avec leurs anciens collègues. Certaines personnes craignent Bonaparte comme général, mais quel souverain serait capable de confier une armée à un tel général? Nous avons tout vu, mais nous ne verrons pas cela. Cependant c'est un grand scandale que cet homme jouant le souverain dans son îlot et prédisant sa résurrection. J'espère qu'on l'ôtera de là, et que Murat prendra congé aussi : ceci est encore un plus grand scandale; la postérité ne voudra pas croire qu'un sénat de souverains ait pu délibérer sur l'existence politique d'un tel homme; elle nous mettra au-dessous des siècles que nous appelons *d'ignorance*. C'est encore un bien étrange spectacle que celui des États du Pape retenus par la *Maison apostolique*, pendant que l'Angleterre lui envoie de l'argent. — Vous verrez la fin, monsieur le comte, toute différente de ce qu'on croit.

Je finis par où j'ai commencé : je suis bien fâché de n'avoir pu obtenir une audience de l'Empereur avant son départ; M. le marquis de Saint-Marsan suppléera à ce que j'aurais pu dire. L'appui de l'Empereur est sans prix pour nous. Le comte de Nesselrode penche infiniment vers les idées autrichiennes, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire; mais, quoiqu'il soit certainement un homme d'esprit et de mérite, il n'a pas encore acquis le poids nécessaire pour influencer son maître. D'ailleurs, je doute que l'Empereur puisse être influencé, pas même par le comte André Razumofsky, qui peut passer pour un véritable citoyen de Vienne : il n'y a pas dans le monde de prince plus soupçonneux,

surtout sur ce point, et il a, pour deviner les inclinations particulières des hommes, un tact et un instinct qui passent l'imagination; il voit arriver de mille lieues l'homme qui veut le mener ici ou là. Je crois qu'il demeurera parfaitement indépendant et impassible. Dieu veuille qu'il nous favorise pleinement. Ce moment est également délicat et décisif pour nous; placés entre l'Autriche, la France et la Russie, chacune de ces puissances peut nous brouiller avec les autres; il y aura même des contre-coups avec l'Angleterre, à cause des liaisons de cette dernière puissance. Ceux qui traiteront avec l'empereur de Russie ne doivent se montrer ni finassiers ni complimenteurs; toutes nos étiquettes méridionales ne sont point à son usage; il sait assez distinctement ce qu'il est, cependant il permet une certaine gaieté respectueuse; une folie élégante ne l'effarouche point, un homme accoutumé à nos formes est très-exposé à l'ennuyer ou à le faire rire. Toutes les formes sont respectables; il faut les connaître et les suivre. Le tact de M. le marquis de Saint-Marsan est fait pour nous tranquilliser.

Votre Excellence ne sera peut-être pas fâchée de lire ce qu'une plume savoyarde me mande sur le traité de paix du 30 mai :

«..... Je pleure sur les malheurs qu'entraîne cette » fatale paix; en vérité, elle feraitre gretter Bonaparte! » Comment l'empereur de Russie, si bon, si humain, » ayant toujours témoigné tant d'intérêt à notre sou- » verain, a-t-il pu consentir à *une telle infamie?* Plus » on y pense et plus cela fait horreur. Voilà de ces

» occasions où il faut bien se convaincre qu'on doit être
» honnête homme et fidèle à ses devoirs par amour du
» bien, mais non pour en être récompensé en ce
» monde. Comment Louis XVIII a-t-il pu consentir?...
» Nous voilà tous à terre plus que jamais, » etc., etc.

J'ai reçu d'autres lettres sur ce ton, et toutes par la poste; il y en a sans doute d'autres par centaines, et tout cela est lu par les bureaux. Sa Majesté voit combien elle est regrettée, et le désespoir de ses aînés est bien motivé: se voir ainsi partagés et anéantis sans qu'une seule voix parle pour eux, il y a de quoi blasphémer. Et que dites-vous de moi, monsieur le comte, qui reçois ici des reproches extravagants de nos compatriotes, tandis qu'on m'écrit de la cour : *Trop de raisons s'opposaient à votre départ pour Paris?* Quelle profondeur! Enfin, monsieur le comte, la pauvre Savoie est sacrifiée, et personne n'a parlé pour elle. Je ne m'étonne d'aucune sorte de plaintes, même de celles qui n'ont pas le sens commun.

Nous avons ici depuis un mois environ, pour ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, M. le comte de Noailles, que vous connaissez, je crois. Sa famille, comme vous le savez, monsieur le comte, avait beaucoup à compter avec le Roi, qui a l'extrême sagesse de ne se souvenir de rien. M. de Noailles a 200,000 livres d'appointements; c'est beaucoup moins que l'ambassadeur de l'usurpateur, le trop fameux Caulincourt, qui avait 480,000 livres et un crédit illimité; il mangeait ici un million, surtout en *bonnes œuvres*. L'Empereur lui donna dans le temps, ou pour mieux dire il

donna à la légation française un hôtel magnifique, qui doit être, dit-on, habité par M. le comte de Noailles; mais en attendant, certaines réparations indispensables n'étant pas faites, celui-ci est obligé d'en louer un autre sur le pied de 10,000 roubles pour six mois; sur quoi on ne manque pas d'observer que Caulincourt serait logé un peu plus promptement : cela peut être, mais c'est un triste plaisir que celui de faire peur. M. le comte de Noailles est un homme doux, poli, moral et religieux, ayant toutes les formes de l'ancien régime : c'est un singulier pendant de son prédécesseur.

Les négociants de Riga élèvent un très-beau monument à la gloire de Sa Majesté Impériale. Il est en beau granit; c'est une colonne très-haute posant sur un piédestal proportionné, et portant sur le chapiteau un globe chargé à son tour d'une victoire colossale en bronze, le tout environné d'une belle grille en fer. On a demandé deux inscriptions, l'une en russe et l'autre en latin ; celle-ci est de ma façon ; je n'ai pu la refuser à mon ami le marquis Paulucci, gouverneur général des provinces de Livonie et de Courlande, à qui le commerce de Riga a donné carte blanche pour l'érection de ce monument ; M. le marquis de Saint-Marsan transmettra cette inscription avec une traduction française, dont l'auteur au moins ne saurait être accusé de n'avoir pas compris celui de l'inscription.

M. le marquis Paulucci, pendant un séjour d'un mois qu'il a fait ici, a obtenu de Sa Majesté Impériale tout ce qu'il a demandé pour les autres, et pour lui une *arenda* de 2,000 ducats pour douze ans — ces

sortes de concessions se prolongent. — Son caractère naturellement violent produisit quelques embarras dans son début, et moi-même j'en aperçus les effets dans mes affaires ou celles de mes compatriotes ; mais il n'y a qu'une voix sur sa manière de gouverner : il n'est pas possible d'y mettre plus de vigueur, de justice et d'activité. J'insiste avec plaisir sur la demande que j'ai eu l'honneur d'adresser à son sujet.

Daignez agréer, etc.

Saint-Pétersbourg, le 26 septembre/8 octobre 1814.

J'ai appris depuis peu de jours que ma famille était en chemin pour me joindre ; quelle que soit l'envie que j'ai de la revoir, je suis fâché qu'elle soit partie avant d'avoir reçu les lettres par lesquelles je lui disais de ne point se mettre en route avant que Sa Majesté ait pris un parti sur mes négociations, car je pourrai me trouver réduit à des extrémités qui déplairont au Roi sans que j'y puisse rien.

Un jour, on écrivait de Madrid au ministre d'ici qui avait envoyé son compte : *On n'a pas compris ce luxe de feu dans la chambre des domestiques.* Plus ou moins tous les hommes sont sujets à juger d'après le pays où ils vivent.

Je m'étais arrangé jadis pour finir mes jours dans l'île de Sardaigne. Comme royaume et même comme maison de campagne elle souffre des objections, mais comme

tombeau elle n'est point trop exposée aux intempéries. Sa Majesté elle-même m'est témoin que je n'ai pas dit un mot, que je n'ai pas écrit une ligne tendant à changer de place et à m'élever.

Au moment marqué par ma destinée, il fallut partir. En mettant le pied dans mon vaisseau à Cagliari, une lettre officielle m'apprit *que le Roi ne pouvait pas* m'accorder le titre d'envoyé extraordinaire (que je n'avais pas demandé) ; en touchant à Naples, un grand personnage vint m'apprendre sur mon bord que j'avais le titre d'envoyé extraordinaire. Ici s'appliquait bien naturellement l'heureuse expression française : *On à fait pour vous l'impossible;* mais puisque l'impossible est fait, il m'est permis d'insister sur le possible. Je me mets dans les mains de Sa Majesté. Je la prie instamment de vouloir bien achever son ouvrage et de ne pas trop éprouver la pauvre nature humaine, dont les forces sont bornées, et qui extravague à la fin avec les meilleures intentions imaginables.

Saint-Pétersbourg, 26 septembre/8 octobre 1814.

Monsieur le comte,

Avant même d'avoir reçu la note de M. le marquis de Saint-Marsan, j'avais traité toutes les idées qu'elle avait pour objet. J'ai été fort aise surtout d'avoir rencontré juste sur Gênes; seulement je me suis

trompé sur un point de fait relatif à la Savoie, ne croyant pas que Sa Majesté établirait un tribunal suprême dans cette portion qui lui reste. A la distance où je suis, ces sortes d'erreurs sont inévitables et heureusement sans conséquence, dans ce cas du moins.

Je ne doute pas, je crois l'avoir déjà dit, que notre position ne soit une des raisons qui m'ont privé d'une audience; l'Empereur évite une conversation *italique;* c'est un point auquel il n'est pas permis de toucher, mais j'ai écrit, et je ne crois pas qu'entre le chevalier Rayberti et moi, rien nous ait échappé. Ce très-bon sujet du Roi a pris la plume aussi, mais par une autre voie; je m'étonne que Votre Excellence ne m'ait rien dit de lui.

Je n'ai pas trop compris ce que Votre Excellence me fait l'honneur de me dire : *que l'intention de Sa Majesté est que je reste ici pendant l'époque du Congrès.* Est-ce qu'elle entend m'en faire partir *après le Congrès?* Rien ne serait plus contraire à mes vœux et à mes intérêts. Les plaintes (quoique déraisonnables, si l'on veut) de mes compatriotes, les cris de tous mes amis, le consentement de toutes les lettres de Paris, mes liaisons et mes correspondances connues, un droit honorable dont je ne pouvais guère douter,—que sais-je, monsieur le comte?—mille circonstances réunies, ont pu me faire désirer de défendre à Paris les intérêts de mon maître et de mon infortuné pays; mais ce moment passé et perdu, je ne désire que de jouir de l'accueil favorable, rare même, dont je jouis ici. Qu'irais-je faire ailleurs? Je vois tous les jours davantage, monsieur le comte,

que je fis très-mal en 1793, lorsque, plein d'un beau zèle, je me fis chevalier d'une puissance qui ne voulait point de moi; mais considérez, je vous prie, que la révolution n'a point eu le même caractère en Piémont et en Savoie : vous l'avez eue déjà calmée et ne se permettant plus ses premiers forfaits; la Savoie, au contraire, fut envahie au milieu du grand paroxysme; il fallait voir fermer les églises, chasser les prêtres, promener en public et poignarder le portrait du Roi; il fallait entendre chanter l'air de *la Marseillaise* à l'élévation (je l'ai entendu) ; les fibres de mon cœur ne furent pas assez robustes pour supporter tout cela. Je partis, et je fis mal; il fallait bêcher mon jardin et attendre la résurrection. Au surplus, monsieur le comte, Sa Majesté m'est témoin que j'ai eu l'honneur de lui parler avec une franchise unique; je l'ai priée continuellement de se défaire de moi. La chose était facile; elle l'est moins, je le sens, cependant elle n'est peut-être pas devenue impossible.

Je dois sans doute me garder, monsieur le comte, de m'avancer encore avec le jeune C.; cependant, comment faire? Il faut bien, en définitive, qu'il mange et qu'il soit vêtu. Le grand point est de le faire partir; il a déjà été pris au collet dans la rue, et les lois étant écrasantes contre un étranger sans grade et sans défense, son sort, si l'on ne fait un effort en sa faveur, est de mourir en prison, rongé par la vermine sur le carreau.

Je prie Votre Excellence d'agréer mes félicitations bien sincères sur le nouvel honneur que lui a fait Sa Ma-

jesté ; je m'y attendais sans doute, et je suis bien charmé de n'avoir pas attendu plus longtemps. J'en ai été très-satisfait, et tout le monde ne peut qu'applaudir à cette destination.

J'ai l'honneur, etc.

Saint-Pétersbourg, 18/30 novembre 1814.

Monsieur le comte,

Pour vous dire la vérité, j'ai été ce qu'on appelle vulgairement *attrappé* en voyant que vous ne me disiez rien de mes notes du 19 avril/1er mai et du 22 juillet/10 août, dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre des copies ; ce sont des pièces essentielles, et il m'importe de connaître le jugement que Sa Majesté aura daigné porter sur elles. M. le marquis de Saint-Marsan a bien voulu m'envoyer de Vienne la carte de la Savoie, gravée à Londres, et accompagnée d'une explication intéressante partie sans doute de quelque agent du Roi dans cette ville. Il me semble, monsieur le comte, que j'ai prévenu toutes les raisons exposées dans cette note, que je les ai prévenues, dis-je, dans la seconde de mes notes sus-énoncées, avec toute l'étendue et la vigueur que demandait le sujet ; Votre Excellence voudra bien remarquer d'ailleurs qu'elle est appropriée au caractère de l'empereur de Russie, qui veut être maître chez lui, et avec raison, mais qui aime les lois, les

constitutions même, si je ne me trompe (du moins quand il les juge raisonnables), et qui entend citer volontiers les droits des peuples. Il est vrai au fond que les peuples ont des droits, mais non celui de les faire valoir ou d'en punir la violation par la force; comme un fils a certainement le *droit* de n'être pas maltraité injustement par son père, sans que pour cela il s'ensuive que si son père lui donne un soufflet, uniquement pour se divertir, il ait le *droit* de le restituer. Je serai donc charmé, monsieur le comte, de savoir ce que vous aurez pensé de tout ce petit travail.

Au moment où le roi Louis XVIII rentra dans sa capitale, on regarda ici comme certain que nous allions être jetés dans les épines d'une constitution, et véritablement toutes les apparences favorisaient cette opinion; sur-le-champ je tâchai de parer le coup par une note aussi forte et aussi raisonnée qu'il me fut possible, je la remis ici pour être transmise à Sa Majesté Impériale, et en même temps j'eus l'honneur de soumettre à Sa Majesté les idées dont il me parut qu'elle pouvait faire usage pour se tirer de ce pas sans inconvénient. Je voudrais bien savoir encore si tout cela est parvenu, car je vois qu'on m'a escamoté plusieurs paquets. D'ailleurs, quoique le danger soit passé, je ne sais trop s'il est passé pleinement et pour toujours : l'esprit du siècle est terrible, et ce sera un grand miracle s'il n'entreprend et n'obtient rien.

Les espérances que nous avons dans ce moment m'engagent à vous présenter les réflexions suivantes :

Chaque nation a son caractère particulier qui se mêle

à son gouvernement et le modifie. On croit que le même nom exprime le même gouvernement ; c'est une erreur grossière et souvent terrible. La France était une monarchie, le Piémont était une monarchie ; on aurait cependant fait extravaguer les deux nations si l'on avait entrepris de gouverner chacune d'elles avec les principes de l'autre. J'en dis autant de Genève et de Gênes, de Venise et de Berne, etc.

Il semblerait bien naturel, que lorsqu'une souveraineté vient à s'unir à une autre, la dominante s'empressât de s'informer du génie particulier et des préjugés de l'autre pour l'amalgamer à elle doucement, et pour se conformer au caractère de la nouvelle sujette autant que la sûreté commune le permet. Point du tout, monsieur le comte, c'est tout le contraire qui arrive : la nation dominante se fait une gloire particulière de choquer toutes les opinions, toutes les coutumes, tous les préjugés de la nation dominée, et l'on sait ce qui arrive.

Saint-Pétersbourg, 21 janvier / 2 février 1815.

Monsieur le comte,

Tout Russe qui n'est pas au service civil ou militaire de l'Empereur ne peut demeurer nulle part sans un passe-port qui l'y autorise ; en vertu de ce passeport on lui donne un certain billet de résidence qui doit

se renouveler tous les six mois dans un bureau fixé pour cet objet. Suivant les principes rigoureux du droit public, la maison d'un ministre est censée territoire de son maître ; on n'aurait donc pas plus le droit de mander le domestique du ministre de Sardaigne à la police que si ce domestique était à Turin ou à Cagliari ; cependant il n'en va point ainsi : il faut que mes domestiques se présentent comme les autres; pour cela, il faut que je leur rende, chaque mois si c'est un étranger, chaque semestre si c'est un Russe, leurs passe-ports, et c'est un inconvénient immense ; car pendant que le domestique est possesseur de son passe-port, il est le maître de sa personne, il peut faire un mauvais coup, changer de place, etc. Il peut me dire d'ailleurs que l'officier de police ne l'a pas expédié, et je ne puis savoir la vérité, d'autant plus qu'il est sévèrement défendu aux officiers de police de communiquer avec les ministres. M. le général de G., grand-maître de la police, et dont j'ai toujours eu à me louer infiniment, est convenu avec mon fils, que j'ai envoyé vers lui pour avoir quelques explications sur ce point, il est convenu, dis-je : 1° que je lui renverrai les passe-ports de mes gens et qu'il me les enverra *visés*, sans qu'ils passent par leurs mains ; 2° que je lui enverrai directement leur signalement, ce qui les dispensera de se présenter à la police ; cet arrangement améliore déjà beaucoup de choses, cependant ce n'est point encore ce qu'il faut. J'attends l'Empereur, sans lequel rien ne se termine ici. J'ai demandé à l'ambassadeur de France ce qu'il en était à l'égard de ses gens ; il m'a dit qu'il n'en savait rien ; ce sont ses sous-ordres qui sont chargés

de ces petits détails. Je verrai la chose à fond et j'aurai l'honneur de vous en instruire. Ces sortes d'explications et de négociations sont au nombre des choses les plus insupportables pour un ministre isolé, obligé de faire tout par lui-même; partout, mais surtout ici, il en est nécessairement ridicule, et la dignité même du maître s'en trouve blessée. Vous me direz, monsieur le comte, que le Roi est fort au-dessus d'une impertinente plaisanterie : à la bonne heure; mais moi, je suis au-dessous et je ne puis m'habituer à entendre certaines choses. Au reste, monsieur le comte, Votre Excellence sait que je ne prétends point lutter contre les circonstances ni me plaindre d'aucune disposition générale; mais il est bon que vous connaissiez la situation.

Tandis qu'on se croyait sûr de posséder l'Empereur incessamment, on a reçu la nouvelle *qu'il ne pouvait partir de quelques mois,* et le cabinet a reçu l'ordre de lui envoyer 33,000 ducats d'or, qui sont partis sur-le-champ dans une fort jolie caisse. L'Empereur, dans une lettre qu'on cite, dit que sa présence sera encore nécessaire pendant longtemps pour éviter une guerre. Certaines publications faites dans les gazettes permettaient de regarder cette guerre comme inévitable. Rien n'a changé dans la manière de voir de plusieurs hommes assez clairvoyants, qui pensent que la France est trop maltraitée pour ne pas se relever tôt ou tard par un ressort que la pression n'aura point amorti. D'autre part, l'homme le plus fait ici pour connaître certains secrets ne doute pas qu'il n'y ait chez l'Empereur une pente vers ce côté même, dans le sens opposé à l'Au-

triche. Le reste demeure soumis au jugement de Votre Majesté. Trois puissances se sont élevées à un degré qui fait peur à l'imagination : l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Celle-ci est inconcevable ; du fond de l'abîme elle se trouve d'un saut dans les nues; c'est bien mal à propos qu'on lui a refusé la finesse, il faut en avoir infiniment pour retirer un tel enjeu après avoir exposé moins que les autres. Sa prépondérance en Italie nous presse excessivement, et l'Italie est le prix de la Pologne. Dans ce moment, je crois ce dernier royaume rétabli. Le mécontentement de la Russie ne se peut exprimer ; on n'en dit pas, ou l'on n'en dit guère la vraie raison : la Pologne avait des lois et l'Empereur les aime ; cette disposition naturelle sera favorisée par une foule de Polonais extrêmement imbus des idées modernes, tels, par exemple, que le prince Czartorisky, les Potocky et cent autres ; la Pologne aura donc des lois constitutionnelles ; il y aura, de plus, une garde polonaise, comme il y a une garde hongroise à Vienne, etc. : tout cela est insupportable à l'orgueil russe, ce qui se conçoit à merveille. La Pologne ainsi constituée sera un exemple, une tentation et un objet d'envie pour la Russie. Ajoutez, monsieur le comte, que Sa Majesté Impériale, si l'on en croit l'opinion publique et toutes les apparences qui ont formé cette opinion, nourrit dans son cœur le projet de constituer son pays en commençant par l'abolition de l'esclavage. Ajoutez encore que la Pologne, une fois réunie et organisée, peut fort bien concevoir, plus tôt ou plus tard, le projet de perfectionner son existence, en quoi elle ne manquera pas d'appuis, et vous con-

viendrez que la mauvaise humeur des Russes n'est point du tout une chose en l'air.

J'apprends par les gazettes que *nous avons des troupes anglaises alliées dans Gênes, tandis que nos alliés les Autrichiens sont encore dans le Piémont, qu'ils dévorent.* Tout cela étant fort obscur, je ne puis me séparer de mes alarmes. Il ne faut pas croire d'ailleurs que la *puissance* de Gênes soit jointe à la nôtre, car cette puissance tenait en grande partie à sa constitution politique. Venise, qui a rempli le monde de ses actes et de son pouvoir, n'a plus que ses gondoles; son territoire seul est réellement ajouté à l'Autriche; la même chose nous arrivera. Il est vrai qu'il faut aussi considérer Gênes comme citadelle; mais le point capital est la Savoie. Croyez-vous, monsieur le comte, qu'une nation aussi *grimpante* que la France puisse s'arrêter à Montmélian? Vous appelez en Piémont les Français *Cravott;* vous verrez la justesse de l'étymologie. S'ils conservent la Savoie, ils l'auront toute; s'ils l'ont toute, ils ont les Alpes; s'ils ont les Alpes, ils sont les seigneurs suzerains du Piémont; et s'ils sont maîtres du Piémont, Gênes n'est rien. Machiavel s'est moqué, il y a trois siècles, du projet de garder les Alpes: *Pendant que vous les garderez,* dit-il, *la poste viendra vous apprendre par derrière que les Français sont en Italie;* si cependant nous tenions à la fois toute la chaîne, de Genève à Gênes, la phrase *fermer les Alpes* aurait au moins un sens; mais si nous sommes ouverts du côté de la Savoie, je ne sais plus ce que cette même phrase signifie.

Permettez-moi de vous copier les mots d'un militaire, vous verrez que mes craintes ne reposent pas sur des théories de cabinet : *La Savoie est indivisible et ne peut rester dans l'état où elle est. Ce qui reste au Roi n'a plus de centre ; c'est un domaine dont on a fait disparaître les bâtiments. Les Français ne sont pas contents, ils veulent aller jusqu'au milieu du Mont-Cenis, et ils appellent cela aller jusqu'aux Alpes ; ils ne veulent pas voir que la Savoie et les Alpes sont une même chose, et qu'aller jusqu'au sommet des Alpes, c'est aller au delà. Si les Français vont jusqu'au Mont-Cenis, le nom de gardien des Alpes n'a plus de sens,* etc. etc. (Lettre d'un militaire, 12 décembre 1814).

Il n'y a donc rien de plus certain que ce que j'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence : *Le Piémont est plus intéressé que nous à la restitution de la Savoie.* Qu'avons-nous à perdre politiquement par l'union de la Savoie à la France? Une goutte d'eau tombant dans l'Océan en fait portion comme toutes les autres, et comme il n'est composé que de gouttes, aucune n'a le droit de trouver l'autre petite. Cette cruelle séparation n'est pour nous qu'une immense douleur (hélas! c'est bien assez) ; mais pour vous, messieurs, c'est une immense calamité. Je suis ravi, au reste, que les Savoyards n'aient pas été séduits par cette idée, si séduisante pour les peuples, de l'union à une grande puissance. Avec une grande fidélité, ils ont demandé la conservation de leur petitesse fidèle, ils sont allés se plaindre à Londres, ils sont allés se plaindre à Vienne ; je me suis plaint ici, avec quelque danger pour moi, suivant ce que vous

m'avez fait l'honneur de me dire : je suis tenté d'en avoir de la joie, puisque Sa Majesté n'en peut souffrir. Nos regrets sont suffisamment prouvés : nous sommes en règle envers l'Europe et la postérité. Il y aurait de ma part une grande fatuité à croire que j'aurais pu empêcher ce malheur si j'avais été à Paris ; mais l'opinion, qui le croit et que je ne puis contredire, me fait honneur ; je l'accepte comme consolation, puisqu'il ne me reste plus que cela.

Je profite de cette occasion, qui est sûre, pour faire connaître à Votre Excellence trois choses qui me concernent, ne croyant pas pouvoir m'en dispenser.

1° Il m'est arrivé quelquefois dans le cours de ma vie, quoique très-rarement, de permettre à quelques fragments de mes nombreux manuscrits de faire un tour chez l'imprimeur pour voir le grand air, lorsque je croyais la chose convenable, mais toujours sous le voile invariable de l'anonyme. Cependant on m'écrit de Savoie qu'il paraît dans ces contrées un opuscule philosophique de deux cents pages environ, intitulé : *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines.* Je ne suis point étranger à la *publication* de l'ouvrage, mais je n'entre pour rien dans la *publicité ;* elle ne peut être que la suite ou d'un abus de confiance, que je ne puis supposer dans l'illustre éditeur (M. le vicomte de Bonald, à qui j'avais donné l'ouvrage pour en faire ce qu'il voudrait, sans me nommer) ou d'un inconcevable malentendu que j'éclaircirai incessamment. Si j'avais jugé à propos de me nommer, Votre Excellence sent assez que

le premier exemplaire eût été pour elle; mais l'anonyme n'est tenu à rien, qu'à une responsabilité rigoureuse s'il écrit quelque chose de mauvais, ce qui est de toute justice.

2° J'ai eu l'honneur d'informer Sa Majesté dans le temps que je m'étais trouvé engagé, sans trop savoir comment, dans une longue correspondance sur les matières ecclésiastiques, avec la cour de France, alors en Angleterre (c'est-à-dire cependant avec un ami particulièrement attaché au maître). Je suis amèrement fâché de n'avoir pu retenir une copie de tout ce que j'ai écrit; ce serait un volume intéressant; mais en cela le défaut de secrétaire de confiance m'a nui encore. J'ai bien redemandé mes lettres sur ma parole d'honneur de les restituer en original, mais elles sont tombées dans une cassette auguste qu'on ne peut forcer ni même solliciter deux fois. Comme il n'y a point de nonce ici et que je m'étais trouvé en quelque correspondance avec celui de Vienne, j'ai cru devoir l'instruire et des efforts que j'avais faits pour le bien commun de l'Église et de l'État, et de l'heureux succès qui m'était annoncé par une lettre finale; je joignais à ma lettre un extrait de la dernière que j'avais écrite et qui récapitulait toute la question. A vous dire la vérité, je me défiais beaucoup de ce prélat, que plusieurs indices me présentaient comme un esprit petit et entortillé; mais enfin il représentait le Saint Père, et cela me suffisait. A mon grand étonnement, il ne m'a point répondu. Une main ecclésiastique avait copié la pièce, d'autres yeux du même ordre l'avaient examinée

et fort approuvée, un ecclésiastique français du plus grand mérite me faisait même l'honneur de croire que la tranquillité des rapports entre les deux puissances était en grande partie le fait de ma correspondance; pourquoi donc le nonce ne m'a-t-il pas répondu? C'est ce que j'ignore; mais comme il aurait pu me répondre depuis trois mois, même après avoir reçu lui-même une réponse de Rome, je ne veux pas tarder plus longtemps à en faire part.

3° On m'a mandé plus d'une fois qu'à Turin et même à Paris il a été dit qu'à la suite d'une grande maladie que j'avais faite, l'esprit m'avait totalement baissé. Voici la base de cette narration. Depuis une demi-douzaine d'années, plus ou moins, j'ai été sujet à des accidents de sommeil entièrement inexplicables, qui me surprenaient souvent dans le monde, et dont je riais tout le premier; ce n'était qu'un éclair, et ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce sommeil n'avait rien de commun avec celui de la nuit. Par nature je dors très-peu; trois heures sur les vingt-quatre, et même moins, me suffisent, et la moindre inquiétude m'en prive; dans l'état déplorable où m'ont jeté les déterminations prises à mon égard, il m'est arrivé de passer deux et même trois nuits sans dormir : d'où venait donc ce sommeil subit et passager d'une minute ou deux? C'est ce que je n'ai jamais compris. Depuis plusieurs mois, ces *coups de sommeil* (car je ne puis pas dire autrement) ont fort diminué, et j'ai tout lieu d'espérer que bientôt j'en serai entièrement délivré. Souvent je disais en riant : *bientôt on écrira au Roi que je suis apoplectique;* mais

je vois que mes protecteurs ont mieux aimé dire *radoteur*. Si jamais je le suis, Votre Excellence, qui lit mes lettres, en sera avertie la première, et Sa Majesté, en attendant, me rendra le sommeil si elle le juge convenable.

On parle infiniment de la cession de la Sardaigne à l'Angleterre; si c'est pour un second territoire qui nous serait donné, à la bonne heure; mais si c'est comme prix de Gênes, j'en serai fâché. En général, je ne cesserai de craindre jusqu'à ce que j'y voie plus clair. J'avais fait une liste des lacunes que je voyais dans les articles du Congrès à l'égard de Gênes, mais ce détail serait trop long. En résumé, je ne crois point qu'on doive s'endormir sur le danger des constitutions. A moins de précautions très-habilement prises, toutes les nations qui environnent la France auront bientôt des gouvernements pareils au sien. La haine qu'elle s'est justement attirée par ses crimes et ses extravagances a fait aisément fermer les yeux sur ses prérogatives, mais toujours elles existent, et son influence, surtout par les points de contact, sera toujours immense. Voyez, monsieur le comte, comme elle nous a menés durant la révolution : elle supprime la gabelle, nous la supprimons; elle abolit la dîme, nous l'abolissons; elle supprime la noblesse et les primogénitures, nous l'imitons; elle prend les biens de l'Église, nous les prenons. Votre Excellence me dira : *on avait peur;* — mais *on aura peur* aussi, quoique d'une autre manière : ainsi il faut avoir l'œil ouvert d'avance.

On ne parle plus du grand mariage qu'on avait donné pour sûr entre un prince français et la grande-

duchesse Anne. Si ce mariage manquait décidément, je ne verrais pas d'idée plus juste et plus grande que celle d'attacher à cette grande puissance la branche de Carignan. Si la religion semblait une difficulté, je me chargerais bien volontiers de démontrer que ces sortes de mariages sont devenus indispensables. Au reste, monsieur le comte, mon devoir est de vous dire ce qui me passe dans la tête, surtout ce que je regarde comme avantageux aux intérêts de Sa Majesté; mais rien ne sortira jamais de ma bouche, comme vous le sentez assez. Je sais d'ailleurs que les choses qui paraissent le plus raisonnables, dans ce genre, à des yeux étrangers, peuvent prendre, aux yeux des hauts intéressés, une apparence toute contraire. La chose dite, je n'y pense plus.

J'aurais dû expliquer tout à l'heure à Votre Excellence que ma lettre au nonce ne contenait aucune dissertation, ni la moindre trace d'envie de me mêler de ce qui ne me concerne pas; ce n'était qu'une simple communication. Je lui disais: *telle chose s'est passée, et si cette notice peut être utile au Saint-Siége et à l'Église, Votre Excellence peut en faire usage.*

Je ne puis finir sans me jeter de nouveau aux pieds de Sa Majesté pour la supplier de daigner ne pas m'abandonner dans l'extrême malheur où je suis tombé. Qui sait si elle me regarde encore comme son sujet? En tout cas, je n'ai pas le moindre tort d'ambition ni d'intrigue. J'ose espérer que Sa Majesté se laissera toucher et ne livrera point un ancien serviteur à la fin la plus cruelle.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 9/21 février 1815.

Monsieur le comte,

Je n'ai pu m'empêcher d'être atteint d'un petit rire sardonique en lisant dans la dernière dépêche de Votre Excellence *que les parents de M. le chevalier de C. tâcheront de mettre un frein à ses dissipations.* Ils sont bien bons et tout à fait obligeants, mais il s'agit de tout autre chose que de mettre fin à ses dissipations; ne pouvant, par défaut de moyens, rejoindre son régiment il a dû demander sa démission; il demeure Russe et sans grade, c'est-à-dire sans état et presque sans liberté; il choisira entre l'hôpital et la prison, suivant le bon plaisir de ses créanciers. Votre Excellence ne devrait point être surprise si elle venait un jour à lire dans les gazettes de ce pays : *Le chevalier ***, piémontais, appartenant à une famille noble, et ayant une mère et deux frères vivant de leurs rentes, est mort dans telle prison, après avoir escamoté 400 ducats au ministre de son maître et à d'autres personnes qui sont demeurées dupes de leur humanité.*

A l'égard des 400 livres que Votre Excellence m'annonce, je la prie de vouloir bien les envoyer en mon nom à quelque hôpital de Turin. L'aumône étant un devoir, je préfère les pauvres d'un pays que j'aime.

Ceci ne déroge point à ma reconnaissance pour tout ce que ses bons offices m'annoncent dans l'avenir.

Je crains infiniment, monsieur le comte, que vous n'ayez pas présentes ces lois rigoureusement prohibi-

tives de ce pays relativement au commerce étranger; adversaire en général de ces sortes de mesures, je me sens à l'aise pour réclamer. Je crois bien que ces lois ont été originairement dirigées contre l'Angleterre; cependant l'effet en est général, et je ne vois pas comment nous pourrions obtenir une exception. L'absence de l'Empereur rend mille affaires difficiles, et pour celle-là, je crains fort qu'elle ne soit entièrement impossible; cependant je ferai les démarches convenables. M. de Saint-Marsan aura plus beau jeu à cause de la présence de l'Empereur. Ici on ne fait rien pendant son absence. Je ne négligerai jamais une seule occasion de témoigner ici les sentiments de Sa Majesté sur les grandes affaires publiques.

Je suis loin du grand foyer et tout à fait étranger à ce qui s'y passe. Il y a d'ailleurs, comme Votre Excellence le sait assez, deux langages ministériels. L'un est de convention et tout en compliments et en grands mots; il ne parle que de *confiance parfaite, de reconnaissance sans bornes, d'augustes amis, de hautes puissances*, etc., etc.; je sais cette langue aussi bien qu'un autre, et je la vénère comme bonne dans l'usage commun et extérieur. Mais il y a une autre langue sévère et laconique qui atteint la racine des choses, les causes, les motifs secrets, les effets présumables, les tours de passe-passe et les vues souterraines de l'intérêt particulier; cette langue-là a bien aussi son prix, et souvent elle est indispensable; je ne vois pourtant dans ce moment ni nécessité ni convenance même de la parler, surtout sans mission. Votre Excellence m'aura trouvé un peu

froid sur certains points, même sur le sujet de la grande acquisition, et sans doute elle m'aura récusé comme suspect à cause de mon intérêt d'allobroge. En général, *je ne renie point sa récusation*, et l'objection est naturelle ; cependant je ne radote pas. Si nous n'avons acquis Gênes qu'afin que le Piémont soit une préfecture de France ou un cercle d'Autriche, ce n'est pas mon compte, ni le vôtre peut-être, monsieur le comte. De plus, la Sardaigne formait avec Gênes un accord tel, qu'il serait difficile d'en imaginer un semblable ; mais je commence depuis quelque temps à croire ce qui a été dit sur la possibilité qu'on nous ôte cette île, et j'en vois des raisons claires dans l'ambition anglaise, l'aversion autrichienne contre nous, et l'indifférence russe. J'ai d'autres motifs de craindre, malgré de belles apparences : je les supprime ici, les croyant plus faits pour une conversation que pour une dépêche. Quant au sentiment qui me fait répugner à tout ce qui concerne notre séparation du Piémont, je ne le désavoue point, mais je le trouve flanqué de belles et bonnes raisons qui me tiennent toujours en suspens.

Je ferai ce que je pourrai pour l'affaire de M. L., mais j'augure toujours mal de toute affaire judiciaire poursuivie ici par un étranger ; si le débiteur est de bonne foi, fort bien ; mais s'il se défend, je ne vois pas trop le moyen de le forcer. Il y a d'abord en Russie une coutume terrible, c'est que dès que vous vous adressez à un avocat, il vous demande, en avance d'honoraires, la moitié de la somme qu'on revendique : ainsi le pacte qui est réprouvé parmi nous comme déshonorant

(*pactum de quotâ litis*) est ici de droit. Je répète que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, excepté des avances d'argent, pour lesquelles je ne suis pas autorisé, et qui d'ailleurs me seraient remboursées comme celles du chevalier de C. On en serait quitte pour dire à Votre Excellence comme à moi : *Je n'avais pas dit d'avancer de l'argent.*

Un courrier arrivé avant-hier soir a porté à Sa Majesté l'impératrice-mère, à ce qu'on dit, l'importante nouvelle que tout était terminé au Congrès et que sous peu de temps l'Empereur serait ici. Nous verrons donc incessamment ce grand résultat tant attendu. Il serait inutile de deux ou trois manières de répéter ce qui me paraissait probable sur cette fin du Congrès. J'espère que l'auguste assemblée aura pourvu à la transportation absolument nécessaire de Napoléon : il est bon de l'anéantir moralement ; néanmoins, ce personnage extraordinaire n'en aura pas moins changé le monde ; il a fait des rois, des altesses royales, des grands-ducs, etc., une noblesse enfin, et je ne vois pas que personne pense à se défaire des titres qu'on tient de lui et les trouve ignobles ou illégitimes : je n'ai jamais rencontré ce dégoût nulle part. Fera-t-on descendre de leur rang la duchesse de Saint-Leu et le duc son fils? Et le prince Eugène de Beauharnais? Le petit-fils de l'empereur d'Autriche sera-t-il un bourgeois, de quelque manière qu'il soit entré dans ce monde? Le neveu de l'empereur de Russie par Jérôme, s'il arrive à Saint-Pétersbourg, logera-t-il à l'auberge? Ajoutez les immenses richesses de cette famille, qui se cachent

encore, mais qui se montreront à mesure que la sécurité s'établira ; ces gens-là achèteront des provinces, et ces richesses, jointes à leur parenté avec les souverains, placeront l'odieuse famille à la tête de tout. C'est un point de vue assez mortifiant, mais j'ai examiné la chose de tous les côtés sans savoir trouver de quoi douter. Voyez Murat ! Il descendra de son trône sans doute, mais il demeurera le plus grand seigneur d'Europe, et s'il se présente à la cour de l'empereur d'Autriche, ce prince lui demandera-t-il des preuves, après avoir reçu ses ambassadeurs et traité avec lui d'égal à égal ? On en peut dire autant de Bernadotte, qui certainement ne régnera pas, mais qui demeurera en possession du plus grand et du plus brillant état. Ce tableau fatigue l'imagination ; cependant l'esprit ne sait pas trop comment le repousser.

Si quelque chose est terminé, c'est tout au plus, ce me semble, entre l'Autriche, la Prusse et la Russie.

P. S. M. le comte de G., dont la maladie a été très-dispendieuse et qui a déjà dépensé 800 roubles pour M. de C., n'est plus en état de continuer ; il faudrait que ce jeune homme pût partir, mais comment ? Après ce qui vient de se passer, il ne trouverait pas ici, comme dit le proverbe, *du feu sur une pelle.* On ne peut partir d'ici sans s'être fait annoncer trois fois de suite dans la *Gazette de Saint-Pétersbourg ;* un créancier de 10 kopeks peut vous arrêter. Pour moi, je le laisserai partir, mais les autres ne seront pas si complaisants. Je ne vois, comme je vous le disais,

monsieur le comte, que l'hôpital et la prison. Lorsque l'Empereur sera de retour, on pourrait recourir à sa charité, car il ne s'agit plus que de cela. Je sais bien quel sera son premier mot.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 9/21 février 1815.

Monsieur le comte,

J'oubliais de vous demander une grâce; elle est aisée; vous ne me la refuserez pas. J'ai eu l'honneur de vous parler d'une certaine somme de 96,000 livres accordée ici à ma demande, contre les règles de la législation du pays, et de plus contre la détermination générale du gouvernement de n'admettre aucun de ces recours; l'ordre de Sa Majesté Impériale, étranger à toutes les formes judiciaires et même ministérielles, enjoignait directement au trésorier général de me compter cette somme *pour en disposer comme je l'entendrais;* je l'envoyai à Cagliari. Peu de jours après, le ministre me demanda *ce que j'avais fait de cette somme;* je répondis avec étonnement : *Comment donc, ce que j'en ai fait? elle est partie le lendemain pour sa destination.* Il tourna les talons en me disant : *Vous êtes bien fou.*

A Dieu ne plaise, monsieur le comte, que je me fasse un mérite de n'avoir pas compris ce que je ne devais pas comprendre; cependant je vous prie de vous rappeler

fortement cette anecdote et quelques autres encore, de vous rappeler en même temps l imputation des 2,000 roubles prises *après treize ans et avec permission,* et je vous prie enfin, monsieur le comte, de vouloir bien faire cette petite expérience devant une glace. D'après le caractère noble et élevé de Votre Excellence, tel qu'on me l'a dessiné souvent et tel que je le vois de loin, il sera utile pour moi qu'elle aperçoive ce qui se passera infailliblement sur son visage : je compte sur quelque signe favorable pour moi.

Il est très-vrai, monsieur le comte, que l'opuscule intitulé *Essai sur le principe générateur des institutions humaines,* etc., a été imprimé à Paris avec mon nom et mes titres. Ce brigandage m'a choqué au delà de toute expression, mais sans doute il a une cause que j'espère découvrir. Je ne désavoue, au reste, aucun des principes contenus dans l'ouvrage, mais je tenais et j'ai toujours tenu fortement à l'incognito ; j'entends l'incognito présumé qui dispense de toute cérémonie d'auteur.

Saint-Pétersbourg, 15 mars 1815.

Monsieur le comte,

Je viens de fermer un paquet adressé à Votre Excellence, dans lequel je réponds à tous les articles de son n° 12, mais je ne sais quand ce paquet pourra partir et encore moins quand il arrivera à Turin ; je

le fais donc précéder par cette lettre, vu l'importance extrême pour moi de recevoir incessamment les décisions de Sa Majesté à mon égard. Je m'étais trompé de beaucoup à mon préjudice, comme il m'arrive toujours. J'aurais voulu au moins, monsieur le comte, que vous m'eussiez répondu sur mon projet de quitter Pétersbourg pour quelque temps ; je ne vois pas de quelle utilité je suis ici au Roi ; enfin, ce sera comme il plaira à Sa Majesté, pourvu que ce tourment finisse. Qui lirait nos lettres, monsieur le comte, croirait qu'elles sont, non de deux ministres, mais de deux avocats qui plaident. Cette contestation me fait une peine que je ne puis vous décrire ; je n'en connais qu'une plus cruelle, c'est celle de ne pouvoir faire autrement. Aucune dispute ne saurait finir, monsieur le comte, dès que la bonne foi ne s'en mêle pas : elle ne saurait balancer un instant sur la question qui nous divise.

Lorsque le Piémont fut conquis, les horreurs de la révolution avaient cessé ; une assez longue expérience avait d'ailleurs instruit tous les esprits ; personne ne pouvait commettre la folie de quitter sa patrie. Le cas de la Savoie était tout différent. Nous fûmes pris et surpris dans le moment le plus terrible de la révolution ; il ne s'agissait que d'emprisonnements, de visites domiciliaires, de confiscations et de supplices ; il fallait voir des scènes horribles d'irréligion et de brutalité, il fallait voir traîner et poignarder le portrait du Roi, etc., etc. Si quelques tempéraments *faibles*, ne pouvant supporter ce spectacle, se retirèrent, espérant un meilleur

temps, lorsqu'il était si facile d'accepter le présent, ils eurent tort sans doute, comme il est prouvé aujourd'hui; néanmoins ce ne sont pas des gens à punir, il suffit de les oublier.

Voilà donc tout ce que je demande, monsieur le comte : de *n'être pas puni*. Vous prononcez contre moi une confiscation ; je trouve que c'est trop. Que Votre Excellence y prenne bien garde : que tout ce que je possède soit versé dans la caisse publique, ou que je sois forcé de le dépenser à la décharge de cette même caisse, c'est absolument la même chose. Les refus que j'ai éprouvés m'ont ruiné sans retour ; le mal est bien plus grand que je ne l'avais prévu, il est au comble, je suis dépouillé de tout. En même temps vous m'annoncez un appointement qui suffit à peine pour me faire vivre ici pendant les deux tiers de l'année. Je vous le demande à vous-même, monsieur le comte, que faut-il que je fasse, et comment voulez-vous qu'un père de famille mis dans cette position conserve le sang-froid ? Je persiste donc sur tout ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment, dans toute l'amertume et le ressentiment de mon cœur. Si, en ce grand naufrage, Sa Majesté avait daigné me tendre la main et adopter hautement une famille qui ne l'aurait pas extrêmement embarrassée, nous aurions joui avec une douce fierté et une reconnaissance sans bornes d'un honneur aussi précieux ; mais puisque je vois que je suis étranger, qu'il n'y a pour moi aucun moyen possible d'obtenir une dérogation au traité de Paris, et que je ne puis être ici qu'un moyen d'économie et un objet de

compassion, le charme est rompu, et je ne tiens plus à cette place qui m'était si chère. La fatigue de fatiguer est la plus intolérable pour certains hommes. Je me remets donc de nouveau entre les mains de Sa Majesté pour qu'elle fasse de moi tout ce qu'elle jugera convenable; j'exclus seulement, sauf son bon plaisir : 1° la place de chancelier; 2° celle de substitut de l'avocat des pauvres au sénat de Conflans; 3° toutes les places intermédiaires. J'ai dit mes raisons : elles sont de celles qui n'admettent pas le doute.

Il s'est passé ici un événement qui peut avoir des suites. J'attendais, comme beaucoup d'autres, une décision de Sa Majesté Impériale; mais comme elle ne se montre pas, je joins ici une relation : voyez, monsieur le comte, si cela peut vous intéresser.

Je suis, etc.

Parmi la jeune noblesse que les jésuites élèvent à Saint-Pétersbourg se trouvait un prince Gallitzin, âgé seulement de seize ans, et neveu du prince Alexandre Gallitzin, ministre des cultes et procureur général de l'Empereur près du saint Synode, place qui le constitue — après l'Empereur — le véritable chef et pour ainsi dire le pape de la religion du pays.

Le jeune Gallitzin est d'un caractère naturellement religieux, fort porté à la prière et de mœurs très-pures. Du reste, il tenait fort à la religion grecque, ou plutôt russe (car il n'y a point de religion *grecque*); il s'avisa même un jour de conseiller à un jésuite d'embrasser

cette religion, ce qui amusa extrêmement ce dernier.

Un de ses compagnons d'étude, nommé Michaëloff, étant allé un jour dîner en ville (je n'ai pu savoir dans quelle maison), un des convives, qui m'est demeuré de même inconnu, tint en pleine table le discours suivant, extrêmement prudent, comme on va voir : *je ne suis pas trop content de toutes les religions de ce pays ; la protestante vaut moins que rien, la nôtre ne vaut rien, et la catholique,* qui est la meilleure, *ne laisse pas d'avoir de grands défauts.* Michaëloff rapporta ce propos au jeune Gallitzin, qui s'enflamma d'une manière extraordinaire, exalta fort sa religion et dit anathème au catholicisme. Mais le soir, en se couchant, il fut saisi d'un remords extraordinaire ; il se reprocha amèrement d'avoir parlé ainsi, il pria, il veilla ; enfin, qu'est-ce qui s'est passé dans l'intérieur de ce jeune homme, c'est ce qu'on ne peut savoir ; ce qui est certain, c'est que de ce moment il a tourné au catholicisme. On dit qu'assistant un jour à l'explication de l'Évangile, faite par le pope qui vient donner l'instruction religieuse à la partie russe du pensionnat, lorsque cet ecclésiastique en vint au fameux passage : *vous êtes Pierre,* etc., Gallitzin prit la parole et dit : *voilà un texte qui donne évidemment raison aux catholiques ;* mais je ne suis pas sûr de cette anecdote. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il s'adressa directement à deux jésuites français successivement pour les prier de recevoir son abjuration et sa confession. L'un et l'autre lui répondirent suivant leur devoir : *qu'il était trop jeune pour prendre ce parti, et que d'ailleurs ils ne pouvaient l'entendre.*

Ici, les opinions se partagent : les uns disent que les jésuites étaient obligés d'avertir l'oncle ; d'autres soutiennent le contraire. On peut dire le pour et le contre sur ce point. Mais précisément parce que la question est douteuse, je ne voudrais pas condamner ces messieurs, qui disent que *leur devoir est bien de ne faire aucun prosélyte russe à la religion catholique, mais que rien ne les oblige à faire le métier de délateur.*

Quoi qu'il en soit, le jeune homme n'a pas gardé de mesure et s'est déclaré catholique. Un autre oncle, le général Kutusof, l'a envoyé chercher pour lui faire la morale, et lui a dit, entre autres choses, que pour une résolution de cette nature, il mériterait, suivant les lois du pays, d'être fait soldat. A quoi Gallitzin a répondu tranquillement : *je serais très-heureux d'être fait soldat pour cette cause, encore plus heureux si l'on me faisait mourir ; mais quand vous me feriez brûler vif, la dernière parole que vous entendriez de moi serait : Je suis catholique.* Ceci, comme on voit, appartient au IIe ou au IIIe siècle de l'Église plutôt qu'au XIXe. On l'a mené ensuite chez l'archevêque de Saint-Pétersbourg, nommé Ambroise, personnage excessivement médiocre ; après un tête-à-tête assez long, le bon métropolite, en remettant le jeune homme à celui qui l'avait accompagné, a dit : *ce jeune homme est fou, il est inutile de s'en occuper.*

Le plus simple bon sens déclarait que les jésuites n'entraient pour rien dans cette conversion ; il faudrait qu'ils fussent, je ne dis pas moins fins qu'on ne les croit, mais les plus stupides des hommes, pour exercer leur

esprit prosélytique sur des enfants par qui ils seraient bien sûrs d'être trahis ; et quand ils voudraient courir ce risque, ils se garderaient bien de s'adresser au neveu du ministre des cultes. Cependant on a poussé de tout côté un cri épouvantable contre les jésuites ; ceux qui se disent *ennemis* de ces pères, et qui, dans le fait, sont ennemis de toute autre chose, ont profité de cette occasion, et ces voix de basse ont été fort bien accompagnées par le second dessus d'une foule de dames, envenimées contre d'autres dames *véhémentement* soupçonnées de catholicisme et qui réellement se gênent peu. Le prince Alexandre manda d'abord le général des jésuites, et débuta par lui dire : *mon révérend père, je vous remercie infiniment des soins que vous donnez à mon neveu.* Ceci avait lieu avant la grande explosion. Le bon père, qui est plus simple qu'un pensionnaire, prit cela pour bon argent et répondit en conséquence. Mais bientôt le prince Gallitzin, montant, comme on dit, sur ses grands chevaux, se mit à lui dire les choses les plus dures ; je crois qu'ici il se donna des torts. Le père général lui répondit simplement : *mon prince, vous outragez ma vieillesse.* Le prince Alexandre Gallitzin n'a point d'instruction, et il en convient lui-même, de sorte qu'il parle religion comme celui qui écrit ces lignes parlerait de la langue chinoise, et peut-être plus mal ; du reste, c'est un homme d'esprit, juste, sage et obligeant ; des préjugés de secte l'ont rendu un peu dur dans cette occasion, mais il n'y a rien là d'étonnant ni de fort condamnable. Tout de suite il a ôté son neveu de l'Institut des jésuites, en

quoi il a été imité par quelques pères de famille, et il l'a mis aux pages. Le chef des pages, il est vrai, passe très-publiquement pour un athée, mais de cela personne ne s'alarme ; toutes les erreurs sont amies, parce que toutes sont ennemies de la vérité. Au surplus, on laisse le jeune Gallitzin fort tranquille ; on ne lui parle de rien ; il assiste aux cérémonies de son Église, il écoute l'enseignement avec décence et sans rien dire, mais il observe les jours d'abstinence catholique, et s'il ne trouve devant lui aucun aliment maigre, il mange du pain. J'ai demandé de ses nouvelles à un homme qui le voit beaucoup ; il m'a été répondu : *il est extrêmement aimable, et il a quelque chose d'enthousiaste dans l'œil.* Les jésuites ont déclaré par écrit au ministre des cultes et à celui de l'instruction publique *qu'ils se borneraient dorénavant à élever des catholiques, et qu'ils ne recevraient plus aucun Russe.* Le prince ministre a fait sa relation dans un mouvement de colère, et il a refusé d'envoyer le mémoire des jésuites, nouvelle faute qu'il réparera probablement de lui-même. Beaucoup de gens s'attendaient à un coup de foudre de la part de l'Empereur : c'était bien peu le connaître ; à force de le tromper, on lui a donné une défiance presque *intrompable ;* il ne fera rien brusquement ni sans y regarder de bien près. Approché notoirement depuis son enfance par des ennemis mortels du christianisme, par d'autres ennemis mortels du catholicisme et des jésuites en particulier, qui sont les janissaires de l'Église catholique, l'aplomb qu'il a conservé au milieu de tant d'actions qui devaient le lui faire perdre, les efforts qu'il a

faits sur lui-même, son esprit de tolérance, ses sentiments religieux et son respect pour toutes les consciences sont pour moi des traits si merveilleux qu'il me paraît impossible de l'admirer assez. — On attend sa décision, qui pourra avoir des suites remarquables.

Saint-Pétersbourg, 3/15 mars 1815.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, avec mon numéro précédent, la révélation d'un fait extraordinaire arrivé à l'Institut des jésuites et qui peut avoir de grandes suites. On assure aujourd'hui qu'il est arrivé une lettre de Sa Majesté Impériale qui répond à celle du ministre du département des cultes, mais, si la lettre existe, le contenu n'en a point transpiré; quelques personnes assurent pourtant qu'il a traité l'affaire de baliverne. Nous verrons : les esprits se sont notablement tranquillisés; cependant une foule de gens disent toujours : *qui peut avoir* séduit *ce jeune homme?* Ces gens-là n'ont ni la force ni l'esprit de se répondre : C'est *la vérité*, qui est la plus grande *séductrice* de l'univers, et qui n'a besoin ni de jésuites ni de dominicains. Je suis porté à croire que l'Empereur étouffera cette grande petite affaire, qui n'aurait pas dû faire d'éclat.

On me remet dans ce moment un journal de Londres (*l'Ambigu*, 20 janvier 1815, n° 425) dans lequel un

journaliste français rend compte de l'ouvrage très-mal à propos publié à Paris sous mon nom. L'auteur de ce journal, M. Peltier, qui a tant fait de bruit dans le monde, m'adresse beaucoup de gentillesses ; mais j'ai pâmé de rire à l'endroit où il me fait l'honneur de dire *que la France m'a conquis, puisque Chambéry, ma patrie, appartient à la France, et que j'ai devancé le traité de Paris,* etc., etc. On voit bien que Votre Excellence n'a pas communiqué à M. Peltier les éloges brillants que j'ai faits de ce traité. S'il tient bon, je pourrai m'arracher les cheveux, mais non me frapper la poitrine.

Votre Excellence sera peut-être surprise de voir que, dans mes lettres, je me regarde comme étranger ; mais qu'elle y regarde de près, elle verra que je n'ai pas tort. Je sais bien que j'ai l'honneur de servir le Roi, et même dans un poste qui serait des plus brillants si toutes les choses étaient à leur place ; mais un cœur délicat ne s'en tient pas à l'écorce, et dès qu'il gêne, il est gêné. La Maison de Savoie sait bien ce qu'elle se doit ; si donc elle me traite avec cette rigueur, puis-je croire que je lui appartienne encore ? Cette pensée désolante, que je n'aurais pas si j'avais pu braver le remords, ressemble cependant au remords : *c'est un ver qui ne meurt point.*

J'ai toujours l'œil sur l'Italie ; mais à quoi servirait tout ce que je pourrais dire à Votre Excellence sur ce que je crains, sur ce que j'espère et sur ce que je soupçonne ? Je n'ai plus de mission pour en parler.

Certaines choses qu'on a publiées sur mon compte, d'abord en France et ensuite en Angleterre, m'engagent

à vous faire une déclaration, monsieur le comte. Vous pourriez sans miracle croire qu'une longue suite de souffrances et de mortifications pourraient m'engager à regarder ici ou là, en quoi Votre Excellence serait cependant dans une très-grande erreur ; car je suis persuadé que *par aucune raison imaginable, un ministre ne peut entrer en correspondance avec un autre prince que le sien, ni seulement* le *pressentir, sans se rendre coupable.* Ainsi il le serait s'il disait seulement : *dans le cas où mon maître me rejetterait, voudriez-vous?...* etc., etc. Cette démarche serait une infidélité. Rien, rien, absolument rien ; et si quelque prince lui faisait une ouverture, il serait obligé de le déclarer sur-le-champ. Tenez-vous cela pour dit, monsieur le comte, je vous en prie ; on peut écrire ce qu'on voudra, je n'y entre pour rien ; je sens bien que ce peut être le moyen de mourir un jour dans un galetas, mais c'est encore une chose dont je ne dois point du tout m'embarrasser ; c'est l'affaire d'autrui.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 30 mars/11 avril 1815.

Monsieur le comte,

Immédiatement après avoir reçu votre dépêche du 31 décembre dernier, reçue seulement le 7 février suivant, je me procurai et je transmis sans délai à Votre

Excellence une note relative à l'introduction des marchandises étrangères, laquelle excluait entièrement nos espérances à l'égard des soieries piémontaises. Comme vous m'aviez dit, monsieur le comte, que M. le marquis de Saint-Marsan aurait l'honneur de parler de cette affaire à Sa Majesté Impériale à Vienne, j'attendais toujours qu'il m'en dît un mot; voyant ensuite qu'il gardait le silence, j'en ai parlé moi-même au ministre du commerce (M. de Gourieff), que j'ai l'honneur de connaître particulièrement. Ce ministre m'a dit que l'Empereur ne lui avait rien communiqué sur cette affaire, et qu'au surplus les lois prohibitives étaient générales et s'adressaient également à toutes les nations. On gémit de ces lois prohibitives; toute la nation souffre; on demande à grands cris un nouveau tarif; mais tout est renvoyé *après le Congrès,* et le Congrès finira je ne sais quand. Dès qu'il sera question d'un nouveau tarif, j'aurai soin de faire les démarches nécessaires, qui probablement, au reste, seront inutiles, car tout sera décidé par des règles générales.

Il serait superflu de parler à Votre Excellence des affaires de France. Lorsque cette lettre vous parviendra, le grand procès sera décidé. Il y a longtemps que j'ai dit et écrit sur Bonaparte : *Ses vices nous sauveront de ses talents.* Les nouvelles dans ce moment sont fort mauvaises. Toutes les lettres nous donnent pour certaine l'entrée de ce *dœmonium meridianum* à Paris le 21; cependant je crois que son grand coup de tête n'aboutira qu'à nous débarrasser de lui : je souhaite de tout mon cœur ne pas me tromper. Si cet

enragé parvenait à reprendre sa place, la peste noire aurait moins fait de mal au monde que ce que nous éprouverions.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 28 avril 1815.

Monsieur le comte,

Le dédain, l'oubli et le silence sont les choses qui choquent le plus mon espèce; en s'occupant seulement de nous et en écoutant nos raisons, on nous a déjà rendu justice plus qu'à demi.

Mais que sont toutes ces misères individuelles devant la grande scène qui s'ouvre de nouveau? Je ne reviendrai pas sur les faits racontés dans la lettre de Votre Excellence; tout cela est vieux, et Votre Excellence a su tout le reste avant moi.

Bonaparte a dit à Lyon que *dans la supposition même où il ne serait pas rentré, une nouvelle révolution était inévitable.* Il a très-bien dit. L'état des choses était un amalgame forcé qui ne pouvait subsister; il fallait nécessairement que l'un des deux partis fût assez écrasé pour ne plus balancer l'autre, et c'est ce qui résultera de l'apparition de Bonaparte. L'attachement de l'armée pour lui est la chose du monde la plus simple et la plus naturelle; c'est la suite inévitable du traité de Paris, qui a créé nécessairement un fanatisme militaire en faveur de Bonaparte. Dans le vrai, cepen-

dant, c'est lui qui a fait conquérir la France, c'est lui qui a mené les alliés à Paris ; mais la foule, et surtout le soldat, n'est pas capable de ces sortes de raisonnements. Bonaparte leur dit : « Vous voyez où vous en êtes ! Mes aigles vous menaient au bout du monde : les lis vous avilissent. Vos Bourbons sont comptés pour rien. Vous voyez qu'on leur refuse ce qu'on m'accordait sans difficulté après la retraite de Moscou et la bataille de Leipsick, » etc. Ajoutez, monsieur le comte, la Légion d'honneur, les récompenses de tout genre, les 400 millions promis, le goût et l'espoir de la licence, etc., c'est plus qu'il ne faut pour créer l'enthousiasme militaire, et croyez que le même sentiment habite beaucoup de cœurs *laïques*.

Maintenant, monsieur le comte, comme Caton terminait tous ses discours par le fameux mot : *Il faut détruire Carthage*, tout homme d'État européen doit terminer les siens en disant : *Il faut détruire Bonaparte*. Le pourra-t-on ? Je l'espère, et j'en serais sûr si je l'étais de l'accord des puissances. Ce qui arrivera en France est lettre close. Si ce pays est vaincu et détruit absolument, qui peut prévoir le résultat ? S'il résiste, le danger est d'un autre genre : dans ce cas, il faudra probablement lui faire des offres capables d'anéantir le grand argument que Napoléon adresse à l'orgueil national. Ce qu'il y a de plus probable, après avoir tout bien examiné et balancé, c'est que le retour de Bonaparte est un événement extrêmement avantageux et nécessaire même dans l'*ordre général*, qu'il pouvait seul donner aux choses l'assiette convenable, mais que

l'Europe et la France surtout payeront cher cette nouvelle secousse.

Il y aurait mille autres choses à dire sur ce terrible sujet; mais à quoi bon? La corruption qui nous attaque n'a rien d'égal : elle a commencé pour la France à la Régence; les philosophes ont continué et redoublé; les souverains et les hommes puissants ont été leurs complices; la Révolution est arrivée par là-dessus; c'est une véritable putréfaction. Ce qu'il y a de déplorable, c'est qu'elle nous a gagnés et que nous leur ressemblons tous plus ou moins quant à la morale politique. Le remède s'avance, mais il fait pâlir.

Je me réjouis infiniment d'apprendre par la lettre de Votre Excellence que les États de Sa Majesté jouissent de la plus profonde tranquillité; mais croyez-moi, monsieur le comte, si nous continuons à toucher la France, le nom, l'ombre de Bonaparte nous tourmentera; il a de nombreux partisans chez nous; ceux qui l'aiment, ceux qui l'admirent et ceux qui le craignent forment partout une phalange redoutable. Nous serons bien heureux si nous ne sommes conquis ni par nos ennemis ni par nos amis. Au reste, tout ceci peut fort bien rendre la Savoie au Roi.

Je remercie Votre Excellence des détails qu'elle veut bien me donner sur les différents arrangements civils et militaires adoptés par Sa Majesté. Rien surtout n'était plus convenable que la création d'une compagnie génoise des gardes du corps.

Je renouvelle tous mes sentiments à Votre Excellence, en la priant d'agréer, etc.

Saint-Pétersbourg, 6/18 avril 1815.

Monsieur le chevalier,

J'ai reçu la lettre officielle que vous avez eu la bonté de m'adresser de Gênes le 8 mars dernier. Quoique je réponde de même officiellement à Son Excellence M. le comte de Vallaise, je ne veux point négliger, monsieur le chevalier, de vous témoigner le plaisir avec lequel j'ai vu votre signature pour la première fois, et celui que je trouverai toujours dans votre correspondance. Voilà Bonaparte qui va nous donner encore beaucoup d'affaires ; il exerce beaucoup la plume et l'épée de ses ennemis, il fera des maux infinis, mais à la fin il périra.

Je prends la liberté de joindre ici quelques lettres que je recommande instamment à vos bons offices ; je n'ai mis nulle adresse de lieu à celles qui sont pour ma sœur, madame de Saint-Réal, car je vois par les siennes, du mois de février, qu'elle pensait, ainsi que son mari, à revenir sur le continent ; il est impossible que vous n'en soyez pas instruit ; si elle a dû partir, je vous prie de vouloir bien réserver la lettre et celle que j'adresse à son mari.

Les autres sont pour M. le comte de Vallaise, pour M. le comte de la Roquette, pour M. Benoît Roll et pour l'abbé, mon frère, vicaire général de Chambéry et de Tarentaise, qui avait été appelé à Paris et ensuite à Bordeaux pour une mission où il a fait grand bruit ; mais je doute qu'il ait converti beaucoup de Français.

Suivant mes calculs, il doit avoir été pris au milieu de la tempête. Vous m'obligerez beaucoup, monsieur le chevalier, si vous pouvez faire parvenir la lettre sûrement à Chambéry entre les mains de mon frère.

Le troisième de mes frères, général ici, et mon fils partent de nouveau pour cette infernale guerre, que le soldat russe va faire cependant en dansant : c'est une joie qui vous divertirait. Je compte fermer ma maison et m'ensevelir dans la plus profonde solitude, seul avec mes autres enfants et mon chagrin : c'est l'attitude qui convient à ma position.

Disposez de moi si je puis vous rendre quelque service dans cette région éloignée, et recevez, je vous en prie, l'assurance, etc.

Saint-Pétersbourg, 28 avril/10 mai 1815.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence, avec l'incluse de M. le marquis Massimini, du 27 février. Je ne manquerai pas de faire toutes les démarches qu'elle exige dès que Sa Majesté Impériale sera de retour chez elle, et même, en attendant, je pourrai préparer les voies par quelques discours préliminaires. Mais quand est-ce donc que la Russie, veuve depuis si longtemps, reverra enfin son époux? Des circonstances uniques dans l'histoire retarderont sûrement encore ce moment. La Russie souffre certes beaucoup, cependant

elle est tranquille, et cette tranquillité montre à découvert une de ces compensations qui méritent d'être pesées bien attentivement : c'est la servitude d'une partie du peuple qui rend cet état possible. Si chaque individu y était maître de ses actions, je ne crois pas que l'ordre pût se maintenir à l'époque actuelle. J'espère que l'empereur de Russie nous rapportera une gloire plus grande que celle de 1813; ayant acquis une si grande expérience des hommes et des choses, et une si grande confiance de la part des nations étrangères, il a tout ce qu'il faut pour achever l'œuvre en se montrant toujours le lien commun de la coalition. Si Votre Excellence y regarde bien, elle verra d'ailleurs que le procès est plus particulièrement entre lui et Napoléon; la gloire de l'un doit demeurer entre les mains de l'autre.

Je puis me tromper, monsieur le comte, autant et plus qu'un autre; mais je me sens fortement porté à croire que tout ceci sera pour le mieux; il pourra nous en coûter plus ou moins, je dis à *nous* en général et à *nous* en particulier, mais à la fin nous y gagnerons, et, par exemple, ce n'est point une chose impossible que cette nouvelle secousse rende la Savoie à son maître. Personne ne peut savoir ce qui arrivera, car personne ne connaît la mesure exacte des différents esprits qui règnent en France et la manière dont les alliés sauront en tirer parti, en supposant même les intentions pures et l'accord parfait. L'armée française est fidèle sans doute; mais personne encore ne sait si elle est fidèle au Bonaparte qui existe, ou à un autre qui est un fantôme, c'est-à-dire à celui qui foulait les

nations étrangères et payait ses soldats avec l'or conquis. C'est à celui-là que le soldat français comparait Louis XVIII ; mais quand il verra que les moyens de l'empereur corse exigent la même parcimonie que ceux du Roi, qui sait ce qui arrivera? Je vois d'ailleurs dans l'intérieur des signes de division palpables, et, du côté du maître, un défaut sensible de cette force entraînante qui le distingue. Malgré tous les signes favorables pour nous, les coalitions sont si fragiles de leur nature, les grandes nations concentrées pour se défendre chez elles sont si terribles, la corruption générale est d'ailleurs si profonde, et les cabinets, même les plus sages, sont si aveuglés sur ce qu'il faudrait faire pour rétablir le principe moral, à peu près anéanti en Europe, que nul homme sage ne saurait être sans crainte; mais quand même Napoléon obtiendrait des succès, ils aboutiraient à sauver la France, mais non lui-même.

Je me réjouis fort, monsieur le comte, de la grande hospitalité que Sa Majesté a le bonheur de donner chez elle. Le sort du Saint Père est étrange; il paraît et disparaît avec le Roi Très-Chrétien. Il est bien à désirer que les souverains viennent à reconnaître l'importance, *même politique,* de ce grand personnage en Europe. Qui sait si les puissances schismatiques ne nous précéderont pas sur ce point? J'ai entendu, il y a près de vingt ans, le fameux avoyer de Berne, M. Steiger, parler sur ce sujet d'une manière qui aurait dû être entendue de toute l'Europe; et il n'y a pas longtemps encore qu'un personnage ministériel anglais disait, dans une très-bonne compagnie de cette partie du monde, *que tout homme*

qui parle d'ôter un pouce de terrain au Pape devrait être pendu. Pour moi, je consens volontiers, pour éviter le carnage, qu'on change *pendu* en *sifflé.*

Je sens vivement tout ce que les circonstances actuelles ont de fâcheux pour Sa Majesté ; cependant elle est chez elle, et j'espère que l'événement final nous consolera de tout.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 11/23 mai 1815.

Monsieur le comte,

Un ordre de Sa Majesté Impériale retient dans l'empire tous les *prisonniers français* qui ne sont point encore sortis en vertu de l'ordre général. C'est l'ordre et la justice même, car l'on n'a rendu que trop de prisonniers à la France ; mais, quant à l'utilité, c'est ce qu'on appelle *les pompes après l'incendie,* car la grande masse de ces soldats ayant été rendue à la France, ceux qui restent en nombre presque imperceptible sont affligés par le nouveau règlement sans profit pour la Russie ni pour l'Europe.

Un Napolitain et un Savoyard ont fait naître une question sur ce sujet : je prétends que la loi leur est inapplicable, parce qu'elle n'affecte que les Français proprement dits et non les étrangers qui ont un souverain légitime et un ministre qui les reconnaît. Pour conserver néanmoins les justes égards dus aux autorités du

pays, je me suis borné à déclarer que j'étais prêt à donner des passe-ports à ces deux particuliers en leur qualité respective, si les autorités russes, à qui il appartenait d'interpréter la loi, la prenaient dans le sens proposé. J'attends encore la décision, mais j'ai quelques raisons de croire que mes observations ont été trouvées plausibles.

Votre Excellence sera peut-être étonnée de voir que je me mêle d'un Napolitain : c'est la suite des événements et d'un accord fait entre M. le duc de Serra-Capriola et moi. Tous les Italiens qui n'ont point de ministre ici (cas qui se présentait fréquemment) s'adressent à lui ou à moi, et nous les prenons indifféremment sous notre protection *tant qu'ils se conduisent bien.*

François Olcese, négociant génois, résidant ici depuis longtemps comme Français, s'est adressé à moi pour être déclaré sujet de Sa Majesté ; cet événement m'a fait plaisir : j'aime à voir dans ce pays les prémices de la souveraineté de Sa Majesté. J'ai cru ne devoir accorder un passe-port au dit Olcese qu'en recevant son serment de fidélité envers Sa Majesté ; toute cette cérémonie ne peut se faire que d'une manière mesquine et misérable, mais enfin la formalité est remplie.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 22 mai/3 juin 1815.

Monsieur le comte,

L'occasion qui s'est chargée de mon numéro précé-
ent ayant retardé son départ, je puis ajouter quelques
ots ; et d'abord j'ai l'honneur d'accuser à Votre
xcellence la réception de son n° 18 qui m'arrive dans
moment ; il contient un tableau bien triste de notre
uation au moment où vous écrivez (17 avril) ; heu-
usement les choses ont pris dès lors un aspect tout
fférent. Je ne change pas d'avis. C'est très-heu-
usement pour nous que Bonaparte est revenu sur le
ntinent. Le premier effet de ce grand *coup d'État* est
chute de Murat et le rétablissement d'un trône légi-
me, le reste suivra. Déjà Bonaparte n'existe plus :
que nous voyons n'est pas lui, c'est une effigie em-
illée, et cette effigie même périra. Les Jacobins se
nt montrés de nouveau ; tant mieux : l'effet de cette
uvelle explosion sera d'en détruire une partie, d'en
ssainir une autre et de contenir la troisième.

Le malheur de Monseigneur le duc d'Angoulême est
and, sans doute ; mais pourvu que ce prince n'ait
en signé de contraire à son nom, le mal n'est pas eu-
péen. D'ailleurs, ils n'oseront pas, j'espère, com-
ettre un forfait sur sa personne : les temps du duc
Enghien sont bien loin de nous.

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur ce grand
jet, mais j'ai tout dit dans mon livre de 1796 : je n'y
viens plus.

Voilà donc la Savoie nouvellement morcelée! Quelle incroyable destinée s'acharne sur ce malheureux pays! On l'avait *coupé*, maintenant on le *hache*. — A leur aise! Je ne le verrai plus.

Le comte de Wittgenstein avait reçu le commandement des réserves : là-dessus il a demandé sa démission, et sur cette demande, il a été employé activement; il marche vers la frontière. La garde vient de recevoir l'ordre de partir. Dans peu de jours mon fils me sera de nouveau enlevé, ce qui blesse également mon cœur et ma bourse. Mais probablement on ne se battra pas.

L'état extraordinaire de la Russie fournirait le sujet d'amples réflexions, mais j'aurais peur de faire des livres. Rien de nouveau sur le tarif tant attendu. L'absence de Sa Majesté Impériale suspend tout.

Je remercie Votre Excellence de la lettre qu'elle a bien voulu enfermer dans la sienne, et des dispositions militaires dont elle veut bien me faire part. Les noms *d'Yenne* et *de la Tour* m'ont surtout fait un grand plaisir, car je leur suis fort attaché ; mais il faut se défaire de tous les souvenirs de jeunesse.

Vous m'avez grandement satisfait, monsieur le comte, en m'expliquant l'affaire de l'artillerie d'Alexandrie; ce sont ces détails dont j'ai le plus besoin ; pour les nouvelles étrangères, les papiers publics vous précèdent toujours. — A qui est Alexandrie dans ce moment? A nous ou à l'Autriche?

Je suis, etc.

P. S. M. le comte de G. a reçu une lettre portant

l'assurance que le chevalier de C. a des droits beaucoup plus considérables qu'on ne croyait. Je me recommande à Votre Excellence. — Pendant que je lui écris, il neige, et deux fois depuis huit jours le froid s'est approché du point de congélation ; partout on fait du feu. — Le 23, il a gelé pendant la nuit, et tout était blanc.

Le 26, M. le général Obreskoff, chef du département des douanes, a fait appeler M. le chevalier Rayberti et lui a fait offrir un emploi qui rend 2,500 roubles, avec un appartement et deux domestiques (ceci est un objet immense) : comme dans cet emploi il faut juger, il a refusé, de peur de mal entendre et de commettre quelque injustice ; il a cependant appris le russe d'une manière extraordinaire pour son âge, mais son oreille n'est pas formée. On a eu beau lui dire qu'il aurait autour de lui des gens qui parlent français, il est demeuré inébranlable. Les consciences de ce pays le prendront pour un fou, mais il n'en est pas moins estimable et admirable. Je ne l'ai pas vu depuis ce trait, qui m'est revenu d'ailleurs ; cependant j'ai voulu le faire connaître à Votre Excellence. Si mes lettres contiennent des répétitions, je prie Votre Excellence de les excuser, à cause de la distance, qui les rend indispensables ; autrement un seul oubli au milieu du tourbillon des affaires peut faire perdre six mois.

Saint-Pétersbourg, 14/26 juin 1815.

Monsieur le comte,

Certaines conversations sur le commerce m'ont ramené sur le chapitre des vins. Je m'étonne au dernier point que nous n'entreprenions rien dans ce genre. Quand nos vins se gâteraient en chemin et se vendraient ici comme vinaigre, il me semble qu'il y aurait à gagner. Le Roi étant aujourd'hui maître de Gênes, nous aurions toutes les facilités possibles pour faire un essai dans ce genre. Il faudrait embarquer des vins de Sardaigne, principalement des vins de Nice, et même des vins de Piémont. J'ai souvent ouï-dire qu'il n'y a pas de bons vins en Piémont; il faut donc que j'aie d'autres organes que ceux qui parlent ainsi, car j'ai vu servir avec prétention je ne sais combien de vins qui me paraissent au-dessous d'un *Nebiol* de bonne qualité. Quant à Nice, il y en a trop peu; si le canton de *Belette*, qui est grand comme cette feuille de papier, était grand comme la Bourgogne, le vin qu'il nous donne éclipserait les vins les plus précieux sur les meilleures tables. Mais tout ceci serait l'affaire des négociants. Les droits sont à peu près de 80 roubles (environ 75 francs dans ce moment) pour 240 bouteilles; mais s'il s'agissait d'un sérieux essai d'importation, je ne doute pas que le gouvernement n'accordât beaucoup de facilités. Les Russes ont intérêt que le vin soit au rabais dans leurs ports; tout négociant qui leur en porte leur rend service. Nous les aimons, d'ailleurs, et ils le

savent; ainsi je crois que, par toute sorte de raisons, nous serions favorisés.

Les huiles de Sardaigne et de Nice me semblent aussi un objet qui devrait être pris en considération.

Dimanche dernier 10/22, on a lu dans l'église catholique, en polonais, le manifeste sur la guerre, que Sa Majesté Impériale adresse à son peuple; il ne contient que les considérations générales que peut faire naître un tel sujet. Sur la Pologne, l'Empereur n'a point parlé à sa nation; seulement il a transmis son manifeste au seigneur polonais qui, par la place qu'il occupe, devait recevoir cette notification. J'ai eu l'honneur d'informer déjà Votre Excellence que l'opinion russe est excessivement contraire à la renaissance, même partielle, de la Pologne. Les deux mobiles les plus puissants sur le cœur humain se réunissent contre cette résurrection : l'orgueil national et l'intérêt. Chaque nation a ses idées sur lesquelles il n'est guère possible d'argumenter. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dans cette affaire, les Polonais, qui fâchent les autres, sont fâchés eux-mêmes, parce qu'ils espéraient davantage. Tout ceci exigerait de grands détails.

Nous avons ici un personnage fort ennuyé, c'est l'ambassadeur de Perse, qui ne peut s'acquitter de sa commission et qui attend depuis un siècle le retour de l'Empereur. Sir G. Ouseley, ambassadeur britannique en Perse, attendait aussi l'Empereur ici, et c'était une grande consolation pour le Persan, vu que sir G. entend et parle parfaitement le persan et d'autres langues orientales, et qu'il avait d'ailleurs particulière-

ment connu en Perse l'ambassadeur persan; mais il n'a pu prolonger son séjour : il vient de partir pour Londres avec sa femme. Le Persan entend l'anglais et le parle passablement, cependant on ne va pas chez lui, et en général il est fort négligé. Il se plaint beaucoup, à ce qu'on me dit, et il a même, dit-on encore, des difficultés d'étiquette avec M. le conseiller privé Weidemayer, chef du département de l'extérieur *en l'absence du chancelier, qui est ici.* M. de Weidemayer est la politesse même, seulement, avant de faire un pas, il délibère quelquefois plus longtemps que ne le voudraient ceux qui ont besoin de sa décision; il a d'ailleurs, comme de raison, ses droits et ses prétentions légitimes.

On se représente difficilement ce que c'est que la Russie séparée de son maître.

Le chancelier possède ici ce que tant d'hommes d'État désirent ou font semblant de désirer, *otium cum dignitate.* Il donne de beaux dîners où l'on est invité en frac. Je n'ai jamais voulu mêler ma voix aux cris poussés contre lui à une certaine époque, par la raison toute simple que je ne l'ai jamais cru empereur de Russie; chaque souverain sait ce qu'il a à faire, et le ministre qui suit les idées de son maître n'a pas tort; je vois même certaines circonstances où il y a de l'héroïsme proprement dit à sacrifier ses systèmes et ses inclinations. J'entendais dire, du temps de Caulincourt: *Il faudrait donner sa démission plutôt que de caresser cet homme;* c'est bientôt dit. Mais il serait inutile de disserter sur cela. L'Empereur d'ailleurs a bien fait voir

en 1812 et en 1813 que, lorsque le moment était venu, il savait faire autre chose que des compliments.

M. de Noailles fait des dispositions qui annoncent son départ, c'est-à-dire son rappel, comme je l'interprète. Il n'y a point ici de ministre espagnol, ni autrichien, ni portugais. L'ambassadeur d'Angleterre, les ministres de Suède, de Danemarck, de Wurtemberg sont ou seront incessamment rendus au quartier général, et milord Walpole faisant aussi mine de se retirer, j'ai l'espoir d'être incessamment le plus riche ministre étranger dans cette riche et brillante capitale.

Beaucoup de gens doutent de la guerre. L'état actuel des choses suppose nécessairement des conversations très-intéressantes entre les alliés et l'intérieur de la France; que produiront-elles? C'est ce qu'il est impossible de deviner; on peut seulement dire en général : *quelque chose de très-bizarre.* Il me paraît impossible que certains individus ne cherchent pas à s'illustrer par le rétablissement de l'ordre et le renversement du pouvoir usurpateur. J'ai l'œil sur les maréchaux, sur Fouché, sur Lucien surtout. C'est une singulière circonstance que celle du rassemblement de tous les Bonaparte en France; il n'y a rien de si probable qu'une assemblée de famille où tous seraient d'accord d'interdire le chef, et de le lui proposer même amicalement, avec la résolution, en cas de résistance de sa part, d'agir de leurs chefs.

J'ignore les inconvénients intermédiaires qui nous menacent encore, mais il me paraît évident que nous marchons vers le mieux. Le jacobinisme, dont on nous

menace beaucoup, ne signifie pas grand'chose; c'est un monstre sans doute, mais c'est un monstre stérile; il fera du mal encore, tant mieux peut-être : en tuant il se tuera. Le véritable danger est dans les fausses dynasties. Jusqu'à présent les souverains ont paru moins royalistes que les royalistes; ils n'ont pas fait beaucoup pour la *souveraineté*, ceci soit dit sans autre considération. Si l'on vient à croire que *celui qui commande est souverain*, ce sera un très-grand malheur; cependant ce dogme fatal, prêché d'un côté depuis plus de vingt ans, a pu sembler avoué de l'autre. Dieu veuille que, dans ce moment, tout le monde marche droit! Ainsi que nous, et plus que nous probablement, Votre Excellence aura beaucoup ouï parler du duc d'Orléans: je disais un jour en riant qu'il pourrait être, comme Jansénius, chef d'une hérésie sans en être, car tant qu'il dira *non*, il demeurera étranger à la secte. Jamais je ne croirai à cette apostasie avant de la voir; en attendant, je crains davantage une autre chose.

Si la guerre a lieu, on doit souhaiter une espèce de dictature ou d'unité, qui n'est guère possible parfaitement, mais dont peut-être on peut approcher. Après tout, nous ne devons pas nous effrayer. Quel moment sinistre c'était que celui du mouvement de Murat coïncidant avec l'arrivée de Bonaparte! Que n'avait-on pas droit de craindre? Et que serait-il arrivé si..... ? Et cependant, monsieur le comte, c'était le salut de l'Italie, et, comme je le crois, celui du reste de l'Europe.

Revenant au premier sujet que j'ai traité, je voudrais bien avoir un état des marchandises nationales les plus

capables d'obtenir ici la préférence. J'ai pensé aux organsins crus, aux draps de soie, aux velours, aux chocolats, etc. Je prie Votre Excellence de m'instruire un peu particulièrement sur ce point, et surtout de s'occuper des vins.

Le change est toujours le même, c'est-à-dire très-bas; le ducat vaut 13 roubles (le pair est trois). L'immense quantité des officiers qui rejoignent est une nouvelle plaie pour leurs familles et pour l'État, car il faut de l'argent comptant. Déjà au cabinet de Sa Majesté Impériale l'on ne paye plus en ducats, même pour les pensions établies en ducats, mais on paye religieusement en assignations au cours. On n'a pas le droit de se plaindre. Aux maux qui résultent des chaînes imposées au commerce et des besoins de la guerre, il s'en joint beaucoup d'autres, suites inévitables de mille manœuvres, de mille monopoles, etc., qui tiennent au dérangement d'une machine privée de son grand ressort. Les prix de toutes choses croissent sans mesure; on ne sait plus comment vivre. Cet état de choses me rappelle le mot d'une dame génevoise d'un grand esprit et qui n'existe plus; on lui disait dans un moment des plus difficiles : *Mais mon Dieu, madame, comment faites-vous donc pour vivre?* Elle répondit avec le plus beau sang-froid : *Mais on ne vit pas.*

On vient de donner une garde d'honneur à l'ambassadeur de Perse, comme à un prince ; c'est une étiquette orientale qui ne tire point à conséquence pour les ambassadeurs baptisés; suivant ces mêmes usages orientaux, il est logé et défrayé par l'Empereur; sa table

coûte 25,000 roubles par mois : il faut voir comment certains individus chargés de cette grande direction savent en tirer parti ; c'est un spectacle amusant. Ce n'est pas seulement dans l'Église latine qu'on dit : *Ad utilitatem quoque nostram....*

Hier le chevalier de Galaté est parti pour Kieff avec le chevalier de C. Il y avait encore à l'égard de ce dernier d'assez grandes difficultés que j'ai aplanies ; nous étions sur le point d'en venir à une collecte mortifiante, lorsque M. le chevalier L., qui fait un noble usage d'une grande fortune, m'a donné pour ce jeune malheureux 300 roubles qui le mèneront peut-être de Kieff à Vienne ; là, nous chercherons encore quelque machine pour le jeter à Turin ; enfin, monsieur le comte, je ne verrai plus ce scandale piémontais sur le pavé de Saint-Pétersbourg ; il me semble que j'ai gagné une bataille. Si, par hasard, Votre Excellence est dans le cas d'écrire au comte de Galaté, il vous prie de vouloir bien adresser la lettre à Kieff à lui, ou ici à moi. Le chevalier de C., en partant, m'a laissé une lettre ouverte pour son frère ; je l'adresse ici à Votre Excellence, qui ne la trouvera pas à l'eau de rose ; elle m'est totalement étrangère : Votre Excellence la transmettra ouverte ou cachetée, comme elle jugera à propos. L'épître n'est guère plus française que grecque, cependant elle ne manque pas d'une certaine force, et la fin surtout est bonne.

Saint-Pétersbourg, 13/25 juillet 1815.

Monsieur le comte,

Presque au moment où nous recevions la nouvelle de la fameuse bataille du 18, le ministre d'Angleterre recevait, par je ne sais quel vaisseau, celle de la capture de Bonaparte, *arrêté à Paris par les maréchaux Macdonald et Oudinot, au nom du Roi ;* la nouvelle fut d'abord acceptée comme vraie, mais je vois qu'il n'en est rien. L'Européen, en général, semble pouvoir se réjouir sans restriction du succès de cette grande bataille; quant au Français, en particulier, même bon et pur royaliste, il n'en est pas de même, car sa patrie est fort menacée dans son intégrité et son indépendance, à moins d'un désintéressement miraculeux de la part des alliés. Bonaparte et ceux qui l'ont rappelé ont commis le plus grand crime imaginable contre la France, puisqu'ils l'ont anéantie politiquement. D'un autre côté, il leur en coûtera la vie ou le pouvoir, et voilà déjà l'armée coupable en grande partie exterminée; mais j'ai peur que le Roi n'ait perdu dans l'opinion. Son manifeste n'a point réussi, du moins ici; cependant, comme je ne l'ai pas lu encore, je ne puis avoir un avis. D'après ce qu'on m'en a dit, néanmoins, quand je me rappelle certaines choses dont j'eus l'honneur de faire dans le temps un exposé fidèle à Sa Majesté, quand je songe que Louis XVIII était inébranlable sur l'article des biens confisqués *et principalement sur ceux de l'Église,* qu'il exposait ses droits plutôt que de fléchir sur ce point,

et que je tâchai même d'adoucir cette raideur, j'ai peine à comprendre le changement qui s'est opéré dans ses idées. Je tiens pour une maxime certaine que la souveraineté *peut* et *doit* même se préférer à tout : ainsi, pendant qu'elle pourra se compromettre en attaquant les ventes nationales, elle ne devra point y toucher, et les victimes seront tenues de se taire délicatement et noblement; mais du moment où le souverain pourra les attaquer, ou du moins étouffer la parole expresse qu'il aurait donnée sur ce point, il est permis de croire qu'il ne saurait mieux faire. Les engagements du Roi sont rompus par la rébellion; la France est conquise, personne ne peut résister; quelle nécessité pour le Roi, qui peut faire sans crainte tout ce qu'il jugera convenable, de répéter avec une espèce de zèle la sanction solennelle de ces coupables ventes, au grand désespoir d'un si grand nombre de Français fidèles? Tant que ces ventes subsisteront, elles seront une exhortation perpétuelle à la révolte; elles diront : *Faites toujours! il faudra bien que les rois prennent patience!* Si elles tombent, au contraire, ou même si elles demeurent en l'air, on ne cessera de dire : *Voyez ce qui arriva alors; prenons garde!* Un mal énorme, et résultant de la sanction permanente donnée à ce brigandage, c'est qu'elle abaisse dans l'opinion le caractère souverain. Soit qu'on pleure sur l'impuissance de la souveraineté dans cette occasion, soit qu'on s'en irrite, soit enfin qu'on la tourne en dérision, elle aura toujours beaucoup à perdre en amour et en respect, quoiqu'on ne puisse jamais avoir pour elle trop d'amour ni trop de respect.

Par mes conseils et par mon exemple j'ai toujours prêché non-seulement le silence respectueux sur ce point, mais l'approbation expresse. Si cependant les circonstances changeaient, ce serait le cas d'observer que jamais la révolution française ne sera véritablement tuée que par la restitution des biens, au moins redoutée, ce qui reviendra au même quant à l'effet. Si l'on pense autrement, je serai le premier à me soumettre sans une ombre de rancune ; mais, en attendant, je désirerais vivement que ces réflexions, bien développées, ne fussent point étrangères aux princes coalisés, dût-on même perdre de vue, pour une heure ou deux, la liberté des nègres.

Votre Excellence aura observé que, dans la poursuite qui suivit la défaite de Napoléon, le général Morand ayant demandé un armistice au général prussien de Greisenau, celui-ci répondit « que la condition préliminaire d'un tel armistice était la remise des forteresses et de *la personne de Bonaparte ;* » mais lorsque les chefs eux-mêmes, Wellington et Blücher, étant arrivés aux portes de Paris, furent bien les maîtres de dicter des conditions, ils ne dirent pas un mot de Bonaparte. Ainsi les alliés (les Anglais surtout) déclarent solennellement *qu'ils ne font la guerre qu'à sa personne ;* et lorsqu'enfin *sa personne* est tombée sous leurs mains, ils n'en parlent plus ! C'est un beau sujet de réflexions, et un bel avertissement de regarder bien attentivement le jeu qui se joue.

Le renvoi de MM. de Talleyrand et de Blacas annonce aussi de grands changements ; mais je ne suis pas assez instruit de certaines choses pour en prévoir d'autres.

Tout ce que je désire pour le moment, c'est que l'empereur de Russie ait une grande influence dans tout ce qui va arriver : car, indépendamment même de ses intentions, qui ne sont pas douteuses, sa gloire est toute dans le bien.

Le nouveau titre de la souveraineté polonaise est fixé : c'est celui de *Tzar;* l'Empereur s'intitule *Tzar de Casan, d'Astrakhan, de Pologne, de Sibérie et de Tauride.* Cependant les Polonais disent et écrivent dans leur langue *roi* et *royaume,* et on les laisse dire; ils parlent même ouvertement de leur constitution. Je n'ai aucune notion sur le nombre des provinces qui composeront cette souveraineté. L'opinion des Russes, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, a beaucoup de rancune contre ce royaume de Pologne ; d'abord l'intérêt spéculait sur les terres de ce pays, et en second lieu leur orgueil national se trouve humilié par cette *constitution* qui semble les mettre, dans leurs idées, au-dessous des Polonais. Ils saisissent cette occasion de faire des observations sévères sur le caractère et les mœurs des Polonais, qui prêtent en effet infiniment à la critique ; l'article seul des divorces fait honte et pitié ; tant que cet abus subsistera, la nation polonaise sera méprisable. L'Empereur tient dans sa main un grand moyen de réprimer ce désordre, qui a de grandes suites politiques ; mais tout ceci n'étant pour nous qu'un objet purement historique, je m'arrête.

Je suis ravi de voir le duché de Savoie conquis, par qui que ce soit ; mais il est fort à désirer que le Roi le tienne d'une manière réelle ou fictive ; s'il le possède une

fois, ce sera un grand motif pour le lui laisser, le partage de la Savoie choquant également la justice et la raison, qui, à la fin, doivent surnager.

Dans une de mes précédentes dépêches, vous aurez vu, monsieur le comte, mes réflexions sur l'objet du commerce. Je devais être instruit de ce qui s'était fait à Vienne, car si M. de Saint-Marsan a réussi auprès du maître, *qu'ai-je à dire?* et s'il n'a pas réussi, *qu'ai-je à dire?* Cependant, monsieur le comte, je n'ai pas d'autre volonté que celle de Sa Majesté; je ferai ce que vous me dites, même inutilement.

Je suis charmé que Sa Majesté ait envoyé des résidents militaires aux grands quartiers. Je suis ami des deux noms, mais, après une si longue absence, je ne puis plus connaître les personnes.

Dans ce moment on m'assure que Bonaparte n'est point du tout épargné, et qu'on a pris toutes les mesures pour se saisir de sa personne; je le désire vivement. Combien on voit encore de guerres dans l'avenir! Admirons, en attendant, ce que les princes ont fait, car rien n'est plus admirable.

Je suis avec respect, etc.

Saint-Pétersbourg, 27 juillet / 8 août 1815.

Monsieur le comte,

Le 23 juillet / 4 août nous étions assemblés dans l'église de Casan pour le *Te Deum* chanté pour l'heu-

TAYLOR INST. OXFORD

reuse entrée de Sa Majesté Impériale à Paris ; au milieu de la cérémonie un léger murmure se fit entendre, et nous vîmes entrer dans le cercle le comte de S..., aide de camp général de Sa Majesté l'Empereur, en équipage de voyageur ; dans l'instant on répéta de tout côté : *Il est pris, il est pris, il est pris!* Le grand maréchal de la couronne, comte de Tolstoï, s'approcha de l'Impératrice et lui dit quelques mots, qui développèrent sur son visage la joie la plus visible ; elle appela à elle l'ambassadeur de France, et lui communiqua la nouvelle de la capture de Bonaparte devant l'île de Ré. Jamais nouvelle n'arriva plus à propos, et même on prit la liberté de croire que tout était arrangé d'avance, ce qui au fond n'aurait pu être blâmé de personne ; mais Sa Majesté l'Impératrice nous ayant attesté hier de sa propre bouche *l'heureux hasard*, nous pouvons l'en croire. Enfin, monsieur le comte, il est permis de penser que nous avons vu le dernier acte. Ce n'est pas que l'état de choses actuel ne puisse produire un infinité de difficultés et de guerres même, mais ce seront des malheurs d'un autre genre, et nous aurons déjà beaucoup gagné. On parle diversement de la résolution prise par les souverains d'épargner la vie de Bonaparte. Prenons la chose par le bon côté, et admirons la philosophique humanité qui épargne ce féroce ennemi du genre humain. Avant le traité de Paris, je n'aurais pas voulu le juger, car il n'y avait point de loi, et celui qui condamne sans loi *tue* au lieu de *faire mourir ;* mais maintenant, où serait le doute? Bonaparte est un révolté comme un autre ; il est entré à main armée dans les

États d'un prince légitime, reconnu par l'Europe entière; c'est un criminel de lèse-majesté, purement et simplement, et tout le reste de son dossier pourrait être examiné par occasion. L'idée mise en avant, surtout en Angleterre, de le faire juger par des députés de tous les souverains d'Europe, a quelque chose de séduisant; ce serait le plus grand et le plus imposant des jugements qu'on eût jamais vus dans le monde; on pourrait y développer les plus beaux principes du droit des gens, et de quelque façon que la chose tournât, ce serait un grand monument dans l'histoire.

On ne peut s'empêcher d'admirer dans tout ce qui se passe la précision de la justice invisible. La France s'est rendue coupable par sa révolte et par son orgueil effréné: elle s'est livrée à l'excès de la servitude et de l'avilissement; elle est venue insulter tous les souverains et toutes les nations dans leurs capitales : les souverains et leurs nations en corps s'emparent deux fois de suite de sa capitale; Bonaparte avait particulièrement foulé et insulté la Prusse : c'est la Prusse qui lui a donné le coup de grâce; il était allé à Berlin prendre l'épée et le chapeau de Frédéric II et il les avait envoyés brutalement à Paris : les Prussiens lui prennent son chapeau et son épée à Jemmapes et les envoient justement à Berlin; enfin, cette maudite famille voulait s'emparer de tous les trônes, et toute la famille est dispersée comme prisonnière parmi toutes les nations de l'Europe,— etc. Cette sorte d'*appuntino* est véritablement singulière.

Les actes du nouveau Congrès et ce qui arrivera en France sont lettres closes pour nous. J'ai un grand

paradoxe dans l'esprit, monsieur le comte, et tout paradoxe n'est pas une erreur : c'est que dans ce moment *le plus grand soin des princes doit être de se garder de l'esprit révolutionnaire.* Je prie Votre Excellence de ne pas rire. L'esprit révolutionnaire *s'habille* en esprit *philosophique,* et sous ce masque il est très-séduisant. Comme, dans le commencement de la révolution, des nobles du premier ordre, pour se distinguer par le mépris des préjugés, se laissèrent entraîner par des scélérats ou par des fous qui les perdirent ou les déshonorèrent, il serait très-possible, très-aisé même, dans ce moment, que les meilleurs souverains fussent séduits par la gloire apparente de dominer ces préjugés que l'opinion commune attache à leur haute qualité, et de se montrer au monde comme des princes philosophes, c'est-à-dire comme des princes dupes d'une secte terrible qui ne leur applaudit que pour les perdre.

Pourquoi cacherais-je à Votre Excellence que je suis extrêmement alarmé d'un certain penchant vers les idées et même vers les hommes révolutionnaires? Qui sait si le roi de France n'est pas plus influencé par M. tel ou tel, que je ne puis l'être moi-même, qui ne suis cependant qu'un atome, par le roi de France? Je ne vois pas que les crimes les plus infâmes, l'apostasie la plus odieuse inspirent cette sorte de *ribrezzo* qui serait néanmoins bien naturel. *Il faut dissimuler,* dira-t-on, *de peur de tout perdre;* fort bien, mais c'est que malheureusement on ne dissimule plus, puisqu'il n'y a plus rien à dissimuler. Je crois que le nouveau Congrès devrait particulièrement s'occuper des moyens

d'éteindre l'esprit révolutionnaire. Faites valoir ces idées de votre côté, monsieur le comte, vous rendrez un grand service au monde. Le problème qu'on agite de tout côté est celui-ci : *Trouver les moyens de rétablir l'ordre en touchant le moins possible aux révolutionnaires et à leurs actes*, tandis que le problème, au contraire, devrait être celui-ci : *Trouver les moyens d'écraser les révolutionnaires et leurs actes, autant qu'il est possible, sans exposer les souverainetés légitimes.*

Si le parti révolutionnaire se tire d'ici sain et sauf sans avoir rien perdu de tout le fruit de la révolution, la partie de la souveraineté est perdue. A Dieu ne plaise que je m'oppose à ce qu'on perfectionne les gouvernements ; mais si les souverains veulent faire quelques concessions utiles à leurs peuples, qu'ils les accordent à la raison éclairée et morale de leurs sujets fidèles, et non à l'impunité et aux vues ambitieuses des coupables. Je ne sais, au reste, à quoi nous mène cette manie constitutionnelle; on *fourre* de tout côté le gouvernement anglais, qui n'est bon que chez lui. La nation la plus imposée est celle qui s'impose elle-même. La monarchie européenne (c'est-à-dire chrétienne) va toute seule, l'ignorance seule peut la défigurer, et il s'agit bien moins de la corriger que de la faire comprendre.

Hier, dimanche 25 juillet/6 août, Sa Majesté l'Impératrice m'a fait l'honneur de m'inviter à dîner et à passer la journée chez elle à Paulowsky avec ma femme et mes filles ; c'était un extraordinaire, car le corps diplomatique ne va guère à Paulowsky. Ce n'a pas été sans peine que j'ai pu être prêt en moins de vingt-

quatre heures, car l'étiquette exige des préparatifs considérables ; les dames dînent en robe traînante, et le soir il faut un ajustement tout différent pour la promenade. L'Impératrice a eu la bonté de me faire préparer un appartement très-commode pour la toilette des dames. Conformément à la règle ancienne, aucune classe au-dessous des ministres n'a été invitée, de manière qu'il n'y avait que l'ambassadeur de France, le ministre d'Angleterre et celui de Sa Majesté. A trois heures, l'Impératrice a tenu cercle ; ensuite on a dîné : la table était un grand fer à cheval ; le haut était occupé par Sa Majesté, par Son Altesse Impériale madame la grande-duchesse Anne, la princesse de Wurtemberg et le duc d'Oldembourg ; à la même table, vis-à-vis de ces augustes personnages, étaient placés les ministres étrangers ; je crois qu'il y avait quatre-vingts ou cent personnes. Après le café on se retira, et à six heures et demie les dames revinrent en robes rondes et en chapeaux pour la promenade, qui se fit dans les voitures de la cour ; dans la première, l'Impératrice fit monter avec elle et ses dames l'ambassadeur de France; dans la deuxième, on plaça ma femme et ses filles, une dame et une demoiselle d'honneur, les ministres d'Angleterre et de Sardaigne, le prince Labanovrostoff et le comte Arrakcheieff ; les autres voitures vinrent pêle-mêle. Nous fûmes menés jusqu'à ce qu'on appelle le pavillon des Roses, endroit charmant créé d'un coup de baguette par Sa Majesté Impériale, et remarquable surtout par sa singulière décoration, qui est l'ouvrage d'un artiste italien, un sieur Gonzague ; il a représenté

dans les arbres, à quelque distance du pavillon, un village, une auberge, une église, une colonnade, etc., avec une telle vérité qu'on ne peut en croire ses yeux, ou, pour mieux dire, qu'on est presque obligé de les croire.

Nous revînmes dans le même ordre. Le jardin de Sa Majesté était garni de lis dans tous les carrés ; toutes ces tiges avaient crû *dans la journée ;* elle dit à M. le comte de Noailles : *Vous voyez, monsieur le comte, que nous aimons beaucoup les lis.* On soupa de bonne heure, mais à des tables rondes, comme Votre Excellence s'en souvient. En me retirant, le soir, je ne fus pas peu surpris : mes gens, auxquels j'avais pourvu, comme de raison, avaient été splendidement traités par ordre de Sa Majesté Impériale. J'étais à Saint-Pétersbourg vers les deux heures. On ne peut, au reste, rien ajouter à l'élégance des appartements et des tables, au luxe des fruits, à l'exactitude, à la prestesse du service, mais surtout aux grâces de Sa Majesté l'Impératrice, dont la *souveraine politesse* ne nuit point du tout à la *politesse souveraine.* A souper, elle ne s'est point assise, elle a fait le tour des tables, parlé à tout le monde et défendu qu'on se levât ; c'est une forme dont il vous souviendra de même, suivant les apparences. Après souper, l'ambassadeur de France a pris congé ; il profite du *beau temps* pour s'en aller à Paris chercher sa femme ; qui sait s'il reviendra? Rien ne paraît stable encore. Par la lettre du roi de France au comte de Blacas, on voit qu'on a forcé la main à ce prince sur le compte de plus d'un sujet en qui il avait confiance. Je vous peindrais difficilement, monsieur le comte, la profonde et

respectueuse compassion dont j'ai été pénétré en lisant au commencement de cette lettre : *Pour le repos du peu de jours qui me restent*, etc. — Malheureux prince ! il n'a pas, comme le dernier de ses sujets, le droit de choisir un ami avec qui il puisse rire et surtout pleurer. Une autre fois, peut-être, j'aurai l'honneur de vous parler de M. le comte de Blacas.

Un cri épouvantable s'est élevé d'un certain côté contre les deux hommes qui flanquent aujourd'hui le roi Louis XVIII. L'un des deux est assez connu de Votre Excellence; mais quant à l'autre, peut-être qu'elle ne connaît pas l'anecdote suivante : pendant que je résidais en Suisse, il y a dix-huit ou dix-neuf ans, dans le moment le plus terrible de la révolution, quatre ou cinq votants à la mort du roi Louis XVI, bourrelés par leur conscience, recoururent au Roi, alors dénué de toute espérance, et lui demandèrent grâce comme s'il avait été sur son trône ; le Roi fit grâce dans les formes ; je le sus, mais sans connaître les noms ; et j'ai appris, depuis moins d'une année, que Fouché était du nombre. C'est à lui que se rapporte une phrase mystérieuse de M. de Chateaubriand, approuvée par le Roi : *Quand on se conduit ainsi, on sort du cercle des coupables pour entrer dans celui des infortunés.* J'ai toujours attendu quelque chose de cet homme, et je le préfère beaucoup à l'autre, qui a violé de plus grands devoirs et qui me paraît, sans contredit, l'homme le plus coupable de la révolution. A tout prendre, cependant, il faut convenir que Sa Majesté Très-Chrétienne figure tristement au milieu de ces deux acolytes. Elle est bien à plaindre, car per-

sonne n'est content; tous les partis ne voient dans ce qui arrive que l'humiliation de la France, et ce sentiment absorbe tous les autres. Autant que j'en puis juger, loin de tous les portefeuilles, il me semble que nous pourrions bien toucher à une faute fort commune parmi les hommes, celle de ne pas avoir le courage de se demander ce qu'on veut, et d'agir ainsi par des demi-moyens, sans savoir où l'on va et sans vouloir ce qu'on fait.

Ne sachant pas si certains papiers anglais arrivent à Turin, je joins ici un article téméraire tiré du *Morning-Chronicle*. Votre Excellence pensera peut-être que l'auteur se trompe de deux manières, car la face de l'empereur de Russie est certainement la plus agréable aux Français, et les Russes vivants et dispos qu'il peut envoyer partout pourront fort bien avoir plus d'influence que les cadavres de Waterloo.

Je suis avec respect, etc.

Extrait du Morning-Chronicle, 29 *juin.*

L'Angleterre, dans le Congrès qui décidera de l'arrangement définitif de la France, aura droit à une influence beaucoup plus grande que celle qu'elle a eue en 1814. Dans ce temps-là, Alexandre prit un ton fort haut, à cause des secours effectifs qu'il avait fournis. Maintenant, ni lui ni l'Autriche ne peuvent mettre en avant de semblables prétentions. Leurs efforts ont été contrariés par leurs jalousies mutuelles. On a même dit

que le retard de l'Empereur de Russie était causé par la connaissance qu'il avait eue d'un traité par lequel les cours de France, d'Autriche et d'Angleterre se donnaient une garantie réciproque contre les progrès ultérieurs de la Russie du côté de la Pologne ; ce traité fut trouvé aux Tuileries par Napoléon et envoyé à l'empereur Alexandre dans le mois d'avril passé ; voilà, à ce qu'on dit, la cause des délais de ce dernier, qui ont aussi retenu l'Autriche. Une lettre écrite à l'Empereur de Russie par Louis XVIII, à son arrivée à Gand, ne reçut qu'une réponse froide et laconique, et jusqu'à la mémorable journée du 18 le parti royaliste fit peu de fond sur les secours des Russes.

Saint-Pétersbourg, 6/18 août 1815.

Monsieur le comte,

J'ai appris avec une profonde satisfaction le succès obtenu par nos troupes sous le commandement de M. le général d'Andezene, et je prie en grâce Votre Excellence de vouloir bien mettre aux pieds de Sa Majesté mes vives et très-humbles félicitations pour un fait d'armes qui fait tant d'honneur à son armée. Du reste, il en sera toujours ainsi lorsque l'occasion se présentera ; depuis le Guiers jusqu'au Tessin l'esprit martial ne s'est jamais démenti. Cicéron disait : *Avec toutes les nations du monde nous combattons pour la*

gloire, avec les Gaulois pour le salut : nous descendons de ces gens-là; le filet de sang romain qui appartient particulièrement au Piémont ne gâte rien.

Tout de suite j'ai fait insérer la lettre du général Treuck et tout le détail de l'affaire dans la *Gazette de Saint-Pétersbourg.*

Votre Excellence trouvera ci-jointe une copie de la note que j'ai présentée ici au sujet du commerce des étoffes de soie. J'ai tâché de renfermer en très-peu de paroles tout ce qu'il est possible de dire sur ce sujet. Je n'ai pas été peu gêné par la crainte de me trouver en contradiction avec M. le marquis de Saint-Marsan. Votre Excellence me prescrivait expressément, dans sa première lettre, *d'attendre le retour de Sa Majesté Impériale;* cependant, comme dans sa seconde dépêche sur ce sujet, elle me parle en sens contraire avec pleine connaissance de cause, c'est une marque qu'elle a changé d'avis pour de bonnes raisons ; de manière que j'ai cru devoir aller en avant, malgré le danger de me trouver compromis (ce qui serait cependant fort désagréable) si toutes mes raisons avaient déjà été rejetées à Vienne par Sa Majesté Impériale.

Les esprits sont partagés ici sur la question de la liberté du commerce. On m'assure que le comte de Kotchubey est le seul dans le conseil d'État qui tienne pour ce système. J'ai déjà dit à Votre Excellence que l'entêtement et l'orgueil national entrent pour beaucoup dans l'examen qu'on fait ici de la question. Pour mon compte, je penche pour le système de la liberté par deux raisons principales, l'une de théorie et l'autre de pra-

tique. La première est que je ne crois point qu'il soit possible à une nation d'acheter plus qu'elle ne vend ; la seconde est que je n'ai jamais vu qu'un gouvernement quelconque se soit mêlé directement du commerce des grains et en ait défendu la sortie, sans produire immédiatement la famine ou la cherté : pourquoi n'en serait-il pas de même des autres objets? S'il défend la sortie de l'argent, il y aura *famine d'argent;* s'il laisse faire, on fera toujours mieux que lui. Mais toutes ces théories ne signifient rien : chaque gouvernement a ses maximes, et jusqu'à ce que deux gouvernements puissants soient convenus d'une expérience qui ne pourrait nuire et qui pourrait faire un bien immense, on disputera toujours sur cette grande thèse.

Le comte de Noailles, ambassadeur de France, est parti le 10 de ce mois (N. S.) pour Paris, où il va chercher sa femme pour l'amener ici. M. de Talleyrand, son oncle, lui a écrit : *Madame de Noailles veut vous aller joindre, pourquoi ne la viendriez-vous pas chercher ?* On veut absolument voir du mystère là-dedans ; on veut que M. le comte de Noailles ne soit pas du goût de Sa Majesté Impériale, et que ce voyage ne soit qu'un rappel gazé ; je ne crois point du tout que l'Empereur juge un homme sur une ou deux entrevues, et il n'y a rien de si certain que le projet de l'ambassadeur de revenir dans peu de jours et d'amener sa femme; cependant, je ne voudrais répondre de rien par le temps qui court, où les souverains sont obligés de faire une foule de choses dont ils ne peuvent dire les raisons. Voici, au reste, monsieur le comte, une pe-

tite anecdote désagréable au sujet de M. le comte de Noailles :

Le jour de la fête de Paulowsky, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte, M. l'ambassadeur s'approcha de l'Impératrice après souper et lui demanda ses ordres pour Paris, sans autre préliminaire. L'Impératrice fut si surprise qu'elle ne comprit pas d'abord et lui demanda s'il envoyait un courrier. *Non, Madame,* dit-il, *c'est moi.* Vous sentez, monsieur le comte, qu'on n'a pas légèrement drapé une manière aussi leste de prendre congé d'une impératrice; mais peu de personnes auront eu la bonté de concevoir et de proposer l'excuse convenable : *c'est que M. l'ambassadeur ignorait l'étiquette.* Les gens qui ont vécu hors de France depuis vingt-cinq ans se représentent peu le changement opéré dans les esprits par la révolution : les idées les plus simples pour nous sont aujourd'hui fort étrangères à nombre de Français dont le nom semblerait assurer le contraire. Pour moi, monsieur le comte, j'ai toujours reconnu dans M. de Noailles beaucoup de sens, de bonté, de droiture, de morale, de religion et d'instruction même : c'est dommage qu'il ne sache pas comment on prend congé.

L'opinion est ici tout à fait contraire à la manière dont les Prussiens se conduisent à Paris; l'idée surtout de détruire les monuments a paru tout à fait sauvage. Si Blücher ne manquait pas de tact ou de conseillers, il aurait fait écrire sur le pont d'Iéna : *Les Prussiens ont passé sur ce pont et ne l'ont pas détruit.—Juin* 1815.— Il est bien juste que les Français souffrent ce qu'ils ont

fait souffrir ; mais il y a des bornes à tout, et des puissances légitimes ne doivent pas appuyer la main comme des brigands révolutionnaires. Dans toutes les affaires il faut savoir ce qu'on veut faire : voulait-on détruire la France? il fallait la détruire ; voulait-on rétablir le souverain? il fallait le rétablir. Commander chez lui, à côté de lui, c'est l'avilir aux yeux de la nation, et c'est tout le contraire qu'il fallait faire. C'est un terrible et difficile problème. Le Roi lui-même semble avoir adopté des idées étranges, telles, par exemple, que celle d'une *commission militaire* pour juger des traîtres au premier chef ! Qui a jamais entendu parler de quelque chose de semblable (j'entends dans une monarchie légitime) ? On dirait que c'est Bonaparte qui fait juger le duc d'Enghien. Enfin, monsieur le comte, rien n'est stable encore, et tout nous annonce des événements extraordinaires et même quelque homme extraordinaire que j'ai toujours attendu.

Je suis, etc.

P. S. Au moment de fermer cette lettre, j'apprends, ou du moins l'on assure que Bonaparte sera jugé, et qu'on ne lui avait donné aucune parole. Je le souhaite de tout mon cœur. Dans ce moment, il faut recommander la souveraineté aux souverains. Puisqu'ils ont replacé le roi de France, le comble du malheur serait qu'ils gâtassent ce chef-d'œuvre de la sagesse et de la justice en le faisant mépriser. La nation française a joint l'idée de son avilissement à celle des Bourbons, comme elle avait joint celle de sa puissance et des succès à l'idée

de Bonaparte. Ne serait-il plus temps d'effacer ce sophisme?

NOTE A SON EXCELLENCE M. DE GOURIEFF, MINISTRE DES FINANCES ET DU COMMERCE.

Saint-Pétersbourg, 1er/13 août 1815.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Sardaigne, a l'honneur de faire connaître à Son Excellence M. de Gourieff, ministre des finances et du commerce, qu'au moment où la tranquillité semble enfin rétablie en Europe, les négociants piémontais ont naturellement tourné les yeux sur un pays dont la position, l'étendue et les richesses ouvrent un champ avantageux à leurs spéculations commerciales; et le soussigné a reçu l'ordre de présenter au ministère russe quelques réflexions relatives à ces espérances, afin qu'elles puissent être soumises au jugement de Sa Majesté Impériale lorsqu'elle sera rendue à l'empressement de ses sujets.

Le soussigné n'ignore point qu'en général le système prohibitif est admis par toutes les nations, car il n'en est pas qui ne défende ses productions naturelles et son industrie contre celles des autres nations. Mais entre le système, si célèbre dans ce siècle, de la liberté universelle et celui d'une prohibition stricte qui n'admettrait aucune exception quelconque, il y a une infinité de

nuances, et c'est dans l'étendue de ces gradations que chaque nation peut favoriser jusqu'à un certain point chez elle le commerce des autres.

Si, d'un côté, la liberté absolue n'a été jusqu'ici qu'une hypothèse philosophique, on peut dire de l'autre que la prohibition absolue présente un état de choses pour le moins aussi idéal; et l'on pourrait ajouter qu'il ne serait guère possible d'en approcher de trop près sans produire deux grands maux, celui d'engourdir l'industrie nationale et de la livrer à une paresse fatale en la délivrant de toute rivalité, et celui d'exciter une contrebande terrible également contraire à la morale publique et aux intérêts de l'État.

Il paraît donc que les négociants sujets de Sa Majesté le roi de Sardaigne, en espérant quelques facilités pour l'introduction de leurs étoffes de soie en Russie, ne se trouveraient point en contradiction avec les règlements prohibitifs par lesquels la Russie jugerait à propos de défendre sa propre industrie en général.

Les soies du Piémont égalent celles de l'Asie et surpassent celles du reste de l'Europe; il a donc de ce côté un avantage naturel qui lui permet de fournir ce qu'il y a de meilleur à un moindre prix; il y a même des articles dans ce genre, tels que les velours de Turin et de Gênes, dont il ne paraît pas qu'aucune nation puisse disputer la supériorité à ces deux États, qui n'en font plus qu'un; et, sous ce double point de vue, ils pourraient déjà mériter quelques distinctions en Russie.

Les relations amicales entre les nations sont encore un objet qui peut être pris en considération. Les Pié-

montais, depuis la guerre d'Italie, ont contracté envers la nation russe un attachement qui s'est accru chaque jour par les liens toujours plus étroits d'amitié et de reconnaissance qui attachent leur souverain à Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies. Il est donc sûr que les relations commerciales entre les deux peuples marcheraient avec une aisance particulière, également avantageuse aux deux nations.

Le soussigné prie donc Son Excellence M. le ministre des finances de vouloir bien accueillir cette demande, pour la mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale lorsque le moment en sera arrivé. Il n'insiste dans cette note que sur le principe général d'une préférence quelconque accordée aux étoffes de soie du Piémont par la diminution des droits imposés sur ces sortes d'étoffes en général, et suffisante pour mettre le commerce piémontais à même de soutenir la concurrence dans les marchés de Russie; il n'a rien à dire d'ailleurs sur les bornes précises de la préférence espérée.

Le soussigné, en s'acquittant de son devoir, saisit avec empressement, etc.

Saint-Pétersbourg, 20 août/1er septembre 1815.

Monsieur le comte,

Je connaissais depuis plusieurs jours, et par toutes les gazettes, l'édit de Sa Majesté qui éloigne tous les

Français de ses États. Je n'ai rien à dire sur la note de M. le marquis d'Osmond, qui me paraît régulière ou excusable, quelles que soient les excellentes raisons qui ont déterminé Sa Majesté, car il est naturel qu'un ambassadeur défende les sujets de son maître; mais quant à la note du prince Kuslowski, je ne puis la concevoir, à moins d'une instruction préliminaire qui me paraît impossible.

Ce ministre n'a point répondu à deux lettres que je lui ai écrites, d'où je crois devoir conclure qu'il en a reçu la défense, car il est trop poli pour manquer à ce point aux premières lois de la courtoisie; dans ce cas, cet ordre serait personnel, puisque son prédécesseur, M. le chevalier de Lizakewitch, m'avait prié lui-même de lui écrire *pour tout ce qui pourrait m'être agréable.* Je me gardai bien, même dans mes plus mauvais moments, de mettre sur les bras du gouvernement un si terrible intercesseur; mais, plus d'une fois, nous nous sommes écrit sur ce qu'on appelle *la pluie et le beau temps.*

Il est impossible de vous décrire l'état violent où nous sommes réduits par le système prohibitif soutenu ici avec un *impegno* extraordinaire et qui a plusieurs causes. J'ignore si la question a été pleinement discutée en présence de Sa Majesté Impériale, et j'ignore aussi si elle a quelques idées arrêtées sur ce point. En attendant, les prix de toutes choses montent sans mesure, et il n'y a plus moyen de vivre. — C'est un singulier projet que celui d'enrichir une société en appauvrissant les individus qui la composent.

Je prie Votre Excellence de supposer qu'un négociant se présente à Sa Majesté et lui dise : « Sire, je supplie » Votre Majesté de vouloir bien ordonner que le droit de » fabriquer ou de vendre un tel objet me sera exclusi- » vement dévolu. J'en hausserai un peu le prix, au » préjudice insensible des acheteurs; mais Votre Ma- » jesté aura le plaisir de voir une superbe fortune s'éle- » ver à côté d'elle ; en très-peu de temps j'aurai un » château, etc. »

Certainement, monsieur le comte, si Sa Majesté ne répondait pas par un soufflet, c'est que les rois n'en donnent point ; mais, à la place de ce négociant effronté, supposez un homme d'un tout autre plumage, qui allègue *l'intérêt sacré de l'État, la nécessité de favoriser l'industrie nationale,* etc., la chose change tout à fait de face, et le souverain pourra être trompé, quoique le second fasse les commissions du premier.

J'ignore absolument quel est le sentiment du ministre des finances sur cette grande question ; ce sont de ces choses qu'on ne pourrait demander sans une indiscrétion extrême ; mais comme M. de Gourieff est très-accessible et qu'il m'a constamment traité avec beaucoup de politesse, je ne négligerai aucune occasion de faire valoir un projet utile aux deux nations.

Dans l'état où est la France, l'homme le plus hardi ne saurait s'aviser de faire des prophéties. Je crains beaucoup que de la faute primitive de n'être pas parti d'un point fixe, il ne résulte un de ces états de choses où il est impossible de faire bien. De la même main le Roi est rétabli et avili ; on ordonne à ses peuples de le véné-

rer, et on le met et on le retient à terre. Il n'y a plus même moyen de faire autrement, car les alliés doivent penser à eux. Suivant les apparences, tout doit finir par une grande explosion fatale à la France ou fatale à d'autres. La famille royale n'est point assise. Un certain je ne sais quoi annonce que rien n'est fini. C'est un grand phénomène que le mal que Napoléon a pu faire dans quatre mois, et c'est un autre grand phénomène que la délicatesse avec laquelle la souveraineté européenne traite la révolution, qui n'en veut qu'à cette souveraineté. On fouille dans le fond des poches de milliers d'honnêtes gens, pour habiller des Prussiens en drap fin ; mais les usurpateurs en chef, les brigands, les fléaux de l'Europe, emportent les diamants et la vaisselle des souverains, et ils sont escortés par les troupes de ces souverains eux-mêmes ; ceux-ci sont maîtres en France, et ils laissent porter des titres (ceci est plaisant) donnés dans leurs propres États par Bonaparte ; *le prince d'Eckmuhl, le duc de Raguse, le duc de Dantzick,* etc., ne choquent point l'oreille des princes alliés, et si le duc de la Moskowa n'avait pas certaine petite peccadille sur la conscience, il pourrait encore se faire annoncer chez l'empereur de Russie.

Le roi de France veut-il que Fouché soit duc ? qu'il le fasse duc, mais qu'il ne reconnaisse pas *le duc d'Otrante.* Il y aurait à dire bien des choses qui s'élèvent plus haut : mais pour en venir au point cardinal, la constitution d'Angleterre ne pouvant reconnaître un prisonnier d'État, où est notre sûreté à l'égard de Bonaparte? Je sais que le major Bernardi, accusé de

crime d'État, a été retenu en prison pendant quarante ans *sans jugement;* mais, pour cela, il a fallu un billet de tolérance accordé aux ministres et renouvelé sous trois souverains : qui nous assure d'un pareil bill? Une majorité de mauvaise humeur dans la Chambre des communes n'a qu'à réclamer l'*habeas corpus* en faveur de Napoléon ; que lui répondra-t-on? J'ai toujours reconnu d'ailleurs en Angleterre une certaine admiration pour Bonaparte ; j'en ai remarqué plusieurs exemples frappants, même dans les hautes classes. Une certaine politique peut aussi se faire entendre. Tout à l'heure je lisais dans un papier anglais : « Est-il donc indifférent » pour nous de nous attacher un homme qui a les *con-* » *naissances* et les *prétentions* de Bonaparte! etc. » Cela va loin, comme voit Votre Excellence. Je ne sais si elle est informée que plusieurs théologiens protestants, et même catholiques (tels que le Père Lambert, français), ont voulu prouver que tous les événements dont nous sommes les témoins ont été prédits : un de ces écrivains, le docteur Frère, à Londres, vient d'établir, à ce qu'il croit, par des passages combinés de Daniel et de saint Jean dans l'Apocalypse, que Bonaparte, dans moins de deux ou trois ans, doit reparaître sur la scène du monde avec une grande augmentation de puissance, et qu'il établira probablement son trône à Rome. J'ai pris des mesures pour avoir ce livre. Si le docteur Frère a raison, les alliés ont très-bien fait de ne pas faire fusiller Bonaparte; les balles ne lui auraient point fait de mal : comment pourrait-on fusiller une prophétie? Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 21 août/1er septembre 1815.

Je viens seulement de recevoir l'antique *Palmaverde*; je ne puis exprimer à Votre Excellence à quel point j'ai été réjoui par ce nouveau ressuscité qui m'a rendu un instant ma jeunesse. Mais il faut que j'avoue une petite faiblesse à Votre Excellence : mon amour-propre a été un peu offensé de voir dans la liste des chevaliers grand-croix mon nom tout sec, comme si j'étais un étranger chargé par accident d'une commission honorable; je suis cependant notoirement sénateur depuis trente ans; ainsi je réclame, pour la prochaine édition qui s'avance, le *già senatore*.

On nous donne d'excellentes espérances pour la Savoie; Dieu veuille qu'elles ne nous trompent point et ne nous bercent même pas trop longtemps. Ce pays pourrait bien se trouver encore à côté d'un volcan; mais il a l'expérience de plus, et, de l'autre côté, on sera, je l'espère, un peu dégoûté de se mêler des affaires d'autrui. Si le duché de Savoie revient tout entier à son maître légitime, avec le principe de neutralité universellement reconnu, le règne de Sa Majesté, commencé au milieu des tempêtes et environné des apparences les plus sinistres, finira cependant, à moins de quelque contre-miracle, par être l'un des plus heureux de son antique dynastie : car qu'y a-t-il de plus brillant que d'acquérir Gênes et de fermer la Savoie? Votre Excellence aurait-elle la bonté de m'apprendre sur quoi est fondée l'opposition de l'Espagne, au Congrès, contre

l'acquisition de Gênes? Manquant des livres nécessaires, je n'ai pu découvrir la source.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 24 août/5 septembre.

Monsieur le comte,

Les papiers anglais sont pleins des témoignages trop évidents de l'impression profonde que Bonaparte a faite sur les esprits. Je pillerais M. le comte d'Agliè si j'entrais sur ce point dans de trop grands détails; je ferai seulement remarquer à Votre Excellence une faute relative à ce que je lui disais sur le grand inconvénient de ne pas savoir ce qu'on veut faire: lorsque Bonaparte a dû passer du *Bellérophon* sur le *Northumberland*, le capitaine anglais lui dit : *Général, quand voulez-vous que nous montions à bord?* — Bonaparte s'est courroucé de ce mot de *général*, puis il a dit : *demain, à dix heures* — Voilà ce qu'on appelle une faute dans toutes les règles. Il fallait lui dire : *Sire, quand Votre Majesté veut-elle monter sur le Northumberland?* ou bien : *Général, nous partons demain à dix heures, tenez-vous prêt.*

L'immense faveur accordée par une immensité d'hommes à ce personnage fameux, les partisans qu'il a laissés, les espérances qu'il entretient, la chute de Sa Majesté Très-Chrétienne dans l'opinion, les idées ré-

volutionnaires vivantes et visibles de tout côté, l'immoralité générale, et tant d'autres circonstances inutiles à rappeler, combinées avec la rage de la France et le mécontentement extrême de tant d'autres peuples, m'inspirent encore le plus grand effroi pour l'avenir. Au milieu de ces craintes, je suis enchanté des bonnes nouvelles que me donne Votre Excellence de l'excellent esprit qui règne chez le Roi ; ses sujets ont, ce me semble, la gloire d'avoir avalé le venin général moins que les autres nations et d'en avoir été infiniment moins malades.

Le retour de la Savoie nous est annoncé de plusieurs côtés, mais tout à fait gâté par la cession de Nice. Voudrait-on, en fermant une porte aux usurpateurs futurs, en ouvrir une autre tout aussi commode ? Je me tais sur ce point, n'ayant aucune base pour pouvoir poser le pied.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 31 août/12 septembre 1815.

Monsieur le comte,

Voici comment on a raconté dans les papiers anglais les dispositions prises par Sa Majesté pour écarter les Français de ses États :

« Quatre ou cinq mille de ces malheureux ont été » expulsés, parmi lesquels se trouvaient plusieurs

» Lyonnais appelés en Piémont pour le perfectionne-
» ment des manufactures de soie. On a parlé de bonté
» à Turin parce qu'on avait soustrait environ cent qua-
» rante individus à la rigueur de la loi. L'ambassadeur
» de France a présenté sur ce point *une note violente.*
» Plusieurs ministres étrangers se sont portés comme
» médiateurs entre *les deux parties,* qui ont déféré
» la cause au tribunal des princes alliés à Paris. On
» attend leur décision avec empressement. »

Ici, j'ai entendu dire chez le duc de Polignac : *C'est un fagot.* J'attends avec beaucoup d'empressement que Votre Excellence m'apprenne s'il y a eu réellement d'autres interventions que celle de l'ambassadeur de France, et si l'on aurait osé porter la question à Paris ! Je ne comprends pas pourquoi Sa Majesté ne serait pas maîtresse chez elle. Quant au marquis d'Osmond, je ne suis pas étonné qu'il ait gardé le silence pendant l'absence de son maître, vu qu'il ne se croyait, dans le fond, aucune existence politique durant ce temps. Je ne conçois pas trop celle qu'il a aujourd'hui. C'est maintenant qu'on voit la plénitude du jugement porté sur la France : on doit plaindre les honnêtes gens qu'elle renferme, et surtout le Roi, qui paraît ne pouvoir plus être qu'un passage à un autre ordre de choses. Je sens combien il est dangereux de juger de loin ; cependant, sauf le respect infini dû à ceux qui agissent, je suis entraîné à croire qu'il eût été plus à propos de tenir le Roi écarté, et que, puisqu'on a la puissance en main, il faudrait s'en servir pour exterminer l'exterminatrice.

L'Empereur est attendu ici comme on attend la pluie

après un été d'Afrique; mais sa présence n'est pas moins nécessaire ailleurs. Qui n'a pas vécu en Russie ne peut pas savoir ce que c'est que l'empereur de Russie pour la Russie; son nom est une constitution, et qui sait si, pour elle, il y en a une meilleure? La Pologne compte toujours sur la sienne, et le Russe ne supporte pas cette idée; Votre Excellence comprendra sans doute que ce sentiment est tout à fait dans la nature, car la constitution semblerait accorder une supériorité à la Pologne sur la Russie ; il ne s'agit pas même de savoir si le sentiment dont j'ai l'honneur de vous parler est fondé ou ne l'est pas, il suffit qu'il soit russe et invariable. Tel est l'état des esprits. On m'assure dans ce moment que la Pologne vient de recevoir des armoiries, qui sont l'aigle de Russie, et *sur le tout* (comme on dit en style héraldique) l'aigle de Pologne : on glose là-dessus, mais ces armoiries sont purement et simplement celles des provinces, qui portent toutes leur écusson particulier sur celui de Russie. Tels sont les faits publics : l'avenir nous dira le reste. Les Polonais devraient avant tout apprendre à se marier : ils ignorent qu'un peuple qui se joue du mariage est *inconstitutionnable.*

Je suis, etc.

P. S. Teneur d'une lettre de Gênes : « Les Anglais ayant toujours une garnison ici et faisant réparer les fortifications à leurs frais, nous en tirons un augure favorable pour le rétablissement de l'ancien gouvernement. »

Si l'on nous accorde ici quelque chose pour le com-

merce, on s'attend à une réciprocité; je me suis tenu à des protestations générales, n'ayant point d'ordres; j'en attends, et des pouvoirs s'il est nécessaire.

Saint-Pétersbourg, 14/26 septembre 1815.

Monsieur le comte,

Votre Excellence aura appris bien avant moi que nos derniers députés allobroges comptaient de la meilleure foi du monde, en se rendant à Paris, sur les bons offices de Sa Majesté Impériale; j'ai cru moi-même pendant très-longtemps que l'Empereur de Russie n'avait donné qu'une adhésion de complaisance au partage de la Savoie, et que cet arrangement était pour lui quelque chose de parfaitement indifférent. J'ai écrit dans cette supposition, et vous voyez par là, monsieur le comte, combien il est essentiel que les ministres près des grandes cours soient instruits à temps; car j'aurais écrit d'une manière toute différente si j'avais su alors ce que je sais aujourd'hui. Qui sait si ce n'est pas un bien que j'aie dit la vérité, et toute la vérité, et rien que la vérité? Quoi qu'il en soit, je ne puis me persuader que les efforts d'un peuple pour se tenir attaché à son souverain puissent déplaire à un autre; comment pourrait-il blâmer dans une nation ce qu'il admirerait, ce qu'il aimerait, ce qu'il récompenserait dans la sienne? Je ne puis le comprendre. Ainsi, quoique la politique ait défendu à Sa Majesté l'Empereur de recevoir nos députés, j'es-

père qu'il ne les en estimera pas moins, et c'est à quoi je tiens beaucoup. Je comptais infiniment, je l'avoue à Votre Excellence, sur le dernier engagement pris à Vienne, et qui était le correspectif des cessions faites par Sa Majesté à la République de Genève ; cette promesse devant être accomplie, j'aurais cru que l'accomplissement en aurait pu coïncider avantageusement avec ce nouvel effort de fidélité filiale ; mais de loin on juge fort mal. Je prie Votre Excellence de vouloir bien m'informer sans délai de ce qui pourrait être fait en exécution de la promesse faite à Vienne.

La France est morte dans ce moment. Toute la question se réduit à savoir si elle ressuscitera. Il serait imprudent de disserter sur le temps futur. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on ne voit malheureusement aucune chance de tranquillité pour l'avenir. La justice, de sa nature, produit la paix, comme l'injustice, de sa nature, produit la guerre. Pourquoi l'homme satisfait se battrait-il, quand même il le pourrait? et pourquoi l'homme injurié ne se battrait-il pas, s'il en a le pouvoir ? La probabilité du repos doit donc être estimée infailliblement par le nombre des contents et des mécontents. Bonaparte est tombé, mais ses maximes sont vivantes. On ne saurait répondre de rien.

Quand je songe que le résultat des plus grands efforts militaires et politiques est la ruine définitive et absolue de l'innocence ou de la simple faiblesse, d'un côté ; et de l'autre, le triomphe, l'absolution générale, l'enrichissement sanctionné des plus vils brigands, des traîtres les plus scandaleux qui aient jamais déshonoré

la terre, quand je pense à ce qu'on a fait et à ce qu'on pouvait faire, j'ai envie de pleurer comme une femme.

Mais peut-être que je me presse trop de me désespérer. Il y a des choses qui ne peuvent se faire subitement. La justice *boite*, à ce que disent les anciens ; mais à la fin elle arrive. Déjà j'apprends, toujours par les gazettes, que Sa Majesté a mis la main sur certains biens *sacrés*, suivant le nouveau dictionnaire ; en tout il ne s'agit que de commencer. Quand les rois seront bien assis et que certains conseils auront pu arriver, j'espère que nous aurons beau jeu.

Je suis, etc.

P. S. Une partie du devoir d'un ministre consiste à envoyer des relations sur l'état politique du pays où il réside ; quoique n'ayant pas été approuvé sur cette tradition, une puissante raison m'oblige d'envoyer de temps à autre des morceaux de ce genre ; Votre Excellence, quand je l'ennuie un peu, doit donc prendre patience.

Saint-Pétersbourg, 14/26 septembre 1815.

Monsieur le comte,

Votre Excellence en sait probablement plus que moi sur le retour de Sa Majesté Impériale ; le public, en général, est invariable dans la croyance qu'elle ira en Italie, tandis que des personnes faites pour être très-instruites assurent que ce bruit n'a pas le moindre fon-

dement. On s'impatiente fort de l'absence du souverain, mais je serais curieux de savoir comment les mêmes hommes qui sont de si grands admirateurs de Pierre Ier dans les chantiers de Saardam, refuseraient les mêmes sentiments à Alexandre Ier, occupé de choses beaucoup plus essentielles que de couper des planches et de planter des clous. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'Empereur a dû nécessairement rencontrer sur sa route une foule d'idées européennes qui ne seraient pas venues le chercher chez lui, et il *importe* qu'elles pénètrent dans l'esprit d'un souverain aussi *important.*

Vous observerez, monsieur le comte, que dans tout autre pays ce que nous voyons aujourd'hui en Russie ne serait pas possible ; on dit que la tranquillité parfaite du peuple dans cette circonstance fait beaucoup d'honneur à son caractère : personne assurément n'a moins envie que moi de disputer sur les bonnes qualités du peuple russe, qui est naturellement bon, obéissant, hospitalier, nullement sanguinaire, etc. ; cependant, je crois absolument impossible qu'une société quelconque de quarante millions d'hommes *libres* pût se passer de son souverain pendant plus de deux ans. Il y aurait trop de volontés en mouvement. C'est la dépendance du plus grand nombre qui rend le phénomène possible. Il y a plus : je crois que le souverain lui-même ne pourrait pas tenir dans sa main, quelque forte, quelque habile qu'elle fût, un tel faisceau d'hommes libres. J'ai écrit sur ce point, pour ma propre instruction seule jusqu'à présent, et j'ai été conduit à croire que celui qui demande l'af-

franchissement des serfs en Russie demande la division de l'empire.

La servitude, d'ailleurs, n'est pas ici ce qu'on croit ailleurs; elle a des inconvénients comme toutes les choses humaines, mais elle a aussi de grands avantages et de grandes compensations qui doivent être mis dans la balance.

Je ne puis exprimer à Votre Excellence l'intérêt avec lequel je contemple la Russie dans ce moment. On se trompe dans ce pays lorsqu'on écrit 1815 : il faudrait écrire 1515, car nous sommes dans le XVIe siècle. La science arrive, et s'apprête à faire son premier exploit, celui de prendre la religion au collet. Les conquêtes de l'esprit protestant sur tous les membres du clergé qui savent le français ou le latin sont incroyables; et ce qu'il y a de singulier, c'est que les Russes s'en aperçoivent bien moins que les étrangers. Le mouvement religieux qui agite l'Europe dans ce moment arrive aussi jusqu'ici et fait peur à beaucoup de gens. On parle beaucoup de l'*Église grecque:* il n'y en a plus, monsieur le comte, hors de la Grèce. L'Église russe n'est pas plus grecque que syriaque ou arménienne; c'est une église isolée, sous une suprématie civile, précisément comme celle d'Angleterre. Si le patriarche de Constantinople s'avisait de donner un ordre ici, il passerait pour fou et le serait en effet. Dans cet état de choses, la *Société biblique* est venue jeter ses filets en Russie. Votre Excellence me ferait grand plaisir de m'apprendre si cette Société est connue en Piémont ou dans le voisinage. Née à Londres, elle a pour but *de traduire les saintes Écri-*

tures dans toutes les langues de l'univers, et d'en propager la lecture jusque dans les boutiques, sans aucune explication, système diamétralement contraire au nôtre. Cette Société a dépensé l'année dernière 42,000 livres sterling. Une colonie s'étant présentée ici, tout de suite elle a été acceptée, car le Russe est avide de nouveautés plus encore que l'ancien Français, avec qui il a plusieurs rapports de caractère ; au nombre des membres très-respectables se trouvent les deux archevêques, le russe et le catholique ; ils sont là comme deux courtisans, parce qu'ils ont imaginé que la Société était agréée par le maître ; mais, dans le vrai, ils y font une assez mauvaise figure. Le ministre des cultes avait proposé au général des jésuites d'être de cette Société, mais ce dernier s'y est respectueusement refusé. Il paraît évident que la *Société biblique* n'est qu'une machine socinienne, établie pour renverser toute société ecclésiastique. L'Église anglicane s'est alarmée, et des évêques ont cru même devoir attaquer la Société par des mandements solennels ; j'ai lu des livres anglais fort intéressants sur ce sujet. Ici, on ne se doute pas du danger. Le catholicisme joue aussi un rôle dans ce mouvement général ; on lui reproche son prosélytisme naturel, sans trop raisonner sur l'essence et les conséquences de ce caractère ; les jésuites sont examinés avec une sévérité dont vous n'avez point d'idée. Le prince Alexandre Gallitzin, dont j'ai eu l'honneur déjà de parler à Votre Excellence, est fort alarmé. Ce ministre est un très-bon sujet de l'Empereur, d'un caractère fort estimable et nullement méchant ; mais il est bien loin d'avoir les connaissances

nécessaires à sa place, et il ne peut se douter de ce qui se prépare en Europe. L'empereur de Russie, d'ailleurs, va se trouver à la tête de 10 millions de catholiques; c'est la puissance de trois ou quatre têtes couronnées seulement parmi toutes celles d'Europe: comment un ministre de la communion russe pourrait-il être l'intermédiaire entre une telle masse de catholiques et le souverain? Un organe de la même croyance est absolument indispensable, autrement tout ira mal; et déjà nous en avons la preuve, non pas que le ministre ne soit un très-honnête homme, mais parce que certaines idées, que nous ne l'empêchons point de trouver très-justes par rapport à lui, sont cependant très-fausses et très-dangereuses par rapport à nous.

Je suis curieux de savoir comment la sagesse de l'Empereur, éclairée par tout ce qu'il a vu, démêlera ces différents intérêts; mais je répète à Votre Excellence que jamais pays n'a prêté plus que la Russie dans ce moment aux spéculations d'un observateur initié à certaines connaissances de droit et de fait.

Après un si long séjour dans ce pays, les bontés que j'y ai éprouvées m'ont en quelque manière naturalisé, de sorte que je prends un extrême intérêt à tout ce qui concerne la Russie. Les étrangers lui ont fait bien du mal, lui ont vendu du poison, l'ont calomniée, séduite ou insultée; je voudrais bien faire tout le contraire selon mon pouvoir, et je suis persuadé qu'on pourrait lui dire de fort bonnes choses par écrit, avec respect et amour. En attendant, je n'ai pas cru inutile d'adresser à Votre Excellence une légère esquisse de l'état actuel

de ce pays sous le point de vue le plus intéressant.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 28 septembre/10 octobre 1815.

Monsieur le comte,

Je prie Votre Excellence de vouloir bien faire passer la dépêche ci-jointe à sa haute destination.

J'ai reçu celle qu'elle a bien voulu m'adresser de Gênes le 26 août dernier, elle m'a appris avec une satisfaction inexprimable l'heureuse arrivée de Sa Majesté la Reine et de ses deux augustes filles ; cet événement peut être justement appelé le complément de la restauration. Puisse Sa Majesté, et comme prince et comme homme, jouir du bonheur invariable que nous lui désirons.

Nous venons de recevoir la triste nouvelle d'un incendie qui a détruit de fond en comble l'intéressante ville de Casan ; quinze cents maisons et dix-huit églises ont été la proie des flammes ; on a de fortes raisons de croire que cette calamité n'a point été l'effet du hasard, et déjà plusieurs personnes ont été arrêtées. J'ai ouï-dire qu'on soupçonnait des miliciens, mécontents de n'avoir pas trouvé la liberté à leur retour ; d'autres m'ont dit qu'on soupçonnait les *rascolniks*, espèce de schismatiques qui sont parmi le peuple à peu près ce que les illuminés d'une certaine espèce sont parmi la

bonne compagnie : l'État en contient déjà plus de trois millions divisés en quarante sectes, les unes absurdes, les autres coupables, mais toutes fanatiques et obstinées à l'excès. Le protestantisme d'un côté et le double rascolnisme de l'autre sont deux limes sourdes qui *scient* la religion du pays, l'une de bas en haut et l'autre de haut en bas : elles ne peuvent tarder de se rencontrer. Je ne vois pas, au reste, ce que les rascolniks peuvent gagner à brûler des villes, ni de quoi ils ont à se plaindre; car le gouvernement, qui s'en occupe beaucoup, comme vous le sentez assez, monsieur le comte, n'a cependant adopté jusqu'à présent aucune mesure de rigueur contre eux, en quoi on ne peut qu'applaudir à sa prudence. Ce qu'il y a de tristement plaisant, c'est de voir la *Société biblique* propagée et soutenue dans un pays où l'interprétation extravagante de quelques textes de l'Écriture sainte en langue vulgaire a produit la folle et dangereuse tribu des rascolniks.

Il n'y a que trois jours qu'un autre incendie, terrible quoique partiel, a fait ici bien des malheureux; un seul négociant y a perdu pour 100,000 roubles de sucre. Je n'entends pas dire que, dans ce cas, on soupçonne un crime, mais il est certain que la Russie renferme des bandes d'incendiaires. Sans compter Moscou, *qui a brûlé comme Hercule*, voilà déjà la troisième ville qui brûle depuis quelque temps : Rambow, Suradow et Kiew. Je ne sais quel démon pousse ces forcenés.

Dieu veuille réunir bientôt tous les Russes, et Dieu veuille aussi que le contact des pestiférés ne leur

ait fait aucun mal! Les éloges qu'on fait d'eux et de leur souverain en France et de tout côté me font un extrême plaisir; mais l'œil du père de famille est bien nécessaire ici. Je ne crois pas que cette grande nation puisse demeurer longtemps encore dans l'état où elle est. Ce qu'on a fait, ce qu'on fera, ce qu'on doit faire, ce qu'on peut faire, sont quatre chapitres inépuisables pour la réflexion. Jamais je n'envisage ce sujet sans une espèce de tremblement où il entre beaucoup de tendresse.

Tout augmente ici d'une manière qui devient un spectacle. L'envoyé de Portugal paye son appartement 20,000 roubles par an. Tout est en proportion ; je ne sais en vérité ce que ceci deviendra. En attendant, je suis écrasé par mon titre.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 28 septembre/10 octobre 1815.

Sire,

N'ayant fait depuis plusieurs mois que des efforts inutiles pour arriver à l'oreille de Votre Majesté, je prends le parti indispensable de m'adresser directement à elle.

Que Votre Majesté fasse de moi tout ce qu'elle voudra : je ne lui ai pas prêté serment à condition d'être un favori ; de quelque manière qu'elle me traite, je la préférerai toujours à tout ; mais je la supplie, au nom

de sa propre dignité, de m'épargner les derniers malheurs.

Votre Majesté me donnera encore la plus grande marque de bonté si elle daigne jeter les yeux sur le mémoire ci-joint, que je ne puis absolument présenter qu'à elle, et dont je la prie de vouloir bien excuser la forme. C'est mon dernier effort, sire, et je ne m'y détermine qu'au moment où je me vois sur le point de donner un spectacle qui sera bien triste pour moi et bien surprenant pour le public ; il ne m'appartient pas de décider si j'ai mérité ce malheur, il me suffit de protester à Votre Majesté que ni les privations, ni les refus, ni les plus amères mortifications, ni ma ruine absolue même, qui me paraît prononcée, ne pourront altérer le plus légèrement le zèle, le dévouement sans bornes et le très-profond respect avec lesquels je suis, etc.

Mémoire très-humblement présenté à Sa Majesté.

La restitution possible et même probable de la partie du duché de Savoie qui est si malheureusement séparée du reste, et certains avis qui me sont arrivés, m'obligent à prendre quelques précautions éventuelles. On a parlé de mon rappel. Je ne m'avise point d'entrer dans les secrets de Sa Majesté ; mais j'ose croire qu'il m'est permis d'observer avec le plus profond respect :

En premier lieu, qu'il m'est devenu impossible de *remplir* et, par conséquent, d'*accepter* aucune place de magistrature. Après une si longue interruption, mes idées

ont pris un autre cours ; des études, des connaissances, des compositions entièrement étrangères aux lois se sont emparées de mon esprit. Je pourrais demeurer au-dessous de ma place, ce qui est, dans toutes les professions, un grand malheur, et, dans l'ordre judiciaire, un grand crime. Si donc je venais à être rappelé dans cet ordre, je ne désobéirais pas, mais je ne pourrais obéir.

Il resterait, en second, lieu, une place d'administration, qui serait beaucoup plus de mon goût. Malheureusement, je ne puis me faire illusion : je ne suis point fait pour ma patrie, et ce malheur ou ce défaut se ferait sentir bien davantage dans cette seconde supposition. J'ai toujours réussi chez l'étranger, parce qu'on m'y a toujours accordé, et dès le premier jour, la place qu'on m'y croyait due. Je fais profession d'ignorer ce que c'est que cette place ; je sais seulement qu'elle m'a toujours suffi et que jamais je n'ai rien désiré de plus.

Chez moi, au contraire, je n'éprouve qu'opposition et combats interminables ; un parti, qui n'est pas mince pour le nombre, me condamne obstinément à l'infériorité, tandis que je dispute même sur l'égalité ; comme il n'y a pas moyen d'accorder ces deux prétentions, il vaut mieux que je cède la place.

Ce n'est pas que je n'aie et que je n'aie eu toujours beaucoup d'affection pour le Piémont, et que je ne sente parfaitement tous les avantages que j'y rencontrerais ; mais je n'aurais pas mis le pied dans la capitale, que ceux qui aimeraient autant me voir ailleurs me joueraient quelque tour savant pour m'essayer ; j'éclaterais

étourdiment, suivant ma coutume; la cour m'abandonnerait, suivant la sienne, qui est très-juste, et je deviendrais inutile à Sa Majesté. J'ignore d'ailleurs absolument si je possède les qualités nécessaires pour une place telle qu'elle pourrait me convenir.

Je crois de plus que ceux qui, pendant une révolution, ont suivi le parti de leur Roi et quitté leur patrie par cette raison, ne doivent point se presser de reparaître après la restauration. C'est peut-être une vérité triste, mais c'est une vérité, et la fidélité ne doit point s'en laisser étourdir; elle doit au contraire redoubler de courage et prendre patience, en se rappelant que la souveraineté, qui ne vieillit jamais, n'est, par conséquent, jamais sujette à perdre la mémoire.

J'ai dû mettre ces réflexions sous les yeux de Sa Majesté; mais, après tout, elle est la maîtresse. Si les raisons que j'expose ne lui semblent pas légitimes, elle n'a qu'à parler, je suis fait pour lui obéir. Je dois sans doute être attaché à un pays où la protection du souverain, de même que la bienveillance publique, ont pu me rendre supportable et même douce une vie que d'impénétrables décrets environnaient d'ailleurs de tant d'amertumes; du reste, Sa Majesté sait assez que je la préfère à tout, quoique je ne puisse, après vingt-cinq ans de souffrances sans égales, présenter à mes enfants la plus légère marque de son approbation.

Maintenant j'ose me flatter que si elle avait pensé à moi pour un changement de destination, elle daignerait faire pressentir ou avertir un serviteur fidèle, qui se trouverait, par une détermination imprévue, abîmé

avec toute sa famille. Je me place sous la main du Roi; je suis prêt à tout ce qu'il ordonnera : je resterai, je partirai, je me retirerai entièrement; mais, au nom de Dieu, que mes enfants ne soient pas, ne demeurent pas dépouillés de tout au nom de mon propre maître, et que mes cheveux blancs ne soient pas traités comme si j'avais offensé le Roi. Je n'ai servi que lui, je n'ai désiré que lui, j'ai tout abandonné pour lui. Ce n'est pas un mérite, je n'ai cessé de le dire, mais ce n'est pas non plus un crime.

Saint-Pétersbourg, 12/24 octobre 1815.

Monsieur le comte,

Une lettre de Paris du 19 septembre, reçue ici le 14 octobre (on voit qu'elle venait avec plaisir), m'a donné la nouvelle de l'heureux retour de la Savoie à son ancien maître. Il est inutile que je parle à Votre Excellence du plaisir que m'a fait cette grande nouvelle; il est des sentiments qu'il ne faut pas tenter d'exprimer. Soit qu'elle dût arriver plus tôt ou plus tard, j'ai toujours tenu cette restitution pour sûre, mais il ne m'est pas tout à fait indifférent d'en être le témoin.

Ma note verbale du 22 août 1814 paraîtra maintenant un peu plus raisonnable à Votre Excellence. Il faut toujours dire la vérité. Nous sommes obligés d'obéir aux souverains et de les faire obéir suivant nos forces, en

toute conscience et bonne foi, même lorsqu'ils ont ordonné des choses directement contraires à nos idées; par le plus convenable des retours, il est bien juste qu'ils aient la bonté d'entendre nos raisons, et surtout les raisons des peuples, à la charge pour nous de les leur dire en secret, lorsqu'il le faut, et toujours avec le profond respect qui leur est dû. Cependant je ne me vante de rien, car je croyais, comme je l'ai déjà dit, que Sa Majesté Impériale n'avait donné qu'un simple consentement de complaisance à ce malheureux partage de la Savoie; si j'avais cru le contraire, qui sait si je n'aurais pas perdu la parole?

Les papiers publics m'ont appris aussi que mon excellent ami, le marquis Costa, était parti pour revendiquer à Paris nos chefs-d'œuvre enlevés, ce qui m'a fait encore un très-grand plaisir du second ordre.

Maintenant, je suis curieux de savoir ce qu'il en sera des réclamations du Saint Père, les plus justes de toutes, sans contredit. Je ne crois pas cependant qu'elles réussissent, à moins que les puissances protestantes ne s'en mêlent, car, dans ce siècle éclairé, on ne peut guère obtenir justice en grand que de la force ou de la bizarrerie.

J'ai reparlé à Votre Excellence des armoiries de Sa Majesté uniquement afin que cet objet ne glissât pas de sa mémoire au milieu de tant d'objets importants, mais je n'ai sur ce point aucune espèce d'impatience. Ma plume, quoique vous disiez *qu'elle ne perd pas volontiers une occasion de s'exercer*, ne s'est exercée cependant, dans toute ma correspondance avec Votre Excel-

lence, que sur la gloire du Roi et le salut de ma famille, deux objets qui ne laissent pas que de se rapprocher dans ce moment, malgré leur disproportion.

Il y avait lieu de craindre que Sa Majesté Très-Chrétienne n'eût fait un mouvement de trop vers les idées nouvelles. Elle me paraît rentrer dans la bonne voie; mais point de salut sans la restitution plus ou moins retardée des biens nationaux. J'aime beaucoup voir l'Angleterre rétablir les couvents et leur rendre leurs biens dans le Hanovre. Il ne faut point de lois sur ce sujet; il y a des moyens d'y parvenir par des mesures prudentes et sûres. — On vient de nous envoyer les articles dictés à la France, il n'y a rien de si amer. On peut présager comment tout cela finira.

Je suis, etc.

P. S. J'ai lu ici une lettre originale du duc de Richelieu, en date du 20 août, dans laquelle il apprenait à un ami le refus décidé qu'il venait de faire du premier ministère à Paris, — et moins d'un mois après, il s'est cru obligé d'accepter. C'est une démonstration que les maximes ont changé.

Saint-Pétersbourg, 26 octobre/7 novembre 1815.

Monsieur le comte,

On parle beaucoup ici de la convention religieuse signée à Paris, le 14/26 du mois dernier, entre Leurs Majestés les empereurs de Russie et d'Autriche, et Sa

Majesté le roi de Prusse. Par cette convention à jamais célèbre, les trois souverains se reconnaissent comme frères et comme chefs de trois grandes familles chrétiennes qui n'en font qu'une. Votre Excellence apprendra avec le plus grand étonnement (si elle ne l'a déjà appris) qu'on y lit en toutes lettres : *Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Sauveur, Verbe éternel, splendeur du Père, trésor d'amour.* La pièce n'est pas encore imprimée, mais elle a été lue à Gatschina devant toute la société de Sa Majesté l'impératrice-mère, qui l'a reçue de son auguste fils. J'ai demandé à l'un des auditeurs si la convention contient quelque chose de dispositif; par exemple, si les souverains se promettent de donner main-forte à la religion, etc. Point du tout. La pièce est purement ce que nous appelons dans les tribunaux *déclaratoire.* C'est une espèce de profession de foi, qui n'est contre-signée d'ailleurs (ce qui est remarquable) par aucun ministre. Le rédacteur, comme je m'en crois sûr, n'est pas moins que l'empereur de Russie, qui écrit, comme vous savez, avec autant de facilité que d'élégance; du moins il a signé le dernier, ce qui paraît prouver que c'est lui qui a tenu la plume, quand il n'y aurait pas une preuve encore plus décisive.

Des expressions empruntées des symboles, de la liturgie des mystiques même, et transportées *toutes chaudes* dans la diplomatie, ne manqueront pas de faire éclater de rire toute la *religieuse* Europe. Mais pendant que certaines personnes rient, d'autres peuvent penser et écrire.

Une grande révolution religieuse est inévitable en

Europe, et déjà même elle est fort avancée : c'est ce que n'ignore aucun des hommes qui s'occupent de certaines recherches. La déclaration dont j'ai l'honneur de vous parler est une phase de cette révolution ; bientôt, sans doute, elle deviendra inutile, mais dans ce moment elle ne l'est pas : elle est, au contraire, très-significative et produira un grand effet. Il faut que Sa Majesté prenne bien garde que l'esprit qui l'a dictée n'est ni catholique, ni grec, ni protestant ; c'est un esprit particulier que j'étudie depuis trente ans, mais dont le portrait tiendrait trop de place. Il me suffira de dire qu'il est aussi bon dans les communions séparées que mauvais chez nous. C'est lui qui doit fondre les métaux, ensuite on jettera la statue. Je n'ai rien à dire sur l'à-propos des expressions, à leur place et dans ce moment.

Ce fut l'intérêt de la souveraineté mal entendu qui fit la révolution du XVIe siècle ; on nia les dogmes de l'Église pour lui voler ses biens. Aujourd'hui ce même intérêt bien entendu produira une révolution contraire. Il faudrait que les souverains protestants eussent perdu le sens pour ne pas apercevoir l'insigne folie qu'ils font, de soutenir une religion qui pose en maxime le jugement particulier et la souveraineté du peuple, contre une autre religion qui soutient (indépendamment des preuves dont elle est environnée) *que contre notre légitime souverain, fût-il même un Néron, nous n'avons d'autre droit que celui de nous laisser couper la tête en lui disant respectueusement la vérité.*

Les princes protestants changèrent donc de religion dans le XVIe siècle pour avoir de l'argent ; leurs succes-

seurs en changeront dans le XIXe pour conserver leurs trônes, s'ils sont à temps. Il n'y a rien de si aisé que de trouver vrais des dogmes qui s'accordent avec nos intérêts les plus chers.

Sa Majesté le roi de Prusse s'est aperçue enfin de la dissolution morale de son pays : il n'y a plus de peuple chez lui, il n'y a qu'une armée et une démocratie militaire ; il s'est donc jeté avec plaisir dans cette fraternité religieuse, car il sent son besoin principal, et dans ces sortes de cas l'esprit royal précède toujours l'esprit populaire.

Je ne connais point assez l'auguste souverain de l'Autriche pour savoir quelle espèce de part il a prise dans l'association chrétienne, mais la partie principale est sans contredit Sa Majesté l'empereur de Russie.

Ce prince, depuis quelques années, s'est beaucoup occupé de religion, et j'ai déjà eu l'honneur de vous faire observer, monsieur le comte, que la modération et la rectitude de ses idées sur ce point sont à mes yeux au rang des prodiges, parce qu'elles lui appartiennent exclusivement et que l'éducation qu'il a reçue poussait son esprit d'un tout autre côté. Si je ne me trompe, il ne faudra pas moins que toute sa dextérité pour exercer chez lui la suprématie religieuse qui lui appartient avec la mesure qu'exigent les circonstances.

En fait de religion, le Russe ne sait rien. L'ignorance absolue de la langue latine le rend étranger à toutes les sources de la controverse. Il a beaucoup d'esprit, mais le plus grand esprit ne sait que ce qu'il a appris, et le Russe n'a point encore regardé de ce côté (je parle

des laïques). Maintenant que l'aurore de la science commence à poindre, elle produit son effet ordinaire, celui d'ébranler la religion du pays; car nulle secte ne peut tenir devant la science. Le clergé vulgaire et non instruit n'est rien et ne peut rien; ceux qui ont de l'esprit et qui savent le latin ou le français sont tous plus ou moins protestants. On le nie dans le monde, ou parce qu'on l'ignore, ou parce qu'on ne s'en soucie pas, ou parce qu'on trouve plus commode de le nier que d'y mettre ordre; mais rien n'est plus incontestable. Cependant l'immense mouvement rétrograde qui a lieu en Angleterre et en Allemagne envoie jusqu'ici quelques ondulations. De grandes conversions opérées dans ces pays ont frappé les yeux. Enfin, un grand nombre de personnes dans la haute classe ont passé ici à la religion catholique; du moins on le croit, et c'en est assez pour exciter de l'autre côté un violent dépit. *Le ministre des cultes*, prince Alexandre Gallitzin, surveille les jésuites avec une sévérité colérique qui peut amuser les spectateurs, et l'on espère obtenir de Sa Majesté Impériale, à son arrivée, quelques mesures de rigueur. Mais comment? et contre qui? Frappera-t-on sur des catholiques *présumés* et du premier ordre, tandis qu'on n'ose pas toucher du bout du doigt des polissons de rascolniks, visibles comme le soleil?

C'est au milieu de ce mouvement d'idées que Sa Majesté Impériale arrive avec sa convention chrétienne, dont l'application montrera l'esprit. J'oubliais de dire à Votre Excellence que les autres souverains sont invités à y adhérer. Ne l'ayant pas lue encore, je ne serais pas

en état de donner un avis sur ce point ; je la crois favorable en général à la tolérance, même à ce qu'on appelle la *tolérance théologique;* mais de savoir quelle extension Sa Majesté Impériale entend donner à ce mot, dans sa sagesse, c'est ce qu'il me serait impossible de vous dire ; il me paraît qu'on vise au rapprochement des communions.

Un phénomène très-remarquable, c'est que les personnes qui redoutent et haïssent le plus le catholicisme dans ce pays, n'ont cependant ni crainte ni aversion pour le protestantisme, preuve évidente que, dans toute cette affaire, la raison et la religion ne sont pour rien ; car pour peu que ces deux dames fussent consultées, on ne préférerait pas le système qui renverse presque tous les dogmes nationaux à celui qui les maintient tous en proposant seulement d'y en ajouter un.

En attendant d'autres événements, Votre Excellence peut tenir pour certain que l'épouvantable révolution dont nous venons d'être les témoins n'est que la préface d'une autre. Il faut que Sa Majesté se tienne en garde contre les nouveautés, en rétablissant surtout l'éducation religieuse et la rendant pleinement au sacerdoce. Tous les peuples de l'univers ont confié les jeunes gens aux prêtres. Comment le bon sens éternel du genre humain aurait-il pu se tromper? Le rétablissement des jésuites est donc de la plus haute importance. Si l'on veut et si l'on peut établir une autre société plus utile pour le but proposé, je n'empêche ; jamais je n'ai disputé sur les mots ni sur les habits ; mais je dis que nous avons besoin d'une *société amie*

contre les *sociétés ennemies;* les princes qui ne voudront pas croire cette vérité, ni se rappeler (ce qui est cependant passablement clair) que les hommes ne se font qu'avec des enfants, s'en repentiront un jour cruellement, mais trop tard.

J'ai cru devoir ces détails à l'importance de la circonstance, désirant de tout mon cœur qu'ils soient du goût de Sa Majesté.

Je suis, etc.

P. S. Un autre auditeur m'assure que, dans la convention, les augustes alliés s'engagent de plus à maintenir les droits légitimes *des peuples et des rois.* Je lui ai demandé si les peuples sont nommés ainsi les premiers; après y avoir pensé, il m'a répondu en riant ou souriant : *Je ne saurais vous le dire.*

Saint-Pétersbourg, 26 octobre/6 novembre 1815.

Monsieur le comte,

Qu'un gentilhomme piémontais vienne m'emprunter de l'argent pour se divertir, tant pis pour moi sans doute si je me laisse duper; mais l'époque de 1812 sort des règles ordinaires et ne peut être comparée à rien. Au milieu du renversement général de l'Europe, privé de tout moyen de communication, et voyant 300,000 cadavres entre la cour et moi, que pouvais-je

faire à l'égard d'un gentilhomme mon compatriote, blessé, garrotté, emprisonné, insulté, mourant de faim et de désespoir? Je ne pouvais écouter que l'humanité, et si je me vois trompé par lui ou par ses indignes parents, le gouvernement est très-certainement sa caution envers moi. Je me garde bien cependant de mettre en avant cette prétention; Votre Excellence se défend trop bravement sur le terrain de la justice pour que je m'avise de l'attaquer sur celui de la délicatesse; il me semble seulement que cette considération pourrait la déterminer peut-être encore à quelques démarches en faveur du chevalier de C., qui doit mourir ou *crever* à Kiew, faute de moyens pour se traîner dans sa patrie, où il a une mère et des frères qui se disent misérables, quoiqu'ils ne soient que des misérables. Quelles races de cœurs on rencontre dans le monde! Le marquis Massimini devrait bien s'emparer de ceux-là et les ranger parmi ses objets d'exportation; dans tous les marchés d'Europe ils feraient honte à l'acier de Birmingham.

On me fait l'honneur de m'écrire de Paris : *Vous qui avez si bien prédit le sort de notre première révolution, vous devriez bien nous dire comment vous croyez que finira ce que nous voyons.* —Je réponds qu'en 1796 j'étais bien le maître de prophétiser à mes périls et risques sur la *canaillocratie*, mais que, dans ce moment, l'histoire se trouvant nécessairement mêlée à la prophétie, tout homme doit trop de reconnaissance à ce qui s'est fait pour occuper le public de ce qu'on aurait pu faire, ce qui serait cependant indispensable pour

donner un pendant aux *Considérations sur la France.*

Au milieu de tant d'angoisses, il m'est bien doux de pouvoir remercier Sa Majesté, dans toute l'effusion du plus tendre respect, de ce qu'elle a bien voulu faire pour mon frère à son retour de Paris. Il n'y a rien de plus flatteur et de plus honorable que la lettre que Sa Majesté a daigné lui faire écrire par son ministre au département des guerres ; il ne pouvait m'arriver aucune consolation plus douce, ni même aussi douce. Je prie Votre Excellence de vouloir bien être l'interprète de ces sentiments auprès de Sa Majesté.

Votre Excellence n'a pas jugé à propos, jusqu'à présent, de me dire un seul mot de cette députation savoyarde, qui date du mois d'août dernier, ni même de la restitution de la Savoie, consommée le 19 septembre, ce qui m'a paru un peu fort. Je puis vous assurer, monsieur le comte, que je ne vois pas sans un extrême regret que les affaires soient allées si mal entre nous ; ce n'était pas mon intention assurément. Si Votre Excellence voulait signer qu'en m'écrivant elle a souvent oublié que c'est moi qui devais lire ses lettres, je signerais volontiers qu'en repoussant certaines lignes j'ai pu oublier mal à propos que j'écrivais à l'organe immédiat de Sa Majesté ; cela ferait une transaction fort belle et tout à fait digne de deux hommes de sens. Si elle ne plaît pas à Votre Excellence, j'en serai très-véritablement fâché, car la plaisanterie serait en ceci infiniment déplacée, et plus que déplacée.

Je suis venu ici par force, monsieur le comte ; j'ai tenu ma démission constamment aux pieds de Sa Ma-

jesté, la priant souvent *de ne point se laisser tromper par sa bonté;* jamais je n'ai fait une dette; en treize ans je n'ai passé que de 2,000 roubles mon petit appointement, et même avec permission antérieure; j'ai passé dix ans sans prononcer le nom de ma famille; dans toutes mes demandes je me suis tenu au-dessous du nécessaire, et l'expérience a constamment justifié ma modération. Aujourd'hui je tombe, mais par la seule force des circonstances et des choses. Je suis en règle devant Dieu et le Roi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Projet de note verbale.

Le ministre de Sardaigne est extrêmement fâché de ne pouvoir plus retarder une démarche fort désagréable pour lui, mais qui est devenue absolument indispensable.

Il est payé par sa cour beaucoup plus que ne le méritent ses services, mais beaucoup moins que ne l'exige le séjour de cette grande capitale. Fils d'un cadet de famille dans son pays, et privé d'ailleurs de ses biens par la révolution française, il ne peut suppléer par ses propres moyens à ce qui lui manque du côté de ses appointements, et ce serait le comble de l'indiscrétion, après les malheurs d'une guerre terrible qui vient d'écraser le Piémont, et les efforts extraordinaires qu'a dû faire Sa Majesté le roi de Sardaigne, d'attendre de ses bontés, dans un moment de détresse et d'économie in-

dispensable, un supplément à des besoins qui sont le résultat de circonstances uniques dont le poids ne saurait retomber sur l'État.

Dans cet état de choses, le ministre de Sardaigne a senti qu'il devait s'exécuter, et qu'il ne lui restait d'autre parti raisonnable que celui de se priver des agréments de sa place en ne s'en réservant que les devoirs. C'est ce qu'il fera, en demandant à Sa Majesté Impériale la permission de s'éloigner de la cour pour s'ensevelir dans la retraite. Il lui en coûtera sans doute d'approcher moins souvent un souverain auquel il est si dévoué et comme ministre et comme particulier, mais il ne cessera d'ambitionner sa faveur, et sa retraite ne gênera d'ailleurs aucunement ses communications ministérielles.

Il a l'honneur, en conséquence, de prier Son Excellence M. le conseiller privé, etc., de vouloir bien demander à Sa Majesté Impériale l'ordre convenable pour Son Excellence le grand-maître des cérémonies, afin que, dorénavant, le ministre de Sardaigne avec sa famille soit regardé comme absent pour toutes les fêtes, cérémonies et invitations de cour, les seuls galas ordinaires exceptés.

Il désirerait trouver une occasion moins désagréable pour renouveler à Son Excellence, etc., l'assurance de sa haute considération.

Monsieur le comte,

Depuis le 1er de ce mois (N. S.), nous avons vu arriver successivement dans cette capitale Leurs Altesses Impériales la grande-duchesse Catherine, veuve du prince Georges de Holstein-Oldembourg, la grande-duchesse de Saxe-Weimar et son époux le prince héréditaire, messeigneurs les grands-ducs Nicolas et Michel, et enfin Sa Majesté l'impératrice régnante, arrivée la dernière de tous ces princes et princesses, le 12.

Le lendemain 13 (toujours N. S.), la grande âme est enfin rentrée dans son grand corps. L'Empereur est arrivé vers les onze heures du soir. Après une station à l'église de Casan, il s'est rendu chez l'Impératrice, son auguste épouse; tous les deux sont allés ensemble chez l'Impératrice-mère et sont revenus encore ensemble. L'Empereur, qui ne s'était couché qu'à deux heures, était avant huit dans son traîneau; il a vu la maison des exercices, la parade, etc.; il est allé voir chez lui le maréchal Soltykoff, chef du conseil d'État, qui se trouvait un peu malade; il a reçu le métropolite à dix heures, etc.; enfin, monsieur le comte, tout a repris son cours avec une précision parfaite. Sa Majesté Impériale a ressaisi les rênes, déjà un peu flottantes, avec beaucoup de grâce et de vigueur. Je ne doute pas qu'elle soit arrivée avec la tête pleine d'idées et d'expériences, et que la Russie ne doive beaucoup gagner à la brillante absence de son maître.

Je crois avoir eu l'honneur de dire précédemment à

Votre Excellence qu'il faut être, à mon avis, bien aveuglé par le préjugé et l'esprit de parti pour admirer Pierre Ier ajustant des planches en Hollande, et refuser en même temps son admiration aux campagnes d'Alexandre Ier, faites pour l'intérêt de l'Europe, et si glorieuses pour le nom russe.

Il ne faut pas croire cependant qu'il n'y ait qu'une voix sur tout cela. Ici comme ailleurs il y a un esprit détracteur qui refuse d'admirer et qui blâme même ce que les autres admirent; cet esprit est partout, mais ici l'opposition a un caractère et des causes particulières qui méritent d'être développées.

C'est une chose bien extraordinaire qu'en Europe, si l'on excepte le roi de France, aucun souverain n'est de sa nation; il y a même une nation fameuse chez laquelle chaque race étrangère disparaît dès qu'elle s'est acclimatée, c'est l'Angleterre. On l'a vue successivement gouvernée par des Allemands, par des Danois, par des Normands, par des Écossais, encore par des Allemands, et maintenant vous voyez que cette dernière lignée fait ouvertement mine de disparaître.

En Russie, comme ailleurs, la maison régnante est étrangère. Lorsque Philippe V monta sur le trône d'Espagne, on le trouvait Français; et je ne doute pas que, dans le xve siècle, les Piémontais d'alors ne trouvassent le duc Louis un peu étranger; mais personne aujourd'hui ne s'aviserait de dire que Ferdinand VII n'est pas espagnol ou que Sa Majesté n'est pas piémontaise, parce que l'amalgame est complet. Il n'en est pas de même en Russie; l'opération n'y est pas achevée.

Les bons Russes même ignorent une circonstance particulière; c'est que ce n'est point ici à la maison régnante de se fondre dans la nation, mais que celle-ci, au contraire, doit se laisser attirer par la maison impériale.

Voilà comment il est possible qu'un excellent souverain russe soit, pour quelque temps encore, moins apprécié par ses propres sujets que par les étrangers, parce qu'il n'est pas encore assez *imbibé* (s'il est permis de s'exprimer ainsi) des idées particulières, des créances, des opinions, des manières et des préjugés du pays.

Dans ce moment, c'est un spectacle assez curieux de lire sur le front de tous les grands personnages de l'État l'agitation de la crainte et celle de l'espérance. Nul ne sait *s'il est digne d'amour ou de haine;* on nomme celui à qui l'Empereur a parlé le premier; on sait qu'il a parlé à un autre à huit heures trois minutes; on sait le nombre juste des syllabes qu'il lui a adressées et quelle mine il avait en les laissant tomber, etc.

Ce qu'on voit toujours et partout ne fait pas une grande impression; mais les moments tels que celui que la Russie voit dans ce moment sont très-rares, et il vaut la peine de tout observer. J'ai pensé que des réflexions sur l'état actuel de l'empire pourraient intéresser Sa Majesté, quoique succinctes et assujetties à la forme épistolaire. Je ne leur accorderai jamais que quatre pages, et le surplus sera toujours envoyé à l'ordinaire suivant.

L'Empereur s'est arrêté quelques jours à Varsovie.

Il serait inutile de vous dire qu'on s'est épuisé à son égard en démonstrations de respect, de joie et d'attachement. Les Polonais avaient érigé un arc de triomphe d'excellent goût, à ce qu'on dit ; sur une face, on lisait ce vers d'Horace :

Hic ames dici pater atque princeps!

sur l'autre, on lisait l'hémistiche et le vers suivants de Virgile :

Expectate, veni!
Sacra suosque tibi commendat Troja penates.

Il serait difficile d'imaginer rien de plus heureux et de plus *signifiant* que ces deux inscriptions, la seconde surtout. Plaise à Dieu que le grand Empereur prenne les Polonais au mot sur la première parole du vers, qu'il rétablisse, qu'il ressuscite (car il ne s'agit plus de conserver) la religion des Polonais, qu'un heureux génie lui découvre les moyens d'y parvenir et les noms véritables des obstacles qui s'y opposent. Déjà le génie contraire a soufflé du côté de la Pologne, et son haleine s'est fait sentir au point de tacher déjà le corps épiscopal.

Quoi qu'on en dise, personne ne connaît exactement l'existence politique de la Pologne. Sur le point intéressant de la constitution de cet État, je crois avoir fait connaître assez clairement à Votre Excellence l'état précis de la question et les préjugés russes et polonais. L'Empereur les connaît parfaitement. Les préjugés ressemblent à des tumeurs enflammées : il faut les tou-

cher doucement pour éviter les meurtrissures. C'est ce que fait l'Empereur, et c'est à cette précaution, si je ne me trompe infiniment, qu'on doit l'état équivoque qui se laisse apercevoir encore.

Le temps nous apprendra quels emplois le Russe pourra obtenir en Pologne, et réciproquement; ce qu'il en sera des emplois de cour; s'il y aura *appel* des tribunaux polonais aux tribunaux russes, ou simplement *supplication;* s'il y aura une chancellerie ou un tribunal suprême polonais, siégeant auprès du souverain, etc.

Au surplus, la séparation peut être plus ou moins tranchée et l'amalgame nuancé de différentes manières; ainsi, il faut attendre.

Pendant son séjour à Varsovie, Sa Majesté Impériale a rétabli et donné l'ordre polonais de l'Aigle blanc.

Le préjugé russe contre la Pologne et contre son existence politique séparée est porté jusqu'à l'excès; l'imagination de Votre Excellence ne peut aller trop loin sur ce sujet; les bonnes têtes même disent ici : *tout doit tendre à confondre les deux nations,* mais il ne faudrait pas voir là une formule d'égalité: ces expressions signifient non pas que la Russie doit être en partie *polonisée,* mais que la Pologne doit être entièrement *russifiée.* Laissons faire à Leurs Majestés le Temps et l'Empereur.

Maintenant les plus grands objets vont occuper l'attention de Sa Majesté Impériale; l'armée, le papier monnaie, l'état civil, le tarif, les lois, la religion fixent tous les yeux observateurs. Je tâcherai d'en dire quelques mots avec déférence et vérité.

Hier, l'Empereur se coucha à trois heures du matin, se leva à six, et alla visiter tous les hôpitaux militaires. Un esprit aussi actif serait fort inutile s'il ne commandait pas à un corps de fer pour exécuter ses commissions.

Saint-Pétersbourg, 14/26 décembre 1815.

Monsieur le comte,

M. le chevalier de Souza, ministre de Portugal auprès de Sa Majesté au moment de la révolution, et depuis ambassadeur à Londres, où il était fort agréable au gouvernement, fut rappelé par le prince régent et destiné à Rome avec la même qualité, mais il ne jugea pas à propos de partir ni de renoncer à son ambassade; cependant son successeur remit ses lettres de créance, et il y eut deux ambassadeurs qui donnaient l'un et l'autre des passe-ports. Cette conduite a valu à M. le chevalier de Souza le billet doux suivant, que je traduis mot à mot du *Courrier brésilien*, qui s'imprime à Londres en portugais :

« Son Altesse Royale, par une suite de sa profonde » et inépuisable bonté et clémence, veut bien retenir le » châtiment prompt et exemplaire bien mérité par » Votre Excellence pour un attentat dont jamais on » n'avait vu d'exemple et qui emporte une désobéis- » sance directe à ses ordres royaux; elle a bien voulu,

» par un effet de son invariable bonté, permettre que » Votre Excellence se rende à son ancienne destination, » lui donnant ainsi le moyen unique de mériter de » nouveau cette même considération dont elle jouissait » par le passé. » Cette pièce a été envoyée par copie à Londres (mais sans date), à ce journaliste qui est, dit-on, un homme de tête; il l'a imprimée dans son numéro du 15 octobre dernier. Après cette lettre, M. le chevalier de Souza, ayant été cité ou s'étant fait citer par un tribunal anglais pour rendre témoignage dans je ne sais quel procès, se tient à Londres en vertu de ce décret et refuse de partir. Pensant que cette anecdote *inouïe*, comme dit très-justement le billet royal, pourrait intéresser la curiosité de Votre Excellence, j'ai cru devoir lui en faire part.

Le 10/22 de ce mois, Son Altesse Royale monseigneur le prince héréditaire d'Orange est arrivé. On peut dire que, dans ce moment, Sa Majesté l'Impératrice-mère est *bénie entre toutes les femmes :* rien ne manque à son cœur. Le premier mariage que nous verrons sera celui de Son Altesse Impériale madame la grande-duchesse Catherine, veuve du prince George d'Oldembourg, avec le prince héréditaire de Wurtemberg; l'opinion fixe ce mariage aux premiers jours de janvier. Viendra ensuite celui du prince d'Orange avec l'excellente grande-duchesse Anne. Quant à celui de Son Altesse Impériale monseigneur le grand-duc Nicolas, on dit que la jeunesse de la princesse de Prusse le retardera de quelques mois.

Hier, 12/24, le jour de naissance de Sa Majesté

TAYLOR INST. - OXFORD -

Impériale a été célébré avec une magnificence particulière; il y a eu gala à la cour, et le soir bal et souper de 800 couverts, à ce que tout le monde m'a dit; mais quel étranger peut compter cela? Je crois cependant que dire 600, c'est exagérer certainement en moins. L'exactitude, la prestesse, la ponctualité du service, sans l'ombre même du plus petit désordre, ne cessent d'exciter toute mon admiration au milieu d'une telle foule. Sa Majesté Impériale avait fait dire à l'ambassadeur de Perse que si l'étiquette de sa cour lui permettait de paraître à la cour avant son entrée publique, il en était le maître; il a profité de la permission pour assister à la fête. C'est un étrange spectacle pour un Asiatique que ce mélange des deux sexes, et cette foule de jeunes femmes et de demoiselles, habillées si richement et si *économiquement*, saisies au corps par des jeunes gens et pirouettant dans une vaste salle comme des toupies. J'ai beaucoup examiné ce personnage oriental, qui m'a paru un homme du peuple bien habillé : mais je puis me tromper. Bientôt, dit-on, nous verrons son entrée publique.

Il a amené en Russie trois éléphants, dont un, par un trait de prudence, est mort en chemin, car ce pays n'est pas du tout celui des éléphants; on fait à ceux qui sont ici des espèces de chaussures pour qu'ils puissent faire leur entrée et poser le pied à terre impunément; chacune de ces *bottes* coûte, dit-on, 100 roubles. J'ai été, comme beaucoup d'autres, faire visite à ces animaux, dont l'étonnante intelligence contraste d'une façon singulière avec la grossièreté de leur

figure. Ils mangent à la main et se laissent caresser comme des chiens.

L'ambassadeur de Perse a soupé à la table impériale comme les autres. L'ambassadeur d'Angleterre y fournissait trois jeunes demoiselles; il y avait de plus madame la duchesse de Serra-Capriola, mademoiselle sa fille (bientôt comtesse Apraxin), madame de Saldanha, ma femme et mes deux filles. Les hommes étaient très-nombreux, à raison d'une foule de chambellans, généraux, etc., qui ont suivi les princes étrangers. On a soupé dans une salle qui ne s'ouvre que dans les grandes occasions. Les tables étaient environnées d'orangers en belle et pleine verdure.

Les légations de Hollande et de Wurtemberg sont formées. Au premier jour on attend celle de Bavière. Tout cela est sur le meilleur pied.

M. le commandeur de Saldanha a voulu, d'abord en arrivant, mettre en exécution le règlement fait à Vienne au sujet du rang des ministres. Je lui ai dit que je n'avais reçu aucun ordre de ma cour ni aucune notification officielle du règlement en question; cependant il a persisté et m'a constamment cédé le pas. Au fond, ce règlement est la sagesse même, car la prétendue alternative n'était qu'un mot; le plus puissant avançait toujours, et chaque ministre était continuellement exposé à se donner un ridicule de prétention envers les autres ou un tort de négligence envers son maître. L'ordre chronologique prévient tout inconvénient et met tout le monde à son aise.

Je viens de lire dans un papier anglais que « nos

» commissaires pour la fixation des limites avec Genève
» ont refusé de terminer dès qu'ils ont vu la restitu-
» tion de la Savoie, et qu'ils ont d'ailleurs exigé en
» faveur des prêtres savoyards (pour le terrain cédé à
» Genève) des priviléges si exagérés au delà de ce qui
» avait été fixé au Congrès, et *si conformes aux maxi-*
» *mes ultramontaines,* que les prêtres en devenaient
» absolument *indépendants du gouvernement.* » Qui jamais a entendu parler de maximes ultramontaines en Savoie? Et en Italie même, qui jamais a entendu dire qu'un prêtre est indépendant du souverain? Je voudrais bien connaître l'honnête homme qui écrit à Londres ces criminelles sottises.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 16/28 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Je reçois dans ce moment vos deux intéressantes dépêches, avec toutes les pièces énoncées dans l'inventaire que vous y avez joint, le tout dûment conditionné et plombé suivant l'usage. Je ne perds pas un instant pour en accuser réception à Votre Excellence, quoiqu'il ne me reste plus assez de temps pour en achever la lecture avant le départ du courrier.

Que Votre Excellence se moque de la nature humaine tant qu'elle voudra, j'ai été inondé de joie en

recevant enfin une lettre piémontaise où l'on me parle français sur l'Autriche. Point de France en Italie, mais point d'Autriche ! La froideur et même la désapprobation avec laquelle fut reçu, dans le commencement de ma mission, le mémoire confidentiel le plus logique et le plus pénétrant sur ce grand sujet, et le silence invariable gardé sur tout ce que j'ai pu écrire depuis dans le même sens, m'avaient à la fin réduit moi-même au silence, et j'ai cru qu'il y avait peut-être quelque loi qui défendait aux ministres de Sa Majesté de s'occuper de ses intérêts. Enfin, la dernière dépêche de Votre Excellence est arrivée. Je l'aurai constamment devant les yeux et ne cesserai d'en suivre l'esprit dans toutes mes démarches. Je vois aussi bien qu'un autre tout le mal qui est du côté de la France, mais ce mal est passager et accidentel ; du côté de l'Autriche, il est inné et invariable. Pendant toute cette horrible révolution, l'antique serpent a dit vilainement : « Ils sont trop honnêtes gens pour s'allier avec des scélérats, profitons du moment pour les anéantir. » Maintenant que les choses ont changé, il siffle sur un autre ton : « La France, lasse, est annulée, continuons, etc. » Il est bien difficile de garder le sang-froid en contemplant ce beau sujet ; mais aujourd'hui je dois être laconique par force : je me borne donc, en attendant que j'aie pu tout lire, à vous assurer que je ne négligerai aucun des objets que Votre Excellence me recommande.

Leurs Majestés les Impératrices ne sont point en usage de recevoir les jours de fête des présentations à la cour, et d'ailleurs elles ne les reçoivent que le ma-

tin; cependant, monsieur le comte, dimanche dernier (12/24) Sa Majesté l'Impératrice régnante eut l'extrême bonté de recevoir ma femme et mes filles à sept heures du soir afin qu'elles pussent assister d'abord après au bal et au souper; j'ai ignoré pendant trois ou quatre jours le prix de ce trait recherché de grâce et de complaisance, n'étant pas instruit de l'étiquette des présentations pour les dames.

Ayant passé à M. de Weidemeyer une note relative à cette présentation, la réponse m'arriva au nom du comte de Nesselrode; voilà comment j'ai appris que celui-ci avait repris ses fonctions, sans qu'aucune note circulaire ait été passée au corps diplomatique. Il y a des gens qui veulent toujours regarder le portefeuille des affaires étrangères comme pendant. Nous devons craindre le comte de Nesselrode comme Autrichien damné. Le vent ne semble pas souffler pour lui.

Le marquis de Paulucci, qui a été élevé à la cour de Turin, et qui a fait chez nous ses premières armes, a obtenu un congé de trois mois pour aller voir sa mère à Modène; peut-être qu'il fera une course jusqu'à Turin, et dans ce cas, Votre Excellence connaîtra cet homme très-digne d'être connu. J'ai parlé quelquefois dans mes dépêches de la brillante fortune qu'il a faite dans ce pays. Nous n'avons pas été toujours bien ensemble; aujourd'hui, nous sommes sur le pied de l'amitié et des services réciproques; mais, dans toute supposition, jamais je ne lui disputerai, et personne ne pourra lui disputer une activité prodigieuse, une justice parfaite dans ses décisions et l'esprit de gouvernement à un point

très-élevé; il ne peut marcher d'accord et de front avec d'autres hommes, mais partout où il sera seul, il fera bien.

Je me souviens d'avoir parlé à Votre Excellence d'une communication faite au nonce apostolique à Vienne; après un long délai dont il n'est pas extrêmement difficile de deviner la cause, il m'est arrivé une réponse très-ample et très-honorable; la pièce que j'avais communiquée a été envoyée au Saint Père.

Je suis, etc.

---

21 décembre 1815/2 janvier 1816.

Monsieur le comte,

J'arrache un instant au tumulte de cette journée pour faire part à Votre Excellence d'un événement qui retentira dans toute l'Europe. Ce matin, M. le général de Wiasmitinoff, gouverneur de la ville et de la province de Saint-Pétersbourg, est venu, en vertu d'un ukase impérial, arrêter tous les jésuites; des gardes sont placés dans les cours, dans les corridors de la maison et jusqu'à la porte de chaque religieux; ce soir ils doivent être enlevés (du moins on l'annonce) et conduits je ne sais où. On assure que la proscription s'étend à l'ordre entier, même en Pologne; on accuse ceux de la capitale d'y avoir fait des conversions et d'avoir dit en chaire : *qu'il ne peut y avoir qu'une religion vraie et*

sûre pour le salut. Il paraît incontestable que plusieurs personnes du premier rang avaient passé à l'Église catholique, mais les jésuites avaient opéré ces conversions précisément comme ils ont fait lever le soleil ce matin ; il y a quarante ans qu'ils sont ici ; par quelle merveille n'auraient-ils pas même été soupçonnés d'avoir converti un seul Russe jusqu'en l'année 1815? Ces conversions ne sont qu'une loi du monde qui s'exécute d'elle-même, et qui est placée bien plus haut que l'homme : dès que la science paraît dans un pays non catholique, tout de suite la société se divise ; la masse roule au déisme, tandis qu'une certaine tribu s'approche de nous. Dans tous les pays protestants, il ne reste plus un seul protestant éclairé ; tous sont sociniens, excepté cette foule plus ou moins nombreuse d'hommes qui, dans ce moment, donnent un si grand spectacle au monde.

Je ne crois donc point que les jésuites soient les auteurs des conversions qui ont pu s'opérer ici ; ils peuvent s'en être réjouis et les avoir approuvées, mais pas davantage ; le premier mouvement part de bien plus loin. Mais toutes ces considérations sont vaines : l'arrêt sera exécuté sur-le-champ, suivant l'usage que Votre Excellence aura observé ici ; ces Pères ne pourront présenter aucune défense en leur faveur ; aucun de leurs amis n'a pu les voir ni leur apporter aucun secours. Au mois de janvier ils partiront, à ce qu'on m'assure encore, sur des traîneaux de poste découverts ; auront-ils des pelisses? auront-ils le temps de faire quelques préparatifs? Dieu sait si tout ce qui est vieux ou délicat ne

mourra pas en chemin. Mais j'attends beaucoup de l'humanité de l'Empereur, de sorte qu'avant demain je ne me tiens sûr de rien.

Je regarde le culte catholique comme suspendu dans cette capitale, et même comme supprimé ; on ne manquera pas de dire que nous aurons d'autres ministres, mais je vois déjà tout ce qui arrivera.

Les suites de cet événement seront immenses et bien autres qu'on ne le croit. Il y a longtemps que le philosophisme moderne n'aura pas remporté une si grande victoire sur le christianisme en général. Je regrette beaucoup ces messieurs, qui ont élevé ma jeunesse, à qui je dois de n'avoir pas été un orateur de l'Assemblée Constituante, qui étaient ici des gens très-exemplaires, d'excellents sujets de l'Empereur, et même, dans un sens, de puissants gardiens de l'Église grecque : paradoxe apparent, qui ne sera cependant qu'une vérité ordinaire, dès que le temps m'aura permis de l'expliquer à Votre Excellence. Les jésuites iront prier ailleurs pour l'Empereur; nous devons souhaiter ardemment qu'ils soient exaucés.

Chose étrange! lorsque des souverains catholiques, cédant sans le savoir à l'esprit du siècle, chassèrent les jésuites, la Russie les recueillit; aujourd'hui que nos souverains, éclairés par l'expérience, les rappellent, la Russie les rejette. C'est une espèce de dépôt qu'elle nous rend ; il n'y a rien de si singulier.

L'échauffement des esprits et l'extravagance des soupçons sur l'article des conversions étaient tels ici, qu'on m'a soupçonné moi-même d'en avoir fait dans la

plus haute société; cette belle imagination m'aide à juger les accusations portées contre les jésuites. L'idée même d'attaquer la croyance d'un Russe ne peut-se présenter à ma pensée, ma qualité de ministre me semble même s'opposer à de pareilles entreprises. Mais il est vrai que, comme on ne se défie nullement de moi, j'ai pu apercevoir ici, comme je l'avais aperçu jadis dans les pays protestants, de grands changements dans les esprits.

Le mémorable événement dont j'instruis Votre Excellence renforce les raisons qui m'excluent de ce pays, où j'avais formé tant de liens; avec une famille surtout, on ne peut se passer d'une liberté absolue de culte : le nôtre est supprimé de fait.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 24 décembre 1815/5 janvier 1816.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence l'ukase de Sa Majesté Impériale qui a supprimé le collége de Saint-Pétersbourg. Les personnes même qui le liront avec chagrin y trouveront de quoi louer l'Empereur : il était en colère contre l'ordre, chaque ligne le prouve ; et cependant, au lieu de l'expulser de ses États, il s'est borné à lui interdire les deux capitales. C'est un devoir de rendre justice à cette modération.

Si Votre Excellence observe que Sa Majesté Impériale est le prince de l'Europe qui a eu les plus fortes préventions contre les jésuites, et qu'il a laissé ces Pères ici tranquilles pendant quatorze ans, uniquement par défiance de lui-même et par déférence pour les opinions d'autrui, Votre Excellence trouvera peut-être comme moi que, jusque dans cette brusque exécution, on peut trouver le calme et la bonté. La forme, cependant, a été fort blâmée ici, même par des Russes à qui le fond ne déplaît pas ; on ne voit, en effet, paraître là ni ministre, ni magistrat, ni accusateur, ni défenseur : rien, en un mot, ne se trouve entre l'autorité qui frappe et le sujet qui est frappé, tout se passe militairement, et ces religieux, après avoir été enfermés chacun dans sa chambre avec une garde à sa porte, sont partis sans avoir pu même prendre congé d'aucun de leurs amis.

D'un autre côté, il faut observer d'abord que chaque pays a ses formes ; de tout temps les empereurs de Russie ont exercé cette plénitude de pouvoir. Je suis aussi éloigné de condamner que d'envier cette jurisprudence : toute nation a le gouvernement dont elle a besoin.

En second lieu, il est très-possible que l'Empereur ait voulu, par cet ukase parti du palais comme la foudre part de la nue, calmer une foule de têtes échauffées, en leur donnant cette satisfaction sans aucun préjudice sensible pour l'humanité ; car ces messieurs n'ont point été maltraités dans leurs personnes. Comme je l'avais pressenti dans ma dernière dépêche, ils ont été pourvus de pelisses et de bottes chaudes d'une très-bonne qua-

lité, et embarqués dans des *kibitkas*, voitures couvertes quoique non fermées, où l'on peut s'arranger commodément.

Il peut se faire enfin que Sa Majesté Impériale ait voulu éviter une scène qui aurait eu lieu infailliblement si ces Pères avaient pu voir leurs amis. Ils sont partis dans la nuit du 22 au 23 (3-4 de 1816 N. S.), à trois heures du matin, sans avoir vu une seule personne de leur connaissance.

Il est bien vrai qu'après avoir tout pesé équitablement, il reste une certaine opposition entre la forme et le fond, car la forme semble appartenir à un crime de lèse-majesté, et le fond se réduit à la conversion présumée *de quelques enfants et de quelques femmelettes*, de sorte qu'on pourra demander : *N'est-ce que cela?* Mais cet inconvénient était inséparable du système adopté.

L'ukase a été rédigé par M. l'amiral Chichkof, bon vieillard simple, pieux, connu par une assez grande érudition et par une connaissance approfondie de sa langue, mais cependant nullement fait pour prêter sa plume à un empereur de Russie; il manque tout à fait de précision, de laconisme, de la *philosophie du style* (s'il est permis de s'exprimer ainsi) et de ce tact délicat qui met chaque chose à sa place. C'est lui qui a transporté dans les actes ministériels et diplomatiques ces textes de l'Écriture qui ont si peu satisfait l'oreille européenne. Le vin de Tokai est excellent sans doute, cependant on n'en met point dans la soupe.

Une disposition très-sage de l'ukase, c'est celle qui appelle un autre ordre religieux à la direction de l'Église

catholique; des desservants séculiers en auraient fait bientôt ce qu'elle était avant les jésuites, un véritable brigandage. Ce sont des dominicains qui viennent remplacer les jésuites. J'ai demandé ce que c'était que ces dominicains, on m'a répondu : *Ce sont des paysans polonais ;* mais toujours on est porté à penser et à parler mal. Quoi qu'il en soit, l'Église catholique, fort nombreuse, comme je l'ai dit, reçoit un coup mortel; le soulagement actif des malheureux, *sans distinction de culte,* est surtout un département sacré à peu près supprimé. Je suis persuadé que Sa Majesté Impériale le sait et en gémit, mais elle obéit à la raison d'État; elle a vu dans l'histoire les guerres de religion; elle a raison de les craindre. — Voici cependant une grande vérité bien peu aperçue.

Les querelles de religion deviennent sanglantes lorsque les hommes passent du plus au moins, et rien n'est plus juste; mais lorsqu'ils remontent du moins au plus, jamais ce retour *n'a fait, ne fera, ni ne peut faire* verser une goutte de sang. Pour se battre, il faut être deux; et comment le souverain se battra-t-il avec ceux dont le dogme le plus capital est de ne jamais attaquer le souverain? Il en fera des martyrs tant qu'il voudra, jamais des révoltés.

L'Église russe reçoit à son tour un coup terrible par l'ukase du 20 décembre. Son clergé n'a par lui-même point d'existence, point de force, point de considération; il ne sait rien, il ne dit rien, il ne peut rien. Jamais un incrédule n'a songé à livrer un combat à l'Église orientale, et jamais celle-ci n'a rien fait pour défendre ses propres

dogmes. Le protestantisme, le socinianisme et l'illuminisme, qui est venu à bout de se faire entendre très-haut, attaquent tous ensemble et plus fortement que jamais la foi commune. Nous sommes plantés comme ces sapins des Alpes qui arrêtent les avalanches; si l'on nous arrache, en un clin d'œil la broussaille sera couverte. *Ainsi les jésuites gardaient l'Église russe.*

Votre Excellence lira dans l'ukase que la société de Jésus fut abolie *par une bulle :* cela n'est pas exact; elle a été rétablie par une bulle, mais elle fut abolie par un *bref,* ce qui ne supposait pas le Pape conseillé.

Vous lirez ensuite, monsieur le comte : *Quelques femmes d'un esprit faible et inconséquent.* Le texte russe dit : *Quelques personnes du sexe le plus faible,* et la gazette officielle de Saint-Pétersbourg (édition allemande) traduit encore plus mot à mot : *Einige personen des schwachern weiblichen Geschlechts;* je ne sais comment on a laissé une faute aussi grossière se glisser dans une traduction qui servira bientôt de texte dans toute l'Europe. Ce qu'il y a de bon, c'est que les dames que ce texte frappe, et que tout le monde connaît, sont bien ce qu'on peut imaginer de plus distingué en vertu, en esprit et même en connaissances, sans compter le rang, qui est aussi cependant quelque chose. Mille badauds, en lisant cette traduction, croiront qu'il s'agit de quelques vendeuses de pommes.

Il me semble que Votre Excellence, en faisant imprimer l'ukase dans la gazette officielle de Turin, sans aucune réflexion, comme cela se doit, ferait bien de rétablir le texte au moyen de deux notes placées au bas

de la page. Nous devons, ce me semble, cette attention à une pièce émanée de Sa Majesté Impériale.

Je n'ai point trouvé dans le dernier paquet de Votre Excellence ce recueil de poésies qu'elle m'annonçait. Je n'en ai pas moins été infiniment sensible à l'attention dont m'a honoré le corps de la ville de Turin; je l'en aurais même remercié directement si je ne craignais de me donner trop d'importance ; mais Votre Excellence me ferait le plus sensible plaisir si elle avait la bonté de faire connaître mes sentiments à cet illustre corps de la manière qu'elle jugera convenable.

Aujourd'hui je verrai M. le comte de Nesselrode, mais sans avoir le temps de rendre compte de ma conversation.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 31 décembre 1815/12 janvier 1816.

Monsieur le comte,

On s'était tu profondément sur la célèbre déclaration du 14/26 septembre, souscrite à Paris par les trois souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, et même il semblait qu'on ne voulait plus en parler ; mais tout à coup elle a été imprimée officiellement en russe et en français, et dans ce moment elle est sous mes yeux ; elle ne porte aucun titre, et si Votre Excellence y réfléchit, elle verra qu'il était difficile de lui en donner un qui en expliquât parfaitement l'esprit et le but. Une vieille

dame d'honneur de ce pays a trouvé la pièce *trop mystique*. Mandez-moi, je vous prie, monsieur le comte, ce qu'en pensent les dames de Turin, et par un autre courrier, quel jugement en ont porté nos théologiens. Par l'article 11, les trois souverains se déclarent *membres d'une même nation chrétienne composée de trois branches;* nous venons de voir cependant que si l'un de ces *frères* voulait professer la foi de l'autre, il en résulterait quelques petits inconvénients, de manière que l'unité de la triple famille n'est pas si constatée qu'elle n'ait besoin encore de certains éclaircissements. C'est dans ce même article que se trouvent les mémorables paroles que j'ai citées dans un de mes précédents numéros, avec assez d'exactitude, sur la foi de deux ou trois auditeurs respectables; ces paroles contrastent de la manière la plus piquante avec l'irréligion ou l'indifférence religieuse de notre siècle. Je ne puis arracher mes yeux de la fin de cette pièce, où Votre Excellence lira : *Pour cópie conforme, Alexandre.* Voilà, certes, un secrétaire de bonne maison! Il y a, dans toute cette affaire, un côté touchant et respectable qui doit être apprécié et vénéré, indépendamment de toute question qu'on pourrait élever sur le véritable esprit qui a dicté la convention chrétienne, et qui est aujourd'hui assez puissant pour se faire obéir par des souverains; il est vrai qu'il ne travaille que pour une autre puissance, mais il ne s'en doute pas.

A la fin de notre conférence, M. de Nesselrode me dit un mot de la part de l'Empereur sur la question des jésuites, mais d'une manière très-succincte et très-polie.

Je vis que les bruits que j'ai fait connaître à Votre Excellence dans mon dernier numéro étaient en effet parvenus jusqu'à Sa Majesté Impériale. Je saisis avec un extrême empressement cette occasion pour prier M. le comte de Nesselrode de vouloir bien porter à Sa Majesté Impériale *ma parole d'honneur que je n'avais jamais attaqué la foi d'aucun de ses sujets* (ce qui est très-vrai), ajoutant néanmoins, *que si par hasard quelqu'un d'eux m'avait fait certaines confidences, la probité et la conscience m'auraient défendu de lui dire qu'il avait tort;* j'accompagnai ces déclarations des plus chaudes et des plus véridiques protestations de mon tendre et respectueux dévouement pour la personne de l'Empereur : sur cet article je suis éloquent, car je parle de l'abondance de mon cœur. J'ai tout lieu d'espérer que mes paroles seront arrivées à lui dans toute leur sincère énergie.

Au reste, monsieur le comte, toute la charge est tombée sur les jésuites, comme il était bien naturel de s'y attendre. Le fait est cependant qu'ils ne sont qu'un petit accident dans un mouvement immense qui ne peut être connu de ceux qui ont agi, car il était physiquement impossible dans cette occasion que la vérité arrivât où nous l'aurions désirée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que parmi tous les hommes que l'ukase a chagrinés, je suis peut-être le plus philosophe. J'en suis fâché, mais *je ne m'en fâche pas.*

Ce dont je puis aussi avoir l'honneur d'assurer Votre Excellence, c'est qu'au milieu des ennemis nombreux qui attaquent dans ce moment la religion russe (il ne

s'agit plus de la grecque) et qui sont tous, pris à part, plus forts qu'elle, il est aussi impossible de la conserver que de conserver une statue de cire dans le cratère d'un volcan.

Nous venons de voir l'entrée publique et ensuite la présentation de Mirza-Aboul-Hassan-Kan, ambassadeur extraordinaire du roi de Perse à Sa Majesté Impériale. L'entrée n'a eu rien de magnifique, ou du moins ce qui l'était appartenait à l'Empereur : c'était la troupe. Les éléphants étaient bottés, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence; ils étaient de fort mauvaise humeur et marchaient mal, quoique le froid ne fût pas fort aigu. La présentation n'a point eu la splendeur ordinaire. L'Empereur, qui n'aime pas ces sortes de cérémonies, n'ayant pas voulu monter sur son trône et attendre le Mirza dans toute la pompe impériale, l'a donc attendu dans un cabinet voisin; l'ambassadeur a passé, et c'est tout ce que nous avons vu. Les présents sont trois éléphants (dont un est mort), douze chevaux entiers très-beaux, des tapis de pied; une vingtaine de châles, des perles et des émeraudes d'un grand prix, à ce qu'on m'assure, et des boîtes contenant je ne sais quoi que personne n'a vu.

Je me piquerai toujours, monsieur le comte, de n'être ni exigeant ni difficile, mais il y a mesure à tout. Sa Majesté sait, et Votre Excellence le sait aussi, que je ne demandais qu'à terminer ici ma carrière et ma vie, mais les circonstances ont changé. Ce qui était possible pendant nos malheurs ne l'est plus depuis l'heureux rétablissement de Sa Majesté. Les choses mêmes ont

changé de nom. Encore une fois je ne suis point indiscret; j'en appelle au temps et à mon successeur. J'ai souri en lisant dans la dernière dépêche de Votre Excellence la mention qu'elle y fait de *mon esprit.* Monsieur le comte! je n'ai point d'esprit, puisque j'ai pu espérer d'être soutenu ici; et quand j'en aurais, comment meubler une maison ou faire seulement une berline avec de l'esprit? Il faut bien d'autres choses. Le système qui nous poursuit me fait trembler devant la force qui nous menace. Il n'y a de salut pour nous que par la Russie, et l'on laisse tomber cette légation à terre. On me dit: Faites, insinuez, etc.; qu'on ne se fasse pas illusion: le comte de Nesselrode n'a pu me pardonner encore d'avoir pu être à sa place; il me craint visiblement; il ne nous est pas du tout favorable dans les deux affaires de Genève et de Lucedio. Il ne reçoit au reste aucun signe de faveur. Le chancelier est arrivé et se tient chez lui. Le général.... m'a parlé avec emphase du bonheur du Roi et de nos avantages politiques: on assure, m'a-t-il dit, que la Sardaigne contient 500,000 âmes et lui rend dix millions. L'impertinence pannonienne est celle que je supporte le moins. J'espère encore voir l'Empereur pour dire tout ce qui devrait être dit. Il faudrait chiffrer dix pages, ce qui est physiquement impossible sans aide. Je demande avec ardeur la fin de ma légation, nulle créature humaine ne pouvant souffrir l'insupportable parallèle auquel je suis exposé.

Dieu me préserve, monsieur le comte, de jamais *occuper la place d'un homme vivant,* comme disait un grand personnage; mais comme on perd souvent à ne pas

s'entendre, et qu'une place peut être vacante très-honorablement pour celui qui l'occupe encore, et très-volontairement de sa part, je ne crois pas inutile de faire connaître à Votre Excellence que dans cette supposition *seule*, il en est une dont je m'accommoderais fort bien, pourvu que le même tourment ne m'y accompagnât pas ; je veux parler de la légation de Rome. Votre Excellence sera peut-être surprise, mais ceci est dit en l'air, uniquement pour tout dire. Du reste, je suis prêt à tout, même à une retraite absolue, si la chose convient à Sa Majesté ; je serai bien, même au fond d'un puits, pourvu que je ne sente plus sur ma tête le pied de mon maître et que je ne sois plus obligé de parler de moi.

On n'a jamais vu rien d'égal à l'armée russe dans ce moment. Elle est de 560,000 hommes effectifs ; l'armée de réserve seule est de 180,000 hommes d'infanterie, et de plus de 80,000 de cavalerie : la jeunesse la plus belle du monde, et qui ne s'embarrasse nullement du million d'hommes au moins qui est enterré. Voilà de beaux plénipotentiaires au Congrès. Quand on songe que Pierre Ier n'avait que 30,000 hommes de troupes dans tout son empire, et que l'empereur Auguste menait le monde connu avec 400,000 hommes, on se demande où nous serons conduits par cette augmentation progressive de la force militaire? Je pourrai une fois dire un mot à Votre Excellence sur ce sujet intéressant.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 20 janvier/2 février 1816.

Monsieur le comte,

Un travail forcé, imposé par les circonstances du moment, avec un rhume des plus violents, a fini par me donner un peu de fièvre; je dicte cependant cette lettre du fond de mon lit à une personne de confiance, pour ne pas laisser en suspens un article qui peut être détaché de la masse des affaires.

Votre Excellence m'a fait tout le plaisir possible en m'apprenant que j'avais rencontré les idées de Sa Majesté sur la fameuse convention chrétienne de Paris, et puisque le Roi me fait l'honneur de désirer de plus amples détails sur ce point, voici ce que je dois ajouter.

Votre Excellence a beaucoup ouï parler d'*illuminés*, mais qu'elle prenne bien garde qu'il n'y a pas de mot dont on abuse davantage; on s'est accoutumé à ranger sous ce mot tous les gens qui professent des doctrines secrètes, de sorte qu'on était venu à donner le même nom aux disciples de Weisshaupt en Bavière, qui avaient pour but l'extinction générale du christianisme et de la monarchie, et aux disciples de Saint-Martin, qui sont des chrétiens exaltés.

Pour fixer ses idées, il suffit que Votre Excellence sache qu'il existe maintenant en Europe une innombrable quantité d'hommes qui ont imaginé que le christianisme recèle des mystères ineffables nullement inaccessibles à l'homme, et c'est ce que les Allemands appellent le *christianisme transcendantal*.

Ils croient que le christianisme était dans son origine une véritable initiation, mais que les prêtres laissèrent bientôt échapper ces divins secrets, de manière qu'il n'y a plus dans ce moment de véritable sacerdoce. La haine ou le mépris de toute hiérarchie est un caractère général de tous ces illuminés, au point que Saint-Martin, avec toute la piété dont ses livres sont remplis, est cependant mort sans appeler un prêtre.

Ils croient à la préexistence des âmes et à la fin des peines de l'enfer, deux dogmes fameux d'Origène. Je n'en dirai pas davantage à Votre Excellence, ceci n'étant point une dissertation ; je me borne à lui dire que je me suis si fort pénétré des livres et des discours de ces hommes-là, qu'il ne leur est pas possible de placer dans un écrit quelconque une syllabe que je ne reconnaisse.

C'est cet illuminisme qui a dicté la convention de Paris, et surtout les phrases extraordinaires de l'article 1er, qui ont retenti dans toute l'Europe. Quelqu'un observait l'autre jour en riant qu'on avait fait tort au Saint-Esprit en ne l'y nommant pas, et que c'était un passe-droit. Mais il ne s'agit pas de rire : les illuminés de ce genre pullulent à Saint-Pétersbourg et à Moscou ; j'en connais un nombre infini, et il ne faut pas croire que tout ce qu'ils disent et écrivent soit mauvais, ils ont au contraire des idées très-saines, et, ce qui étonnera peut-être Votre Excellence, ils se rapprochent infiniment de nous de deux manières. D'abord leur propre clergé n'a plus d'influence sur leur esprit, ils le méprisent profondément, et, par conséquent, ils ne l'écoutent plus : s'ils ne croient pas le nôtre légitime, au moins ils ne le mé-

prisent point et même ils ont été jusqu'à convenir que nos prêtres avaient mieux retenu l'esprit primitif. En second lieu, les mystiques catholiques ayant beaucoup d'analogie avec les idées que les illuminés se forment du culte intérieur, ceux-ci se sont jetés tête baissée dans cette classe d'auteurs : ils ne lisent que sainte Thérèse, saint François de Sales, Fénelon, madame Guyon, etc., etc. Or, il est impossible qu'ils se pénètrent de pareils écrits sans se rapprocher notablement de nous, et j'ai su qu'un grand ennemi de la religion catholique disait ici il y a peu de temps : *Ce qui me fâche, c'est que tout cet illuminisme finira par le catholicisme.*

Si, d'un côté, ils nous touchent par les mystiques, de l'autre ils se rapprochent des chrétiens relâchés ou pour mieux dire des déistes allemands qui ont inventé ou ramené la distinction de la *religiosité* et de la *religion :* par la première, ils entendent certains dogmes fondamentaux qui font l'essence de la religion, et par la seconde, les dogmes particuliers de chaque communion qui n'ont rien d'essentiel. La première est l'homme, et la seconde est son habit, dont vous seriez bien le maître de changer, monsieur le comte, sans cesser d'être le comte de Vallaise.

Je suis parfaitement informé des machines que ces gens-là ont fait jouer pour s'approcher de l'auguste auteur de la convention et pour s'emparer de son esprit : les femmes y sont entrées comme elles entrent partout.

Votre Excellence a observé que la convention n'a

point de titre ; j'ajoute qu'elle ne peut point en avoir, et voici pourquoi : c'est que tous les grands et excellents personnages qui l'ont souscrite ne connaissent pas dans toute leur étendue les vues de ceux qui l'ont dictée, et que ceux-ci se gardaient bien de vouloir s'expliquer clairement.

Si l'esprit qui a produit cette pièce extraordinaire avait parlé clair, nous lirions en tête : *Convention par laquelle tels et tels princes déclarent que tous les chrétiens ne sont qu'une famille professant la même religion, et que les différentes dénominations qui les distinguent ne signifient rien.*

Méditez bien la pièce, monsieur le comte, et vous sentirez que si elle n'a pas ce sens-là, elle n'en a point.

Ces idées de *dogmes fondamentaux et non fondamentaux*, d'*église universelle* et de *christianisme général* ne sont point nouvelles ; elles ont été inventées il y a bientôt deux siècles par les protestants, qui ne savaient pas comment se défendre contre nous lorsque nous leur demandions *où était l'église ;* elles furent pulvérisées dans le temps par nos grands docteurs du XVIIe siècle ; mais les Russes, qui sont parfaitement étrangers à notre controverse, les prennent pour des découvertes.

Votre Excellence voit que ce n'est pas sans raison que l'instinct royal de Sa Majesté s'effarouche à l'idée de souscrire cette pièce ; cependant, si la proposition lui en était faite directement, et surtout d'une manière pressante, je n'oserais pas dire qu'elle ne pût pas la souscrire, et voici mes raisons :

La pièce est absolument énigmatique, excepté dans l'endroit où elle déclare *que les Rois ne règnent que par l'autorité divine.* A cet égard, j'espère qu'il n'y a pas de difficulté; et quant au passage où les trois monarques se déclarent pères de trois nations qui ne font qu'une famille, c'est encore une chose qui peut s'interpréter en bien. A la vérité, il y a bien une idée de *christianisme universel* enveloppée dans ces expressions; mais précisément parce qu'elle est enveloppée et nullement mise en dehors, il est permis de ne pas l'apercevoir; et tout au plus, si Sa Majesté, par la plus juste déférence personnelle ou par une autre raison, croyait devoir souscrire, il me semble qu'elle aurait à éviter toute difficulté en accompagnant sa signature d'une protestation que personne ne pourrait blâmer, comme par exemple : *sans préjudice de notre parfaite soumission à tout dogme catholique sans exception ni restriction.*

Ce que je dis, monsieur le comte, sans aucune prétention, uniquement pour répondre à votre invitation de m'expliquer plus amplement sur ce sujet.

Une chose piquerait sans doute la curiosité de Votre Excellence, ce serait de savoir si les dogmes des illuminés, en s'approchant de l'auguste rédacteur de la convention, ont obtenu son assentiment, et s'il a vu ce qu'on voulait obtenir de lui. Sur cela je n'ai rien à dire; je ne dis que ce que je sais. Ce que je crois savoir par une foule de relations combinées, c'est que jamais aucun savant catholique ne s'est approché de lui, de manière que j'ignore si jamais notre système lui

a été exposé dans toute sa plénitude philosophique et religieuse.

Je crois devoir ajouter une chose singulière, c'est que le décret prononcé contre les jésuites est le meilleur antidote contre toute conséquence dangereuse qu'on voudrait tirer de la convention de Paris. En effet, dans la même semaine où, par la publication de la convention, les Autrichiens, les Prussiens et les Russes sont déclarés chrétiens d'une même famille, les jésuites n'en sont pas moins foudroyés pour avoir voulu proposer à quelques Russes d'embrasser la religion des Autrichiens, ce qui nous éloigne un peu de l'*église universelle* et du *christianisme transcendantal*. Il est dit dans le décret du 31 décembre que *depuis plusieurs siècles l'empire de Russie repose sur la religion grecque comme sur un roc inébranlable*. Je ne veux pas demander ce que c'est qu'une base inébranlable qui peut être ébranlée par trois ou quatre jésuites qui la touchent du bout du doigt; je dis seulement que si jamais, en vertu de la souscription du Roi, on venait à lui demander quelque acte de tolérance contraire à ses principes, il prouverait sur-le-champ, par le décret rendu contre les jésuites, que tout prince souscripteur de la convention a tout le droit possible de défendre sa *religion*, n'en déplaise à la *religiosité*.

Je me réfère à ma première lettre pour rappeler à Votre Excellence que le bien ne peut se faire que par nuances; qu'il faut toujours se faire un plaisir et un devoir de louer les choses pour tout ce qui s'y trouve de bon; que, malgré ce qui manque à la convention de

Paris, elle vaut cependant, selon les apparences, mieux que ceux qui l'ont dictée, parce qu'elle s'est épurée en passant par un canal plus net; et qu'à la fin, elle doit produire quelque bien.

Telles sont les idées que j'ai cru devoir soumettre à Sa Majesté ; elle y trouvera au moins une parfaite vérité et les bases nécessaires pour se décider dans sa sagesse, si les circonstances l'obligent à prendre un parti.

Saint-Pétersbourg, 15/27 février 1816.

Monsieur le comte,

Malgré l'importante assurance, donnée par l'Empereur après l'expulsion des jésuites, *que tout était fini et que les choses reprenaient leur ancien pied*, je ne voudrais pas jurer qu'il n'y eût encore un peu de mécontentement contre moi sur le tapis. Si Votre Excellence considère que les changements les plus marquants se sont opérés dans le cercle de mes relations les plus intimes, et que d'ailleurs on me suppose assez généralement quelques connaissances particulières dans le genre qui fait peur aujourd'hui, elle ne sera point surprise que je me sois trouvé en butte à quelques soupçons; cependant je ne suis l'auteur de rien : s'il en était autrement, je l'aurais fait connaître à Sa Majesté. Pourquoi pas? Partout je cherche la vertu éclairée, et partout la vertu éclairée cherche la vérité; voilà tout le mystère, quoique le

soupçon ne raisonne pas ainsi. L'explosion est récente, mais la cause ne l'est pas.

Pendant longtemps, tous mes vœux ont été de terminer mes jours ici. J'avais conçu un extrême attachement pour la personne de Sa Majesté Impériale, et j'étais aussi tout à fait habitué à ce pays, où j'avais formé des liens multipliés ; mes sentiments de dévouement et de reconnaissance envers l'Empereur de Russie sont bien toujours les mêmes, mais le mois de décembre a tout à fait changé ma situation. Le simple soupçon produit une inquiétude, un malaise qui gâte la vie. Dans tous les pays du monde, mais surtout ici, il ne faut pas qu'il y ait le moindre nuage entre le maître et un ministre étranger. Je crois voir que les catholiques, du moins de ceux de cette époque, et qui avaient des liaisons même de simple estime avec les jésuites, sont devenus pour l'Empereur une espèce de caste suspecte.

Toutes les choses de ce monde ont des inconvénients, et la souveraineté, qui est la plus précieuse de toutes, doit aussi subir les siens. D'un côté, sa grandeur défend à son égard non-seulement la dispute, mais la discussion même ; d'un autre, elle ne peut, j'oserai même ajouter elle ne doit pas lire, puisque son temps appartient aux peuples. Qui donc la détrompera sur des matières que l'erreur et les passions ont embrouillées à l'envi ? Pour moi, je l'espère peu. Ainsi, les soupçons subsisteront, et c'en est assez pour que j'insiste respectueusement sur mon rappel, appuyé d'ailleurs sur l'impossibilité absolue où je me trouve de continuer mon séjour ici sur le pied où je me trouve.

Saint-Pétersbourg, 29 février/12 mars 1816.

Monsieur le comte,

Je suis ravi que les relations que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence aient eu le bonheur de plaire à Sa Majesté. Le temps et les occasions me manquent pour satisfaire plus amplement sa juste curiosité. Je croyais pouvoir parler à mon aise par le retour du courrier de cabinet; mais quand je vis l'immense dépêche relative seulement aux affaires dont il venait de me charger, je pensai que mon devoir était de cacheter et de ne pas m'exposer à vous faire attendre une seule minute des dépêches d'une telle importance.

Sans doute, monsieur le comte, la Russie présente dans ce moment un spectacle bien intéressant. Son maître en connaît bien tous les maux et voudrait bien y remédier. En général, on voit depuis son retour beaucoup plus de sévérité dans l'administration, et, s'il est permis de le dire, un peu de mauvaise humeur chez l'ouvrier contre les instruments qui trompent sa main.

Nous venons d'être les témoins d'un spectacle qui a beaucoup occupé les étrangers, et qui, néanmoins, n'est point étonnant ici : trois amiraux et quatre ou cinq officiers généraux, déjà âgés et hors de service, ont été faits sénateurs, par manière de ce qu'on appelle en piémontais *jubilation*. Le chef de ces messieurs, l'amiral *Gate*, anglais, représentant au ministre de la justice son âge (à lui, Gate), sa surdité, son inexpérience absolue dans les matières de jurisprudence, etc.,

le ministre lui a répondu : *Il ne s'agit point ici de science; Sa Majesté Impériale compte sur votre zèle, sur votre probité et votre bon sens;* sur quoi l'amiral a répliqué : *Dans ce cas, monsieur, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher l'Empereur de vous confier une escadre.* Je ne l'ai pas entendu, mais voilà ce qu'on dit.

Un nouvel ukase prive de leurs appointements tous les officiers généraux non actuellement employés ; c'est une économie de près de 500,000 roubles, évidemment juste en principe, mais qui fera, dit-on, beaucoup de malheureux, parce que dans le nombre des officiers il y en a beaucoup qui n'ont que leur paye. Ce sont de ces choses dont un étranger ne peut guère juger, faute de connaissances suffisantes.

Mais un ukase d'une tout autre importance, c'est celui qui concerne les fermiers de l'eau-de-vie. Ces gens-là, contractant des obligations immenses envers l'État, ont bésoin de sûretés proportionnées, qu'ils ne peuvent fournir, quelque riches qu'ils soient ; qu'ont-ils donc imaginé? Ils s'adressent à un seigneur de terre, et ils lui disent : *Vous avez,* par exemple, *mille paysans qui vous rendent* 20,000 *roubles; consentez que je les hypothèque à la couronne, et au lieu de* 20,000 *roubles que vous rendait votre terre, je vous en donnerai* 30,000. Le seigneur fait ses réflexions; il connaît la richesse, l'industrie, la probité du fermier ; il consent. Cette manière n'est peut-être pas la plus noble imaginable d'augmenter ses revenus ; cependant elle est reçue, et la plus grande partie ou une grande partie de la noblese a ses terres engagées de cette manière.

Or, comme ces fermiers de la couronne, ou par le malheur des temps, ou par les manœuvres de la protection, ou par la négligence *endémique* qui se mêle à tout, se trouvaient en arrière d'une somme énorme, sur laquelle j'ai entendu varier de 25 à 50 millions, l'ukase de Sa Majesté Impériale ordonne que cette somme soit rentrée dans un terme péremptoire de quatre mois. Votre Excellence voit le coup et le contre-coup : il me paraît que beaucoup de personnes seront inquiétées ou inquiètes, mais c'est encore la justice même.

L'esprit public et le ministère sont toujours dans l'état que j'ai décrit ; nul ministre n'a repris ses fonctions ordinaires et régulières; la même suprématie est accordée au comte Arraktchieff. S'il était permis de conjecturer, je ne serais pas éloigné de croire que Sa Majesté Impériale fait avec elle-même, et sans se gêner par des lois préliminaires, l'essai d'une nouvelle organisation qui supposerait un premier ministre. Les affaires étrangères sont encore dans le même état; M. le comte de Nesselrode a pris place au conseil d'État; M. le comte Capodistria et lui ont leurs bureaux à l'hôtel des affaires étrangères; ils ont un escalier intérieur de communication et se rendent ensemble à l'audience de Sa Majesté Impériale.

Mais le grand sujet de la méditation universelle est l'état militaire. Je ne le crois pas au-dessous d'un million d'hommes, et quoique la Russie ait à cet égard des moyens qui n'appartiennent pas à d'autres puissances, néanmoins c'est une dépense énorme et que la force des choses doit encore augmenter infiniment, si rien ne

change quant au nombre, puisque le militaire ne peut plus vivre physiquement. Un jeune officier disait il y a peu de jours : *J'ai* 1,200 *roubles d'appointements; mes épaulettes m'en coûtent* 200, *et pour faire le beau dans le monde et à la cour, il m'en faut une demi-douzaine dans l'année; ainsi, mon compte est clair.* Ce qui n'est pas si gai, c'est que j'ai eu connaissance de certains officiers, parmi ceux qui vivent de leur paye, qui ne sortent pas, de peur d'user leur uniforme; hors le temps de service, ils demeurent chez eux comme des Pères de la Trappe, enveloppés dans un manteau militaire. Encore une fois, monsieur le comte, la Russie a des moyens qui ne sont pas ailleurs; n'importe, rien ne pique ma curiosité comme de voir ce qui arrivera.

En général, Votre Excellence voit sans doute que l'augmentation sans bornes de l'état militaire doit maintenant fixer l'attention de tous les véritables hommes d'État. Quand on pense que l'empereur Auguste menait le monde connu avec 400,000 hommes, on ne sait que croire de ce qu'on voit. Une réflexion m'attriste beaucoup, c'est que l'histoire ne présente pas, je crois, un seul exemple d'un abus général et profond qui ait été corrigé par des réflexions, par des lois, en un mot, par la sagesse humaine; ils ne le sont jamais que par des révolutions ou brusques ou insensibles, qui amènent un autre ordre de choses. Il y a en particulier dans la force militaire quelque chose d'enivrant qui ne permet guère à l'autorité de se restreindre elle-même; de sorte que j'attends peu du calcul. Qu'arriva-t-il dans le moyen âge, quand nous fûmes tous soldats? Le régime féodal,

qui coupa le cou à l'autorité royale. Il arrivera maintenant, quoi? Personne ne le sait; mais ce sera quelque chose dont on ne s'apercevra que lorsqu'il n'y aura plus moyen de l'empêcher. On peut cependant le prévenir, à ce que j'imagine, et comme l'établissement de l'état civil forma la véritable monarchie, en civilisant la force, l'histoire, c'est-à-dire l'expérience, nous enseigne donc qu'un fort état civil est le meilleur préservatif de la monarchie. De ce côté, la Russie a un grand désavantage : l'état civil n'est rien; Votre Excellence sait assez ce que c'est qu'un clergé marié et salarié; la noblesse proprement dite est presque anéantie par la théorie des grades; il n'y a pas encore une véritable magistrature; les grades civils et militaires, parallèles sous Pierre, sont à présent à une distance immense, etc. L'état civil, d'ailleurs très-important par le nombre, n'étant pas payé, se paye lui-même, comme il arrive toujours. Tel est l'état des choses, et c'est un vaste champ pour l'activité de Sa Majesté Impériale; elle voit bien les maux, surtout l'esprit d'infidélité et de dilapidation, qu'elle cherche à réprimer de toutes ses forces. Dieu veuille bénir ses efforts! Je finis par où j'ai commencé. La Russie est un grand spectacle, que je ne contemplerai jamais sans amour ni sans terreur.

L'Empereur est devenu sévère, même dur; il mortifie tout le monde. Sa mauvaise humeur est trop justifiée par les abus, mais c'est toujours un malheur... Les succès qu'il a remportés au dehors l'ont rempli d'une telle confiance en lui-même, qu'il ne doute plus de rien. Dieu veuille qu'il n'aille pas trop loin! Je ne puis cesser de

l'aimer ; d'ailleurs nous n'avons pas d'autre ami. L'Autriche veut tout posséder, par elle ou par ses princes.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 18/30 janvier 1816.

Monsieur le comte,

Mercredi 12 (24) ont été célébrées les noces de Son Altesse Impériale Madame la grande-duchesse Catherine Paulowna, veuve du prince George de Holstein-Oldembourg, avec Son Altesse le prince royal de Wurtemberg. La cérémonie a été faite d'abord suivant le rit grec dans la chapelle de l'Empereur, et ensuite selon le rit luthérien dans la salle dite *de marbre blanc*, où l'on avait élevé une table sous le nom d'autel. Le feu prince d'Oldembourg s'était contenté de faire célébrer le mariage chez lui ; mais le nouvel époux a exigé la plus grande solennité, la présence de toute la cour et du corps diplomatique. L'auguste épouse a d'abord, en sa qualité de grande-duchesse, un million effectif, c'est-à-dire environ quatre millions tournois; de plus Sa Majesté Impériale lui donne, pour le palais Vanniskhoff qu'elle restitue et pour une terre qu'elle devait recevoir dans le gouvernement de Twer, deux millions de roubles en assignations de la Banque ; total : six millions tournois. Enfin elle a 60,000 paysans détachés du domaine de la Couronne pour son premier mariage ; elle partage

ces paysans en deux portions égales, dont elle laisse l'une à ses deux fils. Telle est la richesse des princes russes. Je ne vois pas qu'il y ait rien de semblable en Europe, pas même à Wurtemberg.

Nous avons déjà vu arriver trois dominicains de ceux qui sont destinés à desservir ici l'église catholique. L'un d'eux est *évêque désigné;* je ne sais ce que cela signifie. En attendant, les choses ont extrêmement changé pour nous en mal; mais ce ne sera qu'après un certain temps qu'il sera possible de porter là-dessus un jugement sain. L'appel d'un ordre religieux à la place d'un autre est un trait de haute sagesse : il faut attendre le résultat.

Les jésuites sont arrivés le 28 à Polock (en six jours); ils ont été accompagnés et gardés sur la route par un colonel, et parfaitement bien traités. Cette précaution, qui appartient tout entière à Sa Majesté Impériale, est digne de toute sorte de louanges et me fortifie encore dans mon premier aperçu, dont j'ai eu l'honneur de vous faire part : *les personnes même les plus attristées par la sévérité de l'ordre ne peuvent, si elles sont équitables, refuser d'y reconnaître un côté brillant de justice et de modération.* Je m'en tiens à ce premier jugement.

Je faisais observer l'autre jour dans une maison russe qu'à nulle époque de l'histoire de Russie la chose ne se serait passée aussi doucement. *Pierre Ier*, disais-je, *aurait fait décapiter les jésuites; de nos jours encore, l'empereur Paul Ier les aurait envoyés en Sibérie, etc.; même lorsqu'on est fâché, il faut être juste.*

L'affaire n'en a pas moins ses côtés tristes que j'ai

eu l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence. Un grand malheur pour les catholiques, en général, c'est qu'ils ne sont ni représentés, ni défendus auprès de l'Empereur. Lorsque le ministère fut organisé ici, sous l'influence de Speransky, d'après le système français, on institua un *ministre des cultes*, comme à Paris ; ce titre n'est pas agréable à l'oreille, parce qu'il rappelle des idées tristes et parce qu'il fut inventé par ce détestable Bonaparte, qui ne l'employait que pour niveler les cultes et les avilir tous l'un par l'autre en les confondant. D'ailleurs Sa Majesté Impériale a dix millions de sujets catholiques : peut-on concevoir qu'une telle masse d'hommes n'ait point de représentant auprès de son souverain, et que la moindre de ses demandes ne puisse parvenir à lui que par le canal d'un homme publiquement ennemi de cette religion et profondément étranger à tout ce qu'il faudrait savoir pour nous juger et nous conduire ? Ces idées sont si simples et si évidentes qu'il est impossible que tôt ou tard elles ne se présentent pas d'elles-mêmes à l'esprit droit et impartial de Sa Majesté Impériale.

Ajoutez un archevêque plus qu'octogénaire, jadis protestant et officier de cavalerie, et qui devrait bien l'être encore, et Votre Excellence jugera où nous en sommes.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 11/23 mars 1816.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence que les paroles pleines de bonté qui me furent adressées par Sa Majesté Impériale dans l'audience qu'elle daigna m'accorder, me paraissaient tenir à cette courtoisie souveraine qui n'est nulle part plus aimable qu'ici, mais qu'elles ne pouvaient me tranquilliser parfaitement. Je viens de faire un essai qui me paraît ne laisser *aucun doute sur le doute.* M. le comte de Capodistria étant parfaitement au fait de ma position, j'ai eu l'honneur de lui adresser, le 2 de ce mois (V. S.), une lettre confidentielle dans laquelle je lui rappelais les deux motifs qui me forcent de quitter mon poste ; après cette exposition succincte qu'il serait inutile de copier, je terminais ainsi :

« Pour ce qui concerne les appointements, c'est une » affaire entre Sa Majesté et son ministre. Elle sait ce » qu'elle a à faire, et je croirais commettre un crime » contre la délicatesse si je tâchais d'employer l'in- » fluence de Sa Majesté Impériale pour me procurer » un sort plus avantageux. Mais y aurait-il de l'indis- » crétion, monsieur le comte, à espérer que Sa Majesté » Impériale daignerait charger son ministre, à Turin, » de déclarer à ma cour que je n'ai point eu le malheur » de mécontenter l'Empereur, et que la résolution de » demander mon rappel ne peut être fondée que sur » des motifs de fortune ? »

Cette lettre, quoiqu'elle ait été lue par un homme

rempli de bonté et de bienveillance, étant demeurée sans réponse, j'ai vu dans ce silence une déclaration expresse que j'étais enveloppé dans la disgrâce des jésuites, et je suis persuadé que Sa Majesté en jugera de même. Je me garderai bien de lui laisser ignorer aucun de ces détails.

Mon fils est une troisième raison pour moi de me retirer. Si nous demeurons ici, il participera aux effets de la même froideur, et me ruinera sans agrément pour lui ni pour moi. Il s'est trouvé, par suite de ses relations avec des personnes dignes de toute sorte de respect, engagé dans l'affaire du catholicisme. Il n'y a pas un homme de ma famille, à commencer par celui qui a l'honneur de vous écrire, monsieur le comte, qui ne se laissât couper la tête plutôt que de communiquer la lettre cofidentielle d'une dame; les vilains qui produisent des billets sacrés, et qui les prennent même par force pour les montrer, ont beau jeu avec nous. Mais toute cette affaire est finie.

L'ukase sur les fermiers va son train. On en parle infiniment. Dernièrement on m'assurait en fort bon lieu que *trois cent soixante* maisons étaient ruinées par cette disposition (j'eusse mieux aimé trois cent soixante-cinq). Mais qui peut croire à tous ces nombres sans qu'une instruction ministérielle les ait vérifiés? La princesse Yossoupoff, femme du prince qui a été ministre à Turin, y perd près d'un million. D'autres m'ont dit : *Je suis complétement ruiné ;* mais combien je me défie encore de ces discours ! Ce que j'ai entendu dire de plausible *en soi,* c'est que la loi ne produira rien, ou du moins ne produira pas

ce qu'on attend dans le terme fixé, parce que les terres saisies doivent demeurer une année sous le séquestre avant d'être vendues, et qu'ensuite il faut encore trois publications éloignées l'une de l'autre d'un intervalle qu'on n'a pas su me désigner.

Mais 1° le gouvernement a dû compter, dans les quatre mois, non sur la vente des terres, mais sur l'argent qui serait payé pour éviter les ventes ; 2° l'État a le temps d'attendre, et trente ou quarante millions seront toujours bons à prendre lorsqu'ils viendront ; 3° enfin, quand l'Empereur n'aurait fait par cette loi que dégoûter à jamais sa noblesse de cette manière basse et usuraire d'augmenter ses revenus, il aurait déjà fait *moralement* encore mieux qu'il n'a fait politiquement. Songez d'ailleurs, monsieur le comte, que dans les places les plus influentes, dans le Sénat, parmi les gouverneurs et jusque dans le conseil de Sa Majesté Impériale, il peut se trouver de ces *hypothéqueurs*, protecteurs nécessaires, pour ne pas dire complices des fermiers ; et Votre Excellence sentira l'importance morale et politique de l'ukase. En général, Sa Majesté Impériale paraît avoir adopté un régime sévère, — on ne manquera pas de dire de tous côtés *dur*, comme il arrive toujours ; — mais croyez, monsieur le comte, que dans l'état où l'Empereur a trouvé la Russie à son retour, il n'y avait de remède que dans une main plus que ferme. Attendons les résultats ; une coalition immense va travailler à rendre nul l'effet de l'ukase.

Le nouveau tarif a été signé hier ou avant-hier. J'en rendrai compte.

Le Thevenet que Votre Excellence m'a recommandé n'était point prisonnier de guerre, il a été transporté, en 1812, àTomsk en Sibérie, *comme suspect.* J'ai passé hier une nouvelle note relative à lui et à cette nouvelle notion. Des gens que j'ai toute raison d'estimer m'ont donné les meilleurs renseignements sur son compte : c'est ce que Votre Excellence peut faire savoir aux intéressés.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 21 mars/2 avril 1816.

Monsieúr le comte,

Avant-hier 19 mars (31) l'anniversaire glorieux de l'entrée à Paris nous a procuré un spectacle magnifique. Quarante mille hommes environ de la garde impériale ont paradé sur la place du palais et dans les rues adjacentes ; ils ont fait différentes évolutions, et assisté au *Te Deum* chanté par le haut clergé de Saint-Pétersbourg sur une terrasse postiche appuyée en un clin d'œil sur la façade du palais et communiquant avec l'intérieur.

Trente mille hommes d'une superbe infanterie, divisée en carrés *denses,* couvraient la place : la cavalerie était dans les rues. L'Empereur est arrivé entre onze heures et midi, entouré des princes ses frères et de ses aides de camp. Tout de suite le *hourah* s'est fait entendre ; ensuite il a salué l'armée (on peut bien dire

l'*armée*) par le cri ordinaire : *Zdarovoi Rabeati!* (*Salvete pueri!*), et trente mille bouches ont répondu : *Zdravie gelaiem vache velitchesvo* (*Salutem optamus vestræ majestati*). Il faisait assez froid, mais le temps était superbe, et les rayons du soleil éclairant comme à plaisir ce magnifique spectacle, rappelaient le Tasse à ma vieille mémoire :

Abiti, fregi, imprese, arme e colori
D'oro e di ferro, al sol, lampi e fulgori.

L'Empereur est descendu de cheval et s'est rendu sur la terrasse avec les Impératrices et quelques grands de la cour. Les prêtres ont commencé le *Te Deum*, et toute l'armée s'est découverte. Le *Te Deum* achevé, l'Empereur est remonté à cheval. Les troupes ont exécuté de très-beaux développements et ont défilé ensuite en très-bel ordre, suivies de la plus belle cavalerie du monde, qui a débouché des rues voisines dans l'ordre suivant :

1° Les chevaliers-gardes; 2° la garde à cheval; 3° les dragons de la garde; 4° les hussards de la garde; 5° les uhlans de la garde, 6° les cosaques de la garde; 7° l'artillerie à cheval. Ce dernier corps était superbe; il y avait des chevaux de train dignes de porter de jolies dames sur la colline de Turin. Ces sept corps devraient former à eux seuls 7,000 hommes; mais il y a toujours quelque chose à défalquer de ces sortes de nombres, à cause des déficits physiques et d'une certaine exagération qui tient à la gloire nationale et qu'il est bien difficile d'éviter absolument : des militaires même

étrangers m'ont cependant assuré que le total pouvait être porté à 38,000 hommes sans crainte d'erreur.

Cette grande matinée militaire a été suivie d'un repas splendide de 880 couverts, que l'Empereur a donné à tous les officiers de sa garde qui entrèrent à Paris avec lui, et à un petit nombre d'autres personnes, aides de camp, généraux, étrangers distingués, etc. Le couvert occupait les trois grandes salles, celle de Saint-George, la voisine dite salle blanche et celle des dames d'honneur. Je les traversai le matin vers les onze heures en me rendant à mon poste ; le dessert était déjà servi, suivant la coutume russe ; les fruits de toute espèce, et notamment les raisins et les oranges, couvraient toutes les tables.

Le service, tout à fait approprié à la circonstance, est l'ouvrage d'une fabrique russe ; c'est une faïence perfectionnée assez semblable à ce que nous appelons *terre d'Angleterre de Wedge-Wood.* Chaque assiette porte dans le fond la représentation d'un ordre de Russie, et la bordure est le ruban de l'ordre. Un ruban de la même espèce entortille chaque manche de couteau.

Chaque convive avait devant lui les trois verres d'usage en cristal taillé à facettes et uniformes. On a servi à tout le monde de la soupe à la tortue, du sterlet, du pâté aux truffes, etc. On n'a pas trouvé un plat froid et personne n'a attendu une assiette.

Sa Majesté l'Empereur a porté trois santés : 1° à la victorieuse armée russe ; 2° à la valeureuse garde impériale de Russie ; 3° aux armées alliées réunies. Ces trois santés (qui se boivent toujours avec du vin de

Champagne) étaient écrites sur de petits bulletins imprimés que l'Empereur a fait distribuer aux convives. Je joins ici celui de mon fils ; je l'accompagne d'une traduction de l'écriture en lettres latines et d'une traduction en langue française écrite mot à mot. Le russe se traduit en latin avec une facilité merveilleuse, mais en français on ne peut écrire le mot à mot qu'en estropiant la langue.

Le corps diplomatique et les dames même, contre l'usage, ont été invités à cette fête du matin. Nous l'avons contemplée à l'aise de cet endroit du palais d'hiver qu'on appelle *la Lanterne*, et qui a vue sur la place, non loin du grand avancement qui portait le clergé.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui avait suivi Sa Majesté Impériale à cheval, a dîné avec elle, ainsi que M. son fils, qui est son aide de camp, et qui est considéré comme un bouton de l'habit de son père. Du reste, aucun ministre n'a été invité, excepté le comte de Wintzingerode, ministre de Wurtemberg : en l'année 1814, son maître lui donna de l'argent et lui dit : *Allez!* Il alla donc, et ses chevaux le conduisirent à Paris, où il entra avec l'Empereur, qui s'en est souvenu. — Vivent les puissances du premier ordre ! leurs ministres ont de grands succès.

Il n'aurait point paru étrange que les autres ministres, au nombre seulement de trois ou quatre, eussent été invités à ce banquet si européen, mais ce n'est pas l'usage. Entre quelques éléments asiatiques qu'on remarque dans ce pays, j'en ai toujours distingué un qui

repousse plus ou moins les ministres étrangers. Celui qui est brillant, éclatant, dépensant, celui qu'on craint ou dont on a besoin, celui qui se trouve mêlé à quelque négociation agréable de paix, de mariage, etc., obtiendra sans doute ici comme ailleurs quelques distinctions; mais le ministre, comme ministre, est peu caressé, souvent même il ne tient qu'à lui de s'apercevoir qu'on se passe volontiers de lui. Le public, qui copie ici la cour comme le pantographe copie les dessins, suit les mêmes idées. Je me rappelle que le feu prince Belosesky ayant donné chez lui une fête que la cour honora de sa présence, il imagina, pour lui donner une preuve de sa profonde attention à tout ce qui pourrait lui être agréable, d'inviter tout ce qui pouvait s'appeler à Saint-Pétersbourg la bonne compagnie, excepté les représentants de tous les souverains d'Europe; et, pour aiguiser encore cette élégance, il excepta de l'exception le duc de Serra-Capriola, *parce qu'il était le mari d'une Russe.* Cette ineptie orientale parut fort naturelle et personne n'y fit attention. Votre Excellence connaît ma manière de penser à cet égard : chaque nation a ses usages qu'il faut respecter; tout ce qui part d'une loi générale et qui n'a rien de personnel, doit ou peut être supporté sans peine. S'il nous arrive quelquefois d'être ici un peu trop *trascurati*, nous avons aussi à d'autres égards de très-grands agréments, et jamais je n'aurais pensé à changer de place si tout ne devait finir et si des circonstances invincibles ne m'avaient forcé de changer d'avis. D'autres cependant sont moins philosophes. Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 25 mars 1816.

Je ne sais quel Portugais mauvaise tête et plein d'esprit, comme il arrive trop souvent, compose à Londres, en langue portugaise, un journal intitulé *le Portugais*, qui a beaucoup de succès, comme tout ce qui respecte peu de choses. Dans un de ses derniers numéros, il a copié la convention chrétienne de Paris et l'a accompagnée de l'impertinent morceau que Votre Excellence va lire. J'ai cru pouvoir le lui faire connaître, puisqu'il est imprimé.

« En vérité, ce traité est un des plus extraordinaires, » et pour la forme et pour le fond, dont il ait jamais » été question dans l'histoire diplomatique : pour la » forme, il est étranger à toutes les règles ordinaires, » puisqu'on n'y voit paraître aucun plénipotentiaire ; » les souverains eux-mêmes le font et le souscrivent, » manière extrêmement nouvelle ; enfin, c'est un » traité qui n'a ni but ni objet essentiels. Les souverains » veulent-ils donner au monde un témoignage de l'in- » tention où ils sont de se conduire constamment *d'après* » *les préceptes de religion, de justice, de charité et de* » *paix chrétienne?* Mais à quoi bon tout cela? N'étaient- » ils pas obligés comme chrétiens de se conduire ainsi? » et le monde entier ne connaît-il pas l'esprit fraternel » et évangélique qui anime ces gracieux souverains? La » Pologne, Gênes, Venise, la Lombardie, la Belgique le » savent assez. C'est une amplification inutile que de

» confier ces sentiments des trois monarques à une
» feuille de parchemin; jamais elle ne nous instruira
» aussi bien que leurs œuvres. *Ex fructibus eorum*
» *cognoscetis eos.* »

(*O Portuguez. Fevreiro de* 1816, *N° XXII, p.* 407-408, Londres).

La liberté de la presse a des avantages sans doute, mais c'est cependant un grand inconvénient qu'on puisse s'exprimer avec tant d'insolence sur de tels objets et de tels personnages.

Saint-Pétersbourg, 18/30 avril 1816.

Monsieur le comte,

Le règlement sur le deuil est à peu près nul ici. On est constamment en frac et en bottes, hors les cas de cérémonie : alors on est toujours en uniforme, avec le crêpe sur l'épée, autour du bras, etc. A la cour on n'est jamais appelé qu'avec la formule : *Deuil suspendu.* Votre Excellence voit que le règlement n'a presque pas d'application.

Il y a ici un usage très-sage (la seule loi somptuaire peut-être qu'un souverain puisse porter efficacement), c'est celui qui attribue un uniforme particulier à chaque ordre de l'État. En voyant un homme ici, on dit sur-le-champ : Il appartient aux affaires étrangères, à la

Banque, à l'Académie des sciences, etc. Les Russes ont beaucoup de talent pour inventer ces uniformes civils : d'autres hommes ne sont pas à beaucoup près aussi habiles.

A propos d'habits, j'ai souvent pensé, monsieur le comte, et non sans crainte, que si je retourne à Turin, je devrai m'arrêter dans quelque ville *préliminaire* pour y fabriquer une garde-robe civile; car je proteste à Votre Excellence, au hasard de la faire rire, que je ne suis pas sûr de savoir marcher avec un de nos ci-devants habits, après avoir vécu depuis plus de vingt ans en frac ou en uniforme. Je ne sais ce que je ne donnerais pas pour ne pas changer de costume.

Nous voilà donc enfin maîtres chez nous ; j'en félicite du fond de mon cœur et Sa Majesté, et ses sujets, et moi en particulier. C'est dommage que les occupants nous aient si terriblement occupés que notre occupation n'occupe plus que le terrain. Heureusement le Piémont n'a pas cessé d'être ce qu'il était du temps de Tacite : *fecundissimum Italiæ latus;* c'est à quoi il faut penser pour se consoler. Le Piémont est un tout compact qui ne peut être appauvri, tout comme il ne peut être augmenté sans devenir une simple province; il est ce qu'il est, et, tel qu'il est, la pauvreté ne peut lui faire que des visites très-passagères. *Non ci piglieranno l'aria,* disait un pape à ceux qui se plaignaient à lui des achats prodigieux de curiosités que les étrangers faisaient en Italie; nous pouvons dire à notre tour, en pensant à tous les dévastateurs français, autrichiens ou autres : *Non ci piglieranno la terra.* Nous avons été

bien maltraités sans doute; mais quand on n'a besoin que de temps pour se remettre, tout n'est pas perdu.

Le jour de Pâques (9/21 de ce mois) nous a fait voir une parade encore plus brillante, s'il est possible, que celle dont j'ai fait parvenir la description: quarante mille hommes ont paru sous les armes dans la plus belle tenue. La nuit presque entière s'est passée en préparatifs. A neuf heures, les troupes étaient sur la place. Sa Majesté Impériale n'est sortie qu'à midi un quart, et les troupes n'ont été rendues dans les casernes que vers les trois heures après midi. On m'a assuré que plusieurs soldats n'avaient pas mangé depuis la veille, mais je ne sais si l'on m'a dit vrai; en tout cas, il en résulterait, ce qui n'a déjà plus besoin d'être prouvé, que le soldat russe est tout à la fois le plus agissant et le plus endurant qu'on connaisse; c'est le caractère particulier de ce soldat: il est *actif* et *passif;* le meilleur pour souffrir, le meilleur pour agir; susceptible de l'obéissance mécanique et de l'impétuosité fulminante. Pendant les évolutions de la parade, je ne sais quel corps a manqué le temps prescrit par le tambour; les uns disent que cette terrasse improvisée dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence avait éteint le son du tambour battant du côté opposé, d'autres prétendent qu'elle a produit un écho capable de tromper l'oreille, d'autres enfin veulent que le soldat, par déplaisir ou par lassitude, l'ait fait exprès; quoi qu'il en soit, Sa Majesté Impériale a mis aux arrêts trois colonels et ordonné que le général Potemkin serait réprimandé au *Pricase:* mais il est arrivé dans ce cas ce qui

arrive toujours dans ces sortes d'occasions; l'Empereur, après avoir accordé à la discipline militaire ce qu'il a cru lui devoir, s'est livré pour le reste à sa bonté naturelle; il a fait bonne mine à ces messieurs, les a consolés et n'a point fait imprimer la réprimande au *Pricase.*

Ce *Pricase* est le grand moteur de l'armée russe. C'est une conversation permanente entre le Général-Empereur et son armée. Là on sait chaque jour ce qui lui a plu, ce qui lui a déplu, ce qu'il a dit, ce qu'il a statué; c'est encore une espèce d'écho qui répète sa voix, qui est entendu et qui le rend présent à chaque bataillon, de la Finlande au Kamtschatka.

Un événement plus important que la plus belle des parades est l'arrivée de Czerni Georges, le fameux chef des Serviens, qui est ici depuis huit jours.

J'espère que dans ce moment Votre Excellence aura eu le temps de prendre une connaissance suffisante de la nouvelle constitution de la Pologne. On m'assure qu'elle est en partie calquée sur la fameuse de 1791; mais comme je n'ai pu les comparer, je n'affirme rien. Celle-ci parlait, dit-on, dans l'article 1er, de la souveraineté du peuple comme d'un point fondamental explicitement déclaré : la nouvelle ne parle pas aussi solennellement, néanmoins elle reconnaît incontestablement la souveraineté du peuple dans l'article 31, où il est dit que *le peuple est représenté par le Roi.* J'ai dit pourquoi cette constitution est odieuse aux Russes; je n'y reviens plus. Au reste, monsieur le comte, toutes ces constitutions, considérées en elles-mêmes et dans

leur but avoué, ne sont que de vains essais; car c'est un axiome capital aussi sûr qu'un axiome de mathématique, que *toute nation a le gouvernement qu'elle mérite*; ainsi, tout ce que l'on peut faire pour une nation avant de l'avoir améliorée ne signifie rien et n'a point d'effet, ou ne produit que du mal; mais si l'on considère ces constitutions comme des mesures politiques propres à calmer, à diriger, à satisfaire, à distraire, à tromper même (car souvent il le faut) l'imagination des peuples, ce sont des pièces qui peuvent mériter toute sorte de louanges.

L'empereur de Russie a fait manquer la messe, le jour de Pâques, à 40,000 chrétiens, russes ou catholiques, pour une parade: c'est un commentaire sur la convention chrétienne de Paris. Le prince Constantin a choisi 140 Polonais de la plus grande taille, leur a donné l'uniforme de la garde et les a envoyés en présent par la poste à son auguste frère. C'est un commentaire sur la charte constitutionnelle de la Pologne. L'impératrice Catherine, les jours de fête, relevait même la garde ordinaire de son palais.

Tout se perfectionne!

Saint-Pétersbourg, 28 mars/19 avril 1816.

Monsieur le comte,

Le tarif tant désiré n'a point encore paru, quoi qu'il ait été signé. Les uns disent que c'est parce que l'Empereur

le soumet encore à de nouvelles réflexions, d'autres veulent que la suspension ait pour but d'empêcher qu'il n'arrive à la fois trop de vaisseaux étrangers, qui pourraient ébranler une foule de maisons de commerce ; on voudrait donc laisser passer la saison des expéditions étrangères ; cet aperçu est plausible, cependant je n'affirme rien. En attendant, le change tombe encore, contre l'espérance générale ; le rouble ne vaut plus que 19 sous tournois ; je l'ai trouvé, en arrivant ici l'an 1803, à 66 et 68 (3 liv. 6 ou 8 sous). J'avais l'honneur d'observer dernièrement à Votre Excellence que l'histoire ne présentait pas trop d'exemples d'un abus général guéri autrement que par une révolution quelconque : aujourd'hui, j'ajoute avec quelque tristesse que le papier-monnaie une fois attaqué dans l'opinion jusqu'à un certain point, ne remonte guère par des mesures législatives ; il s'éteint graduellement et meurt de phthisie. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence combien je désire me tromper dans ce cas. De puissantes têtes, dans la classe du commerce, m'ont cependant assuré qu'il n'y avait rien à craindre pour la solidité du papier russe ; mais je crois peu aux négociants, qui ne parlent jamais ni pour l'instruction de celui qui les consulte, ni pour le bien général, mais toujours pour leurs vues particulières.

Il est arrivé à la loi sur les fermiers, dont j'ai rendu compte, ce qui arrive partout après la promulgation d'une loi importante. Le législateur, quelque sage, quelque prudent qu'il soit, ne saurait, à beaucoup près, prévoir toutes les conséquences. Un grand nombre de

maisons sont atteintes. J'ai peine à me persuader que le gouvernement n'en vienne pas à une espèce de transaction avec les nouveaux intéressés. Quelqu'un m'a fait envisager un danger qui n'est point tout à fait imaginaire : c'est que le péril des cautions n'en fasse hausser le prix, comme les lois contre l'usure n'aboutissent qu'à la rendre plus dangereuse, parce que les usuriers font payer le danger.

Il y aura probablement quelque modification dans la loi.

La société en général est devenue triste; des étrangers qui sont revenus après deux ou trois ans d'absence ne la reconnaissent plus; on ne compte pas moins de vingt-trois maisons distinguées prêtes à partir pour les pays étrangers. Je perdrai, en mon particulier, ce que j'aime et ce que je respecte le plus. Tout concourt à me détacher de cette ville. L'espèce de tristesse dont je parle a plusieurs causes, qu'il serait trop long d'analyser; mais je ne doute pas que les efforts immenses faits en 1812 et les suites de ces efforts n'aient obligé une foule de Russes à restreindre leurs dépenses et à ne plus ouvrir les deux battants.

La veille de la fête militaire que j'ai eu l'honneur de vous décrire, il y eut chez un restaurateur un piquenique de cinquante aides de camp généraux et autres généraux, à 200 roubles par tête; trois ministres étrangers militaires furent invités : Angleterre, Autriche et Prusse; le baron de Stagenteish, pour l'Autriche, n'est pas proprement ministre, mais c'est égal, j'ai expliqué cela. Milord Catheart, en portant la santé de

l'Empereur, à l'anglaise, énonça franchement l'opinion que *sans doute toutes les nations coalisées avaient fait leur devoir, mais que l'Empereur de Russie n'en était pas moins le véritable sauveur de l'Europe,* ce qui paraît incontestable de deux ou trois manières. Je ne sais trop, au reste, comment le discours de l'ambassadeur d'Angleterre s'accorde avec un autre un peu plus solennel, tenu au Parlement de la même nation, par lord Castlereagh à son arrivée. Quoi qu'il en soit, l'équitable postérité ne balancera pas. Ce qu'il y a de particulier dans cette fameuse coalition, c'est que chaque partie a droit de s'attribuer une influence principale. Qu'aurait-on fait sans l'honorable initiative de l'Espagne, qui dévora 400,000 hommes et des trésors immenses à Bonaparte? Qu'aurait-on fait sans l'or et le fer de l'Angleterre? Qu'aurait-on fait, après les batailles de Lutzen et de Bautzen, sans l'accession de l'Autriche? La Prusse a bien droit aussi de se nommer. Mais surtout et avant tout, qu'aurait-on fait sans l'inébranlable courage, l'admirable persévérance, les résolutions décisives et l'excessive habileté de l'Empereur de Russie, qui a fait marcher ensemble tant d'éléments discordants chez les autres comme chez lui? Pour moi, j'ai toujours été ravi de ses opérations; reste à savoir comment il se tirera de l'intérieur, qui présente beaucoup d'épines. Nul honnête homme ne doit louer d'avance; tenons-nous-en donc aux espérances et aux vœux sincères.

Presque au moment où j'ai l'honneur d'écrire à Votre Excellence, on vient d'inhumer une femme remar-

quable dans son état, madame Cremer, allemande, femme d'un négociant de la même nation. Elle est morte d'un coup qu'elle s'est donné à la tête en tombant d'un traîneau, et qui est devenu subitement mortel contre les premières apparences. Je n'allais pas chez elle, mais je la rencontrais volontiers. C'était une femme d'un grand mérite, qui passait sa journée à faire de bonnes actions et qui était l'instrument le plus actif de la société des dames charitables. L'Empereur l'honorait d'une estime bien flatteuse, et venait quelquefois passer la soirée chez elle ; il est venu la voir dans sa dernière maladie, et l'on m'a assuré qu'il était demeuré assez tard chez elle pour voir si elle ne le reconnaîtrait point ; mais elle n'a plus repris ses sens. Ce n'est pas une chose sans exemple que Sa Majesté Impériale fasse à d'autres maisons du même ordre l'honneur de venir y passer quelques moments dans la soirée. Étouffé par les affaires, l'Empereur vient respirer dans un ménage ; fatigué des masques, il cherche des visages. Plus d'une fois on a demandé pourquoi il n'accordait pas la même faveur à certaines maisons russes de la même classe, ou au moins à des maisons du premier ordre ; mais ces deux questions sont extrêmement et visiblement sottes. Pour mon compte particulier, monsieur le comte, j'avoue que je ne vois pas sans un grand intérêt l'Empereur de toutes les Russies, dans l'âge de toutes les jouissances, et à qui il serait si aisé d'effacer de temps en temps une lettre (l'*i*) de ses titres, prendre le thé sans façon entre une honnête femme et son mari.

Lorsque j'ai nommé Rome à Votre Excellence, ce

n'était point une demande, pas même un désir formel, cela voulait dire seulement : *comme vous voudrez ;* j'ai ajouté depuis : *même rien si l'on veut ;* ainsi, je ne suis point indiscret. Si Sa Majesté ne juge pas à propos de m'employer plus longtemps, je n'ai rien à dire. J'ai fini heureusement par un succès flatteur. Quant à la fortune, j'aurai bientôt consumé 60,000 livres de mon bien et de celui de ma femme; plus de 50,000 livres sont déjà enregistrées article par article, à la décharge de la caisse royale; de tout quoi je serai indemnisé par les appointements accordés à mon successeur. Jamais la justice n'a jeté un tel éclat.

Je me recommande de nouveau à Votre Excellence en finissant. Elle voit qu'il ne s'agit pas ici d'*impatience*, mais d'*existence*.

Je suis, etc.

P. S. A Varsovie, quelques officiers se sont brûlé la cervelle. Les gazettes disent quatre, le rapport officiel dit sept. On ajoute ceci à l'oreille : l'un d'eux a laissé un écrit : « J'avais résolu de tuer le grand-duc Constantin et moi ensuite, mais j'aime mieux paraître dans l'autre monde avec un crime qu'avec deux. » Vingt officiers ont fait le même vœu. Il y a quelque grand mystère. La noblesse est exaspérée à l'excès par l'affaire des hypothèques, que j'ai exposée; enfin l'arbitraire d'un côté et le mécontentement de l'autre sont extrêmes. Dieu nous conserve !

Saint-Pétersbourg, 24 avril/4 mai 1816.

Monsieur le comte,

Votre Excellence voit un grand exemple de la manière dont les nouvelles nous arrivent ici par les dépêches de Turin : le 2 de mai (N. S.) nous avons pris ici le deuil pour la mort de l'impératrice d'Autriche, et le 25 seulement j'en ai reçu la nouvelle par votre lettre du 17 avril. Je n'avais jamais eu l'honneur d'être présenté à cette auguste princesse, mais il n'y avait qu'une voix en Europe sur ses éminentes qualités, qui répétaient à Vienne ce que nous possédons à Turin. Je conçois tout le chagrin de Sa Majesté la Reine ; c'est une perte bien sensible pour elle, et que tous ses sujets partagent sincèrement ; quant à l'auguste époux, il serait inutile d'en parler : personne ne saurait douter de ce qu'a dû lui faire souffrir cette perte irréparable.

On donne pour certain le voyage très-prochain de Sa Majesté Impériale à Moscou, et l'on affirme avec la même confiance qu'elle y passera une partie de l'hiver prochain. Si elle juge à propos de donner cette consolation à des sujets qui ont tant et si fidèlement souffert, chacun doit applaudir à cette résolution. En attendant, Son Altesse Impériale monseigneur le grand-duc Nicolas parcourt les vastes États de son auguste frère et poussera jusqu'en Crimée ; il reviendra ensuite dans cette brillante capitale avant de prendre son vol vers Berlin.

On parle infiniment d'une nouvelle organisation de

l'état militaire : l'idée générale, autant qu'on peut la saisir dans une conversation, serait d'employer une partie des troupes aux travaux publics que l'Empereur fait exécuter aujourd'hui par des ouvriers salariés serfs de la couronne, et d'en réunir une autre partie en colonies pour cultiver et habiter les terres incultes de cette même couronne. Par la première mesure, l'Empereur, même en augmentant la paye du soldat, doit gagner encore infiniment. La seconde mesure, pour qu'il soit permis d'en discourir, exige des détails que je ne connais point encore. Les Romains exécutèrent jadis quelque chose de semblable, mais les soldats étaient stables dans les colonies et n'étaient chargés que de défendre leurs terres contre les Barbares. Sans femmes, sans ce qu'on appelle le *ménage*, point de colonies. Il paraît qu'ici l'Empereur veut tenir les soldats sous sa main, et ne leur confier la bêche qu'à la charge de reprendre l'épée au premier signal ; il a sans doute ses raisons et ses moyens : il faut les connaître avant de les discuter.

Un plan de ce genre, modifié suivant les circonstances de toute espèce qui devraient être prises en considération, pourrait être de la plus haute utilité en Sardaigne. Mille fois cette idée m'a passé dans la tête, mais pour être entrepreneur il faut être entreprenant.

D'une manière ou d'une autre, il me paraît impossible que l'état militaire ne nous mène pas à quelque grande révolution, et cela par deux raisons : l'une intrinsèque, en ce que l'état militaire, dès qu'il passe certaines bornes, retombe sur le souverain et le détrône en tout

ou en partie, subitement ou par menaces; l'autre indirecte, en ce que le nombre des soldats, augmenté par delà toutes les bornes de la raison et de la politique, harasse tous les gouvernements, les ruine et les amène à ce point de détresse qui entraîne nécessairement des commotions. Pierre Ier avait 30,000 hommes dans ses plus belles années, et il en laissa 35,000; Catherine en laissa 65,000; aujourd'hui son petit-fils en a plus d'un million. Cette progression peut servir de mesure pour d'autres pays. Je ne voudrais pas cependant juger celui-ci par les nôtres; on a bientôt dit: *c'est une monarchie*, mais les mêmes mots ne signifient pas toujours les mêmes choses. L'Empereur peut faire sans le moindre danger chez lui des choses qui, partout ailleurs, seraient fort dangereuses. D'ailleurs, monsieur le comte, comme je crois avoir eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, je n'ai jamais vu dans l'histoire qu'un vice politique général se corrigeât par la sagesse humaine; c'est la Providence qui s'en charge et qui l'exécute par des moyens ordinairement amers.

Il y a bien longtemps que j'eus l'honneur de parler à Sa Majesté d'une nouvelle invention qui avait été reçue ici, au premier abord, avec un extrême empressement; elle appartenait à un Anglais qui était, je crois, confiturier, ou du moins d'une profession entièrement étrangère à l'art militaire. Il s'agissait de balles de fer substituées aux balles de plomb; elles étaient de figure ovoïde et d'un poli qui le disputait à la glace la plus parfaite. L'inventeur fut richement récompensé; mais tout à coup, sans que j'aie jamais su pourquoi, l'in-

vention fut étouffée et toutes les expériences supprimées. L'inventeur se plaignit; on lui ferma la bouche en lui disant : *de quoi vous plaignez-vous? n'êtes-vous pas bien récompensé?* etc. L'homme du monde le plus fait pour juger de ces sortes de choses me parla dans le temps avec admiration sur cette découverte; il m'expliqua qu'on enchâssait la balle par le gros côté, qu'elle devait donc se tourner en sortant, mais qu'elle allait très-droit, et que l'effet en était beaucoup plus fort et plus dangereux que celui de notre balle ordinaire. Un autre homme très-porté à critiquer tout, surtout ce qui se fait ici, me parla de la même invention avec le dernier mépris, en me disant qu'on n'avait oublié que la rouille, qui annulait la chose. Dès lors je n'y avais plus pensé, lorsque tout à coup j'apprends que les balles de fer reviennent sur l'eau et qu'il y a un comité nommé pour les examiner. J'aurais fort désiré de vous en envoyer une, mais il n'y a pas eu moyen.

Au reste, monsieur le comte, toute nouvelle invention, tout perfectionnement dans l'art militaire est un malheur pur et simple, puisqu'il augmente les maux de l'humanité sans augmenter ni la puissance ni la sûreté d'aucune nation en particulier, d'autant que ces inventions deviennent communes en un clin d'œil. Quand nous n'aurions ni bombes ni canons, quand le cheval refuserait de nous servir à la guerre, en serions-nous moins puissants, moins maîtres chez nous? Nullement, et l'argent économisé servirait à d'autres choses. Je ne fais donc aucun vœu pour le succès des balles de fer, dont les effets seraient épouvantables et nous laisse-

raient néanmoins tous au même point de puissance respective où nous nous trouvons.

Sa Majesté Impériale n'a rien décidé encore sur les biens de l'Église catholique. Deux gentilshommes polonais, M. le comte Séverin Potosky et M. le comte Kinstky, sénateurs et membres du comité, ont parlé dans cette affaire avec beaucoup de force, de logique et de dignité; je les connais particulièrement l'un et l'autre, mais depuis que cet étrange procès est sur le tapis, j'ai affecté de ne pas les voir, pour éviter toute idée de coalition. L'Empereur, à ce qu'on m'assure, a dit : *C'est précisément parce que cette religion n'est pas la mienne, que je ne dois pas me presser de décider.* Si ce propos n'est pas de lui, il en est digne. Au reste, c'est déjà une énormité qu'un enfant enragé, chef et moteur de cette attaque, puisse faire mettre en question un droit dont l'évidence éblouit.

Je suis, etc.

P. S. Malgré tous les compliments imaginables, je n'ai plus joui de la même faveur auprès de Sa Majesté l'Empereur de Russie, depuis que je lui dis, en 1812 : « Je prie Votre Majesté d'observer que je ne puis avoir de secret pour le roi de Sardaigne. » Je vis sur son visage que je reculais dans son esprit; une immense fortune m'échappa, mais je ne fis que mon devoir. Machiavel aurait brillé dans cette circonstance.

Saint-Pétersbourg, 28 avril / 10 mai 1816.

Monsieur le comte,

J'ai appris avec la plus grande joie que nous sommes enfin maîtres d'Alexandrie ; il en était temps. Il faut rendre justice à messieurs les détenteurs ; les Autrichiens tiennent bien ce qu'ils tiennent. Frédéric II, qui voulait parler latin, disait, comme on sait : *Beati possedentes !* Mais cet axiome est de toutes les langues et se trouve partout.

Votre Excellence a lu sans doute ou parcouru l'ouvrage de M. de Pradt sur le Congrès de Vienne. Je lui recommande le chap. XIX du 2e vol. *sur l'Italie.* Ce qui lui plaira et ce qui lui déplaira mérite une égale attention.

Pourrais-je lui demander sans indiscrétion pourquoi à la page 127 du *Palmaverde,* qu'elle a bien voulu m'adresser, je vois les noms des grands officiers de l'ordre de Savoie, sans aucun nom de chevaliers? Auriez-vous vu par hasard, dans le berceau du nouveau-né, l'inévitable épitaphe d'un vieillard vénérable? Tout ceci, je le répète, sauf indiscrétion.

J'ai vu avec beaucoup de plaisir dans la dépêche de Votre Excellence qu'elle a pris, ainsi que Sa Majesté, quelque intérêt à la petite *dottorata* que j'ai envoyée sur les *illuminés.* Je ne crois pas du tout, comme le dit fort bien Votre Excellence, que nous sortions tout à fait de notre sujet en traitant celui-là ; rien de ce qui touche à la vitalité des empires n'est indifférent au département confié à Votre Excellence. Je la prie, et je prie

aussi Sa Majesté de vouloir bien se rappeler que dans tout ce que j'ai dit je n'ai point parlé en l'air, que je dis ce que je sais à fond, ce que j'ai vu, ce que j'ai lu; que j'ai copié de ma main les papiers secrets. Conjointement avec un ami précieux, que je ne cesserai de regretter (le feu comte Salteur), j'ai fait les recherches les plus laborieuses pour savoir à quoi m'en tenir sur ce grand chapitre, et j'y ai gagné au moins de savoir de quoi je parle. Sa Majesté, lorsque ce sujet se présentera à son esprit, doit bien se garder de deux choses : 1° de confondre les illuminés avec les francs-maçons; 2° de n'attacher qu'un seul et même sens à ce mot d'*illuminés*, puisque l'abus du langage l'applique à des systèmes entièrement différents. L'effet de l'illuminisme, tel que je l'ai fait connaître sur la Russie, n'est et ne peut être que celui que j'ai dit, c'est-à-dire de ronger de son côté la religion nationale, déjà limée puissamment de trois côtés par le protestantisme, par le catholicisme et par le rascolnisme. Ce dernier parti, déjà innombrable, vient de recevoir un grand aliment, au moins préparé par la détermination de la *Société biblique* de publier une traduction de la Bible en russe vulgaire; cette traduction créera de nouveaux rascolnics par milliers; mais rien ne peut détromper les Russes des folies étrangères, ils ne se défient que de notre sagesse. C'est un *fatum* inexplicable. Ils auraient cependant un argument bien clair, bien facile, bien lumineux pour se détromper de la Société biblique, s'ils n'étaient pas condamnés, je ne sais pourquoi, à n'en écouter aucun. Ils nous accusent sans cesse de prosélytisme; à la bonne

heure, c'est un vice que nous partageons avec les mathématiciens, qui se font entendre partout, comme on sait. Or, puisqu'on nous accorde ce talent, même à un degré éminent, qu'on nous croie au moins sur les moyens de l'exercer; et puisque nous condamnons la communication illimitée des Écritures saintes en langue vulgaire comme pestilentielle à la religion, qu'on proscrive donc sans autre examen ce que nous proscrivons à ce titre. Point du tout, monsieur le comte, ils continueront à convenir intrépidement que nous sommes de très-grands peintres, tout en niant que nous sachions broyer les couleurs.

Il y a des illuminés dans toute l'Europe. J'en ai connu et laissé beaucoup en Piémont, mais Sa Majesté doit peu s'en embarrasser. Le Piémontais est trop instruit, trop calme, trop fin surtout et trop *guardingo* pour donner, du moins en nombre considérable, dans ces billevesées aériennes.

Le roi peut se tenir sûr de n'avoir jamais chez lui que de bons chrétiens et de robustes mécréants. Pour de ceux-ci, j'en ai connu, même de la plus haute taille.

Voici une anecdote qui tombe de ma plume. Il m'arriva jadis de passer une journée entière avec le fameux Saint-Martin, qui passait en Savoie pour se rendre en Italie. Quelqu'un lui ayant demandé depuis ce qu'il pensait de moi, il répondit : *c'est une excellente terre, mais qui n'a pas reçu le premier coup de bêche.* Je ne sache pas que dès lors personne m'ait *labouré;* mais je ne suis pas moins enchanté de savoir comment ces messieurs *labourent.* Au reste, monsieu le comte, quoique

je ne sois qu'une *friche*, cependant le bon Saint-Martin a eu la bonté de se souvenir de moi et de m'envoyer des compliments de loin.

Un grand nombre de bons esprits croyaient pouvoir prédire que l'éloignement des jésuites n'arrêterait nullement la propagation des nouvelles idées; c'est en effet ce qui arrive, et d'une manière purement spontanée. Dernièrement une femme bien née, mais d'un esprit et d'une instruction très-ordinaires, et fanatique jusqu'à la fureur pour son parti, s'est tournée brusquement du côté de saint Pierre; quelqu'un, Russe ainsi qu'elle, et qui avait droit de lui parler, lui ayant demandé quelle était donc la cause d'un changement aussi extraordinaire, elle a répondu : « les bêtises que m'a dites mon pope à ma dernière confession de Pâques. » Ceci est très-singulier et très-remarquable. Votre Excellence y verra une nouvelle preuve de ce que j'eus l'honneur de lui dire au premier moment : *que les jésuites avaient sans doute profité (peut-être avec quelque imprudence de la part de tel ou tel individu) du mouvement opéré dans les esprits, mais qu'ils n'en étaient ni ne pouvaient en être les auteurs.*

Tel est, monsieur le comte, le supplément que je devais à ma lettre sur les illuminés; je n'ai pu le faire ni plus long ni plus court. Le tarif tant attendu vient de paraître, j'aurai l'honneur d'en rendre compte. M. de Lucadon, major dans les gardes de Sa Majesté Prussienne, vient d'arriver; c'est un ministre dans les formes, mais seulement pour les communications de tactique, du moins à ce qu'on dit. Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 16/28 mai 1816.

Monsieur le comte,

Lorsque deux opinions se combattent avec chaleur dans un cabinet, le parti qu'on prend n'a pour l'ordinaire point de caractère décidé ; aucun parti ne voulant céder, chacun y met du sien, et voilà pourquoi les choses qui sont faites par un homme de tête valent mieux que celles qui sont faites par des corps. Le tarif tant attendu est une preuve de cette vérité : les uns étant furieux pour la prohibition et les autres furieux pour la liberté, il en est résulté une loi qui n'établit ni l'un ni l'autre état. Le change n'en a point été affecté. Il faut savoir, ou pour mieux dire, il faudrait savoir quelle est dans cette grande affaire la part de la raison et de la saine politique, et quelle est celle de l'engagement, de l'orgueil personnel et national, etc. Dieu, le diable et les banquiers savent ce qu'il en est. Il faudrait aussi savoir ce que l'ouverture de la navigation nous révélera sur les avantages et les désavantages de la loi ; comment et jusqu'à quel point les effets en seront combattus par la contrebande, etc. ; sur tout cela il faut attendre l'expérience. Je n'ai reçu, du reste, aucune réponse aux offices passés de vive voix et par écrit au sujet de nos intérêts commerciaux.

Votre Excellence se rappelle sans doute qu'en lui annonçant l'éloignement des anciens desservants de l'église catholique, je lui annonçais en même temps que le coup me paraissait tomber sur le culte même : c'est ce qui

se vérifie malheureusement d'une manière si extraordinaire, qu'elle mérite à tous égards d'être développée à Votre Excellence et à Sa Majesté.

Le dernier général des jésuites, le père Gruber, Allemand, homme véritablement extraordinaire, théologien, médecin, chimiste, mécanicien, opticien, etc., homme d'État de plus, et fait peut-être pour être le ministre d'un grand prince, obtint de la munificence de Paul Ier une somme de 9,000 roubles, que ce prince avait bien voulu destiner à l'église catholique. Le père Gruber, que j'ai connu très-particulièrement, reçut cette somme au nom de l'église, comme propriété de l'église, et il en acheta un terrain autour de l'église, agissant toujours comme simple administrateur. Ensuite, il conçut le projet hardi de bâtir sur ce terrain une maison qui serait une propriété de l'église. Tout de suite les capitaux affluèrent, à cause de l'estime qu'on avait pour le général et de la confiance parfaite qu'inspiraient de tels administrateurs. Il bâtit donc une maison de 450,000 roubles, et il établit un ordre invariable au moyen duquel on payait chaque année 15,000 roubles de la dette capitale et les intérêts du restant ; au mois de décembre dernier, la dette était réduite à 220,000 roubles ; tout allait à merveille et personne ne se plaignait. Aujourd'hui, qu'arrive-t-il? Le prince Alexandre Gallitzin, *ministre des cultes* (titre, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, qui me donne des convulsions) profite de l'occasion pour anéantir l'église catholique ; il entreprend de l'identifier avec les jésuites, quoique ces deux objets

soient absolument séparés, et il met en avant la thèse extraordinaire que la maison appartient aux jésuites et qu'elle doit être séquestrée et vendue pour le payement des dettes. Votre Excellence croira rêver en lisant ceci, cependant c'est la vérité. L'affaire a été portée au comité des ministres, qui ont signé tous, excepté deux, qui ont protesté en refusant de signer ; la postérité se rappellera ce refus, mais l'affaire a passé, et à moins de ce qu'on appelle *un coup de grâce* sur l'esprit de l'Empereur, nous allons voir consacrer la maxime qu'en Russie on vend les biens d'un débiteur malgré le créancier. Les syndics crient : *Qu'est-ce donc que vous voulez? Nous sommes ici pour répondre : tout ira comme par le passé*, etc. Les créanciers crient de leur côté : *Pourquoi donc vous mêlez-vous de nos affaires? Nous sommes parfaitement contents ; on nous paye fort bien, nous n'avons rien à demander*, etc. Tout cela est inutile. L'archevêque catholique, qui devrait se jeter en travers, est le malheureux complice de cette manœuvre ; tout le monde sait qu'il a envie de se loger dans la maison de l'église. En attendant, on suspend les loyers en vertu du séquestre, et l'on éteint ainsi 24,000 roubles de rente ; ce revenu éteint augmentant la dette, on vendra pour payer; les sources des revenus étant ainsi taries, les desservants ne seront plus que des salariés, c'est-à-dire des valets, sans état, sans consistance, sans considération, amovibles suivant le caprice d'un supérieur ou faible, ou corrompu, ou intimidé, ou tout cela à la fois, et le culte catholique sera détruit. C'est ce qu'on veut et ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, monsieur le comte.

Un des principaux membres du comité a dit ouvertement dans une assemblée : *Qu'il n'y avait rien de plus juste que ce séquestre, fondé sur un ancien ukase qui ordonnne que les biens des exilés soient séquestrés.* Comme si les lois de l'ancienne tyrannie étaient faites pour Sa Majesté Impériale actuellement régnante ! Comme si un homme à qui on a interdit une ou deux villes était un exilé ! Comme si enfin les biens de l'église catholique appartenaient aux jésuites ! *On confisque les biens d'un pupille pour payer les dettes de son tuteur qui n'a point de dettes.* L'univers n'a jamais rien vu d'égal. Nous sommes tous consternés, mais sans moyen pour nous faire entendre. On devra faire dans cette occasion comme dans tant d'autres : avant que le mal soit consommé, il faudra faire ce qu'on pourra pour faire parvenir la vérité; quand il n'y aura plus de remède, chacun de son côté devra faire respecter l'autorité autant qu'il sera en lui. J'évite, en attendant, avec beaucoup d'attention, tout discours sur ce triste sujet, mais je suis profondément affligé. Lorsque Votre Excellence lira dans les papiers étrangers de beaux morceaux sur la tolérance dont on se pique ici, elle saura à quoi s'en tenir. La tolérance qui confisque n'a pas trop le droit de se vanter.

Je suis, etc.

Le temps m'étant rendu, je continue.

L'ambassadeur de Perse a eu son audience de congé jeudi dernier, le 11/23 de ce mois ; elle a eu lieu avec les mêmes cérémonies qui avaient marqué sa présen-

tation. Pendant son séjour, qui a été fort long, il n'a cessé de répéter, à ce qu'on assure, que, s'il ne réussissait pas, il lui en coûterait la tête. Dans ce cas, il peut se préparer à l'opération, car il n'a rien obtenu. L'ambassadeur d'Angleterre a fait partir sur-le-champ un courrier pour apprendre cette nouvelle à Londres, mais on ne lira pas dans sa lettre les mêmes choses que dans toutes les lettres anglaises parties à la même époque; une autre fois, j'aurai l'honneur d'expliquer cela plus clairement à Votre Excellence.

J'ai parlé avec cet ambassadeur des affaires de Sa Majesté, et il s'est exprimé de manière à me faire comprendre qu'il avait lu mes dernières notes, en m'adressant quelques compliments en syllabes détachées sur la manière dont j'avais raisonné sur ces affaires; il m'ajouta, en riant dans sa cravate, *que malheureusement ce n'était pas le tout d'avoir raison.* Je saisis vite le badinage. — *Comment donc! monsieur l'ambassadeur, ce n'est rien que d'avoir raison; il faut que les puissants nous la donnent,* etc. Je ne me tiendrai sûr, en effet (j'entends quant à l'affaire de Lucedio), que lorsque Votre Excellence m'apprendra le succès définitif. La force n'est pas trop disposée à dire : « J'ai tort. » J'ai parlé aussi de nos affaires avec le baron de Stagenteisch ; il m'a témoigné combien il avait été surpris de n'être instruit de tout ce qui s'est passé que par le ministre russe; il m'a dit ensuite *que le chemin du Simplon n'était d'aucune importance pour l'Autriche; que, si elle avait recherché un traité d'alliance, c'était pour notre avantage bien plus que pour le sien, puisqu'elle*

n'avait rien à y gagner; que l'Autriche était la seule puissance qui n'eût rien gagné aux nouveaux arrangements; que les finances du Roi de Sardaigne étaient dans l'état le plus florissant; qu'il en avait été lui-même le témoin à Turin, etc.

A toutes ces vérités du premier ordre je n'ai jugé à propos d'opposer aucune dénégation formelle ni même aucune argumentation approfondie. Tout étant heureusement terminé, j'ai beaucoup insisté sur la satisfaction que nous faisait éprouver une issue aussi favorable; la seule chose que je me sois permis de lui dire sur le fond de la question, c'est *qu'il me paraissait tout à fait impossible qu'une puissance insistât fortement sur une alliance où elle ne trouverait absolument aucun avantage.*

J'ai été ravi d'apprendre notre paix éternelle avec Son Altesse le bey d'Alger; sans doute elle sera suivie d'une paix semblable avec l'autre Altesse de Tunis. L'Angleterre ne pouvait faire un plus noble usage de sa puissance, et je lui sais un gré infini de nous avoir rendu cet important service. Quant à la délivrance des captifs, moyennant rançon, il me semble que les révérends Pères de la Merci auraient fait tout aussi bien.

J'ai sous les yeux dans ce moment une carte de l'Europe nouvellement gravée à Berlin. Elle ne porte point de millésime, mais elle est postérieure à la dernière *galantine* des souverainetés européennes.

Les nouvelles de France sont inquiétantes. Toujours ce pays agitera l'Europe en bien ou en mal. Qui sait

re ! Les Anglais font bien mal
parte et de le tenir, pour ainsi
les yeux ; on expose son buste dans
rat ; on sait ce qu'il fait, ce qu'il dit,
ces qu'il se permet, les progrès qu'il fait
gue anglaise, etc., tandis qu'il faudrait le
blier parfaitement.

La révolution n'est pas finie, monsieur le comte ; les principes révolutionnaires sont montés bien haut. On croit que les peuples peuvent faire des princes, et les princes eux-mêmes croient pouvoir en faire d'autres sans femmes : voilà deux opinions terribles qu'il faut déraciner. La première, qui est la souveraineté du peuple, a malheureusement de grandes apparences de vérité en sa faveur : cependant ce n'est pas seulement une erreur, c'est une bêtise ; la seconde est peut-être encore plus dangereuse. Il est bien à désirer qu'on en revienne aux anciennes idées, suivant lesquelles, pour faire un prince, il faut qu'un prince et une princesse viennent dans l'église promettre de nous en donner un. Toute autre manufacture doit être fermée et déclarée nulle. Mais si de notre côté nous prêchons les bons principes, les droits irrévocables de la légitimité et le droit sacré de la succession, il faut que les princes, de leur côté, prennent garde à eux et prêtent l'oreille aux penseurs qui savent un peu comment le monde va. Ils jouent maintenant un jeu à perdre toutes les familles souveraines d'Europe l'une après l'autre. C'est sur quoi j'aurai probablement l'honneur d'adresser quelques idées à Votre Excellence par une autre voie. Je passe à une considé-

ration d'un genre bien différent. — Si un prince dit ou laisse dire que tel autre prince n'est pas fait pour régner, comment sait-il que ses peuples ne tiennent pas les mêmes discours sur lui-même dans le même moment? *Le prince le plus fait pour régner, c'est celui qui règne et qui a droit de régner.* Jamais il ne faut s'écarter de cette maxime. L'esprit des peuples est fort gâté sur ce point; mais il faut dire aussi que les cabinets y ont contribué, en ce qu'ils n'ont plus peur de certaines idées qui auraient révolté nos grands-pères. Toute l'Allemagne est en fermentation; l'Angleterre même n'est pas toute sage à beaucoup près; il n'y a pas là de quoi se tenir tranquille.

L'état politique de ce grand pays, les rapports moraux du prince et de ses sujets, les finances, le papier-monnaie, l'importance de l'état militaire, la nullité de l'état civil, le progrès des idées étrangères, le caractère du clergé, la science qui arrive et la religion qui s'en va, etc., etc., seraient le sujet de fort belles et intéressantes observations, mais qui appartiendraient moins à une dépêche qu'à une relation sur la Russie.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 16/18 juin 1816.

Monsieur le comte,

Le 1er/13 de ce mois nous avons vu de magnifiques funérailles, celles du maréchal prince S., mort à qua-

tre-vingts et quelques années. Il cachait son âge, mais il ne pouvait nier d'avoir servi comme colonel dans la guerre de sept ans. Depuis, il s'était jeté dans l'état civil, ou pour mieux dire dans les occupations civiles, car le bâton de maréchal était bien sur son cercueil. Il avait eu l'honneur d'élever Sa Majesté Impériale et son auguste frère monseigneur le grand-duc Constantin. L'Empereur a répandu les plus grands honneurs sur les derniers moments et sur les obsèques du maréchal ; il l'a visité souvent pendant sa dernière maladie, et les adieux, le jour même de la mort, ont été, dit-on, fort touchants. Sa Majesté Impériale ayant suivi le convoi à pied, tout le monde, comme Votre Excellence le sent assez, a fait de même ; mais on s'est arrêté à Casan : la promenade, depuis la demeure du maréchal jusqu'au couvent de Newsky, eût été par trop longue. Le corps est déposé dans un caveau de l'église de Casan jusqu'à l'hiver ; à cette époque, il sera transporté dans une des terres du prince pour être inhumé à côté de celui de la maréchale, suivant les intentions du défunt.

Le maréchal avait présidé le conseil d'État pendant l'absence de Sa Majesté Impériale, qui le créa prince à son retour ; c'était un homme de bon conseil, fort au fait des maximes du pays et entendant bien les affaires ; ces bonnes qualités étaient un peu ternies par une tendresse incroyable pour le métal jaune. Il y a sur ce point des anecdotes charmantes. Il laisse 30,000 paysans, et nécessairement un argent comptant immense, ses revenus et sa manière de vivre ne permettent guère d'en douter. Il laisse trois fils mariés, dont deux ont

des enfants. L'aîné (le prince Alexandre) est, sous tous les rapports, l'un des hommes les plus estimables et les plus marquants de ce pays.

Cette mort a été précédée de quelques jours par une mort un peu différente. Un jeune chevalier-garde, d'une origine hollandaise, s'est tué d'un coup de pistolet en disant à un camarade de chambre : « Adieu, mon cher, saluez nos amis. » L'amour, dit-on, avait chargé le pistolet ; d'autres disent autrement. Le pauvre jeune homme tirait au cœur, mais la balle a passé au-dessous, et il a vécu encore tout un jour. Il a été visité dans ses derniers moments par le docteur Wheley, chirurgien de Sa Majesté Impériale, homme d'une grande habileté, mais dur comme ses outils, et *anatomiste* (c'est-à-dire découpeur) dans toute la force du terme. Il proposerait volontiers à un homme de lui couper la tête pour le guérir de la migraine. A côté du lit du moribond qui l'entendait, il dit à quelques chevaliers-gardes : *Messieurs, quand vous voudrez vous tuer, souvenez-vous de tirer dans la bouche, vous m'éviterez la peine de venir vous voir.* Ce conseil est un prodige de désintéressement.

Pendant que j'écris à Votre Excellence, on donne une fête superbe à Paulowsky, pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Waterloo ; cette fête est dédiée, comme vous le sentez assez, au prince d'Orange et à son auguste épouse ; bal, souper, musique instrumentale et vocale, cantates, couplets analogues à la fête, décorations magnifiques, tout a été employé pour rendre cette fête admirable. Au grand étonnement de tout le

monde, les ministres étrangers n'ont pas été invités, quoique nous l'eussions été à la fête donnée au même endroit et dédiée à Sa Majesté Impériale, par son auguste Mère. Rien n'est mené ici par des règles invariables et universelles : la volonté et le sentiment du maître ont toujours plus ou moins d'influence ; or, comme j'ai eu l'honneur de le dire déjà à Votre Excellence, nous ne sommes pas gâtés dans ce moment ; un ministre étranger peut être agréable comme militaire, comme représentant une cour particulièrement amie ou parente ; mais, comme ministre seulement, j'ai vu cent fois qu'on se passe très-aisément de lui. L'ambassadeur d'Angleterre, qui jouit d'une grande faveur, et qui est considéré ici comme un aide de camp général de Sa Majesté Impériale, est invité à la fête, mais celui de France ne l'a pas été ; la cour a considéré sans doute que le nom de Waterloo ne pouvait être agréable à une oreille française, de quelque manière qu'elle soit constituée. Je comprends cette délicatesse. Cependant, c'est un de ces cas où il est pénible d'être invité et pénible de ne l'être pas. Pour moi, monsieur le comte, j'ai été ravi de l'exclusion des envoyés extraordinaires, car tout aussi bien j'étais résolu à me déclarer malade. J'avais fait un effort l'an passé ; la cour n'a pas jugé à propos d'y avoir égard ; je ne puis achever d'égorger mes enfants.

La grande affaire de l'église catholique vient d'être jugée contre elle. L'archevêque, séduit comme on le sait et par qui l'on sait, a représenté lui-même que la maison appartenait aux jésuites, et qu'il était à propos

de la vendre pour le payement des dettes et l'emploi du surplus en œuvres pies ; mais l'on a pris la maison et l'on s'est moqué de ces œuvres pies. Voici donc ce qu'on a décidé : *La maison est aux jésuites ; les jésuites sont bannis, leurs biens ont été pris par toutes les puissances catholiques chez qui ils ont été détruits, donc leur maison de Saint-Pétersbourg appartient à l'État ; quant aux créanciers qui ont prêté de l'argent pour bâtir, ils doivent avoir leur recours sur les jésuites de Pologne, au montant de* 230,000 *roubles.*

Par ce que j'ai eu l'honneur d'écrire précédemment à Votre Excellence, elle a vu que l'hôtel appartient aux jésuites comme à elle ou à moi ; le doute même n'est pas permis sur ce point au bon sens le plus médiocrement instruit, et je ne doute pas que quelque voyageur écrivain ou quelque auteur politique ne s'empare de ce texte pour insulter la Russie dans quelque ouvrage comme il y en a tant. Je prie Votre Excellence de se représenter la situation des capitalistes prêteurs : ils ont employé leur argent de bonne foi en esprit de religion et de bienfaisance pour donner une propriété considérable à leur église, et voilà que cette église en est dépouillée, et qu'ils sont placés dans l'alternative violente ou de perdre leurs capitaux, ou de les demander à des hommes qu'ils aiment et contre qui ils sont persuadés dans leurs consciences de n'avoir pas le moindre droit.

Cette position est difficile et cruelle. L'archevêque demeure dans la boue, couvert, comme il arrive toujours, du mépris de ceux même qui l'ont employé. Au

reste, monsieur le comte, Votre Excellence se rappelle sans doute ce que j'ai eu l'honneur de lui dire. Tant que l'autorité suprême délibère, on doit tâcher de lui montrer la vérité, même avec quelque danger ; quand elle a pris son parti, il faut se taire et la faire respecter. Parmi toutes les belles choses dites par Bossuet, une des plus belles est celle-ci : *N'est-ce pas combattre pour l'autorité légitime que d'en souffrir tout sans murmurer?*

Je suis, etc.

J'ai eu l'honneur de raconter à Votre Excellence la fête de Paulowsky ; les ministres invités, outre l'ambassadeur d'Angleterre, sont les envoyés de Hollande, de Wurtemberg et de Prusse, comme ministres de famille; les exclus sont Naples, Portugal, Danemarck et Sardaigne (Bavière est absent), outre l'ambassadeur de France, par la raison que j'ai dite. Les dames ont eu beaucoup de peine à déchiffrer ce droit public, qui m'inquiète fort peu, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. Tout ce qui s'adresse à plusieurs ne signifie rien : cependant il faut que Votre Excellence soit instruite.

Je suis charmé qu'elle ait goûté mes réflexions sur l'état militaire; c'est le grand problème des monarchies : *Lui conserver le premier rang, qui lui est dû, en l'empêchant également de tomber sur le peuple ou de revenir sur le souverain.* L'autre problème a bien son

mérite aussi : *Faire circuler la noblesse dans tous les ordres de l'État, de manière que la science appartienne à tout le monde et que l'état civil ait le poids nécessaire dans l'État, afin que l'équilibre se rétablisse, et que la science cesse d'être l'ennemie du gouvernement, ce qui est le grand solécisme de notre siècle.* Je puis assurer Votre Excellence que j'y ai beaucoup et souvent pensé.

J'ai pris beaucoup de plaisir à la distribution des croix de Saint-Louis. Vivent saint Louis, saint Maurice et tous les vieux saints !

Saint-Pétersbourg, 22 juin / 4 juillet 1816.

NOTE A SON EXCELLENCE LE COMTE CAPO D'ISTRIA.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Sardaigne, a l'honneur de faire connaître à Son Excellence M. le comte Capo d'Istria, secrétaire d'État de Sa Majesté Impériale au département des affaires étrangères, qui voulut bien, il y a quelque temps, acoorder tant d'attention à la question élevée en Piémont au sujet de l'ancienne abbaye de Lucedio, — que cette affaire vient de prendre une tournure inattendue par la proposition faite à Sa Majesté le roi de Sardaigne et par lui acceptée pour la décision finale de cette importante discussion.

Le 8 mai dernier, Son Excellence M. le prince de

Starhemberg, ministre d'Autriche à Turin, passa une note à Son Excellence M. le comte de Vallaise, ministre et prèmier secrétaire d'État de Sa Majesté au département des affaires étrangères, dans laquelle il lui proposait de porter la décision de l'affaire de Lucedio à l'arbitrage péremptoire des ministres des quatre cours alliées résidant à Paris; il appuyait cette proposition « sur ce que ces quatre ministres se trouvaient par leur » situation plus à portée de vérifier les données que » contient le mémoire du ministre des finances de Pié- » mont et de prononcer sur le véritable sens de l'ar- » ticle 27e du traité de Paris, et sur ce qu'ils sont » aussi nécessairement plus au fait des transactions » auxquelles on doit se référer. »

M. le prince de Starhemberg déclare dans cette note : « qu'il la donne tant en son nom qu'en celui de ses trois » collègues, M. le prince Koslowsky, ministre de Rus- » sie, M. le comte de Truchsess, ministre de Prusse, et » M. Percy, chargé d'affaires d'Angleterre, et qu'il » est autorisé par ses collègues à prier M. le comte » de Vallaise de regarder cette note comme si elle avait » été signée par eux. »

Enfin il ajoute : *que ce mode aura l'avantage de lui éviter, ainsi qu'à ses collègues, le désagrément de revenir de nouveau sur le même sujet.*

Huit jours après la remise de cette note, c'est-à-dire le 16 mai, le ministre des affaires étrangères de Sardaigne déclara à M. le comte de Starhemberg que Sa Majesté accédait à cette proposition ; il protesta dans sa réponse de la pleine confiance du Roi dans la haute sa-

gesse des représentants de ses alliés, et il se borna à observer, en acceptant la proposition avec empressement, *que pour suivre les règles ordinaires qui établissent les arbitres en nombre impair, il paraît de toute nécessité que, dans ce cas, ils soient portés au nombre de cinq ou de sept.*

Si la note en question n'avait été présentée que par un seul ministre d'une seule puissance alliée, le soussigné se permettrait d'être surpris de l'acceptation pure et simple faite par le Roi son maître, car il voit bien quelques raisons contre l'établissement de ce tribunal d'arbitres à Paris; néanmoins, comme il n'aperçoit aucun balancement dans la détermination de Sa Majesté, il ne se permet point de détailler ces raisons, qui ne peuvent d'ailleurs échapper aux yeux exercés qui liront cette note.

Mais celle du prince de Starhemberg ayant été donnée au nom de quatre puissances, et le nom du ministre de Russie étant à la tête, le soussigné ne s'étonne plus de l'adhésion pure et simple du Roi son maître. Sa Majesté l'Empereur est bien justement devenu la boussole d'une cour qui a tant de raisons de lui être dévouée; un si grand ami, à qui Sa Majesté le roi de Sardaigne a tant d'obligations, doit sans doute lui inspirer une confiance aveugle; partout où il voit son nom, il ne peut plus craindre, surtout s'il a pu penser que le prince Koslowsky ne se déterminerait pas sans instructions.

C'est ce qui est cause que le soussigné ne se permet pas le moindre signe d'alarme ni aucune demande de délai, ni d'autres instances semblables, auxquelles il ne

se croit point autorisé. Il se borne, suivant ses instructions, à supplier Sa Majesté Impériale de vouloir bien, dans un moment décisif pour une question importante, continuer au Roi son maître cette même assistance de justice, de soutien et d'impartialité qui signalèrent, il y a quatre mois, les conseils de Sa Majesté Impériale au commencement de cette affaire ; il la prie de faire passer à son ministre à Paris les mêmes instructions qu'elle avait adressées à ses ministres à Berlin, à Vienne et à Turin, en recommandant au premier de porter sur cette affaire le coup d'œil et le tact qui le distinguent.

Mais surtout il espère que, dans le choix d'un ou de trois arbitres qu'il est nécessaire d'ajouter aux quatre déjà présentés et acceptés, Sa Majesté le roi de Sardaigne aura de nouveau à se louer du concours puissant et éclairé de son grand et puissant ami pour parer à tout inconvénient, par l'organe de son ministre à Paris.

Le soussigné joint ici une copie certifiée des deux notes qui sont l'objet de celle-ci, et comme il pourrait être utile d'éclaircir de vive voix certains points sur lesquels cet office, malgré l'attention de celui qui l'écrit, pourrait laisser quelques doutes, il lui serait infiniment agréable de les éclaircir de vive voix avec Son Excellence M. le comte Capo d'Istria, auquel il a l'honneur de demander pour cela une courte conférence.

Il profite en attendant, etc.

Saint-Pétersbourg, 3/15 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Vous trouverez dans ces deux paquets les deux notes relatives à Lucedio et au Mont-Napoléon, et de plus un mémoire sur les chiffres, que je recommande à la grande attention de Votre Excellence et qui répond à la circulaire adressée par elle à tous les ministres sardes à l'étranger.

La note sur le Mont-Napoléon a quelque ressemblance de forme avec celle que je donnai primitivement sur Lucedio et qui eut le bonheur de réussir assez. Dans la seconde ci-jointe sur le même sujet j'avais jeté quelques mots capables de fournir à Sa Majesté Impériale l'occasion de suspendre la décision et de la transporter ailleurs, si elle le jugeait utile à Sa Majesté ; je suppose dans ma note, comme une chose au moins possible, que Sa Majesté a suivi dans cette affaire le mouvement donné par le prince Koslowsky, etc. On a bien senti cette tournure, et même le prince K. sera grondé pour s'être laissé mener ; mais on ne veut rien changer à ce qui est fait. *Si la question était vierge, à la bonne heure; mais, dès que le Roi a consenti, il y a des ménagements à garder avec...* etc. — Votre Excellence entend. — Il a donc fallu se borner à recommander l'affaire à Paris ; c'est ce que j'ai fait de toutes mes forces ; mais j'ai grand' peur que nous y soyons étouffés par les gens de loi français. Je n'ai d'espérance que dans M. Pozzo del Borgo, qui a beaucoup d'ascendant ; malheureusement

il n'est pas moins attaché à Sa Majesté Louis XVIII qu'à notre auguste maître. Enfin, c'est un coup de dés. Je m'étonne beaucoup de la conduite du prince K., qui se laisse continuellement entraîner par les autres, comme s'il n'y avait point de tête sur ses épaules; ministre d'une puissance protectrice, son devoir serait de nous soutenir en tout ce qui n'est pas contraire à ses instructions; au lieu de cela, je le vois toujours à la suite des autres et, de plus, sans demander aucune instruction dans les cas douteux. Il sera certainement bien grondé, mais le mal est fait.

Votre Excellence me fait l'honneur de me dire dans l'une de ses dépêches : *Sa Majesté a bien senti qu'elle ne parviendrait pas à faire juger l'affaire par la Chambre des comptes.* Je crains fort que Votre Excellence n'ait pris le change ici, car l'intention de cette cour n'était pas de rendre notre Chambre des comptes *juge*, mais *partie*, et de la faire plaider pour le Roi; l'Empereur n'avait point désigné le tribunal. Quoique je visse très-bien qu'on n'avait pas à beaucoup près une idée nette de nos manières de procéder, cependant je croyais qu'en gagnant du temps on gagnait tout. Je ne doute pas un instant que le ministre d'Autriche n'ait voulu empêcher que la cause ne fût portée ici, ni surtout plaidée par moi; en la portant à Paris il a tout gagné, puisqu'il l'a placée loin de cette cour, loin de celui des avocats du Roi dont il voulait le moins, et de plus dans l'endroit où, par toutes sortes de raisons, nous sommes le plus faibles.

D'ailleurs, monsieur le comte, je suis loin de vouloir

TAYLOR INST. OXFORD

prêcher les coups de tête; mais croyez aussi que la force d'un bon et légitime souverain est considérable auprès des autres, et qu'ils y pensent plus d'une fois avant d'employer la violence contre lui. Quand le Roi aurait dit : *Je suis roi et maître chez moi; je ne puis être jugé ou, pour mieux dire, mon domaine ne peut être jugé que chez moi*, etc., que serait-il arrivé? Aurait-on déclaré la guerre à Sa Majesté pour la terre de Lucedio?

L'électeur de Hesse a fait quelque chose de plus tranchant que tout ce que je dis ici. En rentrant chez lui, il a déclaré nul, sans distinction, tout ce qui s'était fait chez lui pendant la révolution, sans excepter même les mariages, qu'on est obligé de réintégrer. Malgré cette exagération, personne ne se mêle de ses affaires. Que Sa Majesté tienne donc ferme; chicanez à Paris, s'il y échoit; prenez garde aux arbitres. On nous conseille ici le duc de Wellington, comme vous l'aurez vu déjà. J'ai tout lieu de croire que cette cour nous servira bien. Dans les papiers que Votre Excellence m'adresse, je vois qu'on insiste principalement sur la nullité d'une aliénation faite par Napoléon sans les formalités nécessaires; cette idée est la plus commode, s'il est permis de s'exprimer ainsi; mais c'est précisément sur ce point que les jurisconsultes français auront plus beau jeu pour nous chicaner et pour étourdir les juges. L'article principal est celui qui me fait dire dans ma note : *c'est ici le point central, le point lumineux;* mais il n'est pas aisé à saisir parfaitement, et plusieurs personnes pourront dire : *ceci est une subtilité qui ne signifie pas grand'-*

chose. Enfin, monsieur le comte, les esprits sont différents, ainsi que les manières de voir, et j'en reviens à dire que c'est un coup de dés. Je serais inconsolable si cette belle terre de Lucedio nous échappait.

Malgré tout ce qu'on nous écrit de sinistre sur la France, je persiste à croire que le gouvernement s'y est raffermi par la dernière secousse ; cependant, il faut toujours prendre garde à soi, d'autant plus que l'Allemagne se trouve dans une fermentation morale qui fait trembler. Si le volcan venait à se rallumer, il est très-certain que notre but serait de nous défendre nous-mêmes et d'éviter les tuteurs et les alliés forcés. J'ai parfaitement compris l'importance de ce point sur lequel je reviendrai dès que j'aurai obtenu quelques mots satisfaisants.

En songeant à cette incroyable générosité des Anglais, dans l'affaire des Barbaresques, je crains toujours qu'il n'y ait anguille sous roche. Ce beau désintéressement n'est point du tout dans leur genre.

Votre Excellence a reçu une lettre de moi dans laquelle j'avais l'honneur de lui dire : *Qu'est-ce qui pourra être le plus agréable à Sa Majesté ?* En écrivant cette phrase de si bonne foi, je me doutais peu de ce que vous me prépariez à Turin. Plus d'une fois déjà j'ai soupçonné que cette proposition du Consulat était je n'ose pas dire une plaisanterie, ce qui serait indécent, mais un de ces essais que la politique croit pouvoir se permettre pour sonder un homme ; comment expliquer autrement un tel outrage ? Quoi qu'il en soit, monsieur le comte, cette proposition inimaginable annule tout

ce que j'ai dit jusqu'à présent et ne me laisse que deux partis : le premier est de continuer mon séjour ici pour jouir quelque temps de l'augmentation d'appointement; le second parti est celui d'une retraite absolue des affaires ; je ne l'ai jamais demandée, mais il dépend du Roi de m'y condamner, et je la préfère au ridicule, auquel tout est préférable.

Je n'ai pu répondre par la poste à ce que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me dire dans l'une de ses précédentes lettres, au sujet de la ligue italique et des justes prétentions de Sa Majesté comme prince italien. Pour avoir l'honneur de lui parler franchement, j'ose croire que par toutes les raisons possibles nous ne devons point nous exposer à un tel *cimento*. Le voisinage autrichien est une charge qu'il faut subir, mais en se gardant de l'aggraver. Celui qui peut venir toujours sur ses terres depuis Milan jusqu'à la frontière de Russie ne laissera jamais de liberté dans la diète. Le roi de Naples même nous dira : « J'ai sept millions de sujets, cent millions de revenus, etc., et je m'appelle Bourbon. » Je sais bien en quoi nous le surpassons, mais nous lutterons même pour l'équilibre, et nous n'emporterons pas la supériorité. En tout état de cause, je ne vois pas ce que nous pouvons gagner à cette ligue.

L'empereur de Russie s'est montré le sauveur de l'Europe, et de nous en particulier, en sauvant la France et par conséquent l'équilibre général. Malheur à nous et à bien d'autres si l'Empereur ne pouvait pas maintenir l'attitude qu'il tient aujourd'hui ! Véritablement l'arc est bien tendu. Il a 1,200,000 soldats, et

il fait des levées. L'armée lui coûte plus d'un million par jour, et les revenus ne passent pas 400 millions. L'armée est extrêmement mécontente ; elle est harassée et meurt de faim. Une grande partie de la noblesse est ruinée et irritée à l'excès par la loi des hypothèques que j'ai amplement expliquée à Votre Excellence. J'espère que l'Empereur a de fort bonnes raisons pour agir comme il le fait, et je le crois fort dispensé de me les dire.

Je suis, etc.

P. S. En fermant ce paquet j'apprends que le ministre de Prusse (le général de Choëler) ayant dit à celui de Portugal (le commandeur de Saldanha-Gama) qu'il était chargé par sa cour de s'entendre avec celle-ci sur la réponse à faire à la *demande* faite par le Portugal de traiter seul avec la France, le commandeur de Saldanha a répondu qu'il était fort surpris de cette expression ; que le Portugal ne croyait point avoir besoin de *demander* la permission de faire ce qu'il voulait ; que si les tuteurs de la France jugeaient à propos de lui défendre de traiter de son côté comme elle jugerait à propos, c'était une chose qu'il fallait déclarer. — Cette conversation amena du côté du Prussien la confidence que sa cour pensait à développer les principes de la *Sainte-Alliance* (car c'est le nom qui prévaut) et que l'un des articles serait « que si l'un des alliés était attaqué dans son indépendance, tous les autres le soutiendraient. »

On ajoutera peut-être dans un article secret : *à moins que l'un de nous quatre ne soit l'agresseur.*

Juin 1816.

NOTE A SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE NESSELRODE

Il était difficile qu'un traité tel que celui de Vienne, du 7 juin 1815, qui intéresse un si grand nombre de puissances et qui statue sur un si grand nombre d'objets, ne laissât subsister aucun doute sur aucun article.

Le XCVII^e^, qui statue sur le *Mont-Napoléon* de Milan, a fait naître une difficulté considérable entre les commissaires de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche réunis à Milan, aux termes dudit article, pour s'entendre sur cet objet, et les commissaires de Sa Majesté le Roi de Sardaigne.

La première partie de cet article veut que *les biens fonds et autres immeubles appartenant au Mont-Napoléon et situés dans des pays qui ont fait partie du ci-devant royaume d'Italie, de même que les capitaux appartenant audit établissement et placés dans ces différents pays, lui restent affectés pour remplir ses engagements.*

La seconde partie du même article porte *que les redevances non fondées et non liquidées, telles que celles dérivant de l'arriéré de ses charges ou de tout autre accroissement, seront réparties sur les territoires dont se composait le ci-devant royaume d'Italie, et que cette répartition sera assise sur les bases réunies de la population et du revenu.*

MM. les commissaires autrichiens ont manifesté l'opinion *que la dette fondée devait encore être supportée proportionnellement par tous les princes d'Italie dont les États actuels ont fait partie du ci-devant royaume d'Italie.*

Les commissaires de Sa Majesté pensent, au contraire, qu'on ne saurait embrasser ce sentiment sans faire violence à l'esprit et à la lettre même du traité.

Le soussigné est chargé de faire connaître au ministère de Sa Majesté Impériale pour le département des affaires étrangères les observations faites à MM. les commissaires autrichiens par ceux de Sa Majesté, et de le prier de vouloir bien faire connaître au soussigné sa manière de penser sur la question, nommément sur la divergence des opinions au sujet de la dette inscrite et non inscrite.

Il paraît qu'on a dit tout ce qu'il est possible d'imaginer en faveur du système contraire aux princes italiens lorsqu'on a dit que l'article XCVII^e^, en statuant nommément sur la dette non liquidée, ne dit rien de l'autre et ne dispense point ces princes de la payer proportionnellement.

Mais cette difficulté est purement matérielle, et le doute qu'elle produit ne soutient pas un examen réfléchi.

C'est une maxime vulgaire de toutes les jurisprudences du monde *que deux ou plusieurs choses étant données, la loi qui statue sur l'une de ces choses exclut l'autre ou les autres.*

Ainsi, par exemple, dans les Antilles ou sur le con-

tinent d'Amérique, une loi ne pourrait statuer sur *les noirs* ou sur *les blancs* sans exclure l'autre espèce, quand même le souverain ne l'aurait pas nommée.

Et comme il y a *des dettes fondées* et *des dettes non fondées*, il est pareillement impossible qu'une loi ou un traité statue sur l'une de ces espèces sans exclure l'autre.

Cette distinction des dettes n'a rien d'arbitraire ; elle dépend de la nature des choses, non des caprices de la volonté humaine, et elle s'applique à l'administration d'une fortune particulière comme à celle du plus grand État. Le père de famille qui a besoin d'un capital pour une entreprise considérable, et qui ne doit le rembourser que dans un temps plus ou moins éloigné, est obligé de *fonder* sa dette ; il emprunte légalement, il fournit des hypothèques, un officier du prince légalise l'acte de son obligation, et les registres publics la conservent.

Mais pour d'autres dettes moins importantes les créanciers n'ont que sa parole. Le nombre infini des dépenses journalières ne suppose ni ne permet même des solennités légales. Tous les jours voient naître de ces dettes, et tous les jours en voient s'éteindre.

Les plus solides de ces dettes non fondées reposent sur de simples billets, sur de simples annotations dans un livre de compte, etc. Les créanciers qui ont prêté de cette manière se sont reposés sur la fortune et sur l'honneur du débiteur.

Et les tribunaux qui prononcent dans les causes qu'on nomme *de concours*, font parfaitement cette dis-

tinction, puisque après que toutes les autres sont arrangées, les créances non fondées sont payées sans privilége sur les fonds, s'il en reste.

Il en est de même des États. Prenons pour exemple l'Angleterre : une dette est chez elle *fondée, inscrite, liquidée, consolidée* (car tous ces mots sont synonymes), lorsque cette dette est inscrite au bilan général de l'État et qu'on lui a assigné une hypothèque ; elle est au contraire *flottante* ou *non fondée* avant toutes ces solennités, et l'on ignore jusqu'alors si elle ne sera point payée en tout ou en partie sur les revenus de l'État ou par quelque revirement. On ne connaît point l'étendue de cette dette, puisqu'elle n'est point inscrite, et ceux qui en ont fourni les fonds ont suivi la foi du gouvernement dont ils attendent ou le remboursement ou l'inscription.

Cela posé, les hautes puissances contractantes ayant statué, dans l'article XCVII^e, que la dette non fondée et non liquidée serait répartie entre tous les princes désignés, il s'ensuit invinciblement que la dette fondée et liquidée est exclue de cette disposition, précisément comme dans la supposition qui a commencé ce raisonnement, d'une population mi-partie de blancs et de noirs, le souverain ne peut statuer nominativement sur l'une des espèces sans exclure l'autre.

A quoi se rapporterait d'ailleurs la première partie de l'article en question, dans laquelle les souverains rendent au Mont-Napoléon *tous ses biens*, à la charge de remplir *ses engagements?* Quels engagements? Ce ne peut être la dette flottante ou non fondée, puisque

les souverains statuent ensuite sur ce point. Il s'agit donc de la dette fondée ou de rien.

Que la puissance prépondérante dans le nord de l'Italie, considérée même simplement comme puissance italienne, et qui possède nommément la riche et magnifique capitale où le Mont-Napoléon est fondé,—que cette puissance, dit-on, ait été chargée d'un poids plus considérable dans la distribution des charges, il n'y peut avoir là rien que de très-conforme aux règles de la justice. Tout corps moral, tout établissement, comme tout particulier, doit payer ses dettes; c'est une vérité triviale. Sans l'article XCVII^e, qui s'aviserait de faire une demande aux princes italiens, pour qui, dans le fait, le roi de Sardaigne porte la parole? Les hautes parties contractantes voyaient le montant de la dette *inscrite* et voyaient aussi la valeur des propriétés de tout genre assurées au Mont-Napoléon; les souverains ont pu donc balancer l'un par l'autre, et c'est l'objet de la première partie de l'article; quant à la dette qu'ils ne voyaient pas, l'esprit d'équité qui les animait leur conseillait de n'en pas grever de même le Mont-Napoléon, dont le traité diminuait si fort les relations, l'influence et les moyens; et, pour distribuer les charges équitablement, ils jetèrent la partie non inscrite de la dette sur tous les princes héritiers inégaux du royaume éphémère. Ces princes n'étaient pas présents pour faire leurs réflexions et leurs représentations, et l'on sait que toute obligation imposée sur l'absent non ouï doit être entendue avec la restriction la plus sévère; d'autant plus encore que celle des quatre puissances principales avec qui nous soute-

nons aujourd'hui cette discussion, l'Autriche, signa avec les autres et ne se crut point lésée. Au surplus, il paraît que les princes italiens sont dispensés de disputer la proportion arithmétique des charges, il leur suffit de savoir et de représenter qu'ils ne sont pas nommés dans la première partie de l'article XCVII°, qui ne statue que sur les obligations imposées au Mont-Napoléon comme un correspectif des propriétés qu'on lui assure, et que dans la deuxième partie de cet article, ils ne sont chargés que de la dette non fondée, sur laquelle Sa Majesté le Roi de Sardaigne n'élève aucune difficulté.

Le ministre soussigné joint ici une traduction certifiée des observations présentées à MM. les commissaires autrichiens par ceux du Roi son maître, et il attend avec empressement l'avis du ministère de Sa Majesté Impériale sur une question qu'il ose croire sans comparaison plus importante que difficile.

Je profite avec empressement, etc.

Saint-Pétersbourg, 22 juin/4 juillet 1816.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les deux notes que j'ai données ici touchant les affaires du Mont-Napoléon et du jugement de Lucedio. Votre Excellence verra que pour communiquer les observations de nos commissaires il a fallu les traduire; la langue italienne *jouit* ici d'une défaveur inconcevable :

le maître ne la sait pas et le l'aime pas, et tout est dit; elle n'a pas droit de paraître; il vaut mieux parler chinois, on est reçu au moins comme objet de curiosité.

L'affaire de Lucedio est une de celles qui m'ont fait le plus réfléchir sur les jugements humains. Je ne vois du côté de Votre Excellence pas le moindre signe de doute, pas la moindre apparence de crainte d'avoir pris un mauvais parti en faisant juger notre procès à Paris. Ici, c'est tout le contraire; le premier coup d'œil me révolte, la réflexion confirme ce jugement, et le premier mouvement du secrétaire d'État est une exclamation : *Mais votre ministre veut donc donner Lucedio au prince Borghèse!* Cependant je ne l'avais pas prévenu par le moindre signe de désapprobation. Que faire dans ces sortes de cas, monsieur le comte? Se pardonner mutuellement et gémir sur l'incertitude des jugements humains. Pour peu que Votre Excellence m'eût paru alarmée, je me serais mis ouvertement en travers, et j'aurais manœuvré pour faire changer le lieu du tribunal; mais comme Sa Majesté me paraît parfaitement décidée, et que Votre Excellence de son côté ne me laisse apercevoir aucune inquiétude, j'ai pensé qu'il y aurait de la témérité à demander directement une suspension, et je me suis contenté de mettre la chose dans l'ombre, comme Votre Excellence le verra. En présentant une note j'ai demandé une conférence; la conférence m'a été promise, mais point accordée encore, ce qui me fâche beaucoup. Si le secrétaire d'État me proposait d'écrire au prince Koslowsky avant de prendre une décision, je ne croi-

s pas devoir m'y opposer. Que peut-il nous arriver pire que d'être jugés sous les yeux du roi de France, rant du prince Borghèse? Vous verrez d'ailleurs nme nous serons menés par les jurisconsultes fran-ıs, qui sûrement imprimeront leurs mémoires. Votre cellence me parle d'un parère des jurisconsultes an-ıis : il y a sans doute en Angleterre de *bons juris-ısultes anglais*, mais point du tout de *bons juriscon-ltes;* d'ailleurs, qui lira cela? Je m'étonne que le ince Koslowsky ne soit jamais qu'un *suivant* de quel-e acteur principal, et qu'il soit toujours hors de son le, qui serait de nous soutenir en tout et partout, sauf vis contraire de sa cour. J'ai beau examiner cette af-re, je n'y vois qu'un tour de passe-passe exécuté par le ministre d'Autriche, que Votre Excellence m'a dit rfaitement connaître. Il craint le tribunal de l'Empe-ur de Russie et il craint l'*avocat* de Sa Majesté; voilà ut le mystère. Que les arbitres soient loin du Roi et in de moi, voilà ce qu'il demande. Ici, on a bien parlé moi; celui à qui on a tenu ces discours a répondu : *comte de Maistre a présenté ici une lettre de son aître qui a plaidé sa propre cause en quatre pages : ilà ce qu'il a fait de plus volcanique.* J'avoue à otre Excellence que je ne serais pas fâché de voir aîner toute cette affaire en longueur, pour que vous ıssiez le temps de faire vos réflexions. Je ne puis savoir ıcore ce qu'on me dira; mais il me paraît probable ıe, puisque vous avez accepté purement et simple-ent, on laissera aller la chose par la route tracée. 'est dans cette pensée, qu'après avoir jeté incidem-

ment quelques phrases que je devais aux circonstances, je me suis borné à demander en finissant une vigoureuse protection à Paris. Il faut bien prendre garde aux arbitres, monsieur le comte; Pozzo del Borgo est en ceci l'homme essentiel; de son côté, nous sommes entre bonnes mains. Il me paraît aussi que Votre Excellence insistera avec beaucoup de raison sur le nombre de sept.

Après avoir donné les regrets convenables à un état de choses où les souverains sont jugés hors de chez eux par leurs égaux en souveraineté, il ne me reste qu'à prier Votre Excellence de juger ce que j'ai fait d'après la difficulté de ma position. Placé entre la crainte de nuire à Sa Majesté ou de contredire ses idées, j'ai été, je l'avoue à Votre Excellence, fort embarrassé de moi-même; mais je me flatte que tout ira bien, et que nous aurons pris ici des craintes pour des réalités. J'en reviens toujours à la pauvre humanité et à ces illusions optiques qui font voir à des yeux sains le même objet sous des couleurs tout à fait différentes.

Je suis avec, etc.

Extrait d'un mémoire sur le chiffre.

Le précepte de très-peu chiffrer est de la plus grande importance; tout ce qui n'insulte pas et tout ce qui ne révèle pas un secret doit être écrit en *clair*. Supposons, pour donner un exemple, qu'il arrive une de ces aventures galantes qui se répètent tous les jours sur tous les points du globe et que le souverain lui-même soit ac-

teur : le ministre résidant sur le lieu de la scène doit écrire l'anecdote en toutes lettres, si elle est publique. En effet, quel ministère national serait assez bonhomme pour croire qu'on ne la fera pas connaître? Et qui lui dit que la relation chiffrée ne contient pas les réflexions ou les plaisanteries les plus amères? Le gouvernement saura donc gré au ministre étranger qui aura raconté la chose avec modestie, gravité et réserve.

J'ai reçu le 13 juin dernier une lettre en grand papier, dont une page et demie sont chiffrées ; je m'offre, à la première réquisition, à en fournir une copie qui pourra sans la moindre apparence de danger être imprimée dans toutes les gazettes. J'ai sous les yeux une autre lettre officielle du mois de février dernier, où l'on écrit en chiffres : *la tragédie touche à sa fin.* Cela s'appelle avoir envie de chiffrer. Un chargé d'affaires prussien ayant une fois écrit d'ici à sa cour en chiffres : *Autant que j'en puis juger par mes faibles lumières*, on lui renvoya de Berlin un supplément au chiffre de la légation, portant ces mots : *Autant que j'en puis juger par mes faibles lumières :* 336. La multiplication des parties chiffrées, qui finit toujours par livrer le chiffre et qui l'expose continuellement, vient uniquement d'une certaine routine qui attache une idée de dignité au mystère même inutile, quoiqu'il soit bien aisé de prouver que le mystère a plus gâté d'affaires dans le monde politique que l'imprudence même.

.... Et avec toutes les précautions du monde je tremble encore. Le comte de Saint-Priest, ancien ambassadeur de France à Constantinople, disait, à quelqu'un

de qui je le tiens, qu'il n'avait jamais pu avoir un chiffre que les Autrichiens ne lui eussent déchiffré *en quatre mois.*

Saint-Pétersbourg, 29 juin/7 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Je dois avoir une conférence demain sur les deux objets traités dans les notes que j'ai remises. Malheureusement, la poste part aujourd'hui.

Quant à la nouvelle destination que Votre Excellence m'annonce, je la refuse de la manière la plus péremptoire, et je la refuse même avec une respectueuse indignation qui m'est bien permise. L'amour-propre peut sans doute m'aveugler comme un autre, mais je crois fermement qu'un emploi qui n'a point de nom européen est au-dessous de moi. Si l'on parle d'un général, d'un ministre, d'un évêque, d'un chambellan, etc., etc., chacun sait de quoi il est question ; mais si l'on vient à nommer *il presidente capo del consolato,* tout le monde demandera ce que c'est, et il faudra écrire sur les lieux pour savoir que ce n'est rien. Personne, monsieur le comte, sous un gouvernement juste tel que le nôtre, ne descend du grade où la justice du Roi l'a placé ; l'homme irréprochable ne change de place que pour monter, ou, si l'âge l'exclut enfin du service, le souverain honore encore une vieillesse honorable par quelque nouvelle décora-

tion. En attendant que ce moment arrive pour moi, comme je suis en état de servir Sa Majesté aussi bien que plusieurs autres, et mieux que plusieurs autres, je ne demande point ma retraite, et comme j'ai porté le nom de ministre pendant quinze ans, avec une certaine dignité, auprès de l'un des plus grands princes du monde, je n'accepterai jamais un emploi auquel ce même titre de ministre ne soit ou ne puisse être attaché. Votre Excellence ne manquera pas de me dire que *le Roi est le maître* (formule favorite qui abrége les lettres): sans doute, monsieur le comte, le Roi est le maître; aussi je n'ai cessé de dire que s'il lui plaît de me renvoyer avec une pension de retraite, je n'ai rien à dire; mais je n'aurai jamais l'honneur d'être *presidente capo del consolato.* Si j'acceptais cet emploi, je ferais rire beaucoup de gens, mais je ne puis me déterminer à procurer cet amusement à des hommes que je considère d'ailleurs infiniment; si je puis les obliger de quelque autre manière, ils peuvent disposer de moi.

Je suis avec, etc.

Saint-Pétersbourg, 30 juin/12 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Plus je relis votre dernière lettre en ce qui me concerne, et moins je la conçois. Un homme qui a présidé pendant trois ans un tribunal suprême et qui est parti

de là pour être ministre pendant quinze ans près l'empereur de Russie, rappelé de ce poste pour présider un tribunal inférieur, et cela au milieu de travaux irréprochables et même assez heureux ! cela est inconcevable, monsieur le comte, et je n'en crois pas mes yeux.

Quelques amis m'ont écrit : *Demandez telle ou telle place en Piémont ou en Savoie.* Je ne demande rien, monsieur le comte, car il me semble qu'il y a je ne sais quelle présomption audacieuse à demander ceci ou cela ; je dis seulement : *je demande quelque chose de décent,* sans me permettre d'exclure rien, depuis que j'ai été forcé de renoncer à mon premier projet de ne changer jamais de place ; mais j'aime mieux être martyr que ridicule : dans le premier cas j'aurai au moins pour moi un certain cri public qui console de beaucoup de choses.

Je suis bien aise, au reste, qu'on m'imprime à Paris et que l'Académie des sciences m'appelle dans son sein précisément lorsque votre justice m'offre d'être *presidente capo del consolato ;* rien ne pouvait mieux s'accorder que ces deux événements. Si mes notes venaient à obtenir à Paris autant de succès qu'ailleurs, je demanderais d'être fait substitut de l'avocat général, sur ma parole d'honneur de savoir le latin. Mais pardon, monsieur le comte, je plaisante, et cela n'est pas permis.

Je suis avec, etc.

Saint-Pétersbourg, 18/30 juillet 1816.

Samedi, 14/26 de ce mois, les négociants de Saint-Pétersbourg ont eu l'honneur de donner un magnifique dîner à Sa Majesté Impériale et à son auguste famille, dans la grande salle de la nouvelle Bourse, dont on a fait l'ouverture et pour ainsi dire la dédicace. Le corps diplomatique y a été invité pendant deux jours, c'est-à-dire qu'il était sur la liste des invités, où il a séjourné pendant quarante-huit heures, au bout desquelles le ministre des finances et du commerce a signifié aux ordonnateurs de la fête que les ministres n'y assisteraient pas.

Le dîner était de 300 couverts, savoir : 180 négociants et 120 personnes de la cour ou de la suite ; — Sa Majesté l'Empereur, Leurs Majestés les deux Impératrices, Son Altesse Impériale le grand-duc Constantin, Son Altesse Impériale madame la grande-duchesse Marie, duchesse de Weimar, et le prince, son époux, trois dames d'honneur, trois demoiselles d'honneur, des grands, des ministres, des conseillers du premier ordre, etc. On s'est mis à table à deux heures juste, suivant le nouvel ordre établi par Sa Majesté Impériale, et le dîner a été très-court, car l'Empereur n'a pas de temps à perdre. La grande salle, très-belle par elle-même, était encore embellie par une profusion de fleurs, d'orangers, d'arbustes, et décorée de plus par les pavillons de toutes les nations ; une autre salle était destinée à recevoir la cour à son arrivée, et une troi-

sième contenait une chapelle, où l'on a chanté un *Te Deum.* Le métropolite de Saint-Pétersbourg, seul de sa robe, était de ce dîner.

Le repas a coûté 46,000 roubles, savoir : 18,000 remis au sieur Riquetti, cuisinier de Sa Majesté Impériale, pour ce qu'on appelle proprement *le dîner ;* 18,000 pour le dessert, etc., 10,000 pour les vins.

Rien ne manquait à la splendeur de ce repas, et il y avait surtout une telle profusion de fruits, qu'elle a paru sans exemple. On a remarqué aussi un sterlet de 500 roubles. On peut douter que hors de Londres et de Saint-Pétersbourg on puisse voir des fêtes de ce genre. Tout sujet de Sa Majesté prendrait cependant volontiers l'entreprise de donner une fête toute semblable pour la moitié du prix ; le sterlet seul embarrasserait un peu ; mais l'on peut croire qu'un rub de truffes blanches le compenserait avantageusement.

On a su qu'à Paris le fameux Robert, sur l'ordre de Sa Majesté Impériale, lui prépara du soir au matin un repas de 6,000 francs, en se chargeant de tous les préparatifs, ce qui surprit fort l'Empereur.

Malgré ces belles fêtes qui se montrent de temps à autre, Saint-Pétersbourg n'est plus ce qu'on a vu dans les temps passés ; une certaine atmosphère de tristesse l'enveloppe, au point que des étrangers qui n'ont pas vu depuis dix ans cette belle capitale, ne la reconnaissent plus; on oublie surtout ce que c'est qu'une maison ouverte.

Saint-Pétersbourg, 28 juillet/9 août 1816.

Monsieur le comte,

Samedi, 22 de ce mois (3 août), la fête de Sa Majesté l'Impératrice-Mère a été célébrée à Peterhoff avec l'élégance et la somptuosité ordinaires. La table diplomatique devait être tenue à dîner par M. le comte Capo d'Istria, en l'absence de M. le comte de Nesselrode; mais Sa Majesté l'Empereur ayant fait l'honneur au premier de l'inviter à sa table, la nôtre a été tenue par le grand maître des cérémonies. Il y avait 35 couverts, sur quoi huit dames: l'ambassadrice d'Angleterre et ses trois filles, la duchesse de Serra Capriola, ma femme et mes deux filles.

Le bal a commencé vers les huit heures du soir. C'est ce qu'on appelle une mascarade, c'est-à-dire un bal général et sans étiquette, quoique la mascarade se réduise au simple *domino*. Il y avait 6,000 billets de distribués.

Je dois me souvenir particulièrement de ce bal, à cause des bontés que j'y ai éprouvées. Sa Majesté l'Impératrice-Mère a bien voulu m'appeler à elle et me parler avec beaucoup de faveur; Sa Majesté l'Impératrice régnante a bien voulu encore parler à ma femme et à mes filles, et les faire asseoir à ses côtés sur les siéges des dames d'honneur; on a beaucoup remarqué cette bonté, à laquelle j'ai été, comme Votre Excellence le pense, aussi sensible que je devais l'être. C'est un équilibre arrangé d'avance par une habile main.

A souper, il s'est passé quelque chose de nouveau et qui mérite l'attention. Le matin l'ambassadeur de France demanda à un maître des cérémonies quelle était l'étiquette du souper ; celui-ci répondit que ce jour là il n'y avait point d'étiquette ; que l'Empereur était censé souper en famille, et que les ambassadeurs soupaient avec les ministres et la cour ; l'ambassadeur remercia comme un homme qu'on a instruit de ce qu'il ne sait pas. Le soir nous observâmes, en nous mettant à table, qu'il y avait deux chaises de reste pour les ambassadeurs. Le grand maître des cérémonies ne cessait de demander où ils étaient, et pourquoi on ne les voyait point encore ; il était même en peine d'eux au point de nous amuser, et il finit par se lever pour aller les chercher : preuve évidente qu'il avait des ordres, et qu'il craignait quelque reproche.

Mais les ambassadeurs ne parurent point, et le lendemain seulement j'ai su qu'ils avaient soupé à la table de l'Empereur. Je vous entends, monsieur le comte, me demander si l'Empereur les avait donc invités sur-le-champ, sans aucun avertissement préalable ni à eux ni à l'office des cérémonies ; ou si l'ambassadeur d'Angleterre, après avoir endoctriné celui de France, était allé avec lui s'asseoir de confiance à la table de l'Empereur ? Je ne sais pas répondre à Votre Excellence.

Cette fête si brillante a fini d'une manière bien triste. Une foule innombrable de chaloupes avaient amené à Peterhoff un grand nombre de spectateurs, tirés principalement de la classe des marchands, hommes, femmes et enfants. Tout ce monde s'est rembarqué le soir. Les

chaloupes, conduites par des matelots presque tous ivres, ont été assaillies pendant la nuit par un coup de vent terrible qui en a fait chavirer plusieurs. La police ne voulant convenir ici ni des crimes ni des malheurs (de quoi je ne la blâme point), il est difficile de connaître au juste le nombre des morts, qu'on élève jusqu'à deux cents. On m'a cité un étranger qui vivait ici, avec sa femme et trois enfants en bas âge : il les a confiés à un ami pour aller lui-même voir la fête, et le soir ils étaient orphelins. Une famille de marchands a péri totalement, père, mère, enfants et domestiques. Pendant ce temps, je dormais tranquillement dans ma voiture, sans me douter de ce qui se passait sur ma gauche. C'est un événement déchirant.

Le départ de l'Empereur pour Moscou et Varsovie est fixé, dit-on, au 8 du mois prochain. Il emmène le prince Pierre Wolkonsky pour les affaires militaires, et M. le comte Capo d'Istria pour les étrangères. M. le comte de Nesselrode jouit toujours du congé qu'il a obtenu pour remettre sa santé. Deux ou trois aides de camp compléteront peut-être la suite.

Le ministre de Wurtemberg qui vient remplacer le comte de Wintzingerode s'appelle le comte de Berdloingen ; si ses ancêtres étaient sujets de Bérold on lui doit des compliments.

Le vaisseau *le Souwaroff*, expédié il y a trois ans par la compagnie d'Amérique pour un voyage autour du monde, est heureusement de retour après le voyage le plus heureux ; il rapporte beaucoup de curiosités d'histoire naturelle, des lamas, des vigognes et d'é-

normes tortues vivantes. On a vu tout cela à Peterhoff.

J'ai appris avec une extrême satisfaction que nos eaux d'Aix revoyaient enfin leurs anciens maîtres. J'espère qu'ils auront retrouvé l'ancien bâtiment dont nous leur étions redevables; l'inscription seule aura disparu. Je voulais que l'on écrivît jadis :

A l'homme souffrant.
VICTOR AMÉ.
17 ....

Celle-là, au moins, ne serait pas longue; mais, d'une manière ou d'une autre, il faut bien rétablir ce monument.

Le pauvre chevalier Manfredi venait d'obtenir une *arrende* lorsqu'il est mort; elle est de 1,100 roubles en argent pour douze ans. Sa Majesté Impériale a signé après la mort; mais, dès qu'elle a signé, la concession vaut et passe à la veuve, qui pourra vendre l'arrende de 60 à 70,000 roubles. Je me crois sûr que l'Empereur, en signant, savait cette mort : *ce sont là de ses coups.*

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 15/27 août 1816.

Monsieur le comte,

Je ne puis, à mon grand chagrin, répondre encore à Votre Excellence sur la demande qui concerne M. le

comte de Brusasque; l'Empereur a coupé court aux affaires en partant pour Czarskoe-Selo, et en faisant écrire à la barrière : *Parti pour Moscou*, de sorte que ma lettre et ma conférence ont été inutiles pour le moment. M. le comte Capo d'Istria m'a promis cependant d'emporter ma lettre, de saisir le premier moment favorable pour en parler à Sa Majesté Impériale, et de m'en écrire sans délai. Du reste, monsieur le comte, il ne prévoit aucune difficulté à ce que vous n'ayez ici qu'un simple chargé d'affaires, et je ne sais pas même comment il pourrait y en avoir une. Les princes sont tous d'accord sur ces suspensions temporaires qui ne touchent point à la réciprocité. L'Empereur lui-même n'a-t-il pas un simple envoyé extraordinaire à Paris, tandis que la France a un ambassadeur ici? Il n'y a point de danger de ce côté-là.

Jusqu'au mois de novembre je ne puis plus présenter mes lettres de créance. C'est une anicroche qui n'a dépendu que des circonstances et qui me renvoie au mois de mai. M. le comte de Brusasque ne pouvant inspirer ni crainte ni gêne, je vous prie, monsieur le comte, de lui faire savoir qu'il peut regarder ma maison comme sienne; je ne suis cependant pas dans le cas de pouvoir lui offrir un appartement, par une excellente raison.

Je prie en grâce Votre Excellence de ne pas oublier les frais de voyage. Nous avons beaucoup de temps devant nous sans doute; mais je tiens la quatrième lettre de Votre Excellence depuis qu'elle a cru mon départ imminent, sans qu'elle m'ait dit un mot de ces

frais, de sorte que j'ai quelques raisons de m'alarmer.

Le jour même du départ de Sa Majesté Impériale, M. le comte de Nesselrode nous a passé une note circulaire dans laquelle il nous dit *que l'Empereur est parti pour inspecter celles de ses provinces qui ont le plus souffert par la guerre et pour activer par sa présence les mesures qui ont été prises*, etc.: *que Sa Majesté espère être de retour le 15 octobre, et qu'elle a enjoint à son secrétaire d'État d'entrer dans tous les détails, afin de prévenir toute interprétation par laquelle on voudrait attribuer d'autres motifs à ce voyage.*

On s'est tu sur la catastrophe de Peterhoff comme on se tait sur tout; mais il y a eu bien des morts. Pour mon compte, après avoir entendu nombre de personnes, je ne fixerais pas le nombre des victimes au-dessous de 200. On assure que l'Empereur a dit à son auguste mère que cette fête de Peterhoff serait la dernière, puisqu'elle était si malheureuse. Je ne sais si ce discours est vrai, mais il est bien dans le caractère de Sa Majesté Impériale. Il y a peu d'années que les chevaux, effrayés à cette fête par un feu d'artifice dont on les avait laissés trop près, causèrent encore de grands malheurs.

P. S. Un ami me mande de Turin que je passe dans cette ville pour avoir refusé la place de premier président du Sénat de Savoie; Votre Excellence sait qu'il n'en est rien; j'ai seulement exprimé en général une très-grande répugnance pour rentrer dans la magistrature, répugnance fondée sur la crainte de n'être plus assez le maître de mes idées après une si longue suspension; mais le refus pur et simple d'une place de pre-

mier président comme étant au-dessous de moi passerait justement pour une impertinence, et je prie Votre Excellence de me rendre justice sur ce point où l'occasion s'en présente. Je suppose que si Sa Majesté eût daigné m'offrir cette place décorée du titre de *ministre*, elle m'aurait fait une véritable grâce : quant à la place même, Votre Excellence pourra se convaincre que personne peut-être n'y aurait un droit plus naturel, en consultant la chronologie, seule protectrice que j'aie auprès de Sa Majesté. Je continue à me soumettre à la retraite, si tel est son plaisir.

Ce qui m'occupe le moins, c'est moi-même, et je pense bien moins à ce que je voudrais être qu'à ce que je ne dois pas être. J'ai eu l'honneur de faire connaître à Sa Majesté, parce que je le devais, les scrupules que j'avais sur la reprise de mon premier état. La grandeur de la cour que je quitte me ferme la carrière diplomatique, Rome exceptée peut-être, si le poste avait été libre. Je sens les difficultés ; aussi je ne demande rien, excepté de ne pas être insulté.

Après avoir pressenti, suivant mes instructions, les intentions de Sa Majesté Impériale sur l'envoi de M. le comte de Brusasque en qualité de chargé d'affaires, j'apprends par la lettre de Votre Excellence qu'il arrive en diligence avant la réponse que je n'ai pas encore obtenue. Je présume qu'on a de bonnes raisons pour agir ainsi.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 5/17 septembre 1816.

Monsieur le comte,

Le voyage de Sa Majesté Impériale à Moscou ne pouvait être plus heureusement imaginé. La présence de ce grand prince au milieu de sa véritable capitale y a produit un enthousiasme de tendresse; il s'est mêlé au bon peuple, et de part et d'autre on a dit et entendu des choses charmantes. L'Empereur a fait à sa noblesse rassemblée ce qu'on appelle en style classique une allocution; il lui a dit que, parmi tous les peuples qu'il avait visités, il n'en avait vu aucun comparable au sien; il a promis de passer une année entière avec eux (l'année prochaine, à ce qu'on dit), et de plus, chaque année, deux mois.

Il est parti de Moscou le 2, ne voulant pas s'y trouver le 3, jour à jamais funeste. Un bon Russe me disait ici : *Si l'Empereur demandait en ce moment à la noblesse de Moscou les deux dixièmes de son bien, elle les donnerait en pleurant de joie.* Je doute qu'il exagère.

Ce serait, je pense, manquer de respect à un prince également clairvoyant et impénétrable que de scruter ses pensées au sujet de *deux capitales*, mais certainement il en a de très-profondes et bien différentes peut-être de ce qu'on imagine. Les jeunes gens verront.

Si Votre Excellence veut voir une belle preuve de l'imperturbable et savante marche de ce prince, elle n'a qu'à contempler l'établissement de la Pologne. Regardez bien, monsieur le comte, lisez tout, et vous

verrez qu'il a marché invariablement à son but, en se moquant de toutes les erreurs, de tous les orgueils et de tous les partis, — et il n'a pas fini.

Votre Excellence a su peut-être que Sa Majesté Impériale avait fait vœu de bâtir à Moscou une magnifique église dédiée au Sauveur, pour reconnaître les bienfaits de la Providence dans les années qui viennent de s'écouler. Il a donc commencé l'accomplissement de son vœu en désignant la place et même, à ce qu'il paraît, en approuvant le plan.

On conte sur ce plan des choses folles que je donne à Votre Excellence comme on me les a données. On dit donc qu'il a été fait par un très-jeune homme russe, qui a travaillé sans relâche et par une espèce d'inspiration à ce projet colossal. L'église doit coûter quarante millions et dix-huit ans de travaux; Saint-Pierre de Rome, comparé à la nouvelle basilique, ne sera qu'une chapelle; il suffit de dire que la corniche seule qui surmonte l'entablement contiendra deux rangs de galeries, etc. Le projet ainsi présenté semble être le fruit d'un accès de folie, aussi je ne suis que le simple écho de ce que j'entends dire; cependant il est possible que l'impétuosité nationale ait conçu réellement quelque chose d'exagéré; le génie russe est, dans tout ce qu'il entreprend, et dans les arts surtout, tel qu'on le voit sur le champ de bataille: il va en avant et ne doute de rien. Il y en a ici un exemple remarquable dans la cathédrale de Casan. Je craindrais beaucoup, pour mon compte, si le nouveau projet était entièrement remis à un jeune talent entièrement isolé de toute sorte de conseils

étrangers, italiens surtout. Mais comme j'ai l'honneur de le dire à Votre Excellence, je ne puis rien dire encore de parfaitement certain.

Pendant que les architectes s'occupent de basiliques, Sa Majesté Impériale, architecte plus sublime, pense à *bâtir* des colonies, des hommes et surtout des soldats. Le projet des municipes militaires, ou colonies de soldats, n'est plus une simple théorie, il est déjà essayé et a fort bien réussi. Chaque régiment étant composé de trois bataillons, on en choisit un de 6 ou 700 hommes à peu près, auxquels on donne des terres de la couronne pour s'établir, et qu'on marie tous. Ils bâtissent des maisons toutes alignées et bâties sur un plan général déterminé pour tout l'empire; chaque maison doit avoir deux chambres disponibles pour loger deux soldats de deux autres bataillons nomades qui devront passer ou séjourner dans ces colonies comme dans nos garnisons. Tout enfant mâle sortant de cette manufacture devient soldat, ce qui n'est point nouveau en Russie, où tout enfant de soldat naît soldat. — Dans ce nouvel établissement, le soldat se fournira tout, excepté de drap pour l'habit proprement dit.

La première colonie d'essai a été placée dans le gouvernement de Wittebsk ; elle a fourni, dit-on, dans le cours de cette année, 144 enfants mâles, et du blé au montant de 80,000 roubles. On ne dit rien des frais.

Votre Excellence comprend que ce nouvel ordre de choses tend à créer un peuple de soldats et la plus grande armée possible au plus bas prix possible ; il en résultera de plus l'anéantissement définitif de l'ordre

civil, surtout si cette institution est renforcée par une autre non moins essentielle dont je viens seulement d'entendre parler. L'Empereur envoie un bataillon dans une terre habitée, appartenant à la couronne, dans le gouvernement de Novogorod, et comme il est statué que la nouvelle colonie est séparée du gouvernement général de l'empire, l'amalgame de cette troupe et des habitants du lieu ne sera plus gouverné que par le chef militaire. Un homme des plus respectables m'assure avoir lu l'ukase dans lequel il est dit que *Sa Majesté Impériale essaie de ce gouvernement pour voir s'il réussira mieux que celui qui existe.* Si Votre Excellence joint à ces importants essais le grand projet de l'affranchissement des paysans, déjà entamé en Esthonie, elle ne trouvera pas que j'exagère en croyant que la Russie est destinée à donner au monde, dans son intérieur, un plus grand spectacle que celui qu'elle a donné hors de chez elle. Il serait, au reste, infiniment téméraire de préjuger les suites de ces grandes innovations, sur lesquelles le temps seul et l'expérience ont droit de prononcer.

Je suis charmé que vous ayez lu avec intérêt ce que j'ai mandé sur le sort de notre pauvre église catholique ; voici encore quelques détails qui pourront intéresser Votre Excellence et Sa Majesté.

Un grand connaisseur étranger, après avoir lu l'ukase que Votre Excellence a lu dans tous les papiers, disait *qu'il serait difficile de réunir plus parfaitement les raisons qui prouvent que la maison n'appartient pas aux jésuites.* L'ukase, comme Votre Excellence l'a vu,

décide essentiellement trois choses : 1° que le gouvernement peut créer un procès entre des parties qui se taisent et les forcer de plaider, quoique de part et d'autre on soit content et que personne ne se plaigne; 2° que des ministres peuvent ôter et transporter des propriétés, et charger même un corps ou un particulier d'une dette énorme, sans citation, sans discussion et sans jugement; 3° que si le souverain juge à propos d'interdire à tel ou tel le séjour de sa capitale, les biens du personnage disgracié sont confisqués par le fait au profit du prince, toujours sans connaissance judiciaire et sans jugement. Je n'ai rien à dire sur ces trois propositions, mais voici ce qui est arrivé : des raisons aussi évidentes que celles qui parlent pour notre église devaient absolument parvenir aux oreilles de l'Empereur, en qui la colère, même la plus motivée, n'éteindra jamais la justice; il a commencé à douter et enfin il s'est fait apporter les livres de l'église; il a vu que les jésuites louaient cette maison, dont ils ont été déclarés propriétaires, qu'ils la louaient, dis-je, pour y tenir leur pensionnat, et que chaque année ils ont payé à l'église 8,000 roubles de loyer; là-dessus, l'empereur a tout suspendu, et il est parti sans rien décider. Maintenant tout demeure dans l'état qu'on appelle vulgairement *sens dessus dessous*. Les syndics disent qu'ils ne le sont plus, les locataires ne savent à qui payer, les appartements vides ne trouvent point de locataires, etc., etc., etc. Enfin, monsieur le comte, la première inspiration de Sa Majesté Impériale ne nous sauvera point, si une seconde, non moins heureuse pour nous, ne vient lui rap-

peler qu'en fait de justice, retard et déni de justice sont très-souvent synonymes.

Ce que je crains par-dessus tout, c'est que les ennemis du christianisme en général, qui sont nombreux partout et nommément en Pologne, ne se servent de la défaveur que nous éprouvons pour nous porter des coups de leur façon. Aucun impie n'ignore qu'il est impossible de frapper sur nous sans frapper sur le christianisme, et ils se règlent en conséquence; mais tous les hommes droits et pieux même n'en sont pas également persuadés.

Saint-Pétersbourg, 5/17 septembre 1816.

Monsieur le comte,

Il n'y a rien de si vrai que ce que Votre Excellence me fait l'honneur de m'écrire dans sa dépêche du 3 août dernier: *Les distances de temps ou de lieu, et plus encore l'une et l'autre réunies, font qu'on juge mal la forme et les dimensions des objets;* et je pourrais fort bien avoir donné, dans ma dépêche du 28 juin dernier, une nouvelle preuve de cette vérité très-connue ; mais il en est une autre, monsieur le comte, non moins incontestable et à laquelle cependant il se peut que vous n'ayez pas accordé autant d'attention qu'à la première. Cette vérité, la voici : *l'œil ne voit pas ce qui le touche.* Il est donc très-possible que je sois placé beaucoup plus favorablement que Votre Excellence pour juger certains objets placés tout près d'elle ; je dis seu-

lement « il est possible. » Au reste, monsieur le comte, comme mon opinion ne signifie rien du tout dans l'état, je ne me permettrai point d'insister sur cette question d'optique : mille pardons. Malgré mes instances de vive voix et par écrit, répétées encore depuis le départ de Sa Majesté Impériale, je n'ai obtenu aucune réponse au sujet de M. le comte de Brusasque. Que signifie ce silence ? Je ne puis l'attribuer qu'au torrent des affaires. Je me suis exprimé sur mon successeur comme j'en pense, c'est-à-dire dans les termes les plus honorables. Je prie Votre Excellence de me faire savoir si ce jeune diplomate est neveu ou autrement allié d'un abbé de Brusasque qui était jadis à Superga avec mon frère l'ecclésiastique, doyen de Tarentaise, et dont ce dernier m'a parlé mille fois avec grand intérêt. Quant à moi, monsieur le comte, rien ne saurait plus me retenir ici dès que vous avez repoussé, suivant la règle générale, tout ce qui pouvait m'être utile et agréable au sujet de mon fils; mais l'Empereur est absent : quand il reviendra, il sera accablé d'affaires; il faudra attendre mon audience de congé, attendre encore l'audience de l'Impératrice ; disposer les voitures, vendre les meubles, ce qui ne peut se faire à l'avance ; faire les visites de congé, etc. Tout cela me jetterait dans les grands froids : comment y exposer trois dames? Les domestiques sont encore un grand embarras ; dans la belle saison, on peut en mettre deux en dehors d'une bonne voiture ; en hiver, et dans ce climat, c'est un meurtre. Je répète que rien ne m'arrête ici que la nécessité.

Il n'est donc plus question de l'éminente place qui m'était destinée, et j'ai beaucoup admiré la prudence de *M. le régent des internes,* qui n'avait point encore rédigé ma nomination. Il m'a fait en cela grand plaisir, et j'en trouverai beaucoup à le remercier. Je conçois au reste parfaitement les raisons qui engagent Sa Majesté à me laisser arriver avant de disposer de moi ; cependant, il eût été d'un autre côté fort important pour moi de ne point partir sans pouvoir dire ce que je suis : c'est une terrible chose que de refuser une certaine attention aux idées étrangères.

Sa Majesté, monsieur le comte, ne pourrait-elle pas me faire pressentir ses idées à mon égard, sauf à prier encore M. le régent des internes de ne pas se hâter de saisir la plume? Ceci est dit très-respectueusement et sans trop appuyer, car je ne veux point me rendre difficultueux et fatigant.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 3/15 octobre 1816.

Monsieur le comte,

Je viens de lire la gazette extraordinaire de Londres qui rend compte du bombardement d'Alger. La relation de lord E. laisse encore plusieurs questions dans l'ombre.

1° Il nous dit bien ce qu'il a fait, mais non ce qu'il voulait faire : de combien est-il demeuré au-dessous de

ses espérances? 2° Dans quel état précis se trouvait-il lorsqu'il coupa les câbles et qu'il envoya au contre-amiral l'ordre de se retirer aussi vite que possible? 3° Dans quel sens l'esclavage est-il aboli? 4° A qui doit-on rendre l'argent extorqué à Leurs Majestés Sarde et Sicilienne? — En général et jusqu'à plus ample instruction, je crois que ce grand fait d'armes sera fort utile aux Anglais, mais nul ou à peu près pour l'Europe.

J'ai eu l'honneur de détailler à Votre Excellence l'affaire ou, pour mieux dire, le *puntiglio* de cette grande cour avec les États-Unis. Ceux-ci, avant même d'avoir reçu les dépêches et notes dont j'ai eu l'honneur de vous parler, ont envoyé une corvette de guerre, qui a apporté à Cronstadt toutes les procédures faites à Philadelphie contre le consul russe K. Il en résulte à l'évidence que celui-ci a réellement abusé d'une malheureuse fille de douze ans qui était chez lui pour avoir soin de sa propre enfant, à lui K. Vingt-un jurés ont cru *qu'il y avait lieu à accusation,* et là-dessus le juge de paix a fait emprisonner le consul, auquel les magistrats ont accordé, quelques heures après, le privilége de l'*habeas corpus.* Je crois l'acte et même la récidive parfaitement prouvés, mais y a-t-il eu réellement viol? C'est ce qui me paraît fort douteux, même d'après ce que j'ai appris chez le chargé d'affaires américain; ce pourrait bien être un grand péché et un petit crime. Il paraît cependant que les États-Unis auront de fort bonnes raisons pour refuser une réparation dans la force du terme; si l'on ajoute que la po-

sition de cette puissance la rend tout à fait indépendante de celle-ci, toute grande qu'elle est, il paraît que tout doit finir par des explications réciproques. Au reste, il résulte de tout ceci que tout homme dont les vices quelconques sont capables de donner ce qu'on appelle des scènes, est indigne d'être appelé à aucune sorte de représentation quelconque dans les pays étrangers, vu qu'à tout instant il peut compromettre la puissance qui l'emploie.

Je remercie infiniment Votre Excellence des détails contenus dans sa dernière lettre au sujet du voyage de Leurs Majestés en Savoie et de leur heureux retour en Piémont. Toutes mes lettres de Savoie ne respirent que joie et tendresse. Ce qui m'enchante, c'est que les souverains ont bien voulu ne rien oublier pour laisser apercevoir qu'ils se trouvaient heureux du bonheur général.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 13/25 octobre 1816.

Monsieur le comte,

Je ne change pas d'avis sur les quelques points que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence ; jamais lord Exmouth ne me fera croire qu'il était envoyé principalement pour brûler une flottille; ses ordres étaient et devaient être de faire tout le mal qu'il pourrait et d'être exigeant en proportion de celui qu'il aurait fait. Il s'est

retiré lorsqu'il y avait pour lui beaucoup de danger à s'obstiner. Avec un million sterling et mille vies il a fort bien fait les affaires de l'Angleterre. Quant à celles de l'Europe, nous verrons si notre argent nous est rendu; je prie Votre Excellence de vouloir bien me l'apprendre.

Aujourd'hui l'Empereur doit arriver à Gatschina où il célébrera demain le jour natal de l'auguste Maman. Nous devons le recevoir le 16, après un voyage mémorable. Il a fixé à Moscou l'emplacement de la grande église dont j'ai eu l'honneur de vous parler; comme je n'ai point vu le plan, je me crois permis de regarder comme un conte les dimensions qu'on lui prête; mais ce qui paraît certain, c'est que le projet qui a obtenu la préférence est réellement l'ouvrage d'un jeune homme qui n'a jamais rien fait, ce qui n'est pas concevable.

Il est inutile que je dise à Votre Excellence combien le séjour de l'Empereur à Varsovie a dû être intéressant pour le nouveau royaume; dans peu d'occasions Sa Majesté Impériale aura mieux montré tout ce qu'elle est. Une grande promotion fait beaucoup de jaloux : M. de Novosiltzoff, dont j'ai beaucoup parlé jadis et qui est maintenant placé parmi les premiers gouvernants de la Pologne, a été fait *général en chef au civil* ou *conseiller privé actuel*, ce qui le fait passer par-dessus une foule d'égaux ou d'anciens, et nommément par-dessus M. Koso-Dawloff, ministre de l'intérieur, et M. le prince Alexandre Gallitzin, ministre des cultes. Je saisis cette occasion pour faire observer à Votre Excellence que Sa Majesté Impériale tient extrêmement à s'écarter de

l'ordre du tableau dans la distribution de ses grâces, et surtout dans l'ordre militaire, où les grades sont assez communément donnés aux services, sans égards à l'ancienneté.

Il y a, comme tout le monde sait, deux opinions sur ce point : d'un côté on dit que le système de l'ancienneté est le paradis des sots ; qu'un misérable une fois porté à un poste quelconque par une fortune aveugle y servira d'éteignoir éternel au mérite qui le suit ; qu'il est inutile de faire de belles actions dans un pays où les places ne se donnent qu'aux extraits baptistaires, etc., etc. On répond de l'autre que le prétendu avantage accordé au mérite est purement idéal, vu que cinq cents fois sur mille les hommes, malgré toutes les précautions imaginables de la souveraineté, seront toujours choisis pour les places comme nous choisissons les cartes devant un disciple de Comus : il nous dit bien : *prenez celle que vous voudrez*, mais dans le fond nous prenons celle qu'il veut. Que si le prince compte sur sa perspicacité, il se trompe, parce qu'il faut des lois qui servent pour tous les cas et pour tous les hommes ; que le supérieur qui nous est donné par le temps peut nous chagriner, mais ne nous humilie point, au lieu que celui que le jugement du souverain nous donne contre l'ordre de l'ancienneté nous chagrine et nous humilie ; que la préférence donnée au mérite sur l'ancienneté ressemble à celle qu'on accorderait à la monarchie élective sur l'héréditaire ; que ce système ouvre la porte à l'arbitraire, à l'intrigue, aux prétentions effrénées, etc., etc.

Les raisons de part et d'autre mises ainsi dans la

balance, celui qui se sentira le bras assez fort peut essayer de la soulever; quant à moi, monsieur le comte, je la laisse à terre.

Turin aura sans doute été rempli, ainsi que tout le reste de l'Europe, des derniers événements de Paris. Il y a longtemps que j'ai pris mon parti sur la *Charte*. Elle fait beaucoup d'honneur au Roi, mais très-peu à la France; le premier, obligé de transiger avec les préjugés et l'effervescence du moment, a présenté très-habilement à son peuple un amalgame qui s'accorde aussi bien qu'il est possible avec les idées courantes; mais les Français, en allant *gueuser* une constitution chez les Anglais, sans savoir ni vouloir tirer parti des éléments qui sont chez eux, se déclarent à la fois vils et ignorants. Cependant, monsieur le comte, si je siégeais dans l'une des deux Chambres, je défendrais à outrance la dernière syllabe de cette guenille de *Charte*, parce qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver la France que de marcher avec le Roi, autrement l'État va ressembler à une voiture dont les chevaux tireraient en sens opposés. Ceci ne m'empêche point de voir que c'est une grande question de décider si le Roi ne se trompe point; je tiens seulement qu'il faut le soutenir, quand même il se tromperait : car, de ce que la constitution ne peut durer, il ne s'ensuit nullement qu'il ne faille pas la défendre aujourd'hui. Je suis, au reste, très-porté à croire que le Roi lui-même a trop d'esprit pour croire à la permanence de cette bulle de savon.

Il est vrai aussi que si ceux qu'on appelle *ultra-royalistes* ont parlé de la restitution forcée des biens

nationaux, ils se sont donné un tort. Je crois en mon âme et conscience que la souveraineté européenne, victorieuse de la France, avait le droit et le pouvoir de juger Bonaparte et d'arracher la racine révolutionnaire en détruisant les fortunes révolutionnaires; dès qu'elle ne l'a pas fait, chaque souverain particulier a droit aussi de songer à lui et de ne pas se compromettre. Le temps, qui est le père des miracles, comme dit un proverbe asiatique, amènera des réflexions aux spoliateurs et des consolations aux spoliés.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 17/29 octobre.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la dépêche de Votre Excellence du 21 septembre dernier avec toutes les lettres incluses et la feuille chiffrée. Elle me permettra, quant aux gazettes, de la prier d'en supprimer l'envoi pour toujours; je paye trop cher des nouvelles surannées. Le ministre de Sardaigne seul supporte les frais de poste qui sont énormes : je suis donc forcé de chicaner sur ce point comme sur tant d'autres.

J'ai lu avec le chagrin le plus amer le billet doux de Paris du 31 août dernier, que Votre Excellence m'a transmis; mais comme je m'y attendais, je n'ai point été étonné. Lucedio a été cédé par nous le jour où nous avons laissé porter l'affaire à Paris. Que de peines

perdues! Quel funeste malentendu! — Mais il est inutile de revenir sur le passé. J'attends la lettre que Votre Excellence m'annonce, sans apercevoir d'ailleurs aucun doute sur la manière dont *l'avis* doit être interprété : il me paraît trop clair ; le procès est complétement perdu.

Sa Majesté Impériale est arrivée à Gatschina, comme j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence. Nous l'attendons d'un moment à l'autre. Elle a été, dit-on, enchantée des troupes polonaises. Cette nation est belliqueuse, et sa cavalerie surtout a toujours été fameuse; aussi loin que remonte l'histoire, un Sarmate a été considéré comme un centaure. Il n'est pas besoin de dire d'ailleurs que les Polonais n'auront rien oublié pour satisfaire leur puissant roi. Ce pays doit être bien soigneusement examiné, car tout annonce qu'il est destiné à soulever de grandes questions.

Je n'ai rien appris sur les nouveaux établissements militaires depuis ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence. L'opinion de plusieurs têtes marquantes de ce pays ne leur est pas favorable; mais je ne me presse pas de me rendre à ces sortes de désapprobations, parce qu'il y a en Europe une opposition générale à tout ce que font les souverains, et de plus une opposition particulière en Russie qui mérite d'être observée. On m'a dit que l'avance de deux de ces établissements s'était élevée à 800,000 roubles; mais c'est un *on dit*. Ce sera toujours une belle entreprise et par rapport à l'armée et par rapport à la population; il m'a souvent passé dans l'esprit que des *municipes*

militaires, modifiés suivant le local, seraient peut-être l'unique moyen de faire quelque chose de la Sardaigne.

Le bon Père général des jésuites n'a pu résister à tous les chagrins qu'il a éprouvés ; il a été frappé d'un accident de paralysie dont il m'a fait part lui-même, car le coup n'a pas été foudroyant ni entier ; mais, suivant la triste loi, ce coup en présage un autre. C'est un saint, mais souvent, et même ordinairement, les saints ne sont pas fins, et c'est cependant ce qu'exigent certaines circonstances. Quand je songe, au reste, que l'accès auprès de l'Empereur est libre à tout ennemi, tandis que ce bonheur n'est accordé à aucune tête de *notre famille*, j'admire bien plus pour ce qui n'arrive pas que je ne souffre de tout ce qui peut arriver.

Le monde, monsieur le comte, est dans un état d'enfantement, si vous voulez me passer cette expression figurée. Rien ne peut demeurer à sa place, en Russie comme ailleurs, et plus qu'ailleurs. L'Empereur a tout ce qu'il faut pour opérer de grands changements : une grande force d'esprit, et la force du corps même, qui est nécessaire pour supporter le travail ; une grande confiance en lui-même, acquise par des succès brillants et légitimes ; une grande connaissance des abus, une grande envie de les réparer ; une grande indignation contre certaines turpitudes, et une indépendance absolue de toute sorte de préjugés. Mille circonstances trop longues à détailler se joignent à ces considérations personnelles pour établir que ce règne peut rendre la Russie tout autre qu'il ne l'a trouvée. Dieu veuille que tout change en bien. Plusieurs abus appellent évidemment une main

réparatrice, mais quel œil humain peut lire dans cet avenir!

Je prie instamment Votre Excellence de vouloir bien témoigner à Sa Majesté l'extrême regret avec lequel je la vois dépouillée injustement de cette belle terre de Lucedio, et sans que j'aie pu dire un mot pour elle. J'ai été écouté ici et compris; mais pourquoi? Parce que je m'adressais à un organe instruit, accoutumé à l'étude et aux réflexions. Les questions les plus subtiles de jurisprudence et de droit public ne doivent être décidées ni par des généraux ni par des chambellans; bientôt pourtant on leur fera dire la messe. Je connais aussi bien qu'un autre peut-être la place de tout le monde, mais je sais aussi que personne ne doit sortir de la sienne. Au surplus, monsieur le comte, ce n'est pas la jurisprudence seule que nous avons eue sur les bras dans cette occasion.

P.-S. La note dont vous m'envoyez une copie a été faite à Turin, si je ne me trompe infiniment, et sûrement c'est l'ouvrage d'une main française ou bien *francisée :* tout, jusqu'à l'orthographe, atteste les changements qui se sont faits dans les choses et dans les esprits.

Nous avons donc encore cédé sur l'affaire helvétique! Certes, on doit nous aimer beaucoup, car nous sommes bien polis. L'article XCII[e] du traité de Vienne est une redoutable énigme à notre égard. Toujours elle m'a fait peur; mais il faut beaucoup attendre du temps. Je supprime toutes réflexions sur ce sujet, ne voyant pas à quoi elles pourraient servir.

Saint-Pétersbourg, 19/31 octobre 1816.

Monsieur le comte,

L'importante dépêche de Votre Excellence, du 25 septembre dernier, m'est parvenue il y a deux jours avec toutes les pièces qu'elle accompagnait. Je ne puis dans ce moment qu'en accuser la réception et vous assurer, monsieur le comte, que je me conformerai sur tous les points à ce qui m'est prescrit. Sa Majesté Impériale est arrivée le mardi 17/29 ; le lendemain, grande parade de 38,000 hommes ; les affaires pleuvent, les ministres sont suffoqués ; je me suis contenté, dans ces premiers moments, de demander audience pour la première heure de liberté.

J'ai peu compris ce que Votre Excellence me fait l'honneur de me dire, que le prince Borghèse l'a emporté sur nous malgré la *position désavantageuse* où il se trouve comme parent de Bonaparte. Il n'y a, au contraire, rien de si avantageux que de lui appartenir ou de l'avoir servi ; sa personne seule a disparu, mais son esprit demeure. Il a fait des nobles, il a fait des princes, il a fait des rois, tout cela subsiste. Le roi de France porte son ordre. Il est tombé seul, et parce qu'il l'a bien voulu et parce qu'il devait tomber ; quant à sa maison, en possession de biens immenses, et liée par le sang aux plus grandes maisons souveraines, rien ne peut la faire rétrograder. Si c'est un mal, il fallait y penser plus tôt.

Incessamment je ferai usage des pleins pouvoirs que

Votre Excellence m'a transmis pour l'acte d'accession au traité de Vienne, et j'aurai soin d'exécuter tout ce qui m'a été prescrit sur ce sujet.

Autant que je puis juger, de si loin, du changement opéré dans nos monnaies, il me paraît avantageux, du moins s'il n'influe pas sur les salaires. Le mot de *lira nuova* ne me paraît pas pouvoir subsister; le peuple vous forcera la main et dira *franco*, à moins que vous n'établissiez une *livre* unique. Pourquoi serait-il encore question de l'ancienne? Au reste, je me suis fort amusé de vos *kilogrammes*, de vos *millésimes*, mais surtout de l'*arresto* de la Chambre des comptes. La puissance de la nation française pour agir sur les autres, même sur les moins changeantes, même sur celles qui la haïssent, est un phénomène que je n'ai jamais cessé d'admirer sans le comprendre.

Le retour de Sa Majesté Impériale a été immédiatement suivi d'une parade magnifique de 38,000 hommes. C'était le moment dangereux où la première neige mouille le pavé. Plusieurs hommes sont tombés; un soldat s'est tué sur la place; trois officiers se sont cassé les jambes. Ces malheurs m'ont rappelé mes vieux livres; un grand homme écrivait, il y a vingt-deux siècles : *Que les exercices dangereux sont indispensables dans l'état militaire; que si, dans les simulacres de combats que les soldats exécutent, quelques-uns sont tués, c'est un mal nécessaire sans lequel on n'aura jamais de soldats.*

Ceci est un peu fort, comme Votre Excellence voit; mais dans un pays où la neige, les glaces, le froid

excessif et quelquefois la boue rendent les grands exercices si dangereux, il est impossible d'éviter ces sortes de malheurs; ils tiennent à l'ordre des choses et doivent être mis en balance avec les avantages qui en résultent. Je ne vois pas, au reste, que parmi tous les prédécesseurs de Sa Majesté Impériale, aucun ait accordé plus d'attention aux hommes. Je pense que l'Empereur a à peu près créé la chirurgie et la pharmacie des armées, qui ne cessent de se perfectionner.

Le tarif, comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, n'a point produit l'effet qu'on s'en promettait; les prix ont même augmenté, et la hausse ne se borne pas à celui des marchandises : les loyers, par exemple, deviennent fous. On raisonne beaucoup là-dessus; mais, dans le fond, cette hausse n'est qu'une précaution universelle prise contre la baisse du papier; elle en est la suite et le signe. Sa Majesté Impériale ayant suspendu la conscription pour cette année, l'armée, dit-on, se trouvera diminuée graduellement de 200,000 hommes; ce sera un objet de grande économie. Quand on pense qu'une puissance qui a 200,000 hommes se respecte beaucoup, on peut juger de celle qui peut les retrancher sans descendre de sa place! Au reste, monsieur le comte, le mouvement des choses est plus fort que les souverains. Si quelque chose pouvait soutenir le papier-monnaie, ce serait peut-être la liberté du commerce; mais cette liberté a beaucoup d'ennemis dont l'opinion doit être respectée. Pourquoi deux grandes puissances ne feraient-elles pas une fois au profit de l'humanité la plus belle et la plus utile des expériences, celle d'une

liberté de commerce de bonne foi, convenue pour un certain terme, et sans aucun dessein de se circonvenir mutuellement? Mais peut-être que c'est trop espérer. Ou je suis fort trompé, ou cette expérience découvrirait une grande vérité.

J'entends parler d'une demande faite par un sujet du Roi pour entrer au service de la Russie : ce n'est point du tout mon avis, monsieur le comte ; la demande, dans ce moment, me semble contre la délicatesse ; je ne l'appuierai point, si je n'y suis autorisé officiellement ; celui qui a conçu cette idée n'entend pas d'ailleurs ses intérêts : quand il serait agréé, où prendra-t-il les frais de voyage, d'établissement et d'équipement? Achètera-t-il la langue russe dans quelque magasin? ou sera-t-il payé sans pouvoir servir? De plus, la chute du papier a abaissé les salaires à un point qui exige nécessairement quelque mesure du premier ordre. Le Russe est chez lui ; il sait que son souverain pense aux besoins de ses fidèles guerriers, il s'arrange comme il peut ; mais l'étranger qui se présente a perdu l'esprit, à moins qu'il ne s'agisse d'un talent extraordinaire, que l'Empereur achèterait à tout prix. Enfin, monsieur le comte, le ministre actuel ne peut souffrir les étrangers ; il a pour eux une haine d'homme médiocre, c'est-à-dire une haine immense. Le brave comte de Galaté en sait quelque chose.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 31 octobre / 11 novembre 1816.

Monsieur le comte,

Avant-hier, 8, j'ai été appelé à la conférence demandée. M. le comte Capo d'Istria, comme possesseur des deux affaires, a eu la bonté de m'écouter avec sa politesse et son attention ordinaires; il m'a paru que mes raisons sur ma seconde affaire, celle de la Suisse, étaient comprises et agréées, et véritablement je ne vois rien de si évident que l'indivisibilité des cessions faites à Genève et des stipulations qui en sont le correspectif. Sa Majesté a jugé à propos de diviser ces deux choses pour donner une nouvelle preuve des sentiments qui l'ont constamment animée; j'espère qu'elle n'aura pas lieu de s'en repentir.

Quant à l'affaire de Lucedio, *c'est une autre affaire.* Je n'aurai plus l'honneur de vous en parler, excepté pour rappeler à Votre Excellence que la justice, dans le cercle politique, ne tient jamais, je ne dis pas contre l'intérêt proprement dit (ceci va sans dire), mais pas même contre les simples convenances, qui sont aussi une sorte d'intérêt, puisqu'elles touchent à ce qu'on appelle dignité. Tous les cabinets usant du même droit public, aucun n'a droit de se plaindre d'un autre; tout l'art consiste à ne pas s'exposer si l'on peut. Je renouvelle à Votre Excellence l'expression de mon profond chagrin.

Sa Majesté Impériale a daigné proposer à ses aides de camp généraux de se bâtir des maisons à Saint-Pétersbourg, en leur offrant le sol, qui est d'un prix immense

et de plus les avances nécessaires. L'Empereur, dans ces sortes de cas, est un créancier infiniment honnête ; cependant, je ne sais s'ils accepteront. Sa Majesté Impériale a les plus grands projets pour l'embellissement de sa capitale ; il paraît que sa main se portera avant tout sur la place d'Isaac.

La grande nouvelle de Pétersbourg, et qui sera bientôt celle de la Russie, est la fin de la disgrâce de MM. Speransky et Magnesky, nommés gouverneurs à des postes sur lesquels on n'est pas d'accord. Je me borne à dire que je suis le moins surpris des surpris.

P.-S. Quand j'ai voulu parler d'une compensation pour Lucedio, le ministre s'est mis à rire comme d'une plaisanterie ; on ne peut au reste chiffrer une conversation, et je m'arrête ici.

Milord Catheart, interpellé par moi sur ce même sujet, m'a dit : « Quant à vous, peu vous importe ; vous avez fait dans cette affaire plus qu'un autre n'aurait fait. » Mettant à part ce qui n'est qu'un compliment, vous y voyez la preuve qu'on lui fait tout lire.

Je dois dire à Votre Excellence que cet ambassadeur, longtemps assez froid avec moi, me comble d'attentions remarquables, ainsi que toute ma famille, depuis quelques mois.

L'empereur de Russie a consulté un homme de loi protestant sur les affaires ecclésiastiques; ce dernier a répondu qu'il n'y avait ni raison ni justice dans tout ce qu'on avait fait contre les jésuites et l'église catholique.

Saint-Pétersbourg, 15 novembre 1816.

Monsieur le comte,

S'il y a une chose qui paraisse aisée, c'est de savoir où l'on est quand on écrit ; cependant on l'oublie assez communément, et la distance des lieux est souvent mise à part sans qu'on y pense. Votre Excellence, dans sa dernière lettre, me gronde fort sur l'*aigreur* de l'une des miennes ; mais quand je l'ai écrite, monsieur le comte, j'ignorais absolument les dispositions de Sa Majesté à mon égard, et j'en étais à ne pouvoir obtenir de Turin une goutte d'encre sincère ; au contraire, pendant que Votre Excellence traçait les reproches qu'elle m'adresse, j'étais moi-même sans *aigreur* et même très-content. Je m'abstiens, à la vérité, de trop exprimer ma joie, de peur de prêter au ridicule, si le titre de ministre d'État qui m'est annoncé signifie une retraite pure et simple, comme on a pu le croire ; mais c'est en priant Votre Excellence de mettre aux pieds de Sa Majesté et ma reconnaissance et mon obéissance sans bornes : dans toute supposition, je crois être en règle.

Enfin, monsieur le comte, j'espère que vous voudrez bien vous charger de mettre aux pieds de Sa Majesté mes très-humbles remercîments pour la destination de mon fils, que j'accepte avec reconnaissance telle qu'elle m'a été annoncée (lieutenant-colonel dans l'état général de l'armée). — Je voudrais voir au surplus le plus grand philosophe de l'État, sans excepter même Votre

Excellence (qu'elle daigne me pardonner cette franchise), placé dans la position où j'ai été, condamné à souffrir la même amputation que j'ai subie : s'il ne poussait aucun cri je l'admirerais fort et le déclarerais inimitable. Je suis, monsieur le comte, un grand philosophe en fait de révolutions ; je le suis au point d'avoir quelquefois déplu aux fanatiques ; je ne fais aucune distinction de partis ; mais il est juste aussi que la sagesse se montre des deux côtés, et que lorsque nous revenons couverts de meurtrissures, on ne nous prenne pour des indiscrets. Votre Excellence me permettra bien d'ajouter encore que les hommes qui crient sont toujours les moins rancuneux ; il faut se défier de ceux qui se mordent la langue.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 15/27 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Le 12/24 décembre, jour de la naissance de l'Empereur, a ramené les cérémonies ordinaires ; mais il me semble que cette année la fête a été célébrée avec une magnificence particulière. Le corps diplomatique étant au grand complet, et plusieurs étrangers devant être présentés ce jour-là, la cour fut brillante le matin ; mais rien n'égale la magnificence du bal et du souper qui eurent lieu le soir. On s'assembla vers les sept heures, et nous ne fûmes de retour que vers les deux

heures du matin. Il y avait, dit-on, 800 couverts; mais qui peut savoir cela exactement? Toutes les tables étaient environnées, j'ai presque dit ombragées, par des orangers en pleine verdure; il y avait des asperges, des poires, des raisins et des ananas à foison : il serait difficile de violer la nature avec plus de luxe et d'élégance. Quant à la prestesse et à l'exactitude du service, c'est un phénomène toujours nouveau pour moi. Les étrangers, qui étaient en grand nombre, ont été frappés de la beauté de ce spectacle.

Sa Majesté l'Impératrice régnante fit un effort pour assister au cercle le matin, mais elle n'a point paru à la fête du soir. Elle est mortellement affligée de la mort d'une princesse Gallitzin, jeune enfant de douze ans, fille et pour ainsi dire *relique* d'une dame de son nom qui était l'amie de l'excellente Impératrice, et qui a péri de même à la fleur de son âge. Pendant que la jeune enfant mourait sous les yeux de l'Impératrice, qui l'élevait, une demoiselle de Wittgenstein, fille du général de ce nom, que la souveraine avait aussi adoptée, était à toute extrémité au couvent des demoiselles nobles. On m'assure qu'au commencement de la maladie qui a emporté la jeune Gallitzin, l'Impératrice a dit : *Je m'intéresse à elle, elle mourra.* — Il n'y a rien de si touchant. L'Empereur, à ce que tout le monde dit, a été merveilleux dans cette occasion : je le saurais quand même on ne l'aurait pas dit.

Au cercle le matin et au bal le soir, Sa Majesté Impériale et son auguste Mère ont eu la bonté de m'adresser des mots infiniment flatteurs sur la nouvelle

destination de mon fils et sur mon départ futur. — Je reçois au sujet de mon départ un grand nombre de témoignages de bonté et d'intérêt. On s'accoutumait à me regarder comme Russe, et moi-même je croyais l'être.

Ce même jour de la naissance de l'Empereur a été marqué par une grâce générale et du premier ordre ; il a à peu près doublé la paye militaire (j'entends celle des officiers). On m'a dit dans une maison bien instruite que cette augmentation coûterait à l'État 17 millions; ailleurs on m'a dit 7. Je verrai de plus près. Ce qui est certain, c'est que la somme ne peut être que très-considérable. Votre Excellence sent assez qu'on demande sur-le-champ ; *Où sont les fonds?* Mais c'est précisément parce que la question se présente naturellement qu'elle ne peut avoir échappé à l'Empereur ; ainsi, je regarde comme certain que les fonds sont fournis, ou directement par un impôt, ou indirectement par une diminution de l'armée. Au reste, l'augmentation de la paye militaire était devenue de nécessité rigoureuse; un général russe ne recevait plus même ce que le Roi notre maître donne à un capitaine. Le billet hausse cependant par deux causes combinées, la misère d'une grande partie de l'Europe et la richesse de la Russie en blé, dont on a exporté des quantités immenses. Des vaisseaux du Midi ont apporté, il n'y a pas longtemps, à Odessa, 40 millions en beaux ducats sonnants ; il n'est donc pas étonnant que le change ait haussé. 100,000 roubles, qui représentaient il y a peut-être un mois 100,000 francs, en représentent aujourd'hui 114,000.

L'affaire de l'église catholique paraît toucher à sa fin. C'est un grand malheur que l'église ait été confondue avec les jésuites, parce que la tempête excitée contre eux a rejailli sur elle, quoiqu'elle soit parfaitement étrangère aux torts qu'on pouvait leur attribuer. Voici le plan, en peu de mots : *Nous disons que la maison appartient aux jésuites ; et parce que ceux-ci sont renvoyés, nous disons que leurs biens sont confisqués ; et parce que ces biens sont grevés de dettes, nous saisirons les biens des jésuites, et nous ruinerons du même coup l'ordre et l'église.* C'était fort bien imaginé ; malheureusement, le bon sens de l'Empereur s'est mis en travers ; il a vu ce qu'il est impossible de ne pas voir, que la maison appartient à l'église, comme le saint suaire ou la table isiaque (si elle est revenue) appartiennent à Sa Majesté.

Maintenant ma grande curiosité serait de savoir par révélation ce que Sa Majesté pense d'un comité de ministres et de grands magistrats qui tous, deux seuls exceptés, décident contre l'évidence et contre leur conscience que la maison de l'église appartient aux jésuites, uniquement dans l'espoir de faire leur cour?

Au reste, monsieur le comte, quoique la maison ait été reconnue propriété de l'église, tous les locataires n'ont pas moins reçu l'ordre de sortir dans un court terme, et je crois certain que l'Empereur payera la maison, dont il veut faire je ne sais quel institut militaire. Quoique cette demi-justice fasse un honneur infini au discernement et à la justice de Sa Majesté Impériale, cependant ce n'est qu'une demi-justice. Un établissement militaire à côté d'une église étouffe celle-ci.

D'ailleurs, l'argent représente rarement le fonds; on en voit ici un bel exemple : l'église acquit, dans le principe, le sol de la maison pour 20,000 roubles; aujourd'hui on lui rend 20,000 roubles pour le tout, ce n'est que le quart. Si d'ailleurs on n'avait pas touché à la propriété, les choses seraient allées comme par le passé; les prêteurs étaient tranquilles; chaque année on remboursait 15,000 roubles, et bientôt l'église se serait trouvée en possession d'un revenu considérable suffisant aux réparations et aux bonnes œuvres. Tout cet espoir est dissipé, et au lieu d'une superbe maison, il restera quelque feuille de papier, que Dieu veuille bénir!

L'église reçoit donc un coup mortel, et cependant il faut se féliciter et remercier de bon cœur et de bonne foi si la maison est payée; ce sera une grande victoire remportée par la suprême justice de l'Empereur sur les aberrations de ses faibles conseillers, et peut-être aussi (et c'est ce que j'admire le plus) sur ses propres inclinations.

Je prie Votre Excellence d'agréer les nouvelles assurances, etc.

Saint-Pétersbourg, 15/27 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Les chiffres sont faits pour dire deux mots, mais non pour en dire quatre; de bonnes raisons m'obligent

d'ailleurs à ne me servir du chiffre qu'à la dernière extrémité, ce qui fait que rarement j'ai le plaisir d'écrire librement à Votre Excellence. Aujourd'hui je profite d'un courrier napolitain pour avoir l'honneur de lui dire deux mots à mon aise ; la lettre n'ira cependant que jusqu'à Vienne par cette occasion-là ; M. le comte de Rossi en attendra une autre.

Jamais je n'ai rien vu d'aussi malheureux que cette affaire de Lucedio. Je n'ai pu y voir clair, mais je serais tenté de croire que l'Empereur a vu un défaut de confiance ou je ne sais quoi de semblable dans le parti que vous avez pris sans le consulter ; du moins je ne sais pas expliquer autrement la froideur qu'on m'a montrée sur-le-champ et qui n'a plus varié ; Votre Excellence l'a vue percer encore dans la note que j'ai eu l'honneur de lui adresser. A Turin, on a cru que Paris était un bon terrain pour lutter avec le prince Borghèse ; on n'a fait que tourner la Russie contre nous. Quel changement ! Je voudrais que Votre Excellence eût assisté au premier moment ; l'éclair n'est pas plus rapide : — *Vous voulez donc donner Lucedio ?* La dernière fois, M. le comte Capo d'Istria m'ajouta : *Comment voulez-vous ? sous les yeux du roi de France !* — comme si notre droit devait être dominé par une question de pure cérémonie. Au fond, ce n'est que cela. Ils s'embarrassent bien de nous ! Il y a des moments où il est fort difficile d'être philosophe ; cependant il faut l'être ou le paraître. J'en ai voulu dire aussi quelques mots à M. le comte de Nesselrode ; mais il se mit à rire, en me disant : *pensez, pensez à établir un bon commerce entre*

Gênes et Odessa : voilà de quoi il faut s'occuper. — Gênes est une espèce de main qu'ils appliquent sur notre bouche toutes les fois que nous voulons l'ouvrir pour articuler une plainte.

C'est une vérité aussi triste qu'incontestable, monsieur le comte, qu'il n'y a plus que quatre souverainetés en Europe, et ce n'est pas sans raison que, dans le traité de Vienne, elles se nomment *Les Puissances;* en effet, il n'y en a pas d'autres. Toute souveraineté cesse d'être telle dès qu'elle peut être appelée en jugement, dépouillée, condamnée et même punie. Cet état de choses durera jusqu'à la première dissonance qui s'établira dans le grand *quatuor;* alors toutes les puissances de second ordre s'alliant à la grande mécontente, le traité de Paris sera déclaré nul au pied de la lettre comme attentatoire aux droits les plus sacrés de la souveraineté européenne. En attendant, il me semble que tous les souverains comprimés par cet état de choses doivent prendre de grandes précautions pour attacher à leurs actes, sans aucune affectation, certains signes de servitude; car le roi qui obéit n'étant plus roi, tout ce qu'il fait pour obéir ne doit pas durer plus que la nécessité d'obéir. C'est ce qui me ferait douter, monsieur le comte, que nous ayons bien fait d'entrer en négociation, ou plutôt d'en proposer une au prince Borghèse; en définitive, il me paraît évident qu'il se moque de nous, puisqu'il connaît sa force. Il a pour lui les quatre puissances, et la cinquième encore qui, bien que vaincue, est aussi du premier ordre, sans laquelle rien ne se fait, à qui on ment sans relâche, à qui on baise la main, à qui l'on

dit : *Je suis à vos pieds*, tout comme aux autres. Qu'a-t-il donc à craindre et pourquoi négociait-il ? Puisque nous avons donc commis la faute de ne pas demeurer en possession, comme on l'aurait désiré ici, d'après ce qu'on m'a dit très-clairement, peut-être aurait-il mieux valu lui dire : *Prenez, puisque les Puissances l'ordonnent*, et le procureur général de Sa Majesté aurait ajouté : *Soit montré à l'avenir*.

Rien n'est changé dans le département des affaires étrangères ; l'Empereur est invariable sur ce point, qui est sans exemple. Les deux secrétaires d'État vont leur train, marchent ensemble et n'ont pas donné encore ni même laissé soupçonner la moindre scène d'antipathie, de jalousie ou de brouillerie ; ils ont chacun un appartement à l'hôtel des affaires étrangères, et ils communiquent ensemble par un escalier intérieur, comme deux époux. Il m'est arrivé d'avoir été *surpris* en tête à tête avec M. le comte Capo d'Istria par M. le comte de Nesselrode, entrant par son petit escalier. Tous les deux s'intitulent secrétaires d'État de Sa Majesté Impériale ; mais le premier ajoute seulement : « au département des affaires étrangères, » tandis que le second écrit : « dirigeant le département des affaires étrangères ; » et c'est à celui-ci que s'adressent les affaires diplomatiques. Il m'est arrivé même qu'ayant adressé une note au comte Capo d'Istria pour une affaire dont il était nanti (ce que font tous les ministres), c'est le comte de Nesselrode qui m'a répondu, comme Votre Excellence l'a vu dans la note responsive sur Lucedio.

Mais cette supériorité extérieure est balancée par

des avantages intérieurs, et personne ne doute que l'affection ne soit pour *le Roi des sept îles*, comme disait le prince de Metternich.

Il est fort aimé du corps diplomatique à cause de sa politesse simple, naturelle et nullement ministérielle; il ne dit que ce qu'il doit dire, comme de raison; mais je ne sais comment le fond de bonté qui est dans son caractère lui donne l'air d'un ami qui converse, de manière qu'il plaît à tous les ministres, parce qu'il n'a pas l'air ministre.

Le temps de Sa Majesté Impériale est presque tout absorbé par l'état militaire. Le ministre des cultes, le prince Alexandre Gallitzin, dont j'ai beaucoup parlé, voit l'Empereur, dîne et soupe avec lui, mais c'est comme ami et presque comme commensal; les autres ministres ne sont point reçus en audience ministérielle. C'est le comité des ministres qui gouverne, et le résultat de ses opérations est porté à l'Empereur, qui décide. Le grand personnage qui envoie des ordres dans tous les départements est le comte Arraktcheieff, *officier d'artillerie*, homme de beaucoup d'esprit naturel et qui se soutient le plus invariablement; il refuse l'argent parce qu'il est riche, les cordons parce qu'il n'en a nul besoin; il se contente modestement du portrait de l'Empereur et des honneurs militaires qu'on lui rend comme à l'Empereur lui-même, et, ce qui est inouï, dans les endroits même où se trouve l'Empereur. Chaque jour il apporte à Sa Majesté Impériale des fagots de papiers relatifs à toutes les branches du gouvernement. On me contait il y a quelque temps qu'un secrétaire, après

lui avoir fait un rapport et pris ses ordres sur une affaire qui avait trait au ministère des cultes, lui dit en finissant : *Votre Excellence jugerait-elle à propos que j'en fisse part à mon chef?* — Arraktcheieff répondit : *Si vous voulez.*

C'est encore lui qui disait dans l'affaire catholique que j'ai suffisamment exposée : *Qu'importe cette sotte question de savoir à qui appartient la maison! On la veut, on l'aura, et tout est dit.*

Je ne comprends pas que jamais la Russie puisse être gouvernée autrement.

Au cercle qui a eu lieu chez Sa Majesté Impériale le 12/24, nous avons vu ce que jamais nous n'avions vu : l'Empereur a parlé politique. En s'approchant de l'oreille du commandeur de Saldanha-Gama, ministre de Portugal, il lui dit : *Je suis très-fâché de ce qui se passe en Amérique.* Saldanha répondit : *Et moi, sire, je suis très-fâché de l'interprétation qu'on lui donne en Europe.* L'Empereur parla aussi au ministre d'Espagne, et lui dit *qu'après tous les efforts faits pour établir la paix, elle vient à être troublée par l'Espagne et le Portugal ;* Zea prétend avoir répondu (mais on ne l'a pas entendu) : *Sire, jamais la paix ne sera troublée dans le midi de l'Europe.*

Le commandeur de Saldanha a sur-le-champ écrit au comte Capo d'Istria pour lui demander une conférence au sujet de cette brouillerie américaine. Je ne sais ce qu'il en adviendra. L'Empereur se mêle de tout. Jamais la Russie n'a joui d'une plus vaste influence ; mais l'intérieur va comme il peut. Il y a des nations qui

doivent être mal gouvernées. Ceci semble un grand paradoxe, et c'est cependant l'exacte vérité. La proposition signifie seulement que certaines nations ne sont pas susceptibles d'être mieux gouvernées, et que si on leur apporte de vaines lois *constitutionnelles*, *libérales*, *régénératrices*, elles n'y gagneront rien que de perdre leur puissance.

On m'a demandé de Paris pourquoi, après avoir prédit *appuntino*, en 1796, tout ce qui arriverait en France, je ne prenais pas la plume dans ce moment? J'ai répondu : *En 1796 j'étais bien le maître de dire la vérité à des brigands, à mes périls et risques ; mais les hommes qui se trompent dans ce moment sont trop respectables pour qu'il me prenne envie de les attaquer dans une imprimerie.*

M. de Talleyrand a fait écrire sous ses yeux par un homme de confiance et même a composé en grande partie un ouvrage intitulé : *De l'État de la France à la fin de l'an VIII ;* à la page 311 et aux suivantes, il fait une longue et honorable mention de moi, mais sans me nommer; il dit à la page 312: *Les factions profitèrent peu des salutaires leçons qui leur étaient données; mais l'opinion publique s'éclaira,* etc.

Mille grâces, mon prince! mais je ne croyais pas avoir l'honneur d'être connu de vous, et votre éloge n'est guère de mes couleurs, malgré toutes ses politesses. — Jamais je n'avais eu connaissance de ce livre.

Que n'aurais-je pas à dire sur cette France, monsieur le comte? J'ai plus de droits qu'un autre d'être étonné de tout ce que s'y passe: je ne m'avise pas cependant

de condamner le Roi. Les souverains ont plus d'affaires avec l'avenir qu'avec le présent ; ils doivent donc sacrifier celui-ci à celui-là. Louis XVIII sait qu'il est garrotté, qu'on lui a dicté de dures lois et qu'il faut obéir. La fameuse Charte est bien plus l'ouvrage d'Alexandre Ier que le sien ; il lui a été signifié bien clairement qu'il eût à s'y tenir. Que peut-il faire? Les Français qui oublient l'état de la France s'exposent à la perdre, mais il viendra un moment (dont la date seule est douteuse) qui changera tout en un instant.

Tout étant forcé en Europe, personne n'est content, et comment un état de choses qui ne contente personne pourrait-il subsister longtemps?

Il faut prendre certaines précautions pour ce moment futur.

Mais Turin, monsieur le comte, est, avec la permission de Votre Excellence et la mienne, une ville sans égale pour croire que tout dans l'univers doit aller comme à Turin, et pour ne s'embarrasser nullement de ce qu'on fait et de ce qu'on pense ailleurs.

J'ai consulté deux têtes excellentes, dont l'une est M. le duc de Serra-Capriola; il n'y a eu qu'une voix, et même sans balancement, pour décider qu'il fallait présenter mon fils sous l'habit qu'il doit porter à Turin. J'ai passé ma note. L'Empereur m'a fait répondre *qu'il connaissait mon fils et qu'il le dispensait d'une présentation dans les formes ; qu'il pouvait paraître le matin au cercle avec les autres présentés.* On s'assembla. L'Empereur, lorsqu'il vint à moi, me dit de manière à être clairement entendu : *Votre fils a fait son devoir en*

passant au service de son maître. Je répondis : *Sire! sous toutes les couleurs il appartiendra toujours à Votre Majesté Impériale.* L'Empereur daigna répliquer : *C'est un excellent jeune homme qui a toujours fait ce qu'il devait.* — Tout le monde ouvrait l'oreille. Après les ministres, l'Empereur passa aux présentés; il s'approcha du jeune homme qui était un peu en arrière et lui dit : *Vous avez rempli un devoir sacré en passant au service de votre souverain; mais soyez persuadé que nous vous perdons avec regret.*

Chacun disait : *Il lui a parlé, il lui a parlé,* car l'Empereur ne parle guère dans ces sortes d'occasions. Sa Majesté l'Impératrice-Mère ne fut pas moins aimable dans tout ce qu'elle daigna me dire; mais, à mon grand étonnement, elle me parla de mon départ comme d'une chose dont elle ne savait rien : *Est-il vrai que vous partez? mais pourquoi,* etc. — Mais rien n'égale le discours de Monseigneur le grand-duc Nicolas. Le soir du même jour, au bal, après m'avoir dit cent choses obligeantes sur le compte de mon fils, le prince me dit : *Est-il vrai que vous voulez nous quitter? — Oui, Monseigneur,* etc. — *Oh! cela n'est pas possible.* — *Je demande bien pardon à Votre Altesse Impériale,* etc. — *Oh! bon! vous verrez que vous ne partirez pas.* C'est là une de ces occasions où l'on ne peut répondre que par un sourire respectueux.

L'ambassadeur de France vint tout de suite me féliciter sur la manière dont nous avions été traités au cercle. On y a fait grande attention, et l'on en a beaucoup parlé à cause des nuages qui s'étaient élevés il y

a un an au sujet des jésuites, mais qui n'ont pas duré, ou qui n'ont éclipsé ni la justice ni la bonté, comme Votre Excellence voit.

Monseigneur le grand-duc Nicolas, en passant dans je ne sais quelle ville de guerre, a parlé si pertinemment de fortifications au gouverneur de la place, que ce dernier s'est cru obligé d'en faire ici une relation qui a bien vite été montrée à l'auguste Maman. — Peu de jours après, le chevalier Giannotti a été fait général. Il commençait à être un peu de mauvaise humeur sur le retard : le voilà content. La cour cependant sait qu'il veut se retirer ; et, dans le fond du cœur, je crois bien que, malgré toutes les belles paroles, l'Empereur voit dans toutes ces démissions précipitées un peu d'indifférence pour lui. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'aucun étranger ne doit se présenter en ce moment.

Le temps me manque absolument pour en dire davantage à Votre Excellence, quoique l'étoffe ne me manquât pas. Je me borne à lui renouveler l'assurance, etc.

Saint-Pétersbourg, 1816.

Monsieur le comte,

Jamais un jeune étourdi du grand monde n'a désiré le carnaval autant que j'ai désiré le carême ; enfin il est arrivé et toutes les fêtes ont cessé. Une superbe partie de traîneaux, précédée la veille par une fête

magnifique à la Tauride, ont terminé ce brillant et bruyant carnaval. Le 29 février (N. S.), trois mille personnes furent invitées au palais de la Tauride, où il y avait feu d'artifice, bal et souper. Les précautions les plus exactes avaient été prises pour éviter tous les inconvénients qui auraient pu résulter de la foule des voitures et de l'effroi des chevaux, s'ils avaient été laissés trop près du feu.

Les fenêtres du palais ayant vue sur la Néva étaient distribuées aux différentes personnes invitées. Le corps diplomatique avait pour lui une chambre à trois grandes croisées, d'où nous avons vu les feux assez bien, à travers un double vitrage; cependant nous avons été fort gênés, parce qu'on avait donné un peu et même beaucoup d'extension à ce nom de *corps diplomatique* en invitant les consuls, leurs femmes et leurs filles, ce qui remplissait la chambre.

A huit heures le feu commença par un obélisque en feu vert, flanqué de chaque côté de quatre palmiers de même espèce, que Votre Excellence se rappellera probablement : c'est un feu particulier aux Russes, qui le tiennent, m'a-t-on dit, des Chinois. Un temple en feu bleu est encore, si je ne me trompe, une chose qu'on ne peut voir ailleurs; il était accompagné avec beaucoup de goût par des feux très-bien distribués. Le reste était beau sans être extraordinaire. Des tourbillons d'une épaisse fumée ont beaucoup nui à la beauté du spectacle; j'ignore si cet inconvénient est nécessaire ou s'il pouvait être diminué par l'art. La fin a été superbe : 40,000 fusées partant les unes après les autres

ont entretenu à une certaine hauteur dans les airs une détonation et des éclairs continuels pendant près d'un quart d'heure. Dans ce genre encore les artistes russes sont extrêmement distingués.

Après le feu on a passé dans la grande pièce du bal. Je crois que cette salle de la Tauride ne doit pas avoir moins de 200 pieds de long. Elle était éclairée par 12,000 bougies et 6,000 lampions; le jardin qui est à côté n'était pas moins brillamment éclairé. J'ai promené quelques instants ma tristesse dans ces allées où le pied s'appuie réellement sur la terre, où l'on marche au milieu des orangers et des fleurs naturelles nourries dans des pots enfoncés dans les plates-bandes ; on oublie de temps en temps qu'on a un toit et un plafond sur la tête. C'est une plaisanterie de l'art ; elle est de la plus grande magnificence et du meilleur goût.

On a soupé à onze heures. On a beaucoup varié sur le nombre des invités ; au coup d'œil, il m'a paru qu'il n'y avait pas plus de 4 à 500 personnes. Le nom de chacun était écrit sur son billet ; Sa Majesté Impériale a mis justement beaucoup de sévérité sur ce point, pour éviter la confusion, et parce que le palais de Tauride, quoique très-beau, ne se prête pas cependant, comme le Palais d'Hiver, à d'immenses invitations. A une heure on s'est retiré.

Le surlendemain, grande partie de traîneaux; le nombre en tout était de 40 à 50, de la plus grande magnificence, comme Votre Excellence peut aisément l'imaginer. Je n'ai pas vu cette course, n'allant jamais nulle part si je ne suis traîné par une invitation. J'ai

ouï dire qu'il y avait au moins quinze attelages de 10,000 roubles ; j'y consens. On ne s'est promené que dans la ville. Au retour, vers midi, il y a eu un grand déjeuner chez l'Empereur. Deux bals particuliers, l'un chez le comte Osterman, l'autre chez le comte de Laval, maître des cérémonies, ont terminé l'avant-dernière journée du carnaval ; la dernière (samedi 2) a été le *sabbat* des plaisirs ; on s'est tenu tranquille.

L'homme dont vous m'avez demandé des nouvelles, monsieur le comte, était en effet attaché au feu prince Michel Gallitzin ; il vivait avec une femme dont il avait plusieurs enfants ; à la fin, il l'épousa pieusement, quoiqu'il eût une femme légitime en Piémont ; c'est un privilége de Saint-Pétersbourg sur lequel on ne dispute plus. Par la vertu du sacrement sur-ajouté (du moins je le suppose), il n'a plus eu d'enfants depuis son mariage. Il est mort il y a quatre ans environ dans une terre de la maison Gallitzin. Je tiens ces détails de madame la princesse veuve du prince Michel, que j'ai l'honneur de connaître très-particulièrement. J'attends quelques renseignements sur les enfants qu'il a laissés et dont madame la princesse n'a plus ouï parler.

Le sieur Thevenet, dont Votre Excellence m'avait parlé dans une autre dépêche, n'est point venu comme soldat en Russie ; il y était fixé comme négociant, et faisait tranquillement ses affaires dans la capitale lorsqu'il fut enlevé comme suspect, en 1812, et conduit en Sibérie. J'ai lieu de croire qu'on le soupçonna mal à propos, car dans les moments de danger, nul gouvernement n'a le temps de prendre un microscope et de

regarder de près comme un juge. Je vais faire de nouvelles démarches relatives à ce nouvel état de choses. C'est de quoi Votre Excellence peut avoir la bonté d'instruire les parents.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 1816.

Monsieur le comte,

Par une phrase de la dernière lettre de Votre Excellence, je vois qu'elle n'a pas du tout, à beaucoup près, une idée juste de l'état de la religion catholique dans ce vaste empire. C'est un point de la plus haute importance, et que Sa Majesté ne me saura pas mauvais gré sans doute d'éclaircir parfaitement.

Votre Excellence aura lu dans plusieurs pièces officielles, publiées à l'occasion du renvoi des jésuites, que la Russie s'était toujours distinguée par son esprit de tolérance. Cela sans doute est fort bon à dire ; et je vous dirai bien plus, monsieur le comte : *je crois fermement* que Sa Majesté Impériale *le croit fermement ;* car, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, il n'y a pas de prince au monde qui respecte autant la conscience des hommes. Dans le fait néanmoins il n'en est rien, et l'on ne peut dire que la religion catholique soit tolérée en Russie, du moins si l'on veut s'exprimer correctement.

Votre Excellence voudra bien observer d'abord que,

si l'on veut parler avec l'exactitude requise dans ces sortes de matières, la religion catholique n'est point du tout ici une religion tolérée, mais une religion de l'État, privilége qu'elle partage avec la protestante, quoique ni l'une ni l'autre ne soit dominante, ce qui est bien différent. On appelle *religion tolérée* celle qui s'introduit par force ou par finesse, et qui ensuite force la main au gouvernement : c'était le cas des protestants en France ; c'est celui des rascolnicks en Russie ; mais lorsqu'un prince acquiert de nouveaux pays par cession ou par conquête, et qu'il les acquiert, comme de raison, avec leur religion, il ne s'agit plus de tolérance, mais de justice. J'ai communiqué cette observation à plusieurs bons esprits de ce pays, tous en ont été frappés, et je me rappelle même que, l'ayant fait lire il y a trois ans au prince Alexandre Gallitzin, ministre des cultes, auquel nous avons dans ce moment tant d'obligations, il me dit loyalement : *En effet, c'est vrai, je n'y avais pas pensé.*

Mais je veux encore admettre quel a religion catholique soit tolérée dans le sens ordinaire de ce mot, je dis que cette religion, tolérée ainsi, n'est point du tout tolérée.

Une religion n'est point *tolérée* lorsqu'elle ne l'est pas suivant son esprit, ses dogmes et ses maximes. Sa Majesté, notre bon maître, ne croirait pas certainement tolérer les juifs dans ses États s'il les forçait de manger du porc ou de travailler le jour du sabbat. Or, voilà précisément ce qui nous arrive.

On peut dire dans la synagogue que *Jésus-Christ était fils d'un soldat ;* on peut dire dans la mosquée : *Com-*

ment Dieu aurait-il un fils, puisqu'il n'a point de femme? parce que ces deux blasphèmes se trouvent, le premier dans le Talmud, et le deuxième dans l'Alcoran. Personne ne s'en mêle ni ne se plaint.

Mais si le prédicateur catholique prononce : *Hors de l'Église point de salut!* il est mandé par l'autorité civile ; on lui ordonne de communiquer son sermon, il est grondé, etc. — « Il manque de respect, dit-on, à la religion du pays. » Comme si on ne lui manquait pas un peu plus en traitant notre Sauveur de bâtard adultérin ! Si quelqu'un ne veut pas entendre dans une église tolérée quelque chose qui lui déplaise, il n'a qu'à n'y pas venir.

Sa Majesté Impériale ayant ordonné dans le temps que la mémoire du général Moreau serait honorée d'une oraison funèbre, le père Rosaven, jésuite, qui en fut chargé, se vit obligé de comparaître devant le gouverneur militaire et de lui lire sa pièce avant de la prononcer. Un sermon conçu par un militaire ou l'exercice commandé par un évêque seraient pour nous la même chose ; ici, on n'en est point choqué parce qu'on transporte, même sans y prendre garde, les maximes d'une Église dans l'autre.

Votre Excellence sait assez d'ailleurs que le dogme capital du catholicisme est le Souverain Pontife. Sans lui, dans notre manière de voir, point de véritable christianisme. Cette religion est une monarchie ; l'idée de la religion *universelle* (catholique) sans un chef unique est tout aussi raisonnable pour nous que celle de l'empire de Russie sans empereur. Si l'on nous dit :

Les synodes suffisent, nous répondrons : *Comme les sénats.* Nous ne pouvons supporter aucune idée qui altère d'aucune manière l'unité monarchique ; je ne dis pas que nous ayons raison, ce n'est pas de quoi il s'agit ici ; je dis seulement que nous pensons ainsi, et que nous ne serons jamais *tolérés* partout où ce dogme ne sera pas *toléré.*

Le chef de l'Église catholique dans ce pays, Monseigneur l'archevêque, est assez publiquement ennemi de la suprématie papale et ne demande qu'à la gêner. Un jour, en voyant passer Sa Majesté Impériale à la cour, il dit à un groupe de personnes : *Voilà mon pape, à moi!* Je le tiens d'un témoin russe qui en fut très-scandalisé. Déjà, du temps des jésuites, il leur faisait tourner la tête sur les affaires de mariage, où il introduisait ou laissait introduire toute la licence polonaise ; maintenant, Dieu sait comment les choses iront ! Pour notre Église c'est là un point capital.

Je pourrais dire à Votre Excellence des choses extrêmement curieuses ; mais il faut se borner dans une lettre aux idées générales. Si l'on défalque des 38 millions d'hommes qui peuplent ce vaste empire, 11 millions de catholiques, 2 millions et demi de protestants, des rascolnicks qu'on n'ose plus compter et toutes les peuplades non civilisées, on trouvera que la religion dominante ne l'emporte pas sur nous numériquement, ou ne l'emporte que de très-peu. Cette masse énorme de 11 millions d'hommes ne peut aborder le souverain (j'entends dans l'ordre religieux) que par l'organe d'un *ministre des cultes,* russe de croyance, que j'honore infiniment

comme gentilhomme, comme honnête homme, comme homme d'esprit, comme homme du monde, comme bon sujet de l'Empereur, mais qui en sait autant qu'un enfant de dix ans sur tout ce qu'il faudrait savoir pour nous comprendre, nous juger et nous conduire. Après ce qui s'est passé, d'ailleurs, il n'a ni ne peut avoir notre confiance.

Ainsi donc, monsieur le comte, lorsque Votre Excellence entendra parler, même avec une certaine pompe, de la tolérance dont on jouit en Russie, elle devra se rappeler ce que j'ai l'honneur de lui dire. Ici on tolère le protestantisme, le socinianisme, le rascolnisme, le judaïsme, le mahométisme, le lamaïsme, le paganisme, le *riénisme* même, si l'on veut; mais le catholicisme, c'est tout autre chose, ainsi que Votre Excellence vient de le voir. Jamais nous ne serons *tolérés* comme nous devons l'être, jusqu'à ce que nous ayons un organe de notre système auprès de l'Empereur, et que Sa Sainteté, libre dans ses relations avec nous, puisse déployer librement son autorité sur les évêques et les retenir dans l'ordre; c'est d'ailleurs le très-grand intérêt de l'empire. Un nouveau nonce de confiance arrangerait bien des choses, et c'est encore un grand motif d'espoir, mais sur cela je ne puis rien savoir.

Si Votre Excellence me fait l'honneur de me demander ce que je pense de la possibilité d'un meilleur ordre de choses, je lui répondrai, puisqu'il s'agit de religion, par une phrase de l'Évangile : *Comment entendront-ils, si on ne leur parle pas?* Quel homme ici a le droit et la volonté de porter ces considérations au maître?

Mais si Dieu et le temps amenaient dans l'esprit de Sa Majesté Impériale la bonne pensée de nous entendre par l'organe de quelques-uns de ces hommes que la voix publique désigne toujours aux souverains, j'espérerais tout d'une pareille inspiration. En attendant cette heureuse époque, le changement opéré ici (et dans lequel cependant j'ai sincèrement et beaucoup admiré l'Empereur, comme Votre Excellence l'a vu) a mis une telle différence dans les hommes et dans les choses, que j'y trouve une nouvelle et puissante raison d'insister respectueusement sur mon rappel.

Saint-Pétersbourg, 1816.

Monsieur le comte,

D'autres raisons se joignent à celle de la fortune pour m'éloigner d'ici. Partout, et en Russie plus qu'ailleurs, une maison étrangère ne saurait se passer d'une certaine faveur. Nul prince n'est plus disposé que l'Empereur à pardonner les choses qui ont pu l'offenser ; j'ai de bonnes raisons même pour le croire capable de négliger des torts et des insolences qui auraient une direction personnelle et qui, sous d'autres règnes, eussent attiré la foudre ; sur ce point, il est sublime ; mais, par une de ces oppositions qui se trouvent dans la nature humaine, si une fois il a reçu une impression défavorable, il n'y a pas trop de remède. Cette dernière qua-

lité tient à l'humeur et à l'opinion souveraine, la première appartient à la conscience et à la grandeur d'âme. Je me garderais bien, monsieur le comte, de faire le moindre effort pour retrouver une situation qui me fut si chère ; la faveur est une dame charmante qu'il faut adorer tant qu'elle nous accueille, mais vient-elle à se retirer, il faut lui faire la profonde révérence qui lui est due et se tenir tranquille pour n'être pas ridicule.

Ne croyez pas d'ailleurs, monsieur le comte, que le refroidissement que j'éprouve tienne uniquement à cette misère de jésuites, de conversion, etc. ; je m'en étais aperçu dès que mes scrupules sur le secret à garder envers le Roi eurent mis fin à mes travaux avec l'Empereur, et j'eus l'honneur d'en dire quelques mots à Sa Majesté. Je suis aussi sûr de la justice de Sa Majesté Impériale que de son existence ; mais cette vertu que j'adore ne suffit plus à mon tempérament, parce que j'étais accoutumé à quelque chose, je ne dis pas de mieux, ce qui est impossible, mais de plus doux.

Jamais je ne comprendrai ces mots : *Le Roi ne peut pas ;* jamais je ne comprendrai pourquoi et comment le roi de Sardaigne ne peut pas ce que tous les autres souverains de l'Europe peuvent. Le système des règlements généraux est la mort du génie, des talents, des grands efforts et de toute noble entreprise pour l'État ; car s'il ne peut y avoir de distinction de personnes pour aucune raison, je ne vois pas pourquoi on ferait des efforts pour se distinguer. Je sais d'ailleurs par l'expérience éternelle de l'histoire qu'après les révolutions il y a une raison ca-

chée qui tend à rendre importuns et ensuite odieux, parce qu'ils deviennent impertinents, tous ceux qui ont cru devoir quitter le pays d'où le Roi avait disparu.

Saint-Pétersbourg, 1816.

Monsieur le comte,

Votre Excellence se rappelle sans doute ce que j'ai annoncé depuis la fin du mois de décembre dernier, *que le culte catholique est à peu près détruit ici.* L'Empereur ne le croit ni ne le veut, mais la puissance qui agit sous terre sait bien ce qu'elle fait. Par un ukase du 25 mai dernier et qui est encore au Sénat, la maison appartenant à l'Église catholique est confisquée comme propriété des jésuites : le sol de la maison est cependant déclaré appartenir à l'Église catholique. La bibliothèque des jésuites et le cabinet de physique sont de même confisqués. La maison est déclarée libre de toutes hypothèques envers les créanciers qui avaient prêté leur argent pour la bâtir, et pour le recouvrement de leur créance ils sont renvoyés sur les autres biens immeubles de l'ordre ; la dette est encore de 241,650 roubles, et la maison peut en valoir 450,000. Sa Majesté Impériale se réserve de la destiner *à un établissement pieux,* mais je ne doute pas qu'elle ne soit destinée à un établissement militaire, comme de veuves, d'invalides, d'orphelins de militaires, etc. J'aurai l'honneur

d'envoyer l'ukase à Votre Excellence. Les suites de tout ceci seront bien funestes pour les catholiques, et je plains beaucoup, en attendant, les créanciers qui ont prêté leur argent en esprit de piété et de bienveillance pour l'avantage commun de leurs frères et qui sont obligés de le redemander contre leur conscience à des amis qui ne leur doivent rien. On a fait respectueusement ce qu'on pouvait pour empêcher le mal, maintenant il faut éviter les criailleries.

Le véritable auteur de tout le mal est notre malheureux archevêque, félon envers son église et protestant masqué ; s'il fallait absolument toucher la main à cet homme je mettrais un gant de buffle.

Varsovie vient de voir un crime que je crois inouï dans les tristes fastes du crime : un prêtre, qu'on dit être le supérieur des dominicains (mais ceci n'est pas bien sûr), s'est brûlé la cervelle sur le maître-autel, la tête appuyée sur le livre des Évangiles ; son sang et sa cervelle ont inondé l'autel ; on a tout de suite fermé l'église et l'on a procédé à de grandes expiations. Les uns disent que ce forcené était dominicain, les autres que c'était un prêtre séculier, administrateur d'une église de dominicains abandonnée, et très-mauvais sujet.

Tout le reste n'est que trop sûr.

..... Il mondo invecchia,
E invecchiando, intristisce....

Saint-Pétersbourg, juillet 1816.

Monsieur le comte,

Les lettres de Votre Excellence, l'une et l'autre du 22 mai, me sont parvenues, avec les pièces qu'elles accompagnaient, avant-hier, 17/29, vers les trois heures après midi. Elles m'ont apporté une affaire *de montagne* et une affaire *de plaine*, avec une recommandation expresse de ne pas me laisser précéder, surtout *dans la plaine*. A minuit du même jour, le premier ouvrage était terminé. Le matin du 18, je demandai une conférence de très-bonne heure, qui me fut accordée pour les onze heures, et le soir le second ouvrage était de même terminé et mis au net; de sorte que si j'ai été prévenu, il faut qu'on se soit levé de très-bon matin. Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis la réception de votre lettre jusqu'à mon dernier coup de plume, le 18 au soir, il me semble bien que j'ai un peu mangé, mais je n'ai ni dormi ni changé de place, excepté pour la conférence du 17. Tout a été écrit et copié de ma main avec les lettres convenables d'accompagnement et d'explication. Vous aurez connaissance de toutes ces petites œuvres, monsieur le comte, quand il plaira à Dieu. Je ne suis pas sûr d'avoir bien fait, mais seulement d'avoir fait ce que je pouvais et aussitôt que je pouvais. Quant à l'inquiétude et même à la mauvaise humeur que vous y remarquerez, j'espère que Votre Excellence n'en sera ni fâchée ni étonnée; on répète assez souvent que les opinions sont libres : on

pourrait dire avec autant de vérité qu'elles ne le sont pas, car il ne dépend de personnne de penser ceci ou cela. Mon devoir est de faire connaître naïvement à Votre Excellence la manière dont un certain objet s'est présenté à moi : me suis-je trompé ? Tant mieux et mille fois tant mieux ! C'est tout ce que je souhaite.

Il paraît certain que Sa Majesté Impériale visitera incessamment sa bonne capitale de Moscou ; ce sera une grande joie pour tous les habitants. On parle diversement sur *la force rebâtissante ;* les uns disent que l'ouvrage avance beaucoup, d'autres disent que les grands propriétaires n'ont pas encore remis la main à l'œuvre. J'en ai moi-même longtemps désespéré ; aujourd'hui je ne suis plus si ferme dans mon opinion ; il me semble que l'esprit public a besoin de cette capitale, et ce que l'esprit public entreprend s'exécute toujours, surtout chez les nations puissantes.

Ce Thevenet, pour qui Votre Excellence m'écrivit une fois, m'a fait visite hier ; l'Empereur a bien voulu, sur ma demande, le rendre à la liberté avec une charmante célérité. Il m'a montré l'intention de retourner dans sa patrie. Combien de choses il m'a racontées de l'aimable Sibérie ! Le véritable Sibérien, m'a-t-il dit, est très-bon, mais il y a mauvaise compagnie chez lui ; la Sibérie est le Botany-Bay de la Russie ; tous les jours elle reçoit des hôtes d'une mauvaise espèce.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 22 décembre 1816/3 janvier 1817.

Monsieur le comte,

La situation de l'officier russe se trouve considérablement améliorée par le dernier règlement dont j'ai eu l'honneur de faire une mention générale à Votre Excellence. La paye des subalternes, jusqu'au capitaine inclusivement, est doublée; celle de l'état-major est augmentée à peu près du tiers; mais l'augmentation est remarquable surtout dans les grades supérieurs. La paye proprement dite n'est pas cependant considérablement augmentée, puisque le colonel, par exemple, n'a que 200 roubles de plus; mais c'est ce qu'on appelle l'*argent de table* qui forme l'augmentation principale : le colonel recevra 3,000 roubles sous ce titre, le général de brigade 4,000, le général de division 6,000 et le commandant de corps 10,000. Ce bienfait envers l'armée est très-juste, très-mérité, et très-digne de Sa Majesté Impériale. Elle n'a pris cette grande mesure, comme il était aisé de le prévoir, qu'après s'être assurée des fonds nécessaires, qui s'élèvent à 8 millions environ. L'économie sur les charrois et les chevaux de train fournira cette somme. Les chevaux étaient précédemment à la charge des colonels, et il y avait sur ce point des abus énormes, en sorte que chaque régiment était devenu un fief, une *arrende*, un bénéfice au profit du colonel; l'Empereur fait une économie immense en ne payant que les chevaux présents et en fixant leur nombre à l'absolue nécessité du pied de paix; cet objet

d'ailleurs ne sera plus confié aux colonels. Je n'en sais pas assez pour décider si ce changement sera utile à l'État. En multipliant les administrations et les administrateurs, on multiplie nécessairement les frais, les abus et les infidélités; mais je répète à Votre Excellence que je ne m'avise point d'avoir un avis sur cet objet. Elle entend de reste, au surplus, que, dans le nouvel arrangement, tout le monde est content, excepté les colonels; déjà même j'ai entendu sur ce point des murmures tout à fait divertissants; mais les colonels d'à présent passeront, ceux qui arriveront n'auront jamais joui des abus, et tout le monde sera content. Peu d'opérations me paraissent plus dignes d'une approbation sincère et universelle que celle qui vient de rendre douce et agréable la situation du militaire russe, devenue tout à fait indigne d'une aussi grande puissance.

Quant à la diminution de l'armée, je ne puis rien dire de certain. Ce qui est incontestable, c'est que l'Empereur, par un récent ukase a promis de lui offrir de l'argent au lieu de l'augmenter de nouvelles recrues, ce qui prouve qu'il croit avoir moins besoin de l'un que de l'autre; mais le véritable chiffre de l'armée ne sera jamais connu et ne doit l'être que d'un petit nombre de têtes. Il est fort à désirer pour le bien de l'humanité que cette diminution s'opère insensiblement de tout côté et sans bruit, par une espèce de consentement tacite.

Je passe des armes à l'Église, croyant que les détails suivants pourront intéresser Sa Majesté.

Votre Excellence a sans doute ouï parler de la conversion de Son Altesse Impériale madame la princesse de Nassau, épouse de monseigneur l'archiduc Charles d'Autriche. Cette résolution, exécutée après le mariage, en pleine liberté et par une personne d'un grand esprit, a produit dans les papiers publics d'Allemagne quelques articles pleins de ressentiment ; mais ce qu'on a dit ici mérite attention : un papier russe intitulé *l'Invalide*, qui est publié aussi en allemand, et qui jouit d'une vogue méritée, a dit il y a quelques jours, à propos de cette conversion : *La nouvelle paraît n'avoir aucun fondement, tant parce qu'une telle démarche ne s'accorderait pas avec le caractère, l'esprit et les connaissances de la princesse, que parce qu'elle ne s'accorderait pas mieux avec les principes consacrés dans la Sainte Alliance.*

Votre Excellence voit ici quelle interprétation on voudrait donner à cette alliance : c'est toujours la grande chimère du *christianisme universel* et de *l'indifférence à l'égard de toutes les communions chrétiennes, regardées toutes comme également bonnes.* Quoique l'article ait passé à la censure, je ne voudrais pas dire cependant qu'il est officiel ; seulement on laisse dire, et Votre Excellence voit dans ce passage un symptôme assez curieux d'une opinion qui fait grande fortune dans ce moment parmi une certaine classe d'hommes, quoiqu'elle ne tienne pas même devant la pure logique.

Il ne m'est pas permis de douter de deux choses : premièrement, que l'empereur de Russie ne trouve très-bon que chaque prince maintienne chez lui la religion

nationale; deuxièmement, qu'il ne désirerait rien plus ardemment que la réunion de tous les chrétiens.

Malheureusement ces deux idées se contrarient, car tant que chacun se tiendra inébranlable dans son système, toute réunion devient impossible.

Il faut donc que quelqu'un cède; mais qui? et comment? Une dame genévoise, d'un très-grand esprit, m'adressait la même question il y a plusieurs années. Je lui répondis : *Nous ne pouvons faire un seul pas vers vous, mais si vous voulez venir à nous, nous aplanirons la route à nos frais.*

Tout se prépare pour une révolution religieuse en Allemagne. Sa Majesté est-elle instruite de la conversion du célèbre Gœthe, qui est revenu à nous? Celle de Voltaire dans ses plus vertes années eût été moins extraordinaire. Qui nous eût dit, monsieur le comte, que le XIXe siècle serait celui des conversions? Cependant elles se multiplient chaque jour, et dans les rangs de la société les plus marquants, tant par l'état personnel que par la science. Le duc de Gotha vient encore de prendre place dans cette légion d'illustres *revenants*. Un Allemand distingué me disait l'autre jour dans une assemblée, sans se gêner le moins du monde : *Toute l'Allemagne protestante penche aujourd'hui pour le catholicisme; ce n'est plus que la vergogne qui nous retient.* Voilà cependant un discours bien singulier!

J'ai suffisamment parlé à Votre Excellence de la société biblique; voici ce qui est arrivé à ce sujet : l'archevêque de Mohilew publia, il y a quelque temps, un mandement dans lequel il approuvait hautement cette

société, si justement condamnée chez nous, quoique nous la respections ailleurs ; il prenait de plus la liberté de falsifier un passage du concile de Trente et un autre encore tiré d'un bref du pape Pie VI à l'archevêque de Florence Martini. Ce mandement nous étonna fort dans le temps ; mais le Pape, en ayant pris connaissance, n'a pas cru pouvoir garder le silence, et il a adressé, le 3 septembre, à l'archevêque de Mohilew, un brevet paternel, mais très-sévère, où il lui enjoint de se rétracter publiquement. Avec ce bref dans sa poche, l'excellent prélat vient d'assister tranquillement à la dernière séance de la société biblique. Qu'arrivera-t-il de là ? C'est ce que nous verrons. Le gouvernement nous apprendra surtout ce qu'il entend par cette tolérance dont il se glorifie, car si l'évêque était soutenu contre le Pape nous ne serions plus tolérés. Si Votre Excellence considère les maximes de ce gouvernement, celles de l'Église nationale, les nôtres, l'influence des opinions nouvelles et mille circonstances accessoires, elle trouvera que l'histoire ecclésiastique ne présente pas de moment aussi curieux.

Elle croira peut-être que je rêve ; mais je suis persuadé qu'il ne tiendrait qu'à l'empereur de Russie de réunir les deux Églises ; il peut tout ce qu'il veut ; pourquoi ne le voudrait-il pas, dès qu'il le peut ? La chose n'est pas si difficile qu'on le croirait ; sa suprématie de souverain l'a débarrassé de l'ignorante pédanterie des patriarches orientaux : c'est déjà un grand obstacle de moins. Ce ne serait pas sans doute l'affaire d'un jour ; mais l'Empereur n'a que trente-neuf ans, il a

beau jeu ; il suffirait de traiter la chose dans le centre. Lorsqu'un général qui est en force trouve aujourd'hui une place sur son chemin, au lieu de l'assiéger il la masque et il marche en avant ; c'est ainsi qu'il faudrait agir dans la guerre contre les préjugés. Si, après avoir gagné la bataille de Leipsick et signé la paix des nations à Paris, l'Empereur venait encore à signer celle des Églises, quel nom dans l'histoire serait comparable au sien ? Il n'y a peut-être pas d'autre moyen de le grandir encore.

L'importance du sujet me persuade que Sa Majesté agréera cette lettre. Il ne me reste qu'à prier Votre Excellence d'agréer mes nouvelles assurances, etc.

Saint-Pétersbourg, 5/17 janvier 1817.

Monsieur le comte,

Le premier jour de l'an (V. S. ; 13, style vrai) a vu le retour de la fête ordinaire, bien connue de Votre Excellence. — Gala le matin et, le soir, bal masqué au grand Palais d'hiver et souper à l'Ermitage. Il faut avoir vu ce rassemblement pour s'en former une idée. Je le crois unique en Europe. Dans le fait, c'est une saturnale monarchique, et, sous ce point de vue, l'Empereur y attache une juste et sage importance. Tous les états sont mêlés dans le palais du souverain : le paysan y vient coudoyer le prince ; on approche les

maîtres, on les voit, on les regarde, on les contemple; le peuple y prend un extrême plaisir, et il faudrait connaître peu l'Empereur pour n'être pas sûr qu'il prend plaisir à ce plaisir.

L'année dernière nos dames coururent des risques dans la foule : elles s'en sont souvenues cette année et ont demandé la permission d'attendre le souper dans les salons de l'Ermitage, ce qui n'a pas souffert la moindre difficulté. Il s'est mêlé aussi à cette résolution un peu d'étiquette. Plus d'une fois j'ai eu l'honneur de faire observer à Votre Excellence qu'ici le ministre étranger, s'il n'est pas protégé par quelque circonstance favorable et personnelle, a souvent besoin de philosophie. Les dames du corps diplomatique ont éprouvé depuis quelque temps un tel oubli et une telle inattention, que leur imagination et même celle de leurs maris pouvaient, sans être extrêmement coupables, y voir de l'intention. D'ailleurs, monsieur le comte, je dois vous présenter une observation qui pourrait bien vous avoir échappé malgré sa haute importance, tant vous êtes distrait par les affaires courantes, — c'est que les ambassadrices ont quelquefois des filles qui ne peuvent cependant être, dans les règles, totalement séparées de leurs mamans; d'où il arrive que, tout naturellement et en vertu de la filiation, elles participent jusqu'à un certain point aux honneurs maternels : il ne serait donc pas impossible que la femme d'un envoyé extrordinaire se trouvât debout, à côté de la fille d'un ambassadeur assise. — Ceci fait dresser les cheveux. Les dames traitent ce point de droit public avec une profondeur

devant laquelle nous ne sommes que des enfants. Il serait superflu de dire à Votre Excellence que ces grandes questions n'intéressant point notre sexe, nous avons fait notre cour à l'ordinaire. Les filles de l'ambassadeur étaient fort bien debout, à quelque distance même de leur mère, assise comme de raison.

Un personnage qui m'a extrêmement amusé, c'est un négociant de Cachemire qui a transporté ici une pacotille immense de châles, à ce qu'on m'a dit ; à force de pousser comme les autres, il était arrivé jusqu'à nous. Il faut se mettre, si l'on peut, dans l'esprit d'un Levantin qui voit un spectacle de cette espèce ; il doit le prendre pour une fantasmagorie. Il nous parlait comme si nous l'avions entendu ; lorsque Sa Majesté l'Impératrice régnante arriva toute rayonnante de grâce et de diamants, et me fit l'honneur de m'adresser la parole, le Cachemirien, dans l'excès de son admiration, continua à parler à haute voix en regardant la souveraine ; et je crois même, à son attitude et à la direction de ses regards, qu'il lui adressait la parole. *Qu'est-ce qu'il dit,* me dit Sa Majesté l'Impératrice ? — *Madame, je suis très-sûr de ce qu'il dit, mais je ne pourrais traduire.* Je ne sais ce que j'aurais donné pour être un instant dans la tête de cet homme.

Un autre personnage bien différent qui se trouvait à ce bal, c'était le fameux *Czerny Georges* (George le Maudit), chef servien qui a tant fait parler de lui ; il a tué son père, et ce fut après ce crime exécrable que sa mère l'honora de l'épithète de *maudit;* depuis, pour la mériter davantage, il a tué son frère et l'a pendu

même de ses propres mains, à ce que je tiens de bonne source ; cet homme était pour moi un étrange spectacle. Je me disais que c'est le fumier musulman qui produit ces plantes étrangères à l'Europe.

L'illumination de la salle de l'Ermitage est une chose nouvelle inventée par un Italien et que Votre Excellence ne connaît pas : l'œil n'aperçoit aucune lumière, toutes sont placées derrière des pilastres et des ornements formés par des tubes de verre qui se touchent tous ; ces tubes sont travaillés intérieurement en spirales, de manière que la lumière en les traversant donne à l'œil l'idée d'un feu toujours ascendant ; je ne comprends pas trop le *comment* de cette décoration, qui est magnifique. Il y avait à peu près soixante personnes à la table des ministres. L'Empereur en a fait le tour comme à l'ordinaire ; il a bien voulu adresser des paroles pleines de bonté à mon fils, en le touchant par derrière ; et lorsqu'il a passé devant nous, se retirant, il a daigné me répéter : *Nous sommes très-fâchés de voir partir le jeune homme.* Ma femme a eu sa part de la courtoisie souveraine, et non sans admirer beaucoup l'empereur de Russie suivant invariablement le système de cacher entièrement le souverain dans ces sortes de fêtes. Il a le ton, l'aisance et les formules ordinaires de la bonne société ; *il a l'honneur d'être présenté à une dame ; il prie qu'on veuille bien l'excuser ;* il dit : *Voulez-vous bien permettre,* aussi bien qu'un autre. Avec les dames surtout, il n'est que gentilhomme. Au fond, il a raison, car il est bien gentilhomme, ce qui n'est pas tout à fait aussi aisé qu'on pourrait le

croire : la puissance d'ailleurs a toujours bonne grâce.

A la lueur de mille flambeaux, j'ai fait une revue de ces tableaux que j'ai tant vus et tant admirés aux rayons du soleil ; j'ai pris congé surtout d'un pope de *Carlo Maratta*, auquel j'ai demandé cent fois sa bénédiction depuis que je suis ici, sans avoir jamais pu comprendre pourquoi il s'obstinait à ne pas étendre la main. Enfin, monsieur le comte, j'ai mis le pied hors de la rotonde à minuit, en disant avec un serrement de cœur assez vif : *C'est pour la dernière fois.* L'homme est toujours attristé par ce mot : c'est un enfantillage dont on ne sait pas se défendre.

Après la cour, les plus belles fêtes ont lieu chez l'ambassadeur d'Angleterre, qui tient ici un état digne de sa fortune et de la puissance qu'il représente. Chaque mardi, il y a un bal chez lui, où tout ce qui est invitable est invité. Parmi nous, le souper n'est pas d'étiquette dans ces sortes d'assemblées ; ici il en est autrement : un bal de cent billets suppose un souper de cent couverts. Ce luxe, invariable pour toute assemblée du soir, augmente infiniment les frais de toute maison quelconque, depuis le marchand jusqu'à l'ambassadeur. Une fois par semaine encore milord Catheart a chez lui une assemblée beaucoup moins nombreuse, mais plus agréable ; elle se borne à peu près au corps diplomatique et l'on y fait de la musique ; les dames et les demoiselles de cette classe qui ont ce talent en font les frais.

M. l'ambassadeur de France a pris une marche tout opposée ; nous n'avons point vu encore de fêtes chez

lui. On ne manque pas de l'en blâmer ; cependant il me semble qu'il a de fort bonnes raisons pour agir ainsi : il est en deuil. — D'ailleurs il ne comprend pas ce pays, du moins je le crains.

Saint-Pétersbourg, 15/27 janvier 1817.

Monsieur le comte,

Je reviens sur quelques articles des dernières dépêches de Votre Excellence, que j'avais été obligé de laisser en arrière.

En voyant les soins paternels de Sa Majesté pour soulager la classe souffrante de ses sujets, j'ai vu que le fertile Piémont n'a pu échapper à ce qu'on pourrait nommer l'anathème européen si la Russie n'en était pas exempte : riche et seule riche en blé, elle a fait des exportations immenses qui ont bientôt opéré sur le change au point que le rouble, tombé jusqu'à 90 centimes sur Paris, est déjà monté dans ce moment à 118 ; je désire de tout mon cœur que les mesures prises par Sa Majesté aient tout le succès qu'elle en attend. J'espère davantage du blé importé que des travaux offerts à l'indigence.

Je remercie Votre Excellence de tout ce qu'elle m'a mandé sur les mouvements opérés dans les emplois et sur la nouvelle organisation de certains départements. Nous avons donc un ministère de la police générale ;

c'est une institution que nous avons adoptée comme on l'a adoptée ici; elle a en France un triste père, mais on peut croire que la sagesse du gouvernement et celle de la nation effaceront le signe paternel qu'elle porte sur le front. Je suis curieux de voir comment elle s'accordera avec le caractère piémontais; en attendant, c'est un phénomème toujours nouveau pour moi que cette espèce de magistrature exercée par la France, même sur les nations les plus antipathiques, qui ne cessent de l'imiter.

Si vous avez pu tirer une ligne ferme et visible entre les deux puissances civile et militaire, dans l'exercice de la police, vous aurez traversé une haie vive sans vous piquer, car le problème n'est pas facile.

Je remercie Votre Excellence de sa lettre relative aux fortifications futures; je ne peux rien lui dire sur cette dépêche, excepté que je crois l'avoir bien comprise. Nous ne pouvions attendre du prince Borghèse d'autre réponse que celle que nous en avons reçue; il sera toujours vrai que nous lui avons fait des ouvertures, et qu'il les a refusées, comme il était tout simple, appuyé sur le jugement rendu en sa faveur. Quant à la Chambre des comptes, elle a parfaitement bien prononcé.

J'ai lu avec un extrême intérêt les détails que m'a transmis Votre Excellence au sujet de Son Altesse royale l'infant d'Espagne; il fallait que l'ordre fût précis, puisque le prince n'a pas même cru pouvoir s'avancer jusqu'à Saint-Jean de Maurienne. Je crois savoir sûrement que son auguste frère a soupçonné ses

sujets révoltés d'Amérique d'avoir appelé le prince à leur tête; mais, dans ce cas supposé vrai, pourquoi l'arrêter en route? Ne serait-on pas plus sûr de lui dans la capitale? Et quand ces extravagants l'auraient appelé, quelle preuve que l'infant eût ouvert l'oreille à une infâme proposition? Je n'y comprends rien; il y a dans les ordres du cabinet de Madrid une précipitation et une variation qui donnent beaucoup d'inquiétude. C'est dommage; car sur le fond des choses il paraît que Sa Majesté catholique y voit plus clair que ne l'imaginent tant de critiques étrangers. Les Cortès, au reste, avec l'impétuosité souvent brutale qui caractérise ces sortes d'assemblées, ont frappé sur ce malheureux prince un coup bien révoltant; qui sait ce qu'il a pu opérer dans l'esprit de l'auguste frère?

Le 6/18 de ce mois a ramené la belle cérémonie de la bénédiction des eaux, et ensuite la parade de 36,000 hommes *seulement*. Nous l'avons vue de la *Lanterne* que Votre Excellence connaît; c'est la seconde fois que nous y sommes reçus et que nous avons été dispensés de faire notre cour aux Impératrices sur le grand balcon qui donne sur la Néva. La beauté des troupes, la précision et l'exactitude des mouvements ne peuvent être comparées à rien dans le monde; c'est une machine qui a l'air de se mouvoir par des rouages; la cavalerie surtout est prodigieuse; il semble que le cheval ait acquis le raisonnement et que l'homme l'ait perdu, ou plutôt c'est un centaure mu par une volonté unique. C'était un spectacle admirable de voir ces carrés danser, s'avancer dans cette grande place, se briser

tout à coup, s'allonger, raser des angles droits, tourner avec une rapidité graduellement accélérée sur un pivot attentif, sans jamais altérer la rectitude mathématique des lignes : c'est une roue, c'est l'éventail d'une dame qui se déploie sur l'axe commun des baguettes.

Tant de perfection a cependant ses inconvénients comme toutes les choses humaines. En premier lieu, la fréquence, la longueur et la rigueur des exercices abusent assez souvent des forces de l'homme, sous un climat surtout tel que celui-ci. Je tiens d'un Esculape très au fait par état de ces sortes de choses, que ce que nous appelons en italien le *strapazzo* moissonne chaque année 3,000 hommes environ dans la garde seule. En second lieu, l'officier, moins robuste que le soldat, est trop heureux s'il a assez de force pour le mécanisme de son métier; l'exercice fini, il faut qu'il se jette sur un sopha et qu'il dorme, au moins pour pouvoir danser; de sorte qu'il n'est question pour lui d'aucune occupation grave, solide, morale, élégante, etc. Il y a donc dans le service militaire une force constante tendant à matérialiser la fleur de la jeunesse.

Voilà, monsieur le comte, le pour et le contre du système mécanique. Maintenant j'aurai l'honneur de vous dire que, dans tous ces grands spectacles militaires, je suis toujours assiégé et affligé par deux idées mélancoliques. La première est que l'art militaire est le seul dont le perfectionnement ne serve qu'à nuire au genre humain en général, sans pouvoir servir aucune nation en particulier. S'il n'y avait pas de bombes, on se battrait sans bombes; s'il n'y avait pas de canons,

on se battrait sans canons; à quoi servent donc des perfectionnements qui deviennent sur-le-champ communs? Servons-nous des méthodes existantes, puisqu'elles existent; mais que le diable emporte tout inventeur de nouveaux moyens meurtriers!

La seconde de mes réflexions roule sur l'effrayante augmentation de l'état militaire dans toute l'Europe. Henri IV, surpris par la mort au milieu des plus grands projets, avait 30,000 hommes; un siècle après, Pierre Ier n'en avait pas davantage; Catherine II en eut, je crois, 80,000, et son petit-fils en a un million; où serons-nous menés? Tous les revenus sont absorbés, tous les gouvernements succombent. Ici cependant il y a moins de danger qu'ailleurs... Mais je ne veux pas sortir des bornes d'une lettre.

Je suis charmé que les détails que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence sur la colonisation militaire aient intéressé Sa Majesté. J'ai lieu de croire que l'Empereur suivra cette idée, qui est grande et féconde. Elle appartient primitivement aux Romains, comme les noms de plusieurs villes l'attestent encore : *Colonia Ubiorum* (Cologne), *Colonia Agrippina* (Genève), etc. Le premier essai en Russie n'a pas été heureux; on devait transporter mille paysans dans un gouvernement éloigné pour faire place aux colons militaires; les hommes chargés de cette opération douloureuse s'y sont pris avec si peu d'égards et de soins, que la moitié au moins de ces malheureux paysans a péri avant d'arriver à sa destination. L'Empereur, instruit de ce malheur, n'a rien oublié pour consoler ce qui restait, et je

crois qu'il a adopté exclusivement la méthode que j'ai eu l'honneur de vous exposer, celle d'amalgamer le paysan avec le soldat.

Ce transport des paysans d'un pays à l'autre est extrêmement dur; car l'homme est une véritable plante, et l'on ne peut l'arracher, brusquement surtout, de sa terre natale sans le faire cruellement souffrir. Sur ce point, au reste, l'Empereur n'exerce pas d'autre droit que celui qui appartient au simple seigneur; mais, si je ne me trompe infiniment, ce droit sera un des premiers abolis ou modifiés.

En général, le respect pour la chair humaine, et je ne sais quelle modération qui ne touche l'homme qu'avec précaution, de peur de le blesser, n'est et ne peut être encore une vertu parfaitement naturalisée en Russie; mais elle a les grandes entrées au Palais d'Hiver, et de là elle s'étendra de toutes parts.

Il n'y a point de pays qui ne soit exposé à quelques dangers; ceux qui menacent celui-ci se réduisent, je crois, aux suivants : 1° danger d'une rupture absolue d'équilibre entre l'ordre militaire et l'ordre civil, ce qui peut mener loin; 2° danger des affranchissements opérés par la petite raison humaine, et non, comme parmi nous, par les choses et les événements, c'est-à-dire par Dieu; 3° danger d'une révolution religieuse opérée par le protestantisme et par l'illuminisme, qui lèvent la tête à peu près publiquement sous le masque du *christianisme universel.*

Les papiers publics du Nord annoncent expressément que le Roi se prépare à donner une constitu-

TAYLOR INST. OXFORD

tion à ses États. On m'a fait sur ce point beaucoup de questions, auxquelles j'ai cru devoir répondre négativement et péremptoirement, n'ayant jamais ouï dire que notre nation ait donné dans cette idée, qui m'est antipathique. Personne n'aime le despotisme; celui qui dit le contraire ment; mais c'est une grande manie de confondre le despotisme avec la monarchie, et toute monarchie est bien la maîtresse, si elle s'y prend à temps, de dégoûter une nation des idées constitutionnelles. Si notre cher et auguste maître pense autrement, ou s'il se croit forcé, je ne changerai pas de pensées, mais de discours et de conduite, ce qui suffit, je crois, à la probité.

M. P., ministre des États-Unis, est arrivé et a été présenté depuis quelques jours, ainsi que madame son épouse, qui, par malheur, ne sait pas un mot de français; c'est le pendant de milady Catheart, mais celle-ci est continuellement flanquée de trois aimables petits drogmans, tandis que l'autre n'a que des enfants muets comme elle. M. P. lui-même ne s'exprime que très-difficilement. Il était procureur général chez lui, et l'on dit que c'est un homme d'un grand mérite. L'affaire de Philadelphie a fini comme elle devait finir depuis l'envoi des pièces, par des explications et des égards mutuels; le chargé d'affaires américain a été de nouveau admis à la cour, et en voyant la haute approbation donnée à tous ses actes par le Congrès américain, je me suis réjoui de tout mon cœur, comme je le devais, rien n'étant plus à désirer que la bonne harmonie entre toutes les puissances.

Le Congrès, au reste, a dû, comme les autres États, obéir aux circonstances et aux localités : il a porté l'appointement du nouvel envoyé de 60 à 80,000 roubles, et encore celui-ci n'a voulu s'en contenter que pour un an. Il est parti avec une promesse d'augmentation pour l'année prochaine.

M. de Gourieff, ministre des finances, vient de recevoir le cordon bleu ; c'est le premier donné dans l'ordre civil depuis M. le comte de Markoff, qui le reçut il y a treize ans. Ce cordon a fait beaucoup de jaloux et excité beaucoup de murmures dont l'Empereur s'embarrasse comme du chant des cigales.

Agréez, etc.

Saint-Pétersbourg, 23 janvier/5 février 1817.

Monsieur le comte,

Ma position me porte à vous parler de tout. Après avoir entretenu Votre Excellence de guerre et de paix, de lois et de religion, je vais lui parler des bals.

Le 8/20 janvier, lord Catheart a donné un très-beau bal paré auquel Leurs Majestés Impériales ont daigné assister avec toute la cour. La famille impériale est arrivée vers les huit heures ; tout de suite la polonaise a commencé. L'Empereur conduisait son auguste Mère (ce que je prie Votre Excellence d'observer) ; l'Impératrice régnante a donné la main à l'ambassadeur ; l'Empereur, après le premier tour, la présenta à l'ambassa-

drice, et tout le reste suivit avec ordre, d'après l'usage. Le souverain, après avoir fait quelques heureuses et quelques attristées, comme de raison, se retira vers les neuf heures; le bal continua en présence du reste de la cour. On soupa vers minuit. Je comptai en diverses pièces quatorze tables de douze services, mais je doute qu'elles aient été toutes entièrement occupées. La cour mangeait dans une chambre à part où l'on ne passait point. Toute la vaisselle, tant plate que montée, était en vermeil, et rien ne manquait au service.

L'ambassadeur, encore étouffé d'une cohue qui eut lieu chez lui l'année dernière dans une occasion semblable, avait extrêmement restreint les invitations, et n'a pas même prié, à beaucoup près, toutes les personnes qui venaient habituellement à ses bals du mardi; il en est résulté un mécontentement profond de la part d'un assez grand nombre de personnes, une pluie de billets, de demandes, d'intrigues avant le bal et de critiques amères après la fête, dont l'ambassadeur, je crois, s'embarrasse fort peu. Il est vrai cependant qu'il y a eu de singulières exceptions. On s'est retiré vers les deux heures.

Peu de jours après nous avons été invités à un bal du même aspect chez M. l'ambassadeur de France. Quoique celui d'Angleterre occupe un magnifique appartement, qui lui coûte 30,000 roubles, cependant l'hôtel de France, fourni par la couronne, est encore au dessus. Le comte de Noailles en a profité pour donner beaucoup plus de latitude à ses invitations : il y avait à peu près cent personnes de plus qu'au bal anglais. Or,

voici, monsieur le comte, ce qui est arrivé de grand : au moment où la cour est entrée, l'ambassadeur de France a pris les ordres de Sa Majesté Impériale pour commencer le bal ; l'Empereur lui a montré sa mère en lui disant je ne sais quoi ; le comte de Noailles a entendu : *offrez la main à ma mère ;* mais, suivant d'autres, l'Empereur aurait dit : *adressez-vous à ma mère*, c'est-à-dire *prenez ses ordres.* L'ambassadeur, qui avait entendu autrement, a présenté la main à Sa Majesté l'Impératrice-Mère, qui l'a acceptée ; de ce moment l'Empereur demeurait sans danseuse : il a donc pris la duchesse de Serra Capriola, que l'ambassadeur avait priée de faire les honneurs de chez lui et qui jouissait dans ce moment des droits de l'ambassadrice. L'Impératrice régnante demeurait debout sans danseur. Son Altesse royale Monseigneur le grand-duc Michel vint se présenter à elle, et le bal commença. Votre Excellence n'a pas idée des commentaires qu'on a faits dans le bal sur ce malentendu, car je crois que c'en est un : Sa Majesté l'Empereur est trop au fait des choses pour avoir eu lui-même une distraction. On cite d'autres petits manquements, et le tout ensemble s'appelle *les péchés de l'ambassadeur :* il y en a sept, si je ne me trompe, autant que de péchés capitaux. Toutes ces remarques de la malice humaine n'empêchent pas que le bal ait été magnifique, bien et splendidement servi, l'illumination parfaitement entendue et la musique délicieuse : j'entends celle qui s'est fait entendre autour de la table des Impératrices, et qui a parlé trois langues, russe, français et italien. Sa Majesté Impériale n'a passé de même qu'une heure au bal.

Je sais que cette fête a coûté 25,000 roubles environ. Votre Excellence n'apprendra pas sans étonnement que les arbustes et les fleurs qui ornaient l'escalier et les appartements ont coûté 1,500 roubles de loyer pour quelques heures; ainsi se fond l'argent dans cette capitale.

Les dames soupaient en haut, dans le grand appartement, et les hommes en bas, au rez-de-chaussée, dans l'appartement de l'ambassadeur. Quelques vieux galants comme moi n'ont pas voulu descendre; nous sommes demeurés aux dossiers des dames, qui nous ont fait la charité de fort bonne grâce.

Voilà de grandes affaires, monsieur le comte, je parlerai prochainement des petites.

Saint-Pétersbourg, 23 janvier / 4 février 1817.

..... J'ajoute quelques réflexions que je ne pouvais confier à la poste du pays où j'écris.

J'ai quelquefois pris la liberté de critiquer une grande ville, fort aimable d'ailleurs, sur le peu d'attention qu'elle accorde aux usages, aux opinions, aux préjugés des autres pays. M. le comte de Brusasque était destiné à la place de chargé d'affaires; maintenant qu'il est certain (du moins on me l'écrit du ton le plus affirmatif) qu'il se refuse très-sagement à cette destination, il m'est permis d'observer qu'elle était bien étrange et qu'il faut absolument changer de plan. Un

homme de cette distinction était-il fait pour être jeté derrière les ministres ou à l'extrémité de la ligne, pour être exclu de l'Ermitage, des bals qu'on appelle de la *salle Blanche*, etc.? Nous avons ici M. Bordeaux, ancien négociant d'Amsterdam ; nous avons M. le chevalier de Zea-Bermudez, qui signait encore l'année dernière : *Zea et Compagnie*, dans la capitale même ; le premier est aujourd'hui ministre résident de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, et le deuxième ministre de Sa Majesté Catholique ; M. le comte de Brusasque aurait-il trouvé bon de voir les maîtres entretenir ces messieurs avec bonté, pour passer ensuite devant lui sans jamais lui adresser la parole ? Lorsqu'il se serait trouvé à table, même chez des particuliers, aurait-il trouvé bon de se voir poussé vers les dernières places par des grades supérieurs ; de voir même un laquais interrompre l'ordre du service et passer un plat au-dessus de sa tête pour aller servir plus bas un pied-plat parvenu à un grade plus élevé, sans autre talent que celui de vivre? Ce poste est au-dessous du *grade* qu'il devrait avoir ici. En un mot, quand on s'occupe de ce pays et qu'on y a des affaires importantes, il faut continuellement répéter *grade, grade, grade* et ne jamais perdre cela de vue. Nous sommes continuellement trompés par nos idées nobiliaires qui ne signifient presque rien ici. Ce n'est pas qu'un nom illustre ne soit quelque chose dans tous les pays, mais ici il est à la seconde place, et le grade l'emporte sur lui, ce qui établit une différence immense. La noblesse ne sert ici qu'à obtenir le grade plus aisément; mais nul homme n'y est distingué ni placé en

vertu de sa naissance, et voilà ce qui sépare ce pays de tous les autres.

Au commencement de mon séjour ici je voyais beaucoup Mme la princesse....; quelqu'un m'avertit à voix basse *que cette maison n'était pas faite pour un ministre :* je ne comprenais pas trop comment l'un des plus grands noms de l'État pouvait me nuire, à moins qu'il n'y eût quelque tache dans la famille ; mais on m'ajouta mystérieusement : *le mari n'est que major.* Ce sont de ces choses que nous ne comprenons pas et qu'il faut comprendre cependant lorsqu'il s'agit de ce pays, d'autant plus que le maître, assez peu amoureux de sa noblesse, favorise fortement le grade contre la naissance simple, qui n'obtient rien, absolument rien toute seule.

Qu'importe donc qu'un étranger porte ici tel ou tel nom ! Tant pis pour lui s'il se trouve ici coudoyé, frondé, humilié par des hommes qu'il ne recevrait peut-être pas chez lui, dans son pays.

Saint-Pétersbourg, 4/16 février 1817.

Monsieur le comte,

Je ne puis dire à Votre Excellence ce que j'ai éprouvé en lisant ce que vous dites du *titre onéreux;* il y a longtemps que je n'ai lu une meilleure épigramme. Au reste, monsieur le comte, quoique l'interprétation

dont elle me parle soit absurde, il faut cependant ajouter : pas plus absurde qu'une autre. D'ailleurs, qu'importe? Louis XV, visitant la cathédrale de Tournai, dit à un vieux chanoine qui l'accompagnait : *Cette basilique me semble bien ancienne;* le chanoine, qui était complétement sourd, lui répondit, pour ne pas demeurer court : *comme il plaira à Votre Majesté;* cette réponse, monsieur le comte, pourrait servir souvent à des gens qui ont l'oreille très-fine. — *Cela est-il juste, raisonnable, permis?* etc. — *Comme il plaira au plus fort.*

Je demande quatre ou cinq jours à Votre Excellence pour répondre à cet article de sa dépêche, et à quelques autres encore; dans cette dernière semaine, où il n'est question que de musique, de danses, de repas et de visites, il n'y a moyen de rien faire.

Pendant que j'écrivais cette lettre que j'ai été obligé d'interrompre, j'ai su que Sa Majesté Impériale n'a point encore répondu à la communication faite par la cour de Naples au sujet du nouveau titre. Elle a été faite tout à la fois par une note du ministre résidant ici et par une lettre du Roi (j'entends lettre du cabinet). Le titre ancien était *roi des royaumes de.... et de....* L'auguste constitution divisa les deux royaumes de la manière trop connue. L'article 104 du Congrès est venu depuis reconnaître, sans autre explication, Ferdinand IV comme souverain *du royaume de.... et de....* Cet article ainsi exprimé annule-t-il la constitution anglo-sicilienne? C'était une question. En attendant les dissertations, le Roi la regarde comme décidée en s'intitulant, non

comme par le passé, Ferdinand IV ici, et Ferdinand III ailleurs, mais tout simplement *Ferdinand IV, par la grâce de Dieu, roi* DU *royaume de.... et de...* C'est tout ce que je puis avoir l'honneur de dire dans ce moment à Votre Excellence.

Saint-Pétersbourg, 30 janvier / 11 février 1817.

Monsieur le comte,

Votre Excellence m'ayant interrogé il y a quelques mois sur les usages de ce pays au sujet des franchises des ministres, je ne pus lui répondre avec l'exactitude qu'elle aurait pu désirer, parce qu'il y avait à cet égard beaucoup de fluctuation dans les usages; aujourd'hui Sa Majesté Impériale vient de statuer sur ce point par un ukase rendu sur l'avis de son conseil et qui nous a été communiqué par une note circulaire. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence cette note en original, pour faire connaître à Sa Majesté (si par hasard elle n'a rien vu encore dans ce genre) l'art nouveau de la *lithographie*, mot qui signifie *dessin* ou *gravure sur la pierre* ou *par la pierre;* cette nouvelle invention appartient à la Bavière. Il y a plusieurs années que j'en vis quelques essais; mais il en est de cette invention comme de celle du bateau à vapeur; on en a parlé longtemps, et même on a fait plusieurs tentatives avant que la découverte ait été mise en plein exercice.

On polit parfaitement une certaine pierre calcaire,

un marbre fort commun en Bavière; on dessine ou l'on écrit sur cette pierre avec un crayon noir composé de matières grasses qui ne sont plus un mystère; l'ouvrage étant fini, on plonge la pierre dans l'eau et tout de suite on passe dessus un cylindre imprégné d'encre d'imprimerie; toute la partie mouillée repousse cette encre, qui s'attache exclusivement aux traits du crayon; alors on imprime en plaçant le papier sur la pierre et le pressant avec une espèce de lame qu'on promène sur la surface : la presse ordinaire casserait la pierre, mais je pense qu'on viendra à bout de l'employer, et que cette invention, comme toutes les autres, se perfectionnera beaucoup. J'ai souligné au crayon les mots écrits à la main, afin que Votre Excellence puisse comparer les deux écritures, si semblables que plusieurs personnes ont cru que le tout était écrit à la main.

Vous demanderez peut-être, monsieur le comte, par quel miracle un secrétaire a pu apprendre à écrire de droite à gauche si lestement et avec tant de perfection qu'on ne distingue qu'avec peine une écriture de l'autre? Le miracle n'est qu'apparent. Lorsqu'on veut *lithographier* une pièce, on pulvérise la matière du crayon dont je parlais tout à l'heure, on le délaye dans un fluide que je ne connais pas encore et l'on en fait une encre avec laquelle on écrit à la manière ordinaire; on presse ce papier sur la pierre, l'encre s'attache; on détruit le papier par je ne sais quel procédé (l'eau chaude, à ce que je pense), et l'on a ainsi une écriture renversée qui se redresse par conséquent dans l'impression.

J'ai vu toute sorte de dessins, des portraits même, et jusqu'à des billets d'invitation *lithographiés*. On peut tirer jusqu'à 2,000 copies, ce qui est tout à fait extraordinaire. La presse est aussi un grand avantage. L'envoyé de Sa Majesté à Munich pourrait, ce me semble, fournir très-aisément un appareil lithographique aux bureaux de Turin. Les pierres que j'ai vues viennent de Bavière ; mais les connaisseurs m'assurent qu'elles se trouveront aisément ailleurs.

Je parlais tout à l'heure à Votre Excellence du bateau à vapeur : ici il est en plein exercice. Je le montai l'année dernière le jour du premier essai. On en prépare un de 80 pieds de long qui sera lancé à la fonte des glaces. Tant que la Néva est libre, il va et vient continuellement de Saint-Pétersbourg à Cronstadt et de Cronstadt à Saint-Pétersbourg. N'en a-t-on point fait encore d'essai en Piémont ou en d'autres lieux d'Italie? Ce bateau conviendrait fort sur les lacs, sur le Pô et sur d'autres rivières considérables. C'est une grande économie d'hommes, de temps, de chevaux et d'argent ; mais, il faut l'avouer, c'est aussi une grande dépense de combustible.

Votre Excellence a vu sans doute et remarqué dans les papiers publics l'agrégation de Son Excellence M. le comte Capo d'Istria à l'*indigénat* helvétique ; c'est un témoignage de reconnaissance qui lui était bien dû. L'acte de naturalisation était renfermé dans une boîte d'or, au fond de laquelle l'érudition genevoise avait écrit en grec une inscription dont la *Gazette de Saint-Pétersbourg* nous a donné la traduction suivante :

A notre très-cher et honoré concitoyen, etc. Au noble descendant des Phéaciens, toujours jaloux de bien faire, car Minerve leur donna l'aptitude aux belles actions et à la sagesse.

Ayant été curieux de vérifier le texte d'Homère, j'ai trouvé que ces messieurs de Genève ont appliqué à M. le comte Capo d'Istria deux vers qui se rapportent dans l'Odyssée aux femmes des Phéaciens : *Pallas,* dit le poëte, *leur donna l'aptitude aux ouvrages élégants et à la sagesse.* Il me semble que si l'on avait voulu louer cet excellent comte Capo d'Istria en phrases d'Homère, on aurait pu trouver une application plus juste. J'envoie le texte à Votre Excellence, afin qu'elle en amuse quelque helléniste de Turin, si elle le juge à propos.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

Saint-Pétersbourg, 10/22 février 1817.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 8 janvier dernier, l'almanach genevois et toutes les pièces qui s'y trouvaient jointes. Genève est à la mode ; elle se sent protégée et se donne des airs. Le caractère de cette ville est indélébile ; je l'ai toujours vu le même, les circonstances l'ont renforcé. J'ai beaucoup admiré la sagesse de Sa Majesté dans la manière dont on a agi à l'égard de Carouge. Elle ne doit rien faire qui

puisse témoigner un consentement libre qui n'est point dans son cœur ; et c'est, dans ce cas, non-seulement une précaution politique très-importante, mais de plus, j'ose le dire, un devoir délicat de la souveraineté, de répondre au chagrin des peuples cédés ; chagrin réciproquement honorable pour le souverain et pour les sujets. Sa Majesté doit toujours continuer des relations paternelles avec ceux qui le regrettent, sans se compromettre aucunement, ce qui est très-aisé. Votre Excellence voit assez qu'il est fort délicat de parler de Genève en Russie, où elle possède un nouveau *concitoyen* qui mérite attention, d'autant plus que si je venais à me mettre mal avec lui je gâterais notablement nos affaires. Je lui ai demandé une conférence que j'aurai ce soir (j'écris à cinq heures) ; je verrai un peu ce qu'on appelle l'air du bureau. Je ne suis pas étonné qu'on commence à manquer de parole au Roi sur l'article de la religion : un Genevois très-sensé disait ici *que c'était un malheur pour Genève d'avoir acquis des pays catholiques qui troubleraient l'unité de la croyance et du gouvernement ;* mais puisqu'ils les ont voulus, il faut qu'ils en supportent les conséquences. Le curé de Genève, au reste, est un homme bien placé ; dans les temps de foi et de ferveur on en aurait tiré un parti immense. Aujourd'hui même, tels que nous sommes, c'est un objet important qui mérite d'être examiné sous plus d'un rapport. Là, comme partout, le catholicisme et l'incrédulité se partageront les débris du protestantisme.

— Dès que mon estimable successeur sera arrivé, je lui montrerai les écueils de cette mer, et je le féliciterai

de tout mon cœur s'il arrive, comme je n'en doute pas, avec voiles et cordages. Quant à moi, j'ai assez chanté : *Vo solcando un mar crudele*, etc. Je me retire, laissant ici le souvenir d'un spectacle triste et mémorable qui, je l'espère, ne sera jamais répété..... J'ai vu le *citoyen de Genève;* il m'a fort bien reçu et fort bien écouté. J'ai commencé par le *titre onéreux*, qui l'a fait pâmer de rire. Il m'a assuré, à mon grand étonnement, que le mémoire n'était point parvenu ici, et que le dernier courrier de M. Pozzo del Borgo, tout fraîchement arrivé, n'avait pas apporté un mot sur cette affaire. *Peut-être*, m'a-t-il dit, *n'a-t-on pas cru que la chose méritât attention.* Dieu veuille qu'il ait deviné! car ce qui est juste, c'est ce que veulent les puissants, comme j'avais l'honneur de le dire dans mon numéro précédent.

Nous avons beaucoup parlé des affaires de Genève, mais sans formes officielles et sans réquisitions formelles de ma part. Il m'a offert d'écrire à quelques-unes de ses connaissances de cette ville pour les exhorter à la sagesse; j'ai répondu que ce n'était pas la peine, que ce que je lui disais était seulement pour le tenir en garde contre certaines narrations qui pourraient arriver, et il m'a donné sa parole que s'il entendait parler de quelque chose, je serais sûrement averti et mis à même de répondre; mais il m'a assuré qu'il n'avait entendu parler de rien. J'ai dit un mot de l'almanach Picot et de l'affaire de F. avec la délicatesse convenable et sans trop appuyer. J'ai trouvé sur ma route une réflexion qui me paraît solide : c'est que, la force militaire se trouvant une fois chargée de faire ou d'empêcher telle

ou telle chose, si elle vient à excéder, il y a beaucoup d'inconvénients à punir le soldat qui a trop fait, à moins qu'il n'ait commis ce qu'on appelle un crime évident: en effet, si l'on châtie un soldat dans ces sortes de cas, tous les autres diront : *Il vaut bien mieux se laisser payer par les contrevenants que de s'exposer à des punitions;* et, au lieu d'empêcher la contrebande, ils la feront.

M. le comte Capo d'Istria a fort bien senti toutes ces considérations, et s'est prêté même à quelques facéties sur l'importance politique que se donnent ces grands républicains. Il m'a conté qu'ayant demandé à M. S. ce que c'était qu'une ancre d'or qu'il portait à sa boutonnière et que le comte prenait pour un ordre, l'autre répondit : *C'est la marque de ma dignité; je suis amiral.* Ceci est joli.

Les papiers allemands viennent de se démentir au sujet de la *constitution piémontaise,* ce qui m'a fait grand plaisir.

Les affaires religieuses se présentent sous un aspect très-sombre. Le schisme de la Pologne paraît fort avancé. L'Empereur voulant transporter sa suprématie dans notre Église, et l'indigne archevêque en étant d'accord, il y a beaucoup à craindre. Un chambellan, M. Stourdza, moldave, homme d'esprit, fort instruit, a composé un ouvrage contre nous en français; l'empereur de Russie lui donne 20,000 roubles pour le faire imprimer. J'ai su qu'il envoie à Rome un autre chambellan, le comte Léon Potosky, pour traiter définitivement avec Rome sur nos affaires; le comte a de l'esprit, de bonnes intentions, il est Polonais, catholique,

mais il n'est pas au fait des questions. Quelles sont ses instructions? On l'ignore; on tâche de lui en faire parvenir de bonnes. Les circonstances sont très-délicates, le moment très-dangereux. L'Empereur roule sûrement de grands projets dans sa tête; il est bien à craindre qu'il ne nous déclare ouvertement la guerre; sa puissance actuelle le rendrait terrible. Il serait bon de faire connaître tout ceci à Rome.

Saint-Pétersbourg, 20 février / 4 mars 1817.

Monsieur le comte,

Je n'ai point été étonné que Sa Majesté ait envoyé M. le comte de la Motte changer d'air pour quelque temps à la campagne, mais je ne l'ai pas été médiocrement de cet esprit d'opposition dont il ne peut se guérir; il me semble cependant que le Roi ne s'est pas montré mauvais père à son égard. Ces petits inconvénients sont inévitables après les grandes révolutions : les maladies d'un certain ordre n'admettent point de guérison subite.

Quant à l'édit qui a produit les propos déplacés de M. le comte de la Motte, j'ai vu, par l'une des précédentes dépêches de Votre Excellence, qu'elle avait été trompée sur l'esprit public. Il n'y a plus d'héroïsme dans ce moment, nous ne sommes que des calculateurs. En lisant le premier édit du 3 décembre sur

cette taxe des emplois, je ne sais comment il ne me vint point en tête qu'il pouvait me concerner; les expressions de Votre Excellence, dans sa dépêche du 7 décembre dernier, annonçant qu'on répondrait librement aux intentions royales, cette affaire sortit tout à fait de ma mémoire; maintenant, le deuxième édit du 31 prouvant trop que Sa Majesté avait trop compté sur les sentiments antiques, il me paraît que je suis appelé comme les autres à l'emprunt forcé, du moins si les *commissions* sont taxées comme les *emplois*. Je fais donc avertir par la lettre ci-jointe mon chargé de pouvoirs qu'il se hâte de me mettre en règle envers le gouvernement.

M. Zéa, frère de M. le chevalier Zéa-Bermudez, ministre du roi d'Espagne, est parti dernièrement, dépêché par son frère en courrier pour Madrid; il porte à Sa Majesté la nouvelle Reine, de la part de Sa Majesté Impériale, de magnifiques présents en châles et en pelisses. M. de Tatischeff, que le Roi notre maître a beaucoup connu en Italie, réussit fort bien à cette cour; vous aurez appris que Sa Majesté Catholique l'a décoré de la Toison d'or : quand on se rappelle que le fameux prince Potemkin, de triomphante mémoire, ne put jamais l'obtenir, malgré tout l'ascendant de sa souveraine, on peut juger aisément de la faveur dont jouit aujourd'hui le ministre russe à Madrid.

Votre Excellence trouvera ci-joint un ukase de Sa Majesté Impériale extrêmement intéressant. Je l'ai fait traduire pour moi, car il n'est point encore traduit officiellement. Pour l'entendre, il faut que Votre Excel-

lence sache que, parmi les innombrables sectes qui pullulent en Russie, il s'en trouve une extrêmement bizarre, dont le nom même n'est pas bien compris; les hommes qui la composent se nomment *duchoborzis;* ce mot signifie à peu près *forts contre l'esprit,* mais que signifie la signification? C'est ce que personne n'a su me dire. Le mot se rapproche de celui d'*Israël* (fort contre Dieu).

Ces sectaires ayant été transportés d'une place à l'autre sont aujourd'hui réunis dans la commune de Militopolsk, dans le gouvernement de Tauride, dont le gouverneur réside à Odessa. C'était jadis le duc de Richelieu qui commandait là, avec un succès et une réputation extraordinaires; aujourd'hui c'est M. le comte de Laugeron, autre militaire français, que la révolution avait porté ici avec tant d'autres, et le seul, si je ne me trompe, parmi la classe distinguée, qui soit demeuré au service de l'empereur de Russie.

Deux de ces *duchoborzis,* convertis à la religion gréco-russe, ont fait sur le compte de leur secte des révélations qui ont paru à M. le gouverneur exiger quelques mesures répressives qu'il a proposées; Sa Majesté Impériale lui adresse en réponse un de ces ukases qu'on peut appeler des réprimandes et qu'on imprime pour les faire connaître de tout l'empire : c'est celui dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint une traduction à Votre Excellence, et je ne doute pas qu'elle n'intéresse infiniment Sa Majesté. Elle y verra les idées de tolérance qui distinguent Sa Majesté Impériale et la vraie latitude qu'elle donne à ce mot.

Les duchoborzis ont des dogmes tout à fait particuliers : ils n'admettent ni hiérarchie, ni sacrements, et, d'après un mot échappé devant moi à un homme qui, par état, ne peut être trompé sur ce point, je ne puis douter et personne ne doute ici qu'à l'exemple des anabaptistes ils n'admettent la communauté des femmes : dogme salutaire, et le seul capable de prévenir les innombrables maux que produisent parmi nous les mariages mal assortis. Saint Paul est un peu contraire, mais tout le monde peut se tromper.

Les religions qui pourrissent produisent des sectes, précisément comme le corps animal qui se pourrit produit des vers. La multiplication des sectes est donc un objet de la plus haute importance politique, puisqu'elle annonce, partout où elle se manifeste, un principe de corruption. Très-souvent les conseils en Russie se sont occupés de ces sectaires de toute couleur ; mais il est difficile de prendre un parti qui n'ait point d'inconvénient, et l'on peut croire d'ailleurs que leur nombre toujours croissant les mettra bientôt au-dessus des lois. Ce cas est donc un de ceux où il faut se contenter de dire : *Quod Deus bene vertat!*

« AU GOUVERNEUR MILITAIRE DE CHERSON

» ... L'éloignement de ces gens pour l'Église orthodoxe gréco-russe est certainement une erreur de leur

part, erreur fondée sur quelques faux arguments touchant le vrai culte de Dieu et le véritable esprit du christianisme; c'est une suite de leur manque d'instruction, *car ils ont le zèle de Dieu, mais non suivant la raison.* Mais appartient-il à un gouvernement éclairé et chrétien de ramener dans le sein de l'Église ceux qui sont dans l'erreur, par des moyens rudes et cruels, en les opprimant, en les dispersant et autres choses semblables? La doctrine du sauveur du monde, qui est venu sur la terre chercher et sauver le coupable, ne peut pas être insinuée par la violence et les punitions, ne peut pas servir à la perte de celui qu'elle a sauvé et qu'on cherche à ramener dans le chemin de la vérité; la vraie foi se répand avec la grâce de Dieu, par la persuasion, l'instruction, la douceur et surtout par les bons exemples: la violence ne persuade jamais, elle aigrit davantage. Toutes les mesures de sévérité dont on a usé contre les duchoborzis pendant trente ans, jusqu'en l'année 1801, non-seulement n'ont pas détruit cette secte, mais même ont augmenté toujours plus le nombre de ses sectateurs. »

P.-S. J'ai eu, il y a quelque temps, une conversation avec Capo d'Istria; il me dit entre autres choses: *Votre prince est placé; il pourra monter à cheval sur l'Italie.* J'ai cru cette phrase digne d'être rapportée.

Saint-Pétersbourg, 6/18 mars 1817.

Monsieur le comte,

Je n'ai point été surpris de toutes les chicanes que nous font nos bons voisins les Génevois; de tout temps ils nous ont impatientés; d'anciens droits, d'anciennes querelles ont perpétué une certaine antipathie qui n'a pas de remède, et qui est d'autant plus bizarre que nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres, car Genève est un coffre-fort ouvert à la Savoie, qui à son tour est un grenier ouvert à Genève. De là vient que les lois prohibitives n'ont jamais réussi entre Genève et nous; l'intérêt réciproque s'en jouera toujours.

Il n'y a pas, je crois, de ville au monde dont on ait dit autant de mal que de Genève; tous les partis se sont réunis pour en penser et en parler désavantageusement. Le célèbre duc de Choiseul disait très-plaisamment : *Si vous voyez un Génevois se jeter par la fenêtre, jetez-vous hardiment après lui, et soyez sûr qu'il y a quinze pour cent à gagner.*

Dans la *Décade philosophique* (1798, n° 22) on appelle Genève *un foyer de discordes civiles, une arène dans laquelle ses propres habitants se dévorent les uns les autres.*

Un révolutionnaire de 1795 lui reprochait *l'insatiable avidité de ses infatigables citoyens.* (*Courrier français* du 9 novembre 1795.)

Un magistrat français, aujourd'hui ministre, M. le comte Ferrand, l'appelle avec une épouvantable éner-

gie, *une pustule politique*, dans le livre *du Rétablissement de la monarchie.*

Mais rien n'égale la perspicacité d'un pape du XVIe siècle, qui écrivit aux rois de France et d'Espagne : *Prenez garde à vous! Genève est un foyer éternel de révolutions : si vous voulez être tranquilles, éteignez son gouvernement.* Une jalousie entre les deux monarques rendit le conseil inutile. Cette anecdote, dont ma mémoire ne peut me rappeler en ce moment tous les détails, est contée dans *l'Histoire du concile de Trente*, par le *digne* Sarpi.

Assurément, monsieur le comte, ce pape y voyait loin. Toute la théorie de la révolution française est contenue dans la protestation des conseils, de l'an 1782 ; les instruments les plus actifs de cette révolution, depuis Necker jusqu'à Marat, naquirent dans les murs de Genève. En 1796, au milieu des horreurs de la révolution et à côté des cadavres encore chauds de Fatio et de Naville, les auteurs génevois de la *Bibliothèque britannique* vantaient, dans les prospectus de cet ouvrage, la *période républicaine* et tout ce qu'elle promettait au monde, etc., etc., etc.

Genève d'ailleurs est la métropole du système qui soutient la souveraineté du peuple et son droit de juger les rois. Ceci n'a plus besoin de preuve. On pourrait donc s'étonner à juste titre que cette ville ait trouvé tant de faveur de nos jours. Mais d'abord, soit qu'on juge des nations ou des particuliers, il faut être de sang-froid; les torts et les ridicules des Génevois n'empêchent pas qu'on ne doive leur reconnaître beaucoup de

talents, de connaissances et d'humanité. J'ai dans leur ville des amis que j'estime autant que d'autres.

D'ailleurs, monsieur le comte, il y a maintenant un grand secret européen à mettre dans tout son jour : c'est l'art avec lequel les novateurs ont su se servir de la souveraineté contre la souveraineté, présenter les choses sous le point de vue le plus décevant, mettre la gloire et l'honneur du côté des idées nouvelles et le ridicule du côté des vieilles maximes. J'ai trop étudié la révolution, ses apôtres, ses livres, etc., pour que ses secrets ne me soient pas connus; mais une lettre n'est pas une dissertation. J'espère avoir une fois l'honneur d'exposer de vive voix le véritable état des choses.

Quoique l'Almanach de Genève me coûte un peu cher, je n'en remercie pas moins Votre Excellence. Il m'a fort amusé. On y voit l'esprit public de Genève, qui possède éminemment les plus éminents des ridicules, la morgue et la petitesse réunies. Je n'ai pas jugé à propos de rien écrire ni même d'entrer dans de trop grands détails sur les petites aventures que Votre Excellence m'a fait connaître; le ministère de Sa Majesté Impériale n'a réellement pas de temps pour ces querelles de village. Je me suis donc contenté de dire que si par hasard il arrivait quelque plainte sur des contestations qui sont inévitables pour quelque temps, dans le nouvel ordre des choses, je me réservais de donner toutes les explications nécessaires.

J'ai eu connaissance d'une lettre de Suisse dans laquelle on se plaignait beaucoup de la manière dont nous avons cédé Carouge; mais il me semble qu'un roi

ne peut céder en riant des sujets qui pleurent. Il n'y a rien de si juste sans doute qu'une cession demandée par des traités qui ont d'ailleurs si fort favorisé Sa Majesté ; cependant la tristesse des sujets cédés honorant également le souverain et les sujets, il est assez naturel que le maître donne quelques signes extérieurs de la sienne. Puisque le commandant de Carouge avait fait un pas de trop, il a fort bien fait, si je ne me trompe, de se tirer d'affaire en disparaissant ; une gaucherie vaut mieux qu'une faute.

L'affreuse disette dont je reçois les nouvelles les plus affligeantes n'a pu manquer d'augmenter encore nos embarras avec Genève ; c'est un défilé qu'il faudra traverser comme nous pourrons.

Au milieu d'une misère presque générale en Europe, l'œil se repose avec un extrême plaisir sur la vaste Russie, qui jouit de la plus grande abondance et nourrit les autres peuples. Il n'est pas entré moins de 100 millions en argent dans l'empire pendant l'année 1816, uniquement pour le blé vendu. Dans ce moment il se trouve encore à Odessa 48 vaisseaux, portant chacun 1,500 *chetverts* de blé ; chacune de ces mesures pèse 300 livres et coûte 45 roubles. En 1810, l'Empereur emprunta 20 millions en assignations de la Banque, promettant de rembourser, au bout de sept ans, un rouble d'argent pour deux de papier ; le ministre des finances vient d'annoncer qu'il est prêt à payer. Toutes les apparences sont belles.

Sa Majesté Impériale vient d'ordonner de son propre mouvement que le diplôme de Sa Majesté qui confère

le titre de comte à M. le général Michaud serait enregistré par toutes les autorités du pays. L'acte du Sénat lui a été apporté le matin au saut du lit ; il n'y a rien à dire ! En fait d'élégance souveraine, l'empereur de Russie est un grand artiste.

Agréez, etc.

Saint-Pétersbourg, 18/30 mars 1817.

Monsieur le comte,

J'ai été amèrement fâché de voir, en ce que Votre Excellence m'écrit au sujet de mon habit, qu'elle n'a pas voulu me servir en cette occasion. Sur les paroles de paix qu'elle m'a envoyées, je croyais que tout était fini ; mais sa lettre est une énigme et même un piége. En arrivant ici, je portais une enveloppe verte dont je ne savais que faire, et il était assez singulier qu'on me condamnât à porter dans cette cour un habit proscrit chez le Roi lui-même. Vint ensuite le grand uniforme de Saint-Maurice ; j'écrivis sur-le-champ : *Rien ne peut le faire subsister :* on ne me répondit rien. Ne sachant que faire, je pris l'habit que le Roi avait bien voulu donner à mon fils ; il serait difficile d'être plus modeste. Maintenant Votre Excellence me fait l'honneur de me dire que *le Roi ne veut plus de cet habit,* et plus bas, que cependant *le Roi me recevra avec cet habit.* Cela s'entend-il d'une seule fois? Dans ce cas, je ferais une jolie figure avec une broderie de 80 ducats qui me

servirait un jour et me ferait prendre pour un masque !

Immédiatement après avoir mis à la poste ma dernière dépêche, je reçus la réponse de M. le comte de Nesselrode, relative au commerce du Levant. Il ne m'a pas paru prudent d'invoquer l'influence de l'empereur de Russie d'une manière purement hypothétique, c'est-à-dire, au fond, *en cas que nous en eussions besoin à Constantinople;* une puissance telle que celle-ci n'aime pas trop être invoquée de cette manière. Ce serait à M. le comte de Saint-Laurent de voir plus tard comment il doit parler à Constantinople. Il ne saurait témoigner trop de confiance à l'envoyé russe, M. le baron de Strogonoff, que je connais assez particulièrement.

L'Empereur, dans ce moment, est tout-puissant en Europe : tenons-nous serrés à lui. Il est peu de princes sur lesquels la critique se soit plus exercée, même chez lui; jamais je n'ai voulu être de l'avis de la critique, et j'espère conter sur ce sujet à Votre Excellence des anecdotes qui la feront rire. Aujourd'hui, il me semble que mon jugement est justifié et qu'il n'y a plus de doute sur le mérite de ce grand prince.

Les campagnes de 1812 et de 1814 ont été conduites avec tant de prudence, de dextérité et de courage, qu'il n'y a pas moyen de lui disputer la gloire qui lui est due pour ces deux grands efforts de sagesse souveraine.

Dans l'intérieur il fait ce qu'il peut, mais la matière résiste à l'ouvrier. Tout ce qu'on peut craindre de sa part, c'est l'anéantissement de l'état civil et la créa-

tion d'une nation de soldats, avec tous les maux qui résultent infailliblement d'un pareil état de choses.

On peut encore redouter ses projets en fait de religion. Il n'est pas douteux qu'il en a de grands ; néanmoins, comme nous savons qu'il est en relation directe avec le Saint Père, l'équité exige qu'on ne se presse point de juger. D'une manière ou d'une autre, nous devons voir des choses extraordinaires; mais quand même l'Empereur se tromperait, il n'en serait pas moins un des plus grands princes qui se seraient trompés.

Je ne sais si Votre Excellence ne m'aura pas trouvé tant soit peu impertinent lorsque je lui ai dit *qu'à Turin l'on n'a point l'oreille étrangère et qu'on y consulte peu celle des autres peuples;* je viens cependant d'en voir une preuve frappante à l'égard d'un grand personnage de ce pays. Votre Excellence n'a pas oublié que je crus devoir lui suggérer, il y a déjà quelque temps, l'idée d'une grand'croix qui me paraissait sauter aux yeux; Votre Excellence me répondit avec assez de majesté : *quand le marquis aura fait quelque chose pour l'État,* etc. Aujourd'hui néanmoins je vois que vos idées ont bien changé; mais encore une fois, monsieur le comte, combien l'opinion russe est peu connue chez nous !

Je la prie d'agréer, etc.

Saint-Pétersbourg, 16/28 mars 1817.

Monsieur le comte,

La lettre de Votre Excellence du 12 février dernier m'est arrivée hier. Je suis charmé que mes relations des mois de décembre et de janvier aient eu le bonheur d'intéresser Sa Majesté et Votre Excellence. J'étais moi-même ému en les écrivant. Ordinairement ce sentiment se communique; il ressemble au mouvement : celui qui l'a reçu le transmet.

Je remercie avant tout Sa Majesté, en mon nom et en celui de mon fils, de l'approbation dont elle veut bien honorer la décoration de Saint-Louis accordée à ce jeune homme par Sa Majesté Très-Chrétienne. Je tiens beaucoup à cette faveur, parce que j'ai tenu invariablement, depuis le commencement des troubles, pour la maison de Bourbon et pour l'intégrité de la France, absolument nécessaires à l'équilibre de l'Europe. Il s'en faut de beaucoup, au reste, qu'on puisse être tranquille sur la France ni même sur le reste de l'Europe. Ce n'est pas que les pouvoirs matériels ne soient fort bien balancés, et que les puissances prépondérantes n'aient d'excellentes intentions; mais si les opinions se gâtent, à quoi sert la force physique? Tant que le dogme absurde et funeste (et malheureusement aussi très-plausible au premier coup d'œil) de la *souveraineté du peuple* sera à peu près publiquement reconnu; tant que la fièvre constitutionnelle durera, et tant que les sectes et les sociétés secrètes diviseront

la grande masse des esprits, je ne crois pas qu'un homme sensé puisse être tranquille. Au reste, monsieur le comte, défendons les bons principes, conservons les anciennes races (si toutefois elles y consentent), ensuite dormons tranquilles; le reste est l'affaire de la Providence, qui se tirera très-bien de là.

Je suis, etc.

Saint-Pétersbourg, 25 mars / 6 avril 1817.

Monsieur le comte,

Je dois vous parler de cette offre d'un titre de gentilhomme de la chambre faite de Turin à un personnage des plus marquants de ce pays. J'ai été consulté sur ce point et j'ai répondu en ministre, mettant les choses dans le jour le plus avantageux et le plus brillant; je voyais cependant ce qu'il en était. Le personnage en question, qui avait envie d'accepter, a cependant dû faire pressentir l'oracle impérial avec lequel il ne faut pas badiner; l'oracle a répondu qu'il aurait *hautement désapprouvé l'acceptation*, et le mot *ridicule* est sorti de sa bouche. Je dois rendre au brillant gouverneur la justice de dire qu'il s'est parfaitement conduit et qu'il a montré de bonne foi l'envie d'accepter; mais ceci justifie de nouveau la querelle que j'ai pris la liberté de faire à Votre Excellence, sans prétendre manquer nullement à aucune sorte d'égards. Il est sûr, monsieur le comte, que nous regardons trop au-

tour de nous. Un certain titre est fort distingué parmi nous; mais il se trouve qu'ici il n'y a rien d'aussi insignifiant, et que, passé l'âge de vingt-cinq ans, il frise le ridicule. Le maître affecte un mépris à peu près visible pour toutes ces sortes de charges prises en elles-mêmes, et il leur a ôté tout grade dans la hiérarchie politique, à moins que le titulaire ne la tienne d'une fonction militaire ou civile. Ces titulaires ont donc tous subi des examens; l'un est attaché à la banque, l'autre à l'éducation des cadets, un troisième aux universités, etc. Rien n'est plus singulier. Un personnage qui se gêne peu, le grand-duc Constantin, disait : *Les chambellans sont des cochons.* Je pourrais rapporter à Votre Excellence des choses plus élégantes et plus perçantes. Tout ceci concerne les chambellans; quant aux gentilshommes de la chambre, on n'en parle pas : c'est la place d'un enfant. Pendant que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Excellence (jour de Pâques), Sa Majesté Impériale vient encore de donner une preuve frappante de ses sentiments pour ce qu'on appelle *la cour :* à la grande cérémonie de ce matin, il a admis au baiser de Pâques : 1° le conseil d'État; 2° le Sénat, les militaires grands et petits, et après le dernier lieutenant, 3° le grand chambellan et toute la cour. Je ne sais quelles seront les suites de cette jurisprudence, et je ne m'avise pas de la préférer à notre système, dont j'entreprendrais volontiers la défense philosophique et politique; mais, en respectant le nôtre, il faut connaître celui des autres, et j'espère que Votre Excellence comprendra à quel point le marquis Paulucci s'est trouvé

embarrassé. Je rappelle à Votre Excellence, dans mon dernier numéro, l'insinuation que je fis il y a longtemps au sujet de la grand'croix et la réponse dédaigneuse qui suivit. J'oserais bien gager, par la connaissance que j'ai du terrain, qu'on a cru offrir plus que je n'avais proposé, tandis qu'ici la comparaison passerait pour une bouffonnerie. A quoi servent les ministres chez l'étranger, s'ils ne servent pas à faire connaître les pays où ils résident? Je suis une terrible preuve de l'oubli de ces maximes, et je voudrais bien qu'il n'eût été nuisible qu'à moi. Je conjure Votre Excellence, s'il en est temps, de prendre en grande considération ce que j'ai eu l'honneur de lui dire au sujet du chargé d'affaires. Il me semble que nous jouons gros jeu. Rien n'égale l'élan qu'a pris cette puissance et la confiance qu'elle a prise en elle-même. Nous lui devons beaucoup, et d'ailleurs il faut lire dans l'avenir. Tôt ou tard l'empereur de Russie réglera certain compte avec l'Autriche : tenons-nous prêts.

Saint-Pétersbourg, 27 mars / 8 avril 1817.

Monsieur le comte,

Le jour de Pâques, 25 mars / 6 avril, nous a valu une très-aimable invitation de la part de Sa Majesté Impériale. Comme je n'en avais pas vu d'exemple encore, je ne fus pas peu surpris lorsqu'en rentrant chez moi, le samedi soir, je trouvai un billet où je lus : *Par*

ordre de Sa Majesté Impériale, M. Narischkin, grand-maître des cérémonies, a l'honneur d'inviter M., etc., à se rendre au Palais d'Hiver dimanche prochain, 25 de ce mois, première fête de Pâques, à 10 heures et demie du matin, pour voir du balcon la parade des troupes.

Cette fois l'invitation se bornait strictement aux ambassadeurs et aux ministres; ainsi, point de *queue*. Les ministres arrivèrent par l'Ermitage, où ils s'arrêtèrent; ensuite ils furent conduits dans les appartements de Sa Majesté l'Impératrice-Mère. Peu de temps après, Sa Majesté Impériale arriva avec Leurs Majestés les deux Impératrices. On ne peut exprimer la grâce avec laquelle ces trois aimables Majestés ont fait les honneurs de la fête. L'Empereur voulut bien introduire lui-même les ministres étrangers sur le balcon. Il leur montra la place vide; alors un signal fut donné et dans l'instant 42,000 hommes, débouchant avec rapidité par quatre rues opposées, formèrent au milieu de la place un carré dense qui se brisa bientôt par les évolutions. Après un élégant déjeuner, Sa Majesté descendit pour se mettre à la tête des troupes. J'ai déjà eu l'honneur de faire observer plus d'une fois à Votre Excellence qu'en fait d'amabilité souveraine, de politesse royale, de propos charmants, animants, récompensants, Sa Majesté l'empereur de Russie ne peut être surpassé par aucun prince. Réciproquement, s'il lui plaît de glacer ou de châtier par un seul mot, il n'est pas moins supérieur. On doit l'approuver également sur les deux points de vue, car le prince qui manque de l'une de ces facultés manque d'un bras. — Je reviens à la parade. — Mal-

heureusement pour moi, monsieur le comte, ne pouvant prévoir l'invitation de ce jour, j'avais fait avec toute ma famille des dispositions pour la Pâque, lesquelles, combinées avec la situation de mon logement et les inconvénients qui résultent dans ce pays d'un seul équipage pour plusieurs personnes, m'ont absolument forcé de m'excuser. Je l'ai fait par un billet au grand-maître des cérémonies, qui n'a point été désapprouvé. D'autres ministres se sont dispensés sans exprimer de raisons, à ce qu'on m'a dit. Je ne les juge point, c'est leur affaire.

Si j'avais, au reste, assisté à cette parade, je n'aurais pu voir que ce que j'avais déjà vu et ce que j'ai décrit souvent, c'est-à-dire la perfection, qui ne serait plus la perfection si elle pouvait changer. Je n'ai jamais assisté à l'un de ces grands spectacles militaires sans désirer la présence de Sa Majesté. J'y prends pour mon compte un très-grand plaisir philosophique, car quoique j'aie été livré toute ma vie à des occupations pacifiques, il n'y a rien cependant qui ait exercé ma pensée autant que la guerre et l'état militaire ; c'est un grand et profond sujet qui occupe le philosophe autant que le général.

Précédemment nous avions vu des parades lorsqu'elles dépendaient d'une cérémonie principale, ou bien il était seulement déclaré que nous pouvions y aller si nous voulions, et, dans ce cas, on nous accordait quelques fenêtres dans le palais; mais c'est la première fois que nous avons été invités formellement au nom de Sa Majesté Impériale *pour voir la parade* et qu'il nous

a fait l'extrême honneur de nous recevoir. Cette cérémonie a supprimé le gala ordinaire du lendemain.

Il me semble que j'ai eu l'honneur de prédire plus d'une fois à Votre Excellence une révolution générale en Europe, dont celle que nous avons vue n'est que l'épouvantable préface; j'espère que le *livre* sera moins sinistre, mais tout est prêt. On apprend d'Allemagne et d'Angleterre les choses les plus extraordinaires. L'intelligence allemande surtout est en travail. — Nous verrons le *pompon*.

Les brouilleries entre l'Espagne et le Portugal pourront avoir des suites bizarres et peu attendues; mais il ne faut rien anticiper.

Forcé de terminer ici, je m'empresse de renouveler, etc.

Ci-joint deux annexes qui datent déjà de quelques jours.

PREMIÈRE ANNEXE.

Je ne suis point tranquille sur l'affaire d'Alexandrie et du titre onéreux; aucune réponse écrite de l'un ni de l'autre secrétaire d'État; silence parfait dans la conversation. J'ai parlé à milord Catheart sur le ton convenable; même assurance qu'il n'en avait jamais ouï parler; ensuite, silence. Il m'a cependant dit : « Je ne doute pas que, si la chose est mise en avant, elle ne soit jugée à Paris comme celle de Lucedio. » Belle con-

solation ! L'absurdité de la demande me rassure peu ; en politique tout titre d'acquisition est juste, raisonnable. Si nous étions attaqués du côté de l'Autriche, il ne faudrait pas répéter notre système de complaisance, mais au contraire nous défendre chez nous, posséder, vendre, disposer et ne se rendre que par force.

—

DEUXIÈME ANNEXE.

Votre Excellence vient de lire le billet de Son Excellence M. le grand-maître des cérémonies. Voici ma réponse, laquelle, comme j'ai eu l'honneur de le lui dire, ne m'a pas paru être désapprouvée :

« Le ministre de Sardaigne, qui ne pouvait prévoir l'honneur annoncé par le billet qu'il vient de recevoir de Son Excellence M. le grand-maître des cérémonies, se trouve obligé par les circonstances de consacrer la matinée de demain matin à des devoirs qui le priveront nécessairement du plus grand plaisir dont il puisse jouir dans cette capitale, celui de voir l'empereur de Russie à la tête de ses incomparables troupes.

» Il prie donc Son Excellence M. le grand-maître de vouloir bien se charger de présenter ses excuses, et il attend de la religieuse bonté de Sa Majesté Impériale qu'elle daignera les accueillir.

» Il saisit avec empressement, etc. »

C'était la vérité même.

Saint-Pétersbourg, 6/18 avril 1817.

Pour commencer par l'affaire de M. le prince de Monaco, je n'ai pas perdu un instant pour demander une conférence dans laquelle j'ai exposé la chose sous son vrai point de vue; mais on m'a assuré qu'on n'a pas entendu dire un mot de cette affaire; je ne pouvais donc présenter une demande directe, mais j'ai donné un mémoire non officiel, extrêmement court et clair, dans lequel j'ai, pour ainsi dire, *condensé* les faits et les raisons de manière que tout peut être lu et saisi en quelques minutes. L'autorité décisive pourrait donc, si jamais la chose était portée ici, nous accorder ce petit nombre de minutes; c'est tout ce que nous pourrions espérer de plus heureux.

Quant à l'affaire des *biens nationaux*, il y a bien longtemps, monsieur le comte, que j'ai étudié ce grand procès; il existe même de moi, là-dessus, des ouvrages imprimés, mais anonymes. Oui, dès les premiers temps de la révolution, j'ai approfondi la question suivant mes forces; mais je doute que ces ouvrages se trouvent dans les bureaux de la capitale.

Par une autre occasion j'aurai encore l'honneur de faire présenter à Votre Excellence les réflexions qui se sont présentées à moi, avec la relation de ce que j'aurai fait ici. Ce que je puis dire par ce courrier se réduit à peu de chose.

Quoique partie intéressée dans le procès, je ne suis nullement fanatique; au contraire, monsieur le comte,

en rendant à ceux qui sont plus pressés toute la justice qui leur est due, je penche néanmoins, dans ce moment, pour l'avis de l'observateur qui dit : *il n'est pas temps*. Dieu a visiblement protégé Sa Majesté en l'empêchant de signer une décision qui rassure absolument les possesseurs, mais il est bien essentiel d'observer que la moindre mesure contraire trop hâtée, pourrait amener le même inconvénient par une route directement opposée. Il faut donc marcher avec beaucoup d'attention ; rien ne presse ; le temps, qui est le premier ministre de Dieu, ressemble un peu à son maître : il est infaillible et tout-puissant.

Nous venons de perdre l'abbé de Sendilly, chapelain conventuel de Malte et curé de l'église catholique de Saint-Pétersbourg pour la langue française. Il appartenait à une famille noble de Bretagne, et il était jadis dans cette province curé d'une assez riche cure, où il eut l'honneur de recevoir l'empereur Paul Ier, alors grand-duc de Russie, pendant son voyage en France. A l'époque funeste de la révolution, ce grand prince se souvint de lui et lui envoya en Allemagne, où il essayait de vivre, un passe-port et de l'argent pour venir en Russie, où il a passé une vingtaine d'années dans les travaux pénibles de son ministère, avec une estime universelle et sans aucun ménagement pour sa personne.

Solliciteur intrépide, il faisait tomber une pluie d'or sur les pauvres et il ne se laissait rien à lui-même. Sa Majesté Impériale, par un trait de bonté véritablement charmante, l'avait mis à même d'avoir une voi-

ture; mais depuis quelque temps l'abbé s'en était privé, et il se traînait de nouveau à pied, pour donner cet argent aux pauvres. Sa dernière action a été de donner mille roubles à un soldat français prisonnier de guerre et détenu pour cette somme. Ses obsèques ont été magnifiques et j'ai cru y reconnaître un peu de magnificence russe anonyme, car il était très-connu et estimé hors de son troupeau pour qui cette mort est un grand vide.

Agréez, etc.

Saint-Pétersbourg, 20 avril/2 mai 1817.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie d'une note de Son Excellence M. le comte de Nesselrode, qui m'annonce la mise en liberté du sieur Jean-Baptiste Longinotto qu'elle m'avait recommandé il y a quelque temps. Votre Excellence trouvera cette note laconique. J'aurais voulu savoir ce qu'on reprochait à ce Longinotto, mais je n'y vois goutte. L'expression: *il a été pris tous les arrangements nécessaires*, signifie malheureusement, suivant toutes les apparences, qu'il sera jeté dans une kibitka et mené en droite ligne sur la frontière, où il sera déposé avec les recommandations d'usage. Que fera-t-il là? Je n'en sais rien. Mais enfin il est libre et c'est beaucoup. Je doute de pouvoir obtenir aucune lumière précise sur les re-

proches que l'on a pu faire au sieur Longinotto. Le système de la justice criminelle est ici diamétralement opposé au nôtre. Nous publions tout; ici l'on cache tout. J'ai assez vécu pour trouver bon que chacun se conduise comme il l'entend.

Je n'ai point envoyé à Votre Excellence la mémorable loi sur les *israélites chrétiens*, vu que je n'aurais pu prévenir les gazettes. Cette expression d'*israélites chrétiens* semblera d'abord à Votre Excellence synonyme de *cercle carré;* mais il faut remarquer que le mot de *juif* emportant de nos jours une espèce de flétrissure, on a cherché une dénomination fraternelle, et cette délicatesse est remarquable. Au surplus, monsieur le comte, lorsqu'on culbute un rocher du haut d'une montagne, nul ne peut indiquer l'endroit de la plaine où il ira s'arrêter; car les obstacles intermédiaires, les rocs, les arbres, les ravins, etc., trompent toutes les estimations optiques; c'est l'image naturelle de toute grande loi: personne ne peut savoir ce qui arrivera, excepté seulement *que ce qui est déplacé le sera pour toujours.* Il y a bien, en reprenant ma comparaison, un certain moyen de prévoir, autant qu'il est possible, ce qui pourra arriver; c'est de lancer d'abord quelques petites pierres et de voir un peu le chemin qu'elles prennent. L'expérience n'est pas infaillible; mais c'est tout ce qu'on peut faire. Je serai peut-être dans le cas de la proposer à Sa Majesté.

La loi de Sa Majesté Impériale passe l'éponge sur une erreur étrange de l'ancienne législation. Elle défendait au juif polonais de se faire catholique; il serait

difficile d'imaginer rien de moins raisonnable. Sa Majesté Impériale, en laissant le choix de toutes les communions, impose silence à tout le monde en contentant toutes les consciences.

Je prie, etc.

ANNEXE.

Capo d'Istria n'est point Autrichien comme son collègue ; j'ai cru devoir le tâter, et je m'en applaudis. Il pense sur l'Autriche et sur l'Italie avec beaucoup de sagesse ; il a bien compris nos raisons et promis de lire tous nos papiers. N'attirez point en Piémont des jurisconsultes armés pour traiter définitivement la question; il faut du temps, de la prudence et du tact.

Il me revient par des bavardages de domestiques qu'on a parlé chez le ministre d'Autriche de la suppression de la mission russe à Turin ; ce dernier s'éloigne visiblement de moi.

Le ministre d'Autriche venait de dîner chez l'empereur de Russie *extraordinairement*. C'est une faveur inusitée : peut-être l'empereur de Russie veut-il déclarer la guerre à celui d'Autriche.

Saint-Pétersbourg, 27 avril/9 mai 1817.

Monsieur le comte,

Je m'empresse de faire part à Votre Excellence d'un changement bien inattendu qui s'est opéré dans les arrangements pris pour mon départ. Sa Majesté Impériale envoie en France une escadre de bâtiments de guerre pour en ramener les soldats dont elle veut bien décharger la France; ces vaisseaux partent sur leur lest et dans la plus belle saison pour la navigation : l'Empereur, toujours prêt à obliger, a daigné permettre à un assez grand nombre de personnes de s'embarquer sur cette escadre; je suis du nombre, avec toute ma famille. Sa Majesté Impériale a daigné m'assigner un vaisseau de 74 pour moi seul et la société que je voudrais me joindre. Je ne puis vous exprimer, monsieur le comte, combien je suis sensible à cette faveur, qui m'ôte un poids énorme de dessus la poitrine; car lorsqu'on ne peut multiplier à volonté les voitures et les domestiques, un voyage si long, fait par terre, avec trois dames, est une pénible corvée. L'escadre, ou plutôt la flotte, est composée de sept à huit vaisseaux de 74 et d'une frégate. Je ne sais si l'on abordera au Havre ou à Cherbourg. Le départ est fixé aux environs du 15 mai (V. S.); mais Votre Excellence sait assez que, dans ces sortes d'occasions, le jour fixé est rarement le jour vrai. D'un autre côté, il y aurait bien du danger à jeter les troupes de l'Empereur dans les bourrasques de l'équinoxe. En balançant les deux considérations, j'imagine que nous

pourrons mettre à la voile à la fin du mois prochain (V. S.). Je recevrai à Paris les ordres que Votre Excellence pourra m'y faire passer chez l'ambassadeur de Sa Majesté. Je compte m'arrêter dans cette fameuse cité autant de temps précisément qu'il sera nécessaire pour m'incliner devant le maître et pour voir très à la hâte les principaux monuments. L'occasion qui se présente est unique dans la vie d'un homme.

Agréez en attendant, etc.

A la rade de Bornholm, à bord du vaisseau de Sa Majesté Impériale *le Hambourg*, le 7 juin 1817.

Monsieur le comte,

Il était décidé que nous ne devions nous arrêter nulle part, mais le vent, qui change comme la volonté humaine, ou la volonté humaine qui change comme le vent, m'ont conduit à la rade de Copenhague, d'où j'ai l'honneur d'écrire à Votre Excellence. Ceci était écrit d'avance ; il y a trois jours que les vents contraires nous retiennent devant l'île de Bornholm.

Les trois ou quatre dernières journées de mon séjour à Saint-Pétersbourg ont été pour moi excessivement *douloureuses*, dans les deux sens du mot. On m'a comblé de tant de bontés que j'étouffais, au pied de la lettre. Pour comble de désagrément, une douleur inexplicable, qui m'avait saisi dans le côté, me privait à peu

près du mouvement, de sorte que je suis parti sans avoir pu seulement voir tout le corps diplomatique. Ne voyant point arriver M. le comte de Brusasque, j'avais pris mon parti ; je m'étais résolu à demeurer et à laisser partir ma famille, qui était dans le désespoir ; mille affaires, mille chagrins m'accablaient à la fois. Le 24 seulement, l'Empereur me tire d'embarras en acceptant mon fils comme chargé d'affaires. Cette idée ne m'appartient nullement ; c'est le cri du corps diplomatique qui l'a fait naître ; l'Empereur l'a goûtée, et j'en ai profité avec empressement, car je me trouvais dans une position tout à fait cruelle.

Ma femme et mes filles avaient pris congé de Leurs Majestés les Impératrices le 22, mon fils devait prendre congé le 25, jour de Pentecôte. En vertu du nouvel arrangement, Sa Majesté voulut bien m'accorder pour moi cette même audience accordée à mon fils, et je suis parti le surlendemain, sans pouvoir, pour ainsi dire, me traîner. Votre Excellence peut juger de mes embarras.

Sa Majesté Impériale m'a traité magnifiquement dans le présent qu'elle a bien voulu me destiner et qui passe de beaucoup le taux fixé pour les envoyés extraordinaires. La boîte qu'elle m'a fait remettre vaut plus de 20,000 roubles. Je la porte à Turin. Leurs Majestés les Impératrices m'ont traité de même, ainsi que ma famille, avec une rare bonté. Je n'ai pas assez d'un cœur pour répondre à tout ce que je dois à cette cour.

En quittant des amis de quinze ans, je ne puis expri-

mer à Votre Excellence ce que j'ai éprouvé. Je donne à cette séparation éternelle le nom d'*amputation*. En vérité c'en est une. On m'a accordé de bien honorables larmes, que je ne pouvais payer que par les miennes, et qui ne doivent jamais sortir de ma mémoire.—Enfin, monsieur le comte, je suis parti le 27, vers les 11 heures du matin; le soir, vers les 6 heures, j'étais à bord, et le 28, vers les 10 heures, on leva l'ancre.

La courtoisie et la bonté russes m'ont accompagné sur la flotte. Je m'aperçus, en montant à bord, que j'avais oublié une chose essentielle à Saint-Pétersbourg; j'envoyai sur-le-champ mon fils par le bateau à vapeur qui va et vient chaque jour, en lui recommandant de ne pas perdre un instant et de ne pas dormir. Comme je témoignais au capitaine l'inquiétude où me tenait le doute de savoir si mon fils pourrait être de retour à temps, le capitaine me répondit *que j'avais bien tort de m'inquiéter; que si mon fils n'était pas arrivé au moment du départ,* le Hambourg *l'attendrait sans difficulté; que bientôt il aurait rejoint la flotte.* Je puis assurer à Votre Excellence que jamais je ne me serais permis de faire une telle demande, que j'aurais trouvée souverainement indiscrète. Heureusement le jeune homme arriva à temps. Je ne finirais pas si je voulais détailler à Votre Excellence les politesses recherchées dont je suis accablé sur ce vaisseau : la Russie m'accompagne jusque sur la côte de France. — Ma première lettre à Votre Excellence sera datée de Calais ou de Boulogne.

Je suis, etc.

P.-S. J'oubliais de dire à Votre Excellence que Sa Majesté Impériale a eu l'extrême bonté de mettre un de ses cutters à mes ordres pour me transporter avec mes équipages de Saint-Pétersbourg à Cronstadt. Cette nouvelle grâce de l'Empereur m'a pénétré de reconnaissance.

Paris, 28 juin 1817.

Monsieur le comte,

Je suis arrivé à Paris le 24 de ce mois, sur le soir. L'extrême politesse de Son Excellence M. notre ambassadeur a rendu beaucoup plus agréables pour moi ces premiers moments qui embarrassent toujours dans les grandes villes. Demain je dîne avec lui chez M. le duc de Richelieu, auquel j'ai été présenté presque en arrivant; il m'a flatté de l'honneur d'être présenté bientôt à Sa Majesté. Je vois à la hâte ce qu'il y a de curieux dans cette grande ville, après quoi je m'acheminerai vers Turin. L'inattention d'un domestique a mis ma femme en grand danger à Beauvais; elle devait se précipiter du haut de la voiture. J'ai échappé à ce malheur; cependant elle s'est fait mal au bras, et je crains qu'elle n'en souffre pendant plusieurs jours.

Je ne fatiguerai pas Votre Excellence des détails inutiles de ma navigation. Sa Majesté Impériale ayant bien voulu me destiner son vaisseau *le Hambourg*, pour moi et la société que je voudrais admettre, j'en ai pro-

fité pour ne nous associer qu'une aimable dame, madame la comtesse Grégoire de Rasumofsky; elle nous accompagne jusqu'à Paris. Une liaison antérieure nous a rendu sa société infiniment agréable. Du reste, monsieur le comte, après avoir contemplé tout à mon aise la grandeur sur terre, je l'ai retrouvée sur mer; ces huit vaisseaux de haut bord marchant de conserve ont été pour moi un spectacle magnifique et tout à fait nouveau. Sans le coup de vent du Cathégat, nous serions arrivés en quinze jours, ce qui eût été extraordinaire. Partis de Cronstadt le 28 mai, nous avons cependant jeté l'ancre à Calais le 20 juin, ce qui est encore assez beau avec une flotte de huit vaisseaux.

J'arrache un seul moment au tourbillon de Paris pour renouveler à la hâte à Votre Excellence l'assurance, etc.

Paris, 5 juillet 1817.

Monsieur le comte,

J'ai trouvé à Paris un accueil extrêmement aimable, et cette espèce de séduction dont tous les voyageurs parlent et qu'on ne rencontre qu'à Paris; il est difficile d'en sortir, cependant il faudra bien que j'en sorte sans avoir presque rien vu, tant les hommes m'ont distrait des choses.

Un caractère particulier de la France et surtout de Paris, c'est le besoin et l'art de célébrer : on prend ici

plus de peine pour faire valoir toutes les espèces de mérites qu'on n'en prend ailleurs pour les contrarier et les étouffer; je ne doute point que ce ne soit là la sorte de magie qui attire tous les hommes célèbres à Paris et dont peut-être ils ne s'aperçoivent pas bien clairement; l'amour-propre se trompe peu sur ses intérêts, quoiqu'il ne sache pas toujours se rendre compte de ce qu'il fait.

Le mardi 8 j'ai eu l'honneur d'être présenté diplomatiquement au Roi et à toute l'auguste famille. La veille, j'avais eu celui d'obtenir une audience particulière de Sa Majesté Très-Chrétienne, qui m'a traité avec une extrême bonté. Je ne puis dépeindre à Votre Excellence le sentiment dont j'étais pénétré en voyant bien tranquille dans son fauteuil des Tuileries le chef de la maison de Bourbon, dont tous les esprits désespéraient il n'y a qu'une minute. Combien de fois on a dit sur tous les points du globe : *C'est fini!* On a bien vu cependant que tout n'était pas fini. J'ai trouvé la conversation du Roi toute semblable à son style, que j'avais eu quelquefois l'occasion de connaître; elle est aisée, élégante, *lucide*, pleine de courtoisie royale. J'ai compris ce qu'il ne m'a pas dit encore mieux que ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire.

Dimanche 13, j'ai eu l'honneur d'obtenir une autre audience particulière de Son Altesse Royale Madame. C'était une grande ambition. Cette princesse rappelle l'idée de tant de vertus et de tant de souffrances, elle se lie à des souvenirs si solennels, si terribles, si déchirants, qu'elle est pour moi quelque chose de surnaturel.

Elle m'a parlé de même avec une rare bonté. Je ne sais si j'ai pu faire comprendre sans l'exprimer (comme je l'ai essayé) une légère partie de ce que j'éprouvais devant elle.

Je n'essaierai point de décrire à Votre Excellence l'état des esprits. Mille voix l'en auront entretenue, et je ne veux pas usurper les droits de M. le marquis Alfieri. Ce que je puis dire en général, c'est que je n'ai rien trouvé que ce que j'attendais : quel ignorant a jamais pu croire qu'une maladie comme celle qui a travaillé les Français pendant si longtemps n'ait point de convalescence, et qu'on passe de la tempête à la bonace sans nuance? Sans doute l'esprit révolutionnaire se porte bien et se développe même sous le règne de la justice et de la bonté avec beaucoup plus d'aisance que sous l'usurpateur, qui savait bien le comprimer et l'empêcher de faire certaines étourderies; mais le Roi est à sa place et son action continue gagnera tous les jours du terrain. Il peut se tromper sans doute, et même il est certain qu'il se trompera quelquefois, peut-être souvent; car Dieu n'a donné qu'une tête aux souverains, et il en faudrait trente, toutes infaillibles, pour se tirer sans erreur de l'immensité des affaires et des difficultés. Mais nulle erreur de ce genre ne saurait faire autant de mal qu'en ferait la résistance à la volonté royale. Ainsi, monsieur le comte, rien ne m'oblige de changer l'opinion que j'ai eu l'honneur de vous manifester plus d'une fois, *qu'il faut toujours opiner avec le Roi, quand même on se croirait sûr qu'il se trompe.* Autant que je puis en juger par différentes conversations, il me semble

que les Français de tous les partis tiennent fort peu compte d'un grand élément politique qu'on ne doit cependant jamais perdre de vue, je veux dire le temps. Je suppose qu'un homme eût la certitude que la Charte n'existera plus dans dix ans, il pourrait en conclure qu'il ne faut pas la défendre aujourd'hui : il n'y aurait cependant rien de si faux que cette conclusion. J'ai entendu des *ultra* et des *citra;* Dieu seul sait s'il y a des *juxta.* Si j'étais Français, je serais tenté de m'enrôler systématiquement sous l'un ou l'autre des drapeaux exagérés, tant je suis persuadé que les systèmes modérés sont des moyens sûrs de déplaire aux deux partis. On peut se moquer du sien *in petto* en toute sûreté de conscience (j'entends en partie), mais il faut en avoir un, et c'est une grande humiliation pour la nature humaine que l'homme sage soit quelquefois tenu de se donner les couleurs de la folie.

Paris est dans ce moment-ci un séjour très-favorable aux observations et aux méditations. Il en fournit de tout genre : à travers le choc des partis, cette grande ville a toujours des charmes pour tous les âges et pour tous les goûts. Je tâche cependant de la quitter et j'espère y réussir dans quelques jours, malgré tous les procédés qui m'y retiennent. Parmi les agréments dont on m'a fait jouir ici, je place au premier rang les attentions délicates et recherchées de Son Excellence M. l'ambassadeur de Sa Majesté, qui n'a rien oublié pour m'aplanir toutes les routes et tourner à mon profit la considération dont il est justement environné.

Je suis, etc.

Paris, 15 juillet 1817.

Le 13, dans la matinée, Son Altesse Royale madame la duchesse de Berry est accouchée moins heureusement qu'on ne le désirait.

Paris, 1er août 1817.

Monsieur le comte,

Lundi ou mardi je compte quitter Paris; je serais même déjà en route si les soins que je dois donner à un certain bras foulé ne m'avaient demandé quelques jours de plus. Je ne pourrai me dispenser d'accorder vingt-quatre heures aux instances obligeantes de M. le marquis et de madame la marquise de Clermont-Mont-Saint-Jean, au château de Gervé, près Provins; ce sont d'anciennes et respectables connaissances que je retrouve sur ma route avec un plaisir infini. Je compte donner deux jours à Lyon, et je m'arrêterai dans mon ancienne patrie aussi peu qu'il me sera possible, après quoi j'achèverai ma longue course.

J'ai été comblé de politesses et de bontés à Paris. En un mois de séjour j'ai parfaitement senti l'atmosphère séduisante de cette ville; j'ai vu ce que j'ai pu, et cependant j'ai vu peu. Même j'ai été sur le point de partir sans voir Versailles: cependant il m'a paru que c'était

une ignominie. Jeudi passé j'ai fait l'effort de m'y transporter. Louis XIV habite encore ce palais : tout est plein de lui, et je ne sais même comment les frénétiques de la révolution ont épargné tant de monuments d'un roi qui entendait si peu *les droits de l'homme.* Dans la chambre où ce fameux prince est mort ; dans celle où il tenait ses conseils, où Colbert et Louvois opinaient devant madame de Maintenon qui filait ; devant le portrait en pied d'Adélaïde de Savoie, dans les bosquets où se promena madame de Sévigné, j'éprouvais une espèce d'oppression. Je n'ai plus rien à voir. La dernière chose que j'ai contemplée avec intérêt, c'est une séance de la Cour royale en robe rouge ; les avocats ont improvisé, sans jamais ânonner ni répéter un mot, ce qui m'a plu infiniment. A côté de moi, dans un petit coin, était une jeune personne de dix-huit à vingt ans au plus, qui écrivait les plaidoyers en écriture sténographique sans laisser échapper un mot, malgré l'extrême rapidité du débit ; je lui fis mon compliment sur son grand talent, qu'elle reçut avec beaucoup de modestie ; elle écrivait sur son genou, aussi à son aise que si elle avait tricoté son bas. J'avais vu jadis quelques essais de cet art, mais je ne croyais pas qu'il eût été porté à cette perfection. Certaines conversations diplomatiques écrites de cette manière seraient très-précieuses.

Plusieurs personnes m'ayant fait l'honneur de m'entendre ici avec bonté, j'en ai profité pour prêcher la bonne doctrine (ou ce que je crois tel). Ceux qui pouvaient étouffer le mal ne l'ont pas fait ; maintenant il

faut se tirer d'affaire comme on pourra en soutenant toujours l'autorité royale. S'il arrivait un second naufrage (je mets les choses au pire), j'aimerais mieux me noyer avec elle que loin d'elle; car, pour ce qui est de se sauver sans elle ou malgré elle, c'est ce que nul homme d'honneur ne doit regarder comme convenable. Je ne pense pas, au reste, d'une manière aussi sinistre qu'un grand nombre d'hommes que je respecte d'ailleurs beaucoup. Tout s'arrangera, quoique lentement, avec beaucoup d'oppositions et de tiraillements. Qui pouvait espérer mieux? Au reste, monsieur le comte, il arrivera des choses encore tout à fait inattendues et qui nous tromperont infiniment. — J'ai mal dit peut-être, il fallait dire *qui nous détromperont.*

Il n'y a rien de si piquant que d'examiner Paris après Saint-Pétersbourg. L'un et l'autre peuple présentent deux caractères saillants et directement opposés : pour l'un l'admiration est un supplice, pour l'autre c'est un besoin. Dans l'espoir d'en dire davantage à Votre Excellence de vive voix et dans très-peu de temps, je me borne aujourd'hui à lui renouveler, etc.

Turin.

Le comte de Maistre, arrivé hier à neuf heures du soir, s'empresse de prier Son Excellence M. le comte de Vallaise de vouloir bien lui faire connaître le jour et

l'heure où il pourra se présenter chez lui sans l'incommoder.

Il sera extrêmement flatté d'avoir l'honneur de faire personnellement connaissance avec Son Excellence et de lui présenter de vive voix l'hommage de sa haute considération.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

I. 15/27 août 1814. — Le traité du 30 mai; le Congrès. M. de Nesselrode. L'esprit *italique*. Affaires de la légation. Première note à M. de Nesselrode. La cession et le démembrement de la Savoie. Politique et stratégie. Le Rhin. Les biens nationaux. Deuxième note à M. de Nesselrode. L'Italie, Gênes. Le régime piémontais à l'intérieur.. 1

II. 26 septembre/8 octobre 1814. — Circonstances de la Restauration; union des provinces italiennes. Le duc de Berry. La religion grecque en Russie. M. de Nesselrode et l'Autriche. Les Bourbons et Bonaparte. L'Autriche et le Pape. Conduite à tenir par la cour de Turin. La Savoie. M. de Noailles. Monument à Alexandre. Le marquis Paulucci. 20

III. 26 septembre/8 octobre 1814. — Affaires personnelles. 31

IV. 26 septembre/8 octobre 1814. — Gênes, la Savoie, l'Italie. Le Congrès. 1793; la *Marseillaise*. 32

Pages.

V. 18/30 novembre 1814. — Affaires diplomatiques. Une constitution piémontaise. Différences des nations; torts des oppresseurs. 35

VI. 21 janvier/2 février 1815. — Passe-ports et police russe. Situation difficile de l'Europe. L'Italie est le prix de la Pologne. Les Anglais à Gênes, les Autrichiens en Piémont, les Français en Savoie, etc . . . 37

VII. 9/21 février 1815. — Un prisonnier de guerre en Russie. Lois commerciales. La Savoie, la Sardaigne, Gênes. La justice en Russie. Napoléon et sa famille. Encore le prisonnier. 48

VIII. 9/21 février 1815. — Affaires de la légation. L'*Essai sur le principe générateur*. 53

IX. 15 mars 1815. — Affaires personnelles. La révolution en Savoie. Une conversion au catholicisme. Les jésuites. Le ministre des cultes. 54

X. 3/15 mars 1815. — Les jésuites. Un journaliste anglais et M. de Maistre. Sa situation 62

XI. 30 mars/11 avril 1815. — Lois prohibitives. Affaires de France; retour de l'île d'Elbe. 64

XII. 28 avril 1815. — Bonaparte en France. Ses avantages sur les Bourbons. Qu'il faut le détruire. Sur la restauration en Piémont 66

XIII. 6/18 avril 1815. — Affaires privées. 69

Pages.

XIV. 28 avril/10 mai 1815. — L'empereur de Russie et Napoléon. Sur l'intérieur de la France et les chances de la coalition. Le Pape 70

XV. 11/23 mai 1815. — Les prisonniers français en Russie. Un Napolitain, un Savoyard, un Génois. 73

XVI. 22 mai/3 juin 1815. — Heureux effets du retour de l'île d'Elbe. Murat. Le duc d'Angoulême. La Savoie. Alexandrie. Un Piémontais au service de la Russie. 75

XVII. 14/26 juin 1815. — Le commerce sarde, vins de Sardaigne, de Nice et de Piémont ; huiles. Renaissance de la Pologne. L'ambassadeur de Perse. Le chancelier. Les ambassadeurs. Les alliés, les défections en France. Le jacobinisme. Le duc d'Orléans. Les marchandises sardes. Les finances en Russie. Un départ.. 78

XVIII. 13/25 juillet 1815. — Bonaparte pris. Waterloo. Manifeste de Louis XVIII. Les biens nationaux. Wellington, Blücher, Talleyrand, Blacas. Le royaume de Pologne. La Savoie 85

XIX. 27 juillet/8 août 1815. — Napoléon pris et jugé. Justice de la Restauration. Les souverains révolutionnaires. Les constitutions. Une réception à Paulowsky. Talleyrand et Fouché. Le *Morning Chronicle* 89

XX. 6/18 août 1815. — Une victoire piémontaise. La liberté du commerce. Départ de l'ambassadeur de France. Note sur le commerce. 98

Pages.

XXI. 20 août/1er septembre 1815. — Les Français éloignés du Piémont. Le système prohibitif en Russie et la prohibition en général. La Restauration n'est point définitive. Les Anglais et Napoléon. L'Apocalypse. 105

XXII. 21 août/2 septembre 1815. — Le Palmaverde. La Savoie. Gênes et l'Espagne. 110

XXIII. 24 août/5 septembre 1815. — Napoléon à bord du *Northumberland*. Inquiétudes pour l'avenir. La Savoie et Nice. 111

XXIV. 31 août/12 septembre 1815. — Les Français et la Sardaigne. La Russie et la Pologne. Les Anglais à Gênes 112

XXV. 14/26 septembre 1815. — Les députés allobroges à Paris. Les biens nationaux. Faiblesses de la Restauration. 115

XXVI. 14/26 septembre 1815. — Pierre Ier et Alexandre. La liberté, le protestantisme, la science, l'Église grecque en Russie. La Société biblique. Le ministre des cultes. 117

XXVII. 28 septembre/10 octobre 1815. — La reine de Sardaigne en Piémont. Incendie à Casan. Les rascolniks. Questions religieuses. Situation matérielle. 122

XXVIII. 28 septembre/10 octobre 1815. — Au Roi sur des questions personnelles 124

Pages.

XXIX. 12/24 octobre 1815. — La Savoie rendue au Roi. Le Pape. Sur la politique en France 128

XXX. 20 octobre/7 novembre 1815. — Le traité de la Sainte-Alliance; caractère de cette pièce. Une révolution religieuse prochaine. De la religion en Europe. La Prusse, l'Autriche, la Russie. Considérations sur l'avenir religieux 130

XXXI. 26 octobre/6 novembre 1815. — Affaires privées. Les prédictions de 1796 et celles de 1815. Le Roi et Xavier de Maistre. Situation personnelle. Projet de note verbale. 136

Sans date. — Retour d'Alexandre. Les souverains européens étrangers à leurs peuples. Sur la Russie. Varsovie. 141

XXXII. 14/26 décembre 1815. — Une anecdote diplomatique. La cour de Russie. Un bal. Trois éléphants de Perse. Gala à la cour. Questions d'étiquette. Genève et les prêtres de Savoie 146

XXXIII. 16/28 décembre 1815. — L'Autriche. L'antique serpent. Réception à la cour. Paulucci. Communication au nonce à Vienne.. 150

XXXIV. 21 décembre 1815/2 janvier 1816. — Arrestation des jésuites à Pétersbourg. Influence de cet acte sur le catholicisme en Russie. 153

XXXV. 24 décembre 1815/5 janvier 1816. — Ukase supprimant les jésuites. L'absolutisme russe. Soins

Pages.

donnés aux jésuites. Les dominicains. Les guerres de religion. Les jésuites gardaient l'Église russe. Rédaction et traduction de l'ukase. Poésies envoyées par la ville de Turin 156

XXXVI. 31 décembre 1815/12 janvier 1816. — La triple alliance. M. de Maistre convertisseur. Présentation de l'ambassadeur de Perse. Affaires diplomatiques et privées. L'armée russe 161

XXXVII. 20 janvier/2 février 1816. — Les illuminés. Saint-Martin. Mysticisme de la déclaration de Paris. 167

XXXVIII. 15/27 février 1816. — La proscription des jésuites et la position de M. de Maistre; soupçons, malaise. 173

XXXIX. 29 février/12 mars 1816. — L'administration russe. Réformes. Les fermiers de l'eau-de-vie. L'armée, l'équilibre des états civil et militaire. 175

XL. 18/30 janvier 1816. — Un mariage à la cour. Dominicains et jésuites. Le ministère des cultes. . . 180

XLI. 11/23 mars 1816. — Affaires privées. Réformes russes. Un transporté en Sibérie 183

XLII. 21 mars/2 avril 1816. — Une revue militaire. Fête à la cour. Usages russes 186

XLIII. 25 mars 1816. — Un journal portugais et la convention de Paris. 191

Pages.

XLIV. 18/30 avril 1816. — Des uniformes. Sur le Piémont. Les troupes russes. Czerni George. La Pologne. Des constitutions. Alexandre et Catherine. . . 192

XLV. 28 mars/19 avril 1816. — Finances et commerce. Saint-Pétersbourg devient triste. Rôle des nations diverses dans la Restauration. Une amie d'Alexandre. La légation de Rome. Symptômes alarmants à Varsovie.. 196

XLVI. 24 avril/4 mai 1816. — Mort de l'impératrice d'Autriche. Voyages de la famille impériale. L'armée russe. Les balles de fer. L'Empereur et l'Église catholique 202

XLVII. 28 avril/10 mai 1816. — Alexandrie. Frédéric II. M. de Pradt et l'Italie. Le Palmaverde. Les illuminés. Les francs-maçons. Prosélytisme catholique. Les Piémontais sont peu mystiques. M. de Maistre et saint Martin. Les conversions en Russie. 207

XLVIII. 16/28 mai 1816. — Le tarif douanier. Les jésuites, leur établissement, la proscription qui les frappe. L'ambassadeur de Perse. Affaires piémontaises. Les barbaresques. La révolution continue. . 211

XLIX. 16/28 juin 1816. — Deux morts différents. Fête pour le premier anniversaire de Waterloo. Affaires catholiques. L'état militaire. Les vieux saints 218

L. 22 juin/4 juillet 1816. — Une note diplomatique 224

Pages.

LI. 3/15 juillet 1816. — Affaires de Lucedio et du Mont-Napoléon. Les Allemands. Les Anglais. Un poste dédaigné. La ligue italo-autrichienne. Le Portugal et la Prusse 228

LII. Juin 1816. — Note sur le Mont-Napoléon . . 234

LIII. 22 juin/4 juillet 1816. — Lucedio. Sur le chiffre 239

LIV. 29 juin/9 juillet 1816. — Affaires privées . . 244

LV. 30 juin/12 juillet 1816. — Même objet 245

LVI. 18/30 juillet 1816. — Dîner offert à l'Empereur 247

LVII. 28 juillet/9 août 1816. — Fête à la cour. Un désastre. Les eaux d'Aix en Savoie. 249

LVIII. 15/27 août 1816. — Affaires de la légation. Le sénat de Savoie. Rome. M. de Brusasque. 252

LIX. 5/17 septembre 1816. — Voyage de l'Empereur à Moscou. La Pologne. Plan d'une église à Moscou. Municipes militaires. Affaires de l'Église catholique. 256

LX. 5/17 septembre 1816. — Affaires privées. . . 261

LXI. 3/15 octobre 1816. — Le bombardement d'Alger. Les États-Unis. Voyage du Roi en Savoie. . 263

Pages.

LXII. 13/25 octobre 1816. — L'Empereur et la Russie. Le roi de France et la Charte 265

LXIII. 17/29 octobre 1816. — Affaires privées. La Russie militaire et religieuse. Contrariétés à Turin. 269

LXIV. 19/31 octobre 1816. — Retour de l'Empereur. La famille Bonaparte. Monnaies de Piémont. Exercices russes. Le tarif. Les étrangers en Russie. . 273

LXV. 31 octobre/11 novembre 1816. — Affaires diplomatiques 277

LXVI. 15 novembre 1816. — Affaires personnelles. 279

LXVII. 15/27 décembre 1816. — Fêtes à la cour. Paye de l'armée. Sur l'Église catholique. Un jugement russe. 280

LXVIII. 15/27 décembre 1816. — Affaires de la légation. Il n'y a plus que quatre puissances. Deux ministres. Anecdotes politiques. M. de Maistre et Talleyrand . . . . . .

LXIX. La Charte. Préparatifs de départ. 284

LXX. 1816. — Fêtes. Un transporté en Sibérie. . 293

LXXI. 1816. — Le catholicisme en Russie 297

LXXII. 1816. — Motifs de départ. 302

LXXIII. 1816. — Les jésuites. Tristes faits. . . . 304

Pages

LXXIV. Juillet 1816. — Travaux. Moscou. Un proscrit 306

LXXV. 22 décembre 1816/3 janvier 1817. — L'armée russe. Idées religieuses. L'Allemagne et les conversions. La Société biblique. Espoir dans Alexandre. 308

LXXVI. 5/17 janvier 1817. — Une saturnale monarchique. Usages russes. Un Cachemirien. Réceptions 313

LXXVII. 15/27 janvier 1817. — Organisation du Piémont. Les Cortès et l'infant d'Espagne. Parades militaires. Sur la guerre. Une Constitution piémontaise. Un ministre américain. 318

LXXVIII. 24 janvier/5 février 1817. — Les bals. 325

LXIX. 23 janvier/4 février 1817. — Mœurs de Saint-Pétersbourg 328

LXXX. 4/16 février 1817. — Louis XV et un chanoine sourd. Ferdinand III et Ferdinand IV. 330

LXXXI. 30 janvier/11 février 1817. — La lithographie. Le bateau à vapeur. Homère et les Génevois. 332

LXXXII. 10/22 février 1817. — Genève. Le successeur de M. de Maistre. Le schisme polonais. . . . 335

LXXXIII. 20 février/4 mars 1817. — Affaires pié-

Pages.

montaises. Un ministre russe à Madrid. Les *forts contre l'esprit*. Questions religieuses 339

LXXXIV. 6/18 mars 1817. — Genève. Odessa et le commerce des grains. Le général Michaud 344

LXXXV. 18/30 mars 1817. – Une affaire d'habit. Puissance d'Alexandre. Le pape. Une grand' croix. 348

LXXXVI. 16/28 mars 1817. — La Restauration est mal faite 351

LXXXVII. 25 mars/6 avril 1817. – Le marquis Paulucci. Des dignités en Russie 352

LXXXVIII. 27 mars/8 avril 1817. — Fête à la cour. La révolution européenne. Annexes sur Alexandrie, Monaco, Lucedio; un billet d'excuse 35

LXXXIX. 6/18 avril 1817. — Monaco. Biens nationaux. Mort d'un prêtre français. 359

XC. 20 avril/2 mai 1817. — La justice russe. Les *israélites-chrétiens*. Notes sur divers faits 361

XCI. 27 avril/9 mai 1817. — Départ 364

XCII. 7 juin 1817. — Écrit de la rade de Copenhague. Détails du départ et du voyage. 365

XCIII. 28 juin 1817. — Écrit de Paris. La suite du voyage et l'arrivée à Paris. 368

Pages.

XCIV. 5 juillet 1817. — Caractère de Paris. Le Roi, Madame. État des esprits 369

XCV. 15 juillet 1817. — Accouchement de la duchesse de Berry. . . . . .

XCVI. 1er août 1817. — Projet de prochain retour à Turin. Versailles. Vue sur l'avenir. . . . . .

XCVII. *Sans date.* — Arrivée à Turin 375

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME

TAYLOR INST. OXFORD

Paris. — Imprimerie A. Wittersheim, rue Montmorency, 8.

67 [illegible] 548

CORRESPONDANCE

DIPLOMATIQUE

DE

JOSEPH DE MAISTRE

1811-1817

RECUEILLIE ET PUBLIÉE

PAR

ALBERT BLANC

TOME SECOND

140

II

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1861

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS. **ÉDITIONS FORMAT IN-8°.** AUX PRIX DU PAPIER GLACÉ

F. GUIZOT

Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps. Tom. I à III. 3 volumes. . . . 22 50

Trois Rois, Trois Peuples et Trois Siècles 1 v. (*s. pr.*) 7 50

Histoire de la Fondation de la République des Provinces-Unies, par J. Lothrop Motley, précédée d'une introduction, 4 volumes 24 »

La Chine et le Japon, mission du comte d'Elgin, 1857-1858-1859, racontée par Laurence Oliphant, précédée d'une introduction, 2 vol. . 12 »

VILLEMAIN

La Tribune moderne. 1re partie M. de Chateaubriand, sa vie, ses écrits, son influence littér. et polit. sur son temps. 1 vol. 7 50

2me partie (*s. pr.*) 1 v. 7 50

****

Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule avec 2 cartes. 1 vol. . 6 »

****

Études sur la Marine. 1 v. 7 50

****

Madame la duchesse d'Orléans (Hélène de Mecklembourg-Schwerin). (6e éd.) 1 v. 6 »

VICTOR HUGO

La Légende des Siècles. 2 volumes . . . . . 15 »

Les Contemplations (4e édition). 2 volumes . . . 12 »

MADAME RÉCAMIER

Souvenirs et Correspondance tirés de ses papiers (2e édition). 2 volumes. . . . 15 »

JOSEPH DE MAISTRE

Correspondance diplomatique, 1811-1817, recueillie et publiée par Albert Blanc. 2 volumes. . . . . 15 »

LOUIS DE VIEL-CASTEL

Histoire de la Restauration, tomes I et II. 2 vol. . 12 »

JULES DE LASTEYRIE

Histoire de la Liberté politique en France (1re partie). 1 volume. 7 50

PREVOST-PARADOL

Essais de Politique et de Littérature. 1 volume. . 7 50

SAINT-MARC GIRARDIN

Souvenirs et Réflexions politiques d'un Journaliste. 1 volume 7 50

MADAME DU DEFFAND

Correspondance inédite avec la duchesse de Choiseul et l'abbé Barthélemy, précédée d'une Notice de M. de Ste-Aulaire. 2 vol. . . 15 »

MICHEL NICOLAS

Des doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne. 1 volume. . . 7 50

LOUIS DE LOMÉNIE

Beaumarchais et son temps, études sur la société en France au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits (2e édition). 2 vol. . . 15 »

J. FERRARI

Histoire de la raison d'État. 1 volume. 7 50

CHARLES NISARD

Les Gladiateurs de la République des Lettres, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. 2 vol. 15 »

OUVERGIER DE HAURANNE

Histoire du Gouvernement parlementaire en France, 1814-1848, 4 volumes. 30 »

LE PRINCE EUGÈNE

Mémoires et Correspondance polit. et militaire, publiés par A. du Casse. 10 v. 60 »

LOUIS REYBAUD

Études sur le régime des manufactures. Condition des ouvriers en soie. 1 vol. 7 50

LAMARTINE

Geneviève. 1 beau vol. . 5 »

Nouv. Confidences. 1 v. 5 »

Toussaint Louverture 1 v. 5 »

ERNEST RENAN

Études d'Histoire religieuse (4e éd.). 1 volume. . . 7 50

De l'Origine du Langage (3e édition) 1 volume. 6 »

Averroès et l'Averroïsme. (2e édition) 1 volume. 6 »

Histoire et système comparé des lang. sémitiques (2e édition). 1 volume. . . . 12 »

Le Livre de Job, trad. de l'héb. (3e édition). 1 volume. 7 50

Essais de morale et de critique (2e édition). 1 vol. 7 50

Le Cantique des cantiques, trad. de l'hébreu, avec une étude sur le poème. 1 vol. . 6 »

EDGAR QUINET

Merlin l'Enchanteur. 2 volumes . . . . . 15 »

LORD MACAULAY

Traduit par Guillaume Guizot.

Essais historiques et biographiques. 2 vol. . . . . 12 »

Essais sur l'Histoire d'Angleterre (*s. presse*). 1 v. 6 »

Essais sur la Littérature anglaise (*s. presse*). 2 v. 12 »

CHARLES LENORMANT

Beaux-Arts et Voyages, précédés d'une introduction par M. Guizot. 2 volumes. 15 »

LE COMTE DE MARCELLUS

Chateaubriand et son temps. 1 volume. 7 50

CHARLES DE REMUSAT

Politique libérale. 1 v. 7 50

J. SALVADOR

Paris, Rome, Jérusalem, ou la Question religieuse au XIXe siècle 2 vol. . . . . 15 »

LE PRINCE A. DE BROGLIE

Questions de Religion et d'Histoire. 2 vol. . . 15 »

L. BÉDARRIDE

Les Juifs en France, en Italie et en Espagne (2e éd.) 1 v. 7 50

LE MARÉCHAL DE St-ARNAUD

Lettres (1832-1854), 3e édit. précédée d'une Notice par M. Sainte-Beuve. 2 volumes avec portrait et autographe du maréchal . . . . 15 »

DE LATENA

Étude de l'Homme (3e édit.). 1 volume 7 50

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

L'Ancien Régime et la Révolution (4e édit.). 1 vol. 7 50

J.-J. AMPÈRE

Promenades en Amérique. États-Unis. — Cuba. — Mexique (2e édition). 2 vol. . 12 »

César, scènes hist. 1 v. 7 50

L'Histoire romaine à Rome (notes prises) 2 vol. 15 »

LE COMTE DE MONTALIVET

Le Roi Louis-Philippe (Liste Civile). Nouv. édit., augm. de notes, pièces justicat. et documents inédits sur un portr. et un fac-simile du roi, et un plan du château de Neuilly. 1 volume. 6 »

OSCAR DE VALLÉE

Le Duc d'Orléans et le Chancelier Daguesseau. 1 v. 7 50

Antoine Lemaître et autres Contemporains. — Études du XVIIe siècle (2e éd.) 1 v. 6

J.-B. BIOT

Mélanges scientifiques et littéraires. 3 volumes. . 22 50

E. DE VALBEZEN

Les Anglais et l'Inde, aperçus, pièces just. et tableaux statist. (3e éd.) 1 vol. 7 50

LE COMTE MIOT DE MÉLITO

Ses Mémoires publiés par sa famille, 1788-1803. 3 v. 22 50

LA PRINCESSE de BELGIOIOSO

Asie Mineure et Syrie. Souvenirs de voyage. 1 vol. 7 50

Histoire de la Maison de Savoie . . . 1 vol. 7 50

JULES JANIN

La Religieuse de Toulouse. 2 volumes. . . . . 12 »

Les Gaîtés champêtres. 2 volumes . . . . . 12 »

CHARLES MAGNIN

Histoire des Marionnettes d'Europe depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. 1 v. 6 »

Paris. — Imprimerie de A. Wittersheim, rue Montmorency, 8.